



COUNCIL
OF EUROPE

CONSEIL
DE L'EUROPE



Conseil de l'Europe Programme et Budget 2012-2013

Le Conseil de l'Europe regroupe aujourd'hui 47 Etats membres, soit la quasi-totalité des pays du continent européen. Son objectif est de créer un espace démocratique et juridique commun, organisé autour de la Convention européenne des droits de l'homme et d'autres textes de référence sur la protection de l'individu. Créé en 1949, au lendemain de la seconde guerre mondiale, le Conseil de l'Europe est le symbole historique de la réconciliation.

Albanie	Liechtenstein
Allemagne	Lituanie
Andorre	Luxembourg
Arménie	Malte
Autriche	Moldova
Azerbaïdjan	Monaco
Belgique	Monténégro
Bosnie-Herzégovine	Norvège
Bulgarie	Pays-Bas
Chypre	Pologne
Croatie	Portugal
Danemark	République tchèque
Espagne	Roumanie
Estonie	Royaume-Uni
Finlande	Russie
France	Saint-Marin
Géorgie	Serbie
Grèce	Slovaquie
Hongrie	Slovénie
Irlande	Suède
Islande	Suisse
Italie	Turquie
Lettonie	Ukraine
« L'ex-République yougoslave de Macédoine »	

TABLEAU 1 – PROGRAMME ET BUDGET DU CONSEIL DE L'EUROPE POUR 2012-2013

Pilier / Secteur / Programme	2012				2013				Activités normatives	Monitoring	Coopération
	Budget Ordinaire €	Autres budgets €	UE €	TOTAL €	Budget Ordinaire €	Autres budgets €	UE €	TOTAL €			
Droits de l'homme	98 638 100	46 618 000	7 085 100	152 341 200	98 556 400	47 683 500	4 627 200	150 867 100	35%	50%	15%
Protection des droits de l'homme	80 609 800		4 291 700	84 901 500	80 418 700		2 596 300	83 015 000	17%	69%	14%
Cour européenne des droits de l'homme	67 206 800			67 206 800	67 312 800			67 312 800			
Exécution des arrêts de la CEDH	4 079 100			4 079 100	4 111 000			4 111 000		98%	2%
Renforcer l'efficacité du système de la CEDH aux niveaux national et européen	4 130 100		4 291 700	8 421 800	3 800 700		2 596 300	6 397 000	56%		44%
Comité européen pour la prévention de la torture (CPT)	5 193 800			5 193 800	5 194 200			5 194 200		100%	
Promouvoir les droits de l'homme	12 786 500		2 203 400	14 989 900	12 840 400		1 440 900	14 281 300	12%	42%	46%
Commissaire aux droits de l'homme	2 940 500			2 940 500	3 048 200			3 048 200			
Egalité et diversité	1 282 700			1 282 700	1 182 100			1 182 100	63%		37%
Racisme et intolérance - ECRI	1 851 800			1 851 800	1 862 900			1 862 900		89%	11%
Promouvoir l'intégration sociale et le respect des droits de l'homme : Roms, migrants	2 588 300		899 900	3 488 200	2 557 200		241 600	2 798 800	10%		90%
Minorités - Minorités nationales, Langues régionales et minoritaires	2 506 300		1 303 500	3 809 800	2 595 600		1 199 300	3 794 900		95%	5%
Droits des enfants	1 616 900			1 616 900	1 594 400			1 594 400	4%	7%	89%
Garantir les droits sociaux	5 241 800	46 618 000	590 000	52 449 800	5 297 300	47 683 500	590 000	53 570 800	67%	25%	8%
Charte sociale européenne et Code européen de la sécurité sociale	3 932 100			3 932 100	3 952 100			3 952 100	11%	85%	4%
Santé publique et bioéthique - Abus et trafic illicite de drogues (Groupe Pompidou)	1 309 700	1 448 000		2 757 700	1 345 200	1 448 000		2 793 200	37%		63%
Direction européenne de la qualité du médicament (DEQM, Pharmacopée)		45 170 000	590 000	45 760 000		46 235 500	590 000	46 825 500	74%	21%	5%
Etat de droit	13 967 600	6 050 100	11 705 900	31 723 600	13 453 500	6 084 600	4 851 200	24 389 300	36%	30%	34%
Justice	3 726 800		5 028 300	8 755 100	3 583 800		1 532 300	5 115 900	28%	10%	62%
Indépendance et efficacité de la justice	2 041 800		4 234 300	6 276 100	1 934 600		1 532 300	3 466 900	11%	19%	70%
Prisons et Police	1 685 000		794 000	2 479 000	1 649 000			1 649 000	48%		52%
Normes et politiques communes	5 064 400	3 812 500	957 200	9 834 100	4 717 200	3 847 000	79 700	8 643 900	63%	4%	33%
Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise)		3 812 500	124 000	3 936 500		3 847 000	79 700	3 926 700	15%	10%	75%
Développement et mise en œuvre de normes et de politiques communes	2 500 900			2 500 900	2 255 800			2 255 800	100%		
Société de l'information et gouvernance de l'Internet	2 563 500		833 200	3 396 700	2 461 400			2 461 400	99%		1%
Menaces contre l'Etat de droit	5 176 400	2 237 600	5 720 400	13 134 400	5 152 700	2 237 600	3 239 200	10 629 500	9%	71%	20%
Corruption - GRECO	331 500	2 237 600	2 558 000	5 127 100	292 400	2 237 600	1 922 100	4 452 100	5%	87%	8%
Crime organisé, blanchiment des capitaux - MONEYVAL - terrorisme, cybercriminalité, traite des êtres humains - GRETA - et contrefaçon de produits médicaux	4 844 900		3 162 400	8 007 300	4 860 300		1 317 100	6 177 400	9%	63%	28%
Démocratie	47 010 800	35 295 100	10 448 300	92 754 200	46 663 000	35 427 500	8 595 400	90 685 900	11%	6%	83%
Gouvernance démocratique	32 609 900		4 755 500	37 365 400	32 581 300		4 410 600	36 991 900	19%	14%	67%
Assemblée parlementaire	16 406 800			16 406 800	16 439 700			16 439 700			
Elections et participation dans les institutions démocratiques et la société civile	3 096 500		1 269 100	4 365 600	3 203 500		1 145 900	4 349 400			100%
Congrès des pouvoirs locaux et régionaux	6 996 900			6 996 900	6 947 200			6 947 200			
Gouvernance démocratique aux niveaux local et régional	1 788 300		897 300	2 685 600	1 764 200		675 600	2 439 800	7%		93%
Gouvernance démocratique par l'éducation, la culture et les politiques de jeunesse	4 321 400		2 589 100	6 910 500	4 226 700		2 589 100	6 815 800	37%	30%	33%
Sociétés démocratiques durables	14 400 900	35 295 100	5 692 800	55 388 800	14 081 700	35 427 500	4 184 800	53 694 000	6%	1%	93%
Répondre aux crises: - Gérer les situations post-conflituelles - Catastrophes naturelles - Risques naturels et technologiques (EUR-OPA)	1 977 800	1 342 100	735 000	4 054 900	1 850 800	1 346 600	258 600	3 456 000	20%	4%	76%
Promouvoir une société socialement cohésive et durable - Secrétariat de la Banque de Développement du CdE	2 005 700	1 356 800	455 500	3 818 000	2 042 400	1 356 800	350 600	3 749 800	34%		66%
Culture et démocratie : diversité culturelle et le dialogue interculturel - Itinéraires culturels, Centre Nord-Sud, Eurimages et Observatoire européen de l'audiovisuel	2 695 900	26 862 200	1 250 800	30 808 900	2 381 800	26 990 100	116 900	29 488 800	1%		99%
Citoyenneté démocratique par les politiques de l'éducation, de la culture et de la jeunesse - Centre européen pour les langues vivantes	4 799 900	1 425 700	3 251 500	9 477 100	4 908 900	1 425 700	3 458 700	9 793 300	15%	1%	84%
Centres européens de la Jeunesse - Fonds Européen pour la Jeunesse - Mobilité des Jeunes par la Carte Jeunes	2 379 300	3 462 000		5 841 300	2 422 300	3 462 000		5 884 300	1%	1%	98%
Sport et éthique - Accord partiel élargi sur le Sport (APES)	542 300	846 300		1 388 600	475 500	846 300		1 321 800	17%	52%	29%
Organes directeurs, Services généraux et autres	80 400 400	26 356 900		106 757 300	81 355 500	26 816 200	10 358 000	118 529 700			
Organes directeurs et Services généraux	75 297 100			75 297 100	75 425 800			75 425 800			
Comité des Ministres	3 038 500			3 038 500	3 030 100			3 030 100			
Secrétaire Général, Secrétaire Général Adjointe et Cabinet	3 021 500			3 021 500	2 970 200			2 970 200			
Protocole	913 400			913 400	918 300			918 300			
Présence extérieure	6 119 000			6 119 000	6 140 300			6 140 300			
Communication	6 914 800			6 914 800	6 950 800			6 950 800			
Conseil politique, Planification politique et Relations extérieures	3 633 300			3 633 300	3 643 100			3 643 100			
Conseil juridique	1 311 500			1 311 500	1 317 800			1 317 800			
Audit interne et évaluation	1 259 700			1 259 700	1 262 800			1 262 800			
Administration, Ressources humaines, Programme, Finances et Services linguistiques	16 114 400			16 114 400	16 159 400			16 159 400			
Logistique	22 946 000			22 946 000	22 974 500			22 974 500			
Technologies de l'Information	10 025 000			10 025 000	10 058 500			10 058 500			
Autres dépenses	5 103 300	26 356 900		31 460 200	5 929 700	26 816 200	10 358 000	43 103 900			
Investissements	4 750 000			4 750 000	4 750 000			4 750 000			
Comité du personnel, Amicale et Tribunal administratif	538 000			538 000	537 600			537 600			
Provisions communes et autres	1 886 300			1 886 300	3 342 100		10 358 000	13 700 100			
Réserve négative	-371 000			-371 000							
Economies de personnel - Plan Agora	-1 000 000			-1 000 000				-2 000 000			
Economies de personnel - Autres économies	-700 000			-700 000				-700 000			
Budget extraordinaire		5 090 000		5 090 000		5 090 000		5 090 000			
Pensions		21 266 900		21 266 900		21 726 200		21 726 200			
Opérationnel	159 616 500	87 963 200	29 239 300	276 819 000	158 672 900	89 195 600	18 073 800	265 942 300			
Soutien	80 400 400	26 356 900		106 757 300	81 355 500	26 816 200	10 358 000	118 529 700			
Total	240 016 900	114 320 100	29 239 300	383 576 300	240 028 400	116 011 800	28 431 800	384 472 000			
Contributions des états membres	233 511 500	69 260 900		302 772 400	233 465 400	69 767 100		303 232 500			
Autres recettes	6 505 400	45 059 200	29 239 300	80 803 900	6 563 000	46 244 700	28 431 800	81 239 500			
Recettes	240 016 900	114 320 100	29 239 300	383 576 300	240 028 400	116 011 800	28 431 800	384 472 000			

	Activités intergouvernementales
	Institution
	Mécanisme indépendant
	Accord Partiel

**Conseil de l'Europe
Programme et Budget 2012-2013**



Les défis auxquels l'Europe est confrontée sont complexes. Bien que nos 47 Etats membres se basent sur la coopération, la liberté et la sécurité dans un cadre juridique et administratif sophistiqué, l'intolérance et le manque d'intégration restent encore très présents. Les contraintes qui s'exercent actuellement sur les ressources financières affectent la manière dont nous « vivons ensemble », alors que des bouleversements politiques sont à l'œuvre sur les rives sud de la Méditerranée. Ce sont là autant de défis qu'il nous faut absolument relever.

Aujourd'hui, le Conseil de l'Europe est prêt à le faire, à apporter des réponses, à proposer des outils et à donner à ses Etats membres une perspective « droits de l'homme » qui est fondamentale.

En janvier 2010, j'ai lancé une réforme en profondeur de l'Organisation, en vue de la redynamiser et d'en faire un acteur de premier plan, innovant et plus flexible dans le but de façonner notre avenir commun.

Pour 2011, le Conseil de l'Europe a adopté un programme et budget clair reposant sur trois piliers opérationnels, à savoir les droits de l'homme, l'Etat de droit et la démocratie. Cette évolution a été étayée par une planification, une évaluation et une mobilisation de ressources s'inscrivant dans une perspective plus stratégique, matérialisée en particulier par la décision de passer à un programme et budget bisannuel à compter de 2012.

Dans la même veine, l'Organisation a rationalisé sa structure de comités intergouvernementaux et le système des Conférences de ministres spécialisés pour les rendre plus flexibles et davantage orientés vers les résultats. Elle a également restructuré les secteurs opérationnels du Secrétariat pour maximiser leur capacité à atteindre leurs objectifs, notamment par le biais de sa présence extérieure.

Ce premier Programme et Budget bisannuel est un jalon pour l'Organisation ; il a vu le jour grâce aux efforts intensifs déployés par les Etats membres et toutes les parties prenantes.

Le Conseil de l'Europe a une mission et un programme focalisés, qui sont présentés dans ce document. L'Organisation va intervenir de plus en plus au cœur même des changements qui façonnent l'avenir de 800 millions d'Européens, avec le soutien politique exprimé en faveur de notre réforme, conjugué à une coopération de plus en plus forte avec nos partenaires, et notamment l'Union européenne dont l'adhésion à la Convention européenne des droits de l'homme n'a jamais été aussi proche.

Thorbjørn Jagland
Secrétaire Général du
Conseil de l'Europe

SOMMAIRE

Avant-propos du Secrétaire Général.....	3
Introduction	7
Conseils pour l'utilisation de ce document	12
Droits de l'homme	17
Protection des droits de l'homme	21
Cour européenne des droits de l'homme	22
Exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme.....	24
Renforcer l'efficacité du système de la CEDH aux niveaux national et européen	26
Comité européen pour la prévention de la torture (CPT)	31
Promouvoir les droits de l'homme	33
Commissaire aux droits de l'homme	35
Egalité et diversité	37
Racisme et intolérance – ECRI	40
Promouvoir l'intégration sociale et le respect des droits de l'homme : Roms ¹ , Migrants	42
Minorités – Minorités nationales, langues régionales ou minoritaires	45
Droits des enfants	47
Garantir les droits sociaux.....	51
Charte sociale européenne et Code européen de la Sécurité Sociale.....	53
Santé publique et bioéthique – Abus et trafic illicite de drogues (Groupe Pompidou)	57
Direction européenne de la qualité du médicament et soins de santé (DEQM, Pharmacopée)	63
État de droit.....	67
Justice	71
Indépendance et efficacité de la justice	72
Prisons et police	75
Normes et politiques communes	79
Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise)	80
Développement et mise en œuvre de normes et de politiques communes	83
Société de l'information et gouvernance de l'Internet	86
Menaces contre l'État de droit.....	91
Corruption – GRECO	93
Crime organisé, blanchiment de capitaux – MONEYVAL – terrorisme, cybercriminalité, traite des êtres humains – GRETA – et contrefaçon de produits médicaux.....	98
Démocratie.....	107
Gouvernance démocratique	111
Assemblée parlementaire.....	113
Élections et participation dans les institutions démocratiques et la société civile	115
Congrès des pouvoirs locaux et régionaux	119
Gouvernance démocratique aux niveaux local et régional.....	121
Gouvernance démocratique par les politiques de l'éducation, de la culture et de la jeunesse	125
Sociétés démocratiques durables	131
Répondre aux crises : Gérer les situations post-conflituelles	
Catastrophes naturelles – risques naturels et technologiques (EUR-OPA)	133
Promouvoir une société socialement cohésive et durable – Secrétariat de la Banque de développement du Conseil de l'Europe.....	140
Culture et démocratie : diversité culturelle et dialogue interculturel – Itinéraires culturels, Centre Nord-Sud, Eurimages et Observatoire européen de l'audiovisuel.....	147

¹ Le terme « Roms » utilisé au Conseil de l'Europe désigne les Roms, les Sintés (Manouches), les Kalés (Gitans) et les groupes de population apparentés en Europe, dont les Voyageurs et les branches orientales (Doms, Loms) ; il englobe la grande diversité des groupes concernés, y compris les personnes qui s'auto-identifient comme « Tsiganes » et celles que l'on désigne comme « Gens du voyage ».

Citoyenneté démocratique par les politiques de l'éducation, de la culture et de la jeunesse – Centre européen pour les langues vivantes.....	162
Centres européens de la jeunesse – Fonds européen pour la jeunesse – Mobilité des jeunes par la carte jeunes.....	171
Sport et éthique – Accord partiel élargi sur le Sport (APES).....	178
Organes directeurs, services généraux et autres	185
Organes directeurs et services généraux.....	187
Comité des Ministres	189
Secrétaire Général, Secrétaire Générale adjointe et Cabinet.....	190
Protocole	192
Présence extérieure	194
Communication	195
Conseil politique, planification politique et relations extérieures	197
Conseil juridique.....	199
Audit interne et évaluation.....	201
Administration, ressources humaines, programme, finances et services linguistiques.....	202
Logistique.....	208
Technologies de l'information.....	210
Autres dépenses	211
Investissements.....	212
Comité du personnel, amicale et Tribunal administratif	212
Provisions communes et autres	213
Réserve négative	215
Budget extraordinaire	216
Pensions.....	217
Recettes – Budget ordinaire.....	219
Annexes	221
Annexe I – Organigramme du Secrétariat.....	223
Annexe II – Budgets Annexes.....	224
Annexe III – Plans d'investissement 2012-2016	227
Annexe IV – Taux des honoraires et autres indemnités pour 2012	229
Annexe V – Analyse des crédits 2012-2013 par nature	230
Annexe VI – Personnel (postes et fonctions, répartition géographique, informations supplémentaires)	232
Annexe VII – Contributions volontaires 2012-2013.....	239
Annexe VIII – Programmes conjoints entre le Conseil de l'Europe et l'Union Européenne	240
Annexe IX – Financement de l'Union Européenne pour les programmes conjoints avec le Conseil de l'Europe pour 2012-2013.....	241

Tableaux (rabats de couverture)

Tableau 1 – Programme et Budget du Conseil de l'Europe pour 2012-2013

Tableau 2 – Contributions nationales aux budgets du Conseil de l'Europe pour 2012

Introduction

En janvier 2010², le Conseil de l'Europe a entamé sa réforme par des mesures visant à le redynamiser en tant qu'organe politique et organisation innovante en concentrant ses travaux sur un nombre plus restreint de programmes, retenus en raison de leur valeur ajoutée et de leurs avantages comparatifs importants, et en augmentant sa flexibilité, sa visibilité et sa pertinence pour les Européens. Cela s'est traduit par une meilleure gouvernance interne, la fusion du Programme et du Budget et la rationalisation de certaines structures du Secrétariat.

A ces premières mesures a succédé, en février 2011³, un deuxième train de réformes prévoyant notamment un schéma directeur pour des priorités à plus long terme, l'introduction d'un Programme et Budget bisannuel⁴, la révision des structures intergouvernementales et le passage en revue de la pertinence des Conventions du Conseil de l'Europe⁵.

Dans les mois qui ont suivi, l'Organisation a revu la structure de ses comités intergouvernementaux⁶ et le système des conférences de ministres spécialisés⁷ dans un souci de pertinence, de cohérence et d'efficacité accrues.

Les secteurs opérationnels du Secrétariat ont ensuite été restructurés pour mieux les adapter aux missions et défis nouveaux de l'Organisation et consolider leur capacité à atteindre les résultats souhaités.

Enfin, en juin 2011, le Comité des Ministres a décidé d'introduire un Programme et Budget bisannuel⁸, dans l'esprit du tournant pris dans ce sens par d'autres organisations internationales, notamment les Nations Unies et l'OCDE, ce qui permet d'élargir les perspectives de coopération avec d'autres partenaires internationaux tels que l'Union européenne.

Priorités

S'appuyant sur les priorités du Secrétaire Général pour le biennium⁹, le Programme et Budget pour 2012-2013 repose sur trois piliers opérationnels : *Droits de l'homme, Etat de droit et Démocratie*, et un pilier de soutien couvrant *les organes directeurs, les services généraux et autres*. Les piliers opérationnels sont orchestrés selon six axes :

- Protection et promotion des droits de l'homme
- Menaces contre l'Etat de droit
- Développement de normes et de politiques paneuropéennes
- Justice
- Gouvernance démocratique
- Sociétés démocratiques durables.

Une attention particulière est portée à la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) et aux suites données à la Conférence d'Interlaken, au renforcement du Bureau du Commissaire aux droits de l'homme, à la consolidation des activités liées à l'Etat de droit et notamment aux activités de coopération, ainsi qu'à l'efficacité des mécanismes de monitoring pour parvenir à une meilleure coordination, une plus grande efficacité et un impact plus significatif des activités.

Une approche transversale a été privilégiée, avec la prise en compte dans les divers programmes, chaque fois que possible et en tant que de besoin, des questions liées à l'enfance, à la jeunesse et à l'égalité. Dans le même temps, la capacité de l'Organisation à donner des résultats sur le terrain a été renforcée.

Le Programme et Budget 2012-2013 couvre notamment les activités opérationnelles ci-dessous, indépendamment d'autres activités importantes qui, bien que n'apparaissant pas spécifiquement ici, seront menées durant le biennium.

² 1075^e réunion, document DD(2010)22 rev.

³ 1106^e réunion, document DD(2011)112.

⁴ Voir SG/Inf(2011)3 final.

⁵ Voir SG/Inf(2011)2 final.

⁶ Voir SG/Inf(2011)9 final.

⁷ Voir CM/Res(2011)7.

⁸ Voir SG/Inf(2011)3 final et CM/Del/Dec(2011)1106/1.6.

⁹ Voir CM(2011)48 rev.

- **Protection et promotion des droits de l'homme**

La Cour européenne des droits de l'homme continuera de jouer un rôle pivot. Durant le biennium, on s'attend à des avancées significatives en ce qui concerne l'adhésion de l'Union européenne à la CEDH. Les travaux visant à renforcer l'efficacité du système de la CEDH au niveau national comme européen vont se poursuivre. La garantie de l'exécution effective des arrêts de la Cour, ainsi que le Comité européen pour la prévention de la torture (CPT), demeureront au nombre des principales priorités. Sur le biennium, la ligne de programme *Renforcer l'efficacité du système de la CEDH au niveau national et européen* inclura également une dimension transversale visant la protection des droits de l'homme dans des sociétés culturellement diverses et promouvant une responsabilité sociale d'entreprise respectueuse des droits de l'homme avec l'implication du secteur privé.

Avec le Commissaire aux droits de l'homme, dont la capacité sera renforcée, les lignes de programme relevant du secteur *Promouvoir les droits de l'homme* traiteront en priorité les droits et la dignité des personnes appartenant à des catégories spécifiques de population telles que les Roms¹⁰, des personnes appartenant à des minorités, des migrants et des enfants, et une nouvelle action viendra s'y ajouter concernant la violence à l'égard des femmes et les droits de l'homme dans des sociétés culturellement diverses. Les lignes de programme du secteur *Racisme et intolérance - ECRI et Minorités - Minorités nationales, régionales et langues minoritaires* seront poursuivies durant le biennium.

Pour ce qui est de la ligne de programme *Charte sociale européenne et Code européen de sécurité sociale*, le Comité d'experts sur la sécurité sociale a été fusionné avec le Comité gouvernemental de la Charte sociale - chargé de la supervision du Code européen de sécurité sociale à compter de 2012-, ce qui crée des synergies, davantage de capacités et une cohérence accrue. Dans le domaine de la bioéthique, en s'appuyant sur la Convention du Conseil de l'Europe relative aux droits de l'homme et à la biomédecine, l'accent sera mis sur les informations prédictives liées à la santé à des fins d'assurance, le traitement médical en situations de fin de vie ainsi que la recherche biomédicale avec notamment les aspects liés à la recherche transnationale et aux bio-banques en vue de faciliter et de promouvoir la transplantation d'organes ; une attention particulière est portée à l'implication et à la consultation du public.

- **Menaces contre l'Etat de droit**

Durant le biennium, les travaux au titre de la ligne de programme *Corruption – GRECO* s'attacheront pour l'essentiel à construire au niveau national une capacité à minimiser le risque de corruption dans la justice, l'administration publique et les services d'application de la loi, conformément aux diverses normes de l'Organisation et aux conclusions du GRECO (Groupe d'États contre la corruption). La coopération et l'assistance ciblée se concentreront sur le conflit d'intérêts, l'éthique, le financement des partis politiques et les techniques spéciales d'enquête. La nouvelle ligne de programme *Crime organisé, blanchiment des capitaux – MONEYVAL - terrorisme, cybercriminalité, traite des êtres humains – GRETA - et contrefaçon de produits médicaux* développe une approche et une réponse intégrées aux grandes menaces à l'égard de l'Etat de droit, en capitalisant sur l'arsenal important de normes et de mécanismes de suivi qui ont été élaborés au fil des ans par l'Organisation. Dans ces domaines, cette dernière poursuivra ses partenariats actifs avec d'autres organisations internationales, au nombre desquelles les Nations Unies, l'UNDOC, l'OCDE, le GAFI, l'UE, l'OSCE et l'OEI. Durant le biennium, le GRETA (Groupe d'experts contre la traite des êtres humains) procédera à sa première évaluation et l'accent sera placé en particulier sur l'entrée en vigueur de la Convention sur la contrefaçon des produits médicaux et les infractions similaires menaçant la santé publique, ainsi que sur les activités des Conférences des Parties aux conventions relatives à la prévention du terrorisme.

- **Développement de normes et de politiques communes paneuropéennes**

Durant le biennium, la priorité sera donnée à l'établissement de normes et de politiques liées à la société de l'information, portant notamment sur la gouvernance de l'internet, la protection des données et les médias, ces activités étant regroupées en une nouvelle ligne de programme intitulée *Société de l'information et gouvernance de l'internet*. Dans le cadre de la ligne de programme *Développement et mise en œuvre de normes et de politiques communes*, les activités viseront soit à réactualiser les normes existantes, soit à s'attaquer à de nouveaux problèmes tels que, par exemple, dans le domaine pénal, le trafic d'organes, de tissus et de cellules.

¹⁰ Le terme « Roms » utilisé au Conseil de l'Europe désigne les Roms, les Sintés (Manouches), les Kalés (Gitans) et les groupes de population apparentés en Europe, dont les Voyageurs et les branches orientales (Doms, Loms) ; il englobe la grande diversité des groupes concernés, y compris les personnes qui s'auto-identifient comme « Tsiganes » et celles que l'on désigne comme « Gens du voyage ».

- **Justice**

La ligne de programme *Indépendance et efficacité de la Justice*, capitalisant sur les travaux de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) et sur la contribution sans équivalent du Conseil consultatif des juges européens (CCJE) et du Conseil consultatif des procureurs européens (CCPE), s'attachera à améliorer la qualité de la justice, le statut, le rôle et la fonction des juges et des procureurs ainsi que leurs structures de gouvernance.

Dans le cadre de la ligne de programme *Prisons et Police*, l'Organisation procédera en particulier à l'appréciation de la mise en œuvre des normes pertinentes, notamment les Règles pénitentiaires européennes, les Règles européennes pour les délinquants juvéniles et les Règles de probation européennes, pour assurer leur pertinence et éventuellement leur mise à jour, si nécessaire.

- **Gouvernance démocratique**

Au titre de la nouvelle ligne de programme *Élections et participation aux institutions démocratiques et à la société civile*, l'Organisation poursuivra ses travaux de soutien à des élections équitables et démocratiques. Les récentes évolutions dans la région méditerranéenne ont également montré l'importance que revêtent la participation et le renforcement de la société civile. Ces deux thèmes resteront donc au centre de l'attention durant le biennium. La première session du *Forum international de Strasbourg pour la démocratie* sera organisée en s'appuyant sur l'expérience accumulée grâce au *Forum pour l'avenir de la démocratie* et à *l'Université d'été de la Démocratie*.

La nouvelle ligne de programme *Gouvernance démocratique par les politiques de l'éducation, de la culture et de la jeunesse* vise à réformer le secteur de l'éducation et les politiques éducatives pour stimuler la compétence et la participation démocratiques, en contribuant grâce aux politiques culturelles à une meilleure interaction entre les gouvernements et les citoyens et, plus largement, la société civile tout entière. Dans le domaine de l'éducation supérieure, elle contribue à développer l'Espace européen de l'enseignement supérieur par le biais d'une réforme des systèmes éducatifs et de la reconnaissance des qualifications, de la mobilité et des échanges. Les activités liées au patrimoine culturel et naturel continueront d'être menées dans le cadre de ce programme, qui inclura également une dimension « jeunesse ».

- **Sociétés démocratiques durables**

La ligne de programme *Répondre aux crises : gérer les situations post-confliktuelles - catastrophes naturelles – Risques naturels et technologiques (EUR-OPA)* s'attachera à sensibiliser davantage les décideurs aux normes du Conseil de l'Europe et à améliorer les relations entre communautés dans des zones de conflit par le biais de mesures de confiance dans des régions spécifiques. Ce programme transversal comporte une dimension « jeunesse » qui met en avant le rôle des jeunes dans l'instauration de la paix et la prévention des conflits. La ligne de programme réunira les travaux intergouvernementaux et les activités de l'Accord partiel EUR-OPA Risques majeurs.

La ligne de programme *Promouvoir une société durable et socialement cohésive – Secrétariat de la Banque de développement du Conseil de l'Europe*, conçue en 2011, qui sera poursuivie sur le biennium, voit sa dimension transversale accentuée et s'enrichit d'un important volet « jeunesse ». La promotion de la Charte de la responsabilité sociale partagée ciblera en particulier le niveau local et régional et la coopération avec le Congrès sera poursuivie.

La ligne de programme *Culture et démocratie : diversité culturelle et dialogue interculturel – Itinéraires culturels, Centre Nord-Sud, Eurimages et Observatoire européen de l'audiovisuel* se caractérise par un fort degré d'intégration et rassemble avec les travaux intergouvernementaux une série d'importants accords partiels, à savoir l'Accord partiel nouvellement établi sur les Itinéraires culturels, le Centre Nord-Sud, Eurimages et l'Observatoire européen de l'audiovisuel. Elle se concentre sur le dialogue interculturel en tant qu'instrument de médiation, de réconciliation et d'inclusion, et vise à mettre en œuvre des stratégies pour un dialogue interculturel avec les autorités nationales et pouvoirs locaux, les institutions des villes, la société civile et les médias.

Programmes transversaux

Comme cela a été indiqué plus haut, durant le biennium, l'Organisation suit une approche très transversale chaque fois que possible et lorsque cela s'avère nécessaire. Ce choix est particulièrement visible dans un certain nombre de lignes de programme :

Égalité et diversité

Cette ligne de programme relevant du pilier Droits de l'homme vise à promouvoir l'égalité et à protéger les droits et la dignité des personnes appartenant à des catégories spécifiques de population. Un effort particulier sera déployé pour l'évaluation et la promotion de la mise en œuvre effective des normes relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes et pour la prise en compte généralisée de la perspective de genre dans tous les travaux de l'Organisation, ainsi que pour la promotion de la Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.

Promouvoir l'inclusion sociale et le respect des droits de l'homme : Roms¹¹, migrants

Dans le domaine des Roms¹¹, les activités viseront à garantir la mise en œuvre effective du Plan d'action élaboré à la suite de la Déclaration de Strasbourg, et qui prévoit notamment le *Programme européen de formation de médiateurs roms* et la formation de juristes à la défense des droits des Roms¹¹ au niveau national, ainsi que la poursuite de la campagne Dosta! Le nouveau comité CAHROM contribuera à ces objectifs et servira de forum paneuropéen pour que les Etats membres puissent mettre en commun leurs travaux dans ce secteur. Pour ce qui est des migrants, des voies ont été identifiées pour poursuivre l'action en faveur de l'inclusion sociale et du respect des droits de l'homme des migrants, notamment sous forme d'aide aux Etats membres pour qu'ils élaborent des politiques compatibles avec les droits de l'homme concernant l'intégration effective des migrants à leur arrivée, la rétention et la reconduction des étrangers (y compris migrants irréguliers et demandeurs d'asile déboutés), la lutte contre le racisme, la xénophobie et la discrimination à l'encontre des migrants.

Droits des enfants

Pour ce qui est du pilier Droits de l'homme, le programme transversal « Construire une Europe pour et avec les enfants » mettra à profit ses méthodes de travail innovantes pour renforcer sa capacité à soutenir la mise en œuvre de normes en capitalisant sur les conclusions des mécanismes de monitoring pour concevoir des « packs de mise en œuvre » sur mesure qui viendront enrichir les programmes de coopération. L'Organisation poursuivra également ses partenariats avec d'autres organisations internationales, administrations nationales, médiateurs, avec la société civile et le secteur privé. Pour éliminer la violence à l'égard des enfants, elle facilitera l'élaboration de stratégies nationales intégrées et s'attaquera à des formes de violence spécifiques, notamment la violence sexuelle et la violence dans les écoles.

Société de l'information et gouvernance de l'Internet

Pour ce qui est du pilier Etat de droit, cette nouvelle ligne de programme regroupera les activités liées aux médias et à la liberté d'expression avec celles concernant l'Internet.

Politique à l'égard des régions voisines

L'Organisation poursuivra sa coopération dans les régions voisines, grâce à son engagement et à son interaction sur le plan politique, ainsi que sous forme de sessions de formation et séminaires sur les droits de l'homme, l'Etat de droit et la démocratie, dans le but de promouvoir les valeurs du Conseil de l'Europe, de renforcer la société civile et de promouvoir le droit et l'efficacité de la justice basés sur les droits de l'homme. Pour ce faire, le Conseil de l'Europe s'appuiera sur ses normes et institutions, notamment les Accords partiels comme la Commission de Venise et le Centre Nord-Sud, capitalisera sur les partenariats existants avec d'autres organisations, en particulier l'Union européenne, et impliquera la société civile et les jeunes¹². Les activités de coopération dans ce domaine impliquent un soutien financier significatif de la part de l'Union européenne.

¹¹ Le terme « Roms » utilisé au Conseil de l'Europe désigne les Roms, les Sintés (Manouches), les Kalés (Gitans) et les groupes de population apparentés en Europe, dont les Voyageurs et les branches orientales (Doms, Loms) ; il englobe la grande diversité des groupes concernés, y compris les personnes qui s'auto-identifient comme « Tsiganes » et celles que l'on désigne comme « Gens du voyage ».

¹² Voir SG/Inf(2011)7.

Ressources et méthodologie utilisées pour la préparation du budget

Le Comité des Ministres a décidé que l'ajustement pour inflation appliqué aux contributions des Etats membres serait de 1,8 % pour 2012. Le total des contributions des États membres au Budget ordinaire est de 233 511 500 €.

Toutes les informations relatives à 2013 figurant dans les tableaux du Programme et Budget sont présentées aux prix de 2012. Conformément au Règlement financier révisé, le Secrétaire Général présentera un budget ajusté pour 2013 avant le 30 juin 2012.

Il a fallu inclure dans le budget pour le biennium un certain nombre d'ajustements obligatoires dus à des augmentations de dépenses. En outre, la « réserve négative », qui avait déjà été réduite en 2011, sera complètement soldée d'ici 2013. Pour cela, il sera procédé par étape, en la réduisant d'encore 200 000 € en 2012 et de 371 000 € en 2013. L'effacement de la réserve négative est une mesure supplémentaire pour une gestion budgétaire rigoureuse et transparente appliquée par l'Organisation.

Des mesures significatives ont été prises pour maîtriser les **dépenses de personnel**, conformément aux décisions du Comité des Ministres. Le Programme et Budget pour le biennium prévoit la suppression de 57 postes/fonctions. De plus, outre le redéploiement de certains postes/fonctions après la restructuration du Secrétariat et au sein de chacune des grandes entités administratives restantes, 4 postes seront redéployés, à partir d'autres secteurs de l'Organisation, en 2012, respectivement au Service de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, au Comité européen pour la prévention de la torture, au programme *Droits des enfants* et au GRETA. Un poste sera redéployé en 2013 au Bureau du Commissaire aux droits de l'homme.

La provision générale pour les programmes conjoints Conseil de l'Europe-UE a été augmentée de 430 000 € en 2012, puis de 670 000 € supplémentaires en 2013, ce qui portera la provision totale à 4 M € en 2013.

Enfin, dans le cadre de l'objectif visant à rendre l'Organisation plus flexible, le Secrétaire Général a décidé d'augmenter les crédits destinés aux mises à disposition de personnel, ce qui contribuera à accroître la mobilité de membres du personnel de et vers le Conseil de l'Europe d'une part, et d'autres organisations internationales et administrations publiques nationales d'autre part.

Afin de refléter l'intégralité des dépenses de personnel, les dépenses liées aux pensions ont été intégrées au niveau de chaque programme dans le Budget ordinaire. Ceci a pour effet d'augmenter les contributions des Etats membres au Budget ordinaire et de réduire leurs contributions au Fonds de réserve pour les pensions.

Accords partiels

Les Accords partiels restent un élément significatif de la capacité et de la visibilité opérationnelles de l'Organisation, et ce système a permis de leur transférer certaines activités relevant jusque-là du Budget ordinaire. Durant le biennium, à l'exception de la Commission de Venise et de la Direction européenne de la qualité du médicament (DEQM), les budgets des Accords partiels seront contenus dans le cadre d'une croissance zéro, hormis les augmentations ou diminutions résultant d'adhésions ou de retraits qui n'affecteront pas les contributions des Etats au global et l'effet sur les contributions forfaitaires des Accords partiels au Budget ordinaire et sur les services refacturés de l'augmentation entraînée par l'inclusion dans les budgets des coûts des pensions du personnel. Le budget de la Commission de Venise augmentera pour renforcer sa capacité opérationnelle à la suite de demandes de plus en plus fortes suscitées par les évolutions affectant la région méditerranéenne et afin de refléter la politique de voisinage de l'Organisation. Le budget de la DEQM augmentera pour suivre une demande en hausse, avec la création de 12 postes et 4 fonctions en 2012 et 2 postes et 4 fonctions en 2013. Le budget du Centre européen pour les langues vivantes (Centre de Graz) sera réduit d'un poste et 3 fonctions suite au retrait de la Grèce, de la Hongrie et du Royaume-Uni de l'accord partiel et le budget du groupe Pompidou sera réduit de 2 postes suite au retrait de l'Allemagne de l'accord partiel.

Conseils pour l'utilisation de ce document

Le présent document est l'aboutissement d'une révision complète des activités de l'Organisation entamée en 2010, sur la base d'une nouvelle structure réunissant en un document unique les activités comme les ressources.

Totalement intégré, il couvre tous les titres budgétaires existants et dimensions opérationnelles – dimension normative, activités de suivi (*monitoring*) et de coopération – afin de répondre à trois questions fondamentales : quoi (que fait l'Organisation), pourquoi (objectifs et résultats attendus) et comment (structures et ressources).

En 2011, le Conseil de l'Europe a fusionné son programme et son budget en un document unique, posant ainsi les fondations pour permettre à l'Organisation de travailler de manière plus stratégique, plus concentrée et plus cohérente. Cette évolution a été confortée par la décision de passer à un programme et budget bisannuel à compter de 2012, ce qui permettra de se positionner plus stratégiquement en matière de planification, d'évaluation et de mobilisation des ressources.

Le Programme et budget 2012-2013 a été encore rationalisé par rapport à 2011. Il compte désormais 31 programmes opérationnels (contre 38 auparavant) couvrant le secteur intergouvernemental, les institutions, les Accords partiels et les mécanismes indépendants.

Le Tableau 1 présente une image synoptique de tout ce que fait l'Organisation, selon une structuration en trois piliers thématiques : *Droits de l'homme*, *État de droit* et *Démocratie*, avec un pilier supplémentaire *Services d'appui* couvrant les organes directeurs, services généraux et autres.

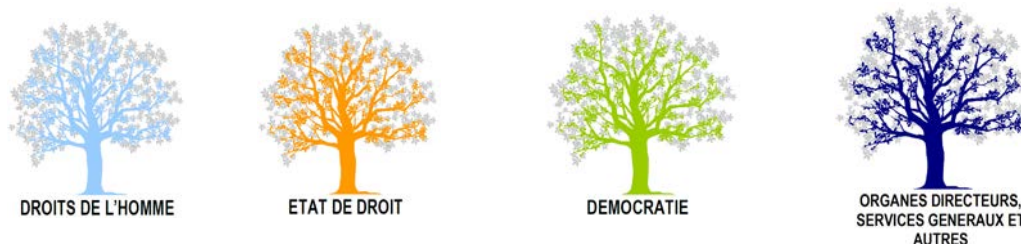


Fig. 1

Chaque pilier (A) est identifié par son propre code couleur (Fig.1) et composé de secteurs (B) qui couvrent les activités opérationnelles (C) (Fig. 2). Cette organisation est reprise dans l'ensemble du document. On obtient ainsi 4 piliers dont 3 piliers opérationnels, 8 secteurs opérationnels (3, 3 et 2 par pilier respectivement) et 31 programmes opérationnels (respectivement 13, 7 et 11). Le pilier d'appui recouvre 11 organes directeurs et services généraux plus 6 lignes de dépenses supplémentaires.

A	Droits de l'homme
B	Protection des droits de l'homme
C	Cour européenne des droits de l'homme
C	Exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme
C	Renforcer l'efficacité du système de la CEDH aux niveaux national et européen
C	Comité européen pour la prévention de la torture (CPT)

Fig. 2

Dans la structure ainsi décrite, le document inclut, avec les activités intergouvernementales, les institutions, Accords partiels et mécanismes indépendants. Dans le cas de certains programmes opérationnels, on trouvera plus d'un type d'activités, par exemple activités intergouvernementales et Accord partiels, ou encore activités intergouvernementales et mécanismes indépendants.

Les *activités intergouvernementales* sont les activités menées par des comités, réunissant des représentants d'États membres et éventuellement d'organisations ou États non membres et observateurs et qui fonctionnent selon des règles spécifiques¹³. Leur programme d'activités est arrêté par le Comité des Ministres et tous les États membres de l'Organisation ont le droit d'y participer. Dans certains cas, ces activités peuvent être menées par des mécanismes indépendants (voir ci-après).

Les *institutions* sont soit des organes statutaires prévus au Statut du Conseil de l'Europe¹⁴, à savoir le Comité des Ministres, l'Assemblée parlementaire et le Secrétaire Général, soit ceux qui ont été créés par la suite par des Résolutions du Comité des Ministres, à savoir le Congrès¹⁵ et le Commissaire aux droits de l'homme¹⁶. Toutes les institutions ont des prérogatives spécifiques consacrées par les textes juridiques respectifs les concernant.

Les *mécanismes indépendants* sont des comités ou organes composés d'experts désignés selon des procédures particulières et chargés de superviser le fonctionnement, l'application et la mise en œuvre d'instruments internationaux, ou de mener des activités spécifiques. Ils sont soit établis par une résolution ou une décision du Comité des Ministres, soit directement prévus dans les instruments internationaux. Il convient de noter que, dans certains cas, le mécanisme indépendant opère dans le cadre d'un Accord partiel, comme c'est le cas pour la Commission de Venise.

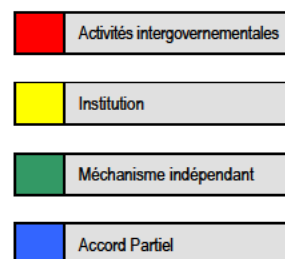


Fig. 3

Les *Accords partiels* sont une forme particulière de coopération au sein de l'Organisation. Ils permettent aux États membres entre eux (Accord partiel) ou avec d'autres États (Accord partiel élargi) de mener une activité donnée¹⁷. D'un point de vue statutaire, l'activité d'un Accord partiel demeure une activité de l'Organisation au même titre que les autres activités intergouvernementales, hormis le fait que le budget et les méthodes de travail sont déterminés uniquement par les membres de l'Accord partiel. Le cadre juridique est prévu dans un certain nombre de résolutions du Comité des Ministres¹⁸. Ils sont officiellement créés par une Résolution du Comité des Ministres établissant l'Accord partiel, qui contient le statut de l'Accord et est adoptée uniquement par les États qui souhaitent y participer¹⁹.

Dans tout le document, un code couleur (Fig. 3) indique le type d'activité et l'organe qui la met en œuvre : en rouge s'il s'agit d'une activité intergouvernementale, en jaune d'une institution, en vert d'un mécanisme indépendant et en bleu d'un Accord partiel ou élargi. Cela permet au lecteur de faire le lien entre les objectifs, structures et ressources et un type particulier d'activités (comme l'illustre la figure 2).

Pilier / Secteur / Programme	Budget Ordinaire € (1)	Autres budgets € (2)	UE € (3)(4)	TOTAL €	Budget Ordinaire € (1)
Droits de l'homme	95 933 900	40 706 200	5 985 600	142 625 700	95 630 000

Fig. 4

Pour ce qui est des ressources (Fig. 4), le document réunit le Budget ordinaire et d'autres budgets, par exemple ceux des Accords partiels. Conformément au Règlement financier applicable, le Budget de l'ensemble de l'Organisation est adopté par le Comité des Ministres, tandis que les budgets des Accords partiels sont adoptés en vertu de leur réglementation respective par les membres de chaque Accord partiel.

L'Observatoire européen de l'audiovisuel fait l'objet d'un cadre logique (logframe) distinct donné à titre d'information seulement.

¹³ Voir Résolution Res(2005)47 sur les comités et organes subordonnés, leurs mandats et méthodes de travail. La liste de ces comités, leur mandat et leur site web peuvent être consultés sur http://home.coe.int/tdsp/committees/default_en.asp et dans le document GR-PBA(2010)7.

¹⁴ Voir <http://conventions.coe.int/treaty/en/treaties/html/001.htm> para. 10 et 36.

¹⁵ Voir Résolution statutaire et Charte du Congrès.

¹⁶ Voir Résolution (99) 50 sur le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe.

¹⁷ Accord élargi pour les accords réunissant tous les États membres et un ou plusieurs États non-membres.

¹⁸ Voir résolution adoptée par le Comité des Ministres à sa 9^e Session, le 2 août 1951, Résolution statutaire (93)28 sur les accords partiels et élargis amendée et Résolution (96) 36 amendée par la Résolution CM/Res(2010)2.

¹⁹ La liste des accords partiels peut être consultée sur le site <http://conventions.coe.int/Treaty/Commun/ListeTousAP.asp?CL=ENG>.

Les dépenses générales de fonctionnement concernant les grandes entités administratives²⁰ (voir organigramme Annexe I) ont été inscrites au prorata au regard des programmes opérationnels respectifs.

Pour refléter les dépenses totales de personnel et dans un souci de transparence et de comparabilité, les coûts des pensions pour les agents ont été mentionnés au niveau de chaque ligne de programme dans le Budget ordinaire.

Outre le Budget ordinaire et les autres budgets, ce document inclut également dans le tableau synoptique général (Tableau 1) les contributions de l'UE aux programmes conjoints Conseil de l'Europe-UE (PJ), qui composent une part significative des ressources de l'Organisation. Les contributions de l'UE aux PJ figurent *pro rata temporis* en fonction de la durée du PJ concerné sur la base des informations disponibles au 10 novembre 2011. Ces chiffres sont indicatifs et peuvent évoluer dans le temps en fonction de la situation. Les contributions correspondantes du Conseil de l'Europe figurent dans les programmes correspondants du Budget ordinaire. Un tableau de synthèse figure en Annexe VIII et des informations complémentaires concernant les programmes conjoints déjà signés en figurent en Annexe IX.

Ainsi, grâce à la structure du document (Tableau 1), il est possible de tirer des informations financières complètes sur la structure des ressources, non seulement au niveau de chacune des lignes de programmes, mais aussi au niveau de chaque secteur et pilier.

Les contributions des États membres aux budgets du Conseil de l'Europe figurent au Tableau 2 (voir rabat). Les autres recettes sont détaillées dans la rubrique « Recettes ».

Avec les contributions de l'Union européenne aux PJ, les contributions volontaires provenant d'États membres et non membres ainsi que d'autres sources ont augmenté au fil des ans et sont devenues un élément significatif des ressources de l'Organisation. Elles ne peuvent pas être estimées de manière exhaustive pour la totalité du biennium, mais afin que le document soit le plus transparent possible, les informations disponibles au 1^{er} novembre 2011 ont été présentées au titre de chaque ligne de programme, indiquant le nombre et la nature des activités pour lesquelles un financement est requis, le total requis pour l'ensemble du biennium et pour chacune de ses deux années (*pro rata temporis* en fonction de la durée du projet concerné, dans les cas où, à cette date, une ventilation par année n'est pas disponible) ainsi que le montant déjà assuré au 1^{er} novembre 2011. Un tableau de synthèse figure en Annexe VII. Ces chiffres sont donnés à titre indicatif et peuvent être révisés.



Fig. 5

Le document inclut également des informations concernant les dimensions opérationnelles des activités qui sont mises en œuvre par l'Organisation, au nombre de trois : la dimension normative, les activités de suivi (*monitoring*) et les activités de coopération.

Ces trois dimensions (Fig. 5) font partie intégrante du fonctionnement de l'Organisation, dont elles forment l'une des grandes forces et constituent l'un des avantages comparatifs. Au fil de son existence, le Conseil de l'Europe a été à l'origine d'un certain nombre de normes internationales, dont quelque 200 traités internationaux. L'application de certaines normes fait l'objet d'un suivi par des organes spécifiques et les activités de coopération contribuent à leur application et à la consolidation des capacités.

Aux fins de la préparation du présent document, des définitions spécifiques ont été retenues.

Dimension normative : couvre les activités visant l'élaboration et l'adoption de normes, contraignantes ou non, et l'identification des bonnes pratiques, par exemple Conventions, Protocoles, Recommandations, Conclusions, Lignes directrices, Recommandations politiques, etc.

Activités de suivi (monitoring) : couvre les activités visant à apprécier le respect par les États des normes ci-dessus, que ce soit dans le cadre d'obligations légales ou à titre volontaire, en suivant une procédure juridique ou non, par exemple pour apprécier le respect par un État des dispositions d'une Convention, d'une recommandation ou d'un engagement qu'il a pris.

²⁰ Les dépenses générales d'encadrement sont les dépenses relatives aux services centraux et de coordination des Grandes Entités Administratives, y compris le Directeur Général et/ou les directeurs et les services centraux.

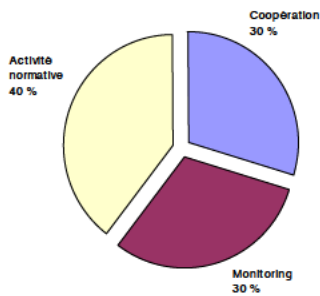


Fig. 6

les PJ et les contributions volontaires.

Ces informations sont synthétisées dans le tableau général concernant le Programme et Budget pour 2012-2013 (Tableau 1 – voir rabat) (Fig. 4) puis reprises au moyen d'un camembert (Fig. 6) au niveau de chaque cadre logique concernant les activités intergouvernementales. Elles sont également fournies pour les mécanismes indépendants (sur la base du Budget ordinaire) et les Accords partiels (sur la base du budget de l'Accord partiel concerné).

Il est entendu que ces informations sont de nature indicative et, dans une certaine mesure, à caractère subjectif. Néanmoins, elles sont importantes pour se faire une idée du volume des ressources que l'Organisation consacre à chaque dimension et qui peuvent ensuite être évaluées au fil du temps.

L'unité essentielle du nouveau Programme et Budget est la ligne de programme. Comme indiqué plus haut, trois piliers opérationnels couvrent huit secteurs opérationnels qui, à leur tour, regroupent 31 programmes opérationnels. Le pilier d'appui couvre 11 lignes supplémentaires relatives aux organes directeurs et services généraux.

Chacune des lignes de programme est développée par un cadre logique (Fig. 7) qui répond aux trois questions stratégiques sous-tendant la structure du nouveau programme et budget : *quoi, pourquoi et comment* :

Les questions *quoi* (A) et *pourquoi* (B) sont explicitées par une présentation de l'activité (A), des objectifs poursuivis, de l'impact probable et de l'avantage comparatif présenté par la mise en œuvre de l'activité par le Conseil de l'Europe, en s'appuyant sur la valeur ajoutée qu'elle peut dégager (B).

Ceci est également traité en fixant un certain nombre de résultats attendus et indicateurs de performance spécifiques (B), par référence à la logique de la budgétisation basée sur les résultats. A la suite du passage à un programme et budget bisannuel, en vue de parvenir à une meilleure planification stratégique et allocation des ressources, les résultats attendus ont été conçus pour couvrir toute la durée du biennium. Leur mise en œuvre est appréciée grâce à des indicateurs de performance annuels spécifiques. Cette disposition s'applique uniquement aux activités de nature non répétitive. Les résultats attendus de la majeure partie des activités de monitoring sont récurrents et ne nécessitent donc pas de segmenter les indicateurs de performance pour couvrir chaque année du biennium.

MENACES CONTRE L'ÉTAT DE DROIT

... CRIME ORGANISÉ, BLANCHIMENT DE CAPITAUX – MONEYVAL – TERRORISME, CYBERCRIMINALITÉ, TRAITE DES ÊTRES HUMAINS – GRETA – ET CONTREFAÇON DE PRODUITS MÉDICAUX

- A** La traite des êtres humains est un problème planétaire majeur. Chaque année, un nombre croissant de femmes, d'hommes et d'enfants sont victimes de la traite, principalement à des fins d'exploitation sexuelle mais aussi de travaux et de services forcés ou de servitude domestique. La traite des êtres humains a lieu à l'échelle nationale et transnationale. Selon certaines estimations, elle occupe la troisième place, derrière le trafic d'armes et le trafic de drogues, parmi les activités illicites les plus lucratives au monde.
- B** En matière de lutte contre la traite des êtres humains, depuis les années 80, le Conseil de l'Europe a adopté diverses initiatives visant à sensibiliser le public et à encourager l'action. Le 3 mai 2005, le Comité des Ministres a adopté la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains. Cette convention, ouverte à la signature à Varsovie le 16 mai 2005 à l'occasion du 3^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe, est entrée en vigueur le 1^{er} février 2008.



Cette entrée en vigueur a déclenché la mise en place du mécanisme de monitoring correspondant qui repose sur deux piliers : un groupe d'experts d'indépendants, le Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA), et le Comité des Parties, qui comprend les membres du Comité des Ministres appartenant aux États Parties à la Convention et des représentants des États Parties non-membres du Conseil de l'Europe.

Le GRETA supervise la mise en œuvre de la Convention. A cette fin, il établit régulièrement des rapports évaluant les mesures prises par les Parties. Il exige des Parties qui n'appliquent pas pleinement les dispositions contenues dans la Convention qu'elles renforcent leur action pour ce faire. D'autre part, le Comité des Parties peut aussi adresser, sur la base du rapport du GRETA, des recommandations à un État Partie.

Q www.coe.int/trafficking

B Résultats attendus		Indicateurs de performance					
Résultat attendu 1		2012-2013 : chaque année, l'évaluation de 12 États Parties à la Convention est réalisée et 12 rapports du GRETA sont adoptés. Sur la base de ces rapports, le Comité des Parties adopte des recommandations à l'intention des parties concernées.					
Le GRETA assure le monitoring et l'évaluation de la mise en œuvre de la Convention de lutte contre la traite des êtres humains.							
C Structures		Secrétariat					
Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA)		2012: 8 postes (4A 3B + 1 à définir) et 1 fonction (A) 2013: 8 postes (4A 3B + 1 à définir) et 1 fonction (A)					
D	Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
	2012	1 463 400	969 200	494 200			1 463 400
	2013	1 493 700	969 300	524 400			1 493 700

Fig. 7

Dans toute la mesure du possible, les résultats attendus ont été formulés sur la base des principes SMART, en d'autres termes ils doivent être spécifiques, mesurables, atteignables et vérifiables à un coût acceptable, pertinents pour l'objectif concerné et vérifiables dans un laps de temps raisonnable. Sauf indication contraire, les résultats attendus sont censés être atteints avant la fin du biennium.

Il est répondu à la question du *comment* (C) par des informations sur la structure et autres arrangements institutionnels qui contribuent à l'atteinte des objectifs du programme, à savoir les comités intergouvernementaux (voir ci-dessus), les organes statutaires ou conventionnels ou autres organes établis dans le cadre des réglementations applicables. Outre les informations sur les structures, le lecteur trouvera également des détails sur les ressources de secrétariat affectées à l'activité. Le nombre de postes et de fonctions ainsi que leurs catégories sont indiqués (grades HC, A, L, B ou C). Ce total est calculé en pourcentage, car, dans certains cas, des agents sont affectés à plusieurs activités, et les chiffres obtenus ont été arrondis à 50% (0,5) équivalent temps plein. Le total général des effectifs et le plafond des dépenses du personnel figurent à l'Annexe VI.

Le cadre logique est complété par des informations financières détaillées (D), y compris concernant les ressources extrabudgétaires, pour chaque ligne de programme.

Un texte explicatif présente chaque pilier et secteur et détaille les travaux de l'Organisation dans ce domaine. Une synthèse de chaque ligne de programme au sein de son secteur respectif, incluant des informations financières et le type d'activités mises en œuvre, est également proposée.



DROITS DE L'HOMME

DROITS DE L'HOMME

Les travaux du Conseil de l'Europe dans le domaine des droits de l'homme sont au cœur même de l'Organisation depuis sa création. La Convention européenne des droits de l'homme en est le centre. Les nouveaux États membres ont l'obligation de la signer lorsqu'ils adhèrent à l'Organisation et de la ratifier dans l'année qui suit leur adhésion. Rédigée « afin de prendre les premières mesures propres à assurer la garantie collective de certains des droits énoncés dans la Déclaration universelle », la Convention a depuis été développée, devenant le socle d'un système de protection des droits de l'homme paneuropéen incorporé aux droits internes de l'ensemble des 47 États membres.

Les États parties s'engagent à garantir à quiconque relève de leur juridiction un certain nombre de droits et libertés civils et politiques proclamés par la Convention. Par la suite, des Protocoles ont étendu la liste initiale de droits, et la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme les a renforcés et développés, démontrant ainsi la nature dynamique et évolutive du système.

Dans ce pilier, l'action du Conseil de l'Europe concerne trois secteurs :

- Protection des droits de l'homme,
- Promouvoir les droits de l'homme,
- Garantir les droits sociaux.

Ressources 2012 (€)				
DROITS DE L'HOMME	Budget ordinaire	Autres budgets	UE	TOTAL
	98 638 100	46 618 000	7 085 100	152 341 200
Protection des droits de l'homme	80 609 800		4 291 700	84 901 500
Promouvoir les droits de l'homme	12 786 500		2 203 400	14 989 900
Garantir les droits sociaux	5 241 800	46 618 000	590 000	52 449 800
Ressources 2013 (€)				
	98 556 400	47 683 500	4 627 200	150 867 100
Protection des droits de l'homme	80 418 700		2 596 300	83 015 000
Promouvoir les droits de l'homme	12 840 400		1 440 900	14 281 300
Garantir les droits sociaux	5 297 300	47 683 500	590 000	53 570 800



DROITS DE L'HOMME

PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

Les activités du Conseil de l'Europe dans le domaine des droits de l'homme ont pour objectif premier de garantir la protection de ces derniers, sinon, faute de protection effective, les droits et libertés consacrés par la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) ne seraient que des vœux pieux.

Conformément au principe de subsidiarité sous-tendant la Convention, il incombe en premier lieu aux États de garantir une protection effective. Cependant, lorsque la protection nationale se révèle inadéquate, la Cour européenne des droits de l'homme peut être saisie pour garantir que les États remplissent leurs obligations. Il est donc essentiel que les décisions prises par la Cour soient effectivement exécutées par les États membres. La Convention charge également au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe de superviser ce processus.

En 2010, la Convention a célébré son 60^e anniversaire ; le biennium 2012-2013 sera marqué par des avancées significatives en vue de l'adhésion de l'Union européenne à la Convention, un évènement qui constituera un jalon politique dans la vie de ce traité international comme du Conseil de l'Europe tout entier, ainsi qu'une évolution importante pour garantir une protection des droits de l'homme cohérente dans toute l'Europe, sans distinctions ni lignes de clivage.

Pour que la protection des droits de l'homme soit à l'avenir mieux assurée dans toute l'Europe, il est primordial d'œuvrer à renforcer en permanence l'efficacité du système de la CEDH, tant au niveau national qu'au plan européen. L'Organisation consacrera donc des travaux prioritaires au suivi des Déclarations adoptées aux Conférences de haut niveau sur l'avenir de la Cour européenne des droits de l'homme, qui ont été organisées à Interlaken (Suisse) en février 2010, puis à Izmir (Turquie) en avril 2011.

Avec la Cour, le Comité européen pour la prévention de la torture (CPT), joue un rôle important pour faire en sorte qu'en Europe, nul ne soit soumis à un traitement inhumain ou dégradant.

Les effets combinés des quatre programmes menés dans le cadre de ce secteur poursuivront l'objectif de garantir, dans toute l'Europe, le même niveau et la même cohérence dans la protection des droits de l'homme.

Ressources 2012 (€)					
PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME		Budget ordinaire	Autres budgets	UE	TOTAL
		80 609 800		4 291 700	84 901 500
	Cour européenne des droits de l'homme	67 206 800			67 206 800
	Exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme	4 079 100			4 079 100
	Renforcer l'efficacité du système de la CEDH aux niveaux national et européen	4 130 100		4 291 700	8 421 800
	Comité européen pour la prévention de la torture (CPT)	5 193 800			5 193 800
Ressources 2013 (€)					
		80 418 700		2 596 300	83 015 000
	Cour européenne des droits de l'homme	67 312 800			67 312 800
	Exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme	4 111 000			4 111 000
	Renforcer l'efficacité du système de la CEDH aux niveaux national et européen	3 800 700		2 596 300	6 397 000
	Comité européen pour la prévention de la torture (CPT)	5 194 200			5 194 200

PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

COUR EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME

La Cour, établie par la Convention européenne des droits de l'homme telle que modifiée par les Protocoles n° 11 et 14, est un organe judiciaire international indépendant au sein du Conseil de l'Europe.

Elle a pour mission de veiller au respect des engagements pris par les États contractants ; pour ce faire, après avoir examiné les requêtes introduites par des personnes physiques à titre individuel ou collectif ou (rarement) par des États contractants, elle rend un arrêt visant à préserver et renforcer la démocratie et l'État de droit fondés sur les droits et libertés fondamentaux dans l'ensemble des États membres du Conseil de l'Europe.

Depuis 1998, le volume des requêtes dont elle est saisie a augmenté d'environ 10 % par an. Au cours des trois dernières années, l'augmentation a été de 47 %, sans augmentation du personnel. De ce fait, l'écart préexistant entre les requêtes nouvelles et les affaires traitées continue de se creuser, avec, au 1^{er} juin 2011, 151 000 requêtes en cours d'examen. Parmi les initiatives prises par la Cour dans ce contexte, on citera l'introduction d'une politique de priorisation et l'établissement d'une section de filtrage.

Dans le cadre de la politique de priorisation, les affaires sont classées en sept catégories, les ressources étant concentrées prioritairement sur les trois premières d'entre elles. Ces affaires étant souvent les plus complexes et les plus longues à traiter, la conséquence devrait être une réduction globale du nombre d'affaires closes. Dans le même temps, ces affaires sont également celles qui ont le plus d'impact. On voit donc bien un lien stratégique direct avec l'efficacité générale du système de la Convention.

Pour ce qui est de la section de filtrage, afin de mettre à profit au maximum le mécanisme du juge unique établi par le Protocole n° 14, la Cour a établi un secrétariat consacré à cinq des pays qui sont à la source du plus grand nombre de requêtes, en vue de rationaliser et de dégager des bonnes pratiques communes.

① www.echr.coe.int

Résultats attendus				Indicateurs de performance		
Résultat attendu 1 La Cour se concentre sur les affaires prioritaires.				2012-2013 : le nombre d'affaires prioritaires dans les trois premières catégories qui ont fait l'objet d'une décision ou d'une communication augmente de 5% par rapport à l'année précédente (2010 : 2 226 requêtes dans les catégories I, II et III).		
Résultat attendu 2 La section de filtrage est optimisée.				2012-2013 : le nombre de requêtes traitées par la section de filtrage demeure stable par rapport à l'année précédente.		
Structures				Secrétariat		
La Cour comporte 5 sections, dont la composition est fixée pour 3 ans. Pour l'examen des affaires portées devant elle, la Cour siège en formations de juge unique, en comités de 3 juges, en Chambres de 7 juges et en une Grande Chambre de 17 juges. Les juges ont un mandat de 9 ans non renouvelable.				2012: 626 postes (174A 423B 11C 18L) 2013: 625 postes (174A 422B 11C 18L)		
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2012	67 206 800	64 234 900	2 971 900			67 206 800
2013	67 312 800	64 340 400	2 972 400			67 312 800

Ressources extrabudgétaires**Besoins en contributions volontaires**

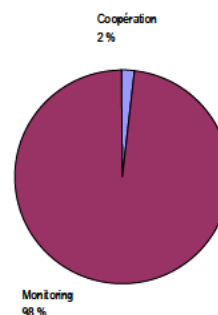
Référence	Objectif	Total	2012	2013	Montant assuré
2011/ECHR/VC/2356	Renforcement de l'Unité presse de la Cour pour une meilleure couverture médiatique des arrêts et décisions, en particulier dans les pays germanophones. Bénéficiaires : tous les États membres.	399 800	71 200		296 700
2011/ECHR/VC/2596	Remplacement du moteur de recherche actuel de la Cour (HUDOC) par une plateforme de recherche moderne. Bénéficiaires : tous les États membres.	260 000	126 000		139 100
2011/ECHR/VC/2109	Retransmission sur le web des audiences publiques. Bénéficiaires : tous les États membres.	417 200	50 000	50 000	247 000
TOTAL		1 077 000	247 200	50 000	682 800

PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

EXECUTION DES ARRÊTS DE LA COUR EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME

L'article 46§2 de la Convention européenne des droits de l'homme confère au Comité des Ministres la responsabilité de la surveillance de l'exécution des arrêts définitifs de la Cour par les États concernés. Depuis le 1^{er} juin 2010, date d'entrée en vigueur du Protocole n° 14, le Comité des Ministres surveille également l'exécution des termes des règlements amiables entérinés par une décision de la Cour (nouveau §4 de l'article 39 de la Convention européenne).

Pour s'acquitter de la mission de surveillance qui lui est confiée par la Convention, le Comité des Ministres est assisté et conseillé par le Service de l'exécution des arrêts de la Cour. Le Service assiste également les États pour identifier et mettre en œuvre les mesures d'exécution des arrêts/décisions.



Le respect des dispositions de la Convention, et en particulier des arrêts de la Cour, est crucial pour l'architecture élaborée par le Conseil de l'Europe pour la protection des droits de l'homme, de l'État de droit et de la démocratie, et donc pour la stabilité démocratique du continent et l'intégration européenne. L'importance d'une exécution rapide et efficace des arrêts de la Cour a été à nouveau soulignée à la Conférence d'Interlaken sur l'avenir de la Cour (février 2010) et lors de la Conférence de Haut niveau d'Izmir (avril 2011).

En mai 2010, le Comité des Ministres a réaffirmé que l'exécution des arrêts et décisions rendus par la Cour est essentielle pour la crédibilité et l'efficacité du système de la Convention et un facteur déterminant pour alléger la pression qui pèse sur la Cour.

Par conséquent, sur la base du Plan d'action d'Interlaken, le Comité des Ministres a adopté, en décembre 2010, un nouveau système de surveillance à deux axes, mis en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2011 et visant à garantir que le Comité des Ministres soit en mesure d'établir des priorités et de procéder à une hiérarchisation de son action de surveillance collective.

① www.coe.int/execution

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p>Résultat attendu 1 Les Plans/Bilans d'action transmis par les États au CM, détaillant les mesures adoptées/envisagées dans l'exécution des arrêts et décisions de la Cour, sont traités rapidement et examinés par le biais du système à deux axes.</p>	<p>2012-2013 : le nombre d'affaires closes par une résolution finale à la suite d'une décision du CM à cet effet augmente chaque année (2009 : 240 affaires ; 2010 : 455 affaires). Le nombre d'affaires transférées de la procédure de surveillance renforcée à la procédure standard augmente.</p>
<p>Résultat attendu 2 Les défis posés par l'adoption des mesures générales par les États sont identifiés rapidement et discutés avec les gouvernements concernés grâce à un dialogue actif.</p>	<p>2012-2013 : au moins 2 tables rondes, séminaires, conférences ou ateliers techniques sont organisés chaque année sur des questions d'ordre structurel ou systémique (2009 : 3 ; 2010 : 3). Au moins 8 consultations bilatérales sont organisées chaque année avec les gouvernements concernés (2009 : 8 ; 2010 : 9). Le CM répond rapidement au moyen d'une décision, d'une résolution intérimaire, ou, si besoin, sur la base d'un mémorandum préparé par le Secrétariat (2009 : 92 décisions, 8 résolutions intérimaires et 13 mémoranda ; 2010 : 69 décisions, 8 résolutions intérimaires et 10 mémoranda).</p>

Résultat attendu 3 La transparence et la visibilité de l'activité de surveillance du CM sont améliorées, comme demandé par le Plan d'action d'Interlaken (partie F.11.a).		2012-2013 : L'état d'exécution des arrêts est facilement consultable par les capitales, les requérants et les ONG. Les informations sur le paiement de la satisfaction équitable sont facilement accessibles par toute personne intéressée. Le rapport annuel sur la surveillance de l'exécution des arrêts de la Cour est publié à la date arrêtée par le CM et diffusé (2009 : avril 2009 ; 2010 : avril 2010).				
Structures		Secrétariat				
		2012: 27 postes (18A 8B + 1 à définir) et 9 fonctions (8A 1B) 2013: 27 postes (18A 8B + 1 à définir) et 9 fonctions (8A 1B)				
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2012	4 079 100	3 750 700	328 400			4 079 100
2013	4 111 000	3 772 200	338 800			4 111 000

Ressources extrabudgétaires

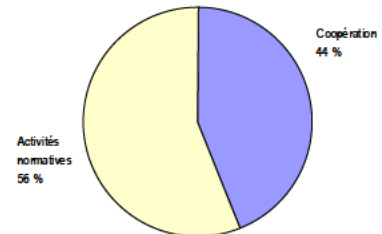
Besoins en contributions volontaires

Référence	Objectif	Total	2012	2013	Montant assuré
2012/DGHL/VC/2671	Transparence et visibilité du processus de surveillance des arrêts et décisions de la Cour. Bénéficiaires : tous les États membres.	600 000	300 000	300 000	
TOTAL		600 000	300 000	300 000	

PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

RENFORCER L'EFFICACITE DU SYSTEME DE LA CEDH AUX NIVEAUX NATIONAL ET EUROPEEN

Le système de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) – unique en son genre - dont l'Europe a pu se prévaloir depuis un demi-siècle est à la croisée des chemins. En 2012-2013, le Conseil de l'Europe accordera la priorité aux travaux destinés à garantir l'efficacité de la Cour européenne des Droits de l'homme, confrontée à un nombre toujours plus important de requêtes individuelles. L'ouverture à la signature de l'accord d'adhésion de l'Union européenne (UE) à la CEDH comblera un vide dans l'architecture européenne de protection des droits de l'homme, garantissant la cohérence des approches du Conseil de l'Europe et de l'UE. Enfin, des activités de coopération ciblées contribueront au renforcement de la mise en œuvre de la CEDH et à la prévention des violations au niveau national.



Le travail intergouvernemental engagé sur la base des Déclarations et Plans d'action d'Interlaken (2010) et d'Izmir (2011) sera poursuivi en 2012-2013 afin d'identifier les mesures légales et les politiques les mieux adaptées pour renforcer encore l'efficacité du système de la CEDH au niveau national et européen. Des instruments juridiques définissant les modalités de l'adhésion de l'UE à la Convention seront élaborés et transmis au Comité des Ministres avant la fin 2011 pour adoption au cours de l'année 2012.

Dans le même temps, des mesures juridiques et politiques seront développées en synergie avec les acteurs des droits de l'homme concernés au niveau régional et international comme l'UE et son Agence des droits fondamentaux (ADF), les Nations Unies et l'OSCE, afin de répondre aux enjeux émergents dans le domaine des droits de l'homme.

La fourniture d'une aide bilatérale au renforcement des capacités, y compris des activités de formation, visant à améliorer l'aptitude des institutions et groupes professionnels essentiels des États membres à mettre en œuvre la Convention représente aussi un aspect important de cette ligne de programme. Des activités spécifiques de formation seront aussi organisées à l'intention de la société civile et des structures nationales indépendantes des droits de l'homme, afin de leur permettre de contribuer à la mise en œuvre du Plan d'action d'Interlaken.

Les projets de coopération pluriannuels organisés dans le cadre de cette ligne de programme seront financés en grande partie par des sources externes, notamment des fonds de l'UE et des contributions volontaires des États membres du Conseil de l'Europe.

- ① www.coe.int/cddh
- www.coe.int/hrlawpolicy
- www.coe.int/dghl/cooperation/capacitybuilding

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p>Résultat attendu 1 Les mesures prises par les États membres pour mettre effectivement en œuvre la CEDH au niveau national sont analysées et des propositions de suivi sont formulées.</p>	<p>2012 : Un rapport est présenté au CM analysant les réponses fournies par les États membres au 31 décembre 2011 sur les mesures prises pour mettre en œuvre les parties pertinentes des Déclarations d'Interlaken et d'Izmir et formulant des recommandations pour des actions ultérieures. Un instrument non contraignant du CM est rédigé concernant les procédures nationales de sélection des candidats pour le poste de juge et juge ad hoc à la Cour.</p> <p>2013 : les décisions du CM sur les suites à donner aux deux rapports sont mises en œuvre.</p>

<p>Résultat attendu 2 Les effets du Protocole n° 14 à la CEDH et de la mise en œuvre des Déclarations d'Interlaken et d'Izmir sont évalués, et des propositions sont faites pour une stratégie garantissant l'efficacité à long terme du système de la Convention.</p>	<p>2012 : 2 rapports sont présentés au CM (i) faisant des propositions spécifiques pour des amendements à la CEDH et (ii) contribuant à l'évaluation du Protocole n° 14 et de la mise en œuvre des Déclarations d'Interlaken et Izmir.</p> <p>2013 : des instruments juridiques pour mettre en œuvre les décisions pertinentes prises sur la base de ces rapports sont finalisés et présentés au CM pour examen et adoption. Un rapport intérimaire est présenté au CM exposant des propositions possibles pour une réforme à long terme du système de la CEDH.</p>
<p>Résultat attendu 3 Un accord intervient concernant les modalités de l'adhésion de l'UE à la CEDH, couvrant notamment sa participation au système de la Convention</p>	<p>2012 : l'Accord portant sur l'adhésion de l'UE à la CEDH est adopté par le CM et ouvert à la signature.</p> <p>2013 : un certain nombre d'États membres du Conseil de l'Europe signent/ratifient l'Accord d'adhésion.</p>
<p>Résultat attendu 4 Des normes existantes sont promues, notamment en ce qui concerne l'abolition de la peine de mort. Des instruments juridiques de protection des droits de l'homme sont élaborés au regard des nouveaux enjeux sociaux (personnes âgées, droits de l'homme et entreprises, diversité culturelle des sociétés).</p>	<p>2012 : Des activités sont organisées pour marquer avec l'UE la Journée européenne contre la peine de mort et assurer la visibilité de l'action du CdE contre la peine de mort. Le CDDH examine un projet d'instrument sur les droits et la dignité des personnes âgées ainsi qu'une étude sur la faisabilité et la valeur ajoutée de travaux normatifs sur les droits de l'homme dans les sociétés culturellement diverses et sur la responsabilité sociale des entreprises.</p> <p>2013 : Des activités sont organisées pour marquer avec l'UE la Journée européenne contre la peine de mort et assurer la visibilité de l'action du CdE contre la peine de mort. Au moins 1 instrument nouveau en matière de droits de l'homme est soumis au CM pour adoption et une étude sur une autre question soumise au CDDH pour examen. De nouveaux domaines prioritaires pour d'éventuelles actions futures sont identifiés.</p>
<p>Résultat attendu 5 Le partenariat avec l'UE (y compris l'ADF), l'OSCE et les organes compétents de l'ONU est renforcé.</p>	<p>2012-2013 : des avis sont donnés dans les délais fixés sur la compatibilité des projets de législation de l'UE avec les normes des droits de l'homme du CdE et des commentaires formulés sur les documents de l'ADF ; ils sont pris en compte dans les documents de l'UE et de l'ADF.</p> <p>Au moins 1 projet conjoint est retenu dans le Programme de travail annuel de l'ADF.</p> <p>Au moins 2 échanges de vues interinstitutionnels sont organisés chaque année.</p> <p>Des contributions du CdE à l'Examen périodique universel (EPU) sont communiquées dans les délais fixés pour tous les États membres soumis à examen en 2012-2013.</p>

<p>Résultat attendu 6 Une aide est apportée pour le renforcement des capacités et des activités de formation sont assurées à l'intention des juges, des procureurs, des avocats, des Agents de gouvernement et des organisations de la société civile, afin d'assurer le renforcement de la mise en œuvre de la CEDH et de l'utilisation des normes européennes des droits de l'homme au niveau national.</p>		<p>2012-2013 : des équipes de formateurs nationaux à la CEDH sont constituées ou renforcées dans au moins 4 pays en 2012 et 3 pays supplémentaires en 2013. La traduction de la jurisprudence et de matériaux de la CEDH est mise à disposition des juges, procureurs et avocats d'au moins 5 pays par an.</p> <p>Une composante sur les normes européennes des droits de l'homme est intégrée aux programmes nationaux de formation des juges et des procureurs dans au moins 4 pays en 2012 et 3 pays supplémentaires en 2013. Des avis d'experts juridiques sont donnés à au moins 5 pays chaque année. Une aide est apportée aux Agents de gouvernement par le biais de la formation, des échanges entre pairs et/ou de la diffusion de la jurisprudence de la CEDH dans au moins cinq pays chaque année.</p> <p>Chaque année, dans 15 États membres, des interlocuteurs nationaux sont formés aux diverses modalités leur permettant de contribuer à la mise en œuvre du Plan d'action d'Interlaken à la fois au niveau national et au niveau du CdE.</p>				
<p>Structures</p>		<p>Secrétariat</p>				
<p>Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH) et son Bureau Comité d'experts sur la Réforme de la Cour (DH-GDR)</p>		<p>2012: 16,5 postes (9A 7,5B) et 1 fonction (A) 2013: 16,5 postes (9A 7,5B) et 1 fonction (A)</p>				
<p>Ressources</p>	<p>Budget ordinaire</p>	<p>Personnel</p>	<p>Autres dépenses</p>	<p>Autres budgets</p>	<p>UE</p>	<p>TOTAL</p>
<p>2012</p>	<p>4 130 100</p>	<p>2 097 300</p>	<p>2 032 800</p>		<p>4 291 700</p>	<p>8 421 800</p>
<p>2013</p>	<p>3 800 700</p>	<p>2 079 800</p>	<p>1 720 900</p>		<p>2 596 300</p>	<p>6 397 000</p>

Ressources extrabudgétaires

Programmes conjoints

	Début	Fin	Total	% UE	UE 2012	UE 2013
Garantir les droits de l'homme au Kosovo ²¹ .	01/11/2011	30/04/2013	1 100 000	90,91	668 100	222 700
Projet ciblé Peer to Peer II : promouvoir des mécanismes non judiciaires nationaux indépendants pour la protection des droits de l'homme, en particulier pour la prévention de la torture.	01/03/2010	28/02/2012	1 600 000	75,00	100 100	
Renforcer la lutte contre les mauvais traitements et l'impunité.	01/07/2011	31/12/2013	1 500 000	50,00	299 300	299 300
Formation des juges et procureurs militaires aux questions de droits de l'homme.	03/11/2010	02/11/2012	2 000 000	100,00	832 900	
Améliorer l'efficacité du système de justice pénale turc.	01/11/2011	30/10/2013	4 000 000	95,00	1 901 600	1 584 600
Formation de juristes à la lutte contre la discrimination en application de la Convention européenne des droits de l'homme.	01/01/2012	31/12/2013	1 960 000	50,00	489 700	489 700
TOTAL			12 160 000		4 291 700	2 596 300

²¹ Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

Besoins en contributions volontaires

Référence	Objectif	Total	2012	2013	Montant assuré
2011/DGHL/VC/2580	Renforcer la capacité des institutions de médiateur en tant que mécanismes non judiciaires indépendants pour la protection des droits de l'homme. Bénéficiaires : multilatéral.	1 200 000	600 000	600 000	
2010/DGHL/VC/2575	Renforcer l'efficacité du système de la CEDH aux niveaux national et européen. Bénéficiaires : tous les États membres.	500 000	166 600		
2011/DGHL/VC/2576	Formation des juges, procureurs et juristes à l'utilisation des normes européennes des droits de l'homme dans leur travail quotidien et diffusion des matériels de formation à cet égard. Bénéficiaires : tous les États membres.	2 000 000	1 000 000	1 000 000	
2010/DGHL/VC/2385	Formation à la CEDH pour les praticiens du droit au Kosovo ²² .	500 000	166 600		
2010/DGHL/VC/2350	Les juges et procureurs sont formés à la CEDH dans leurs écoles de la magistrature et autres institutions/structures assurant la formation pour la Justice dans tous les États membres. Bénéficiaires : tous les États membres.	1 900 000	616 200	51 400	500 000
2011/DGHL/VC/2519	Programme de coopération et d'assistance pour renforcer la capacité des États membres à mettre en œuvre la CM/Rec(2010)5 et lutter contre la discrimination pour des motifs d'orientation sexuelle ou d'identité de genre, en particulier par une expertise législative, la sensibilisation dans les médias, les écoles et autres secteurs pertinents ; tenue d'une conférence pour évaluer les progrès et définir les futures priorités. Bénéficiaires: Albanie, Monténégro.	950 000	316 700	316 700	100 000
2012/DGHL/VC/2722	Remplacement des bases de données « jurisprudentielles » HUDOC de la DG I. Bénéficiaires : tous les États membres.	350 000	300 000	50 000	
TOTAL		7 400 000	3 166 100	2 018 100	600 000

²² Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

COMITE EUROPEEN POUR LA PREVENTION DE LA TORTURE (CPT)

Le respect de l'intégrité physique et psychologique est le fondement même de la protection des droits de l'homme. Le traitement des personnes privées de leur liberté est la pierre de touche qui permet de voir dans quelle mesure un État respecte la dignité humaine. En adoptant, le 26 juin 1987, la Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants, les États membres du Conseil de l'Europe ont apporté la preuve de leur engagement à donner aux personnes privées de leur liberté la protection la plus élevée contre toute forme de mauvais traitements. Pour cela, la Convention a instauré un mécanisme de contrôle non judiciaire et proactif qui agit sur le terrain. Cette activité de suivi (*monitoring*) est confiée à un organe indépendant, le CPT.



Le CPT n'a pas d'équivalent. Jouissant de pouvoirs considérables (accès illimité aux lieux de détention, rencontres en privé avec des personnes privées de leur liberté, accès aux informations nécessaires pour lui permettre de s'acquitter de sa mission), ses délégations se rendent, sans restriction, dans tout lieu où se trouvent des personnes privées de leur liberté dans les États parties à la Convention. Le CPT fait tout pour s'acquitter de sa mission sur l'ensemble du territoire européen. En vertu du mandat qui lui a été conféré par la Convention qui l'a établi, le CPT mène des activités à caractère permanent, qui s'inscrivent dans le long terme.

① www.cpt.coe.int

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p>Résultat attendu 1 Le traitement d'un plus grand nombre de personnes privées de liberté est examiné grâce à une présence intensifiée du CPT sur le terrain.</p>	<p>2012 : organisation d'au moins 18 visites périodiques et ad hoc (y compris au moins 2 visites à "réaction rapide"), pour un total d'environ 170 jours de visites (2009 : 18 visites ; 2010 : 19 visites).</p> <p>2013 : organisation d'au moins 19 visites périodiques et ad hoc (y compris au moins 2 visites à "réaction rapide"), pour un total d'environ 180 jours de visites.</p>
<p>Résultat attendu 2 La mise en œuvre des recommandations du CPT est améliorée par le biais d'un dialogue proactif et permanent avec les gouvernements.</p>	<p>2012 : organisation d'au moins 3 "entretiens à haut niveau" avec des autorités nationales confrontées à des difficultés dans la mise en œuvre des recommandations du CPT (2009 : 1 entretien à haut niveau ; 2010 : 2 entretiens à haut niveau).</p> <p>2013 : organisation d'au moins 4 "entretiens à haut niveau" avec des autorités nationales confrontées à des difficultés dans la mise en œuvre des recommandations du CPT.</p>
<p>Résultat attendu 3 Les "normes du CPT" sur le traitement des personnes privées de liberté sont promues par le biais de contacts avec des décideurs politiques nationaux et internationaux, le personnel travaillant dans les lieux de détention, etc.</p>	<p>2012 : les membres du CPT et de son Secrétariat participent à au moins 55 réunions de contacts (y compris des séminaires/conférences) avec des groupes cibles (2009 : 70 réunions ; 2010 : 70 réunions).</p> <p>2013 : les membres du CPT et de son Secrétariat participent à au moins 60 réunions de contacts (y compris des séminaires/conférences) avec des groupes cibles.</p>

Structures			Secrétariat			
Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT)			2012: 23 postes (14A 8B + 1 à définir) et 1 fonction (A)			
			2013: 23 postes (14A 8B + 1 à définir) et 1 fonction (A)			
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2012	5 193 800	2 918 300	2 275 500			5 193 800
2013	5 194 200	2 921 800	2 272 400			5 194 200



DROITS DE L'HOMME

PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME

De nombreux individus sont aujourd'hui encore victimes de violations des droits de l'homme en Europe. Le Conseil de l'Europe a mis au point et continue à développer des instruments légaux, des mécanismes de suivi et des programmes et campagnes ciblés pour répondre aux problèmes existants et pour identifier et prévoir les risques émergents en ce domaine.

De manière générale, le Commissaire aux droits de l'homme mène un dialogue actif avec les États membres sur les questions les plus urgentes, en s'adaptant rapidement à des situations évolutives. Le Commissaire procède à un suivi et une évaluation des situations des droits de l'homme dans les États membres et promeut les activités de sensibilisation et d'éducation dans un esprit de confiance mutuelle. Les activités du Commissaire incluent également l'action préventive, la résolution précoce des crises émergentes et la reconstruction en situation de post-conflit.

Les questions d'égalité et de diversité sont traitées dans le cadre d'une ligne de programme spécifique incluant de nouvelles approches transversales, afin de parvenir à l'égalité en fait et en droit entre les sexes dans les États membres et de promouvoir la pleine inclusion sociale des personnes handicapées dans tous les domaines de l'action publique. Le programme promeut également la ratification et la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.

La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) suit de près les manifestations de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie, d'antisémitisme et d'intolérance dans tous les États membres, ainsi que les mesures prises par les États pour combattre ces phénomènes. Elle recommande, sur cette base, certaines améliorations de la législation, des interventions publiques et des stratégies politiques, ainsi que des mesures de sensibilisation, afin de remédier aux insuffisances.

Les Roms²³ et les migrants restent des groupes de population particulièrement marginalisés. Dans le cadre d'une ligne de programme spécifique, le Conseil de l'Europe mène des activités de renforcement des capacités visant à promouvoir leur inclusion sociale et le respect de leurs droits de l'homme.

Les droits des minorités nationales sont protégés par les mécanismes de suivi de deux conventions européennes spécifiques : la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales et la Charte européenne des langues régionales et minoritaires.

Les droits des enfants, notamment le droit à l'accès à la justice et aux services sociaux et de santé, font l'objet d'une large promotion dans le cadre du programme « Construire une Europe pour et avec les enfants ». D'autre part, le Conseil de l'Europe promeut des instruments juridiques visant à combattre la violence contre les enfants et, en particulier, la traite des êtres humains, la pédopornographie et les abus sexuels à l'égard des enfants.

²³ Le terme « Roms » utilisé au Conseil de l'Europe désigne les Roms, les Sintés (Manouches), les Kalés (Gitans) et les groupes de population apparentés en Europe, dont les Voyageurs et les branches orientales (Doms, Loms) ; il englobe la grande diversité des groupes concernés, y compris les personnes qui s'auto-identifient comme « Tsiganes » et celles que l'on désigne comme « Gens du voyage ».

Ressources (€) 2012					
PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME		Budget ordinaire	Autres budgets	UE	TOTAL
		12 786 500		2 203 400	14 989 900
	Commissaire aux droits de l'homme	2 940 500			2 940 500
	Egalité et diversité	1 282 700			1 282 700
	Racisme et intolérance – ECRI	1 851 800			1 851 800
	Promouvoir l'intégration sociale et le respect des droits de l'homme : Roms ²⁴ , migrants	2 588 300		899 900	3 488 200
	Minorités – Minorités nationales, langues régionales ou minoritaires	2 506 300		1 303 500	3 809 800
	Droits des enfants	1 616 900			1 616 900
Ressources (€) 2013					
		12 840 400		1 440 900	14 281 300
	Commissaire aux droits de l'homme	3 048 200			3 048 200
	Egalité et diversité	1 182 100			1 182 100
	Racisme et intolérance – ECRI	1 862 900			1 862 900
	Promouvoir l'intégration sociale et le respect des droits de l'homme : Roms ²⁴ , migrants	2 557 200		241 600	2 798 800
	Minorités – Minorités nationales, langues régionales ou minoritaires	2 595 600		1 199 300	3 794 900
	Droits des enfants	1 594 400			1 594 400

²⁴ Le terme « Roms » utilisé au Conseil de l'Europe désigne les Roms, les Sintés (Manouches), les Kalés (Gitans) et les groupes de population apparentés en Europe, dont les Voyageurs et les branches orientales (Doms, Loms) ; il englobe la grande diversité des groupes concernés, y compris les personnes qui s'auto-identifient comme « Tsiganes » et celles que l'on désigne comme « Gens du voyage ».

PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME

COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME

Le Commissaire aux droits de l'homme (le Commissaire) est une institution indépendante non judiciaire au sein du Conseil de l'Europe ; il est mandaté pour promouvoir la sensibilisation aux droits de l'homme et le respect de ces droits dans les 47 États membres. Le 7 mai 1999, le Comité des Ministres a adopté sa Résolution (99)50 instituant le Bureau du Commissaire et lui accordant son mandat. Le Commissaire dialogue en permanence avec les États membres et d'autres acteurs pour passer en revue le respect des droits de l'homme. Doté d'un large mandat, le Commissaire, qui n'est pas lié par des procédures officielles, exerce ses fonctions avec souplesse, en toute indépendance et impartialité. Cette capacité à s'adapter rapidement à des circonstances évolutives est l'un des principaux atouts de l'institution.

Le Commissaire se rend dans tous les États membres pour superviser et évaluer la situation des droits de l'homme. Ces visites sont ciblées pour traiter des problèmes clés et formuler des recommandations précises. Les rapports spécifiques par pays sont publiés et la mise en œuvre de ces recommandations est suivie dans le cadre d'un dialogue permanent et équilibré avec tous les États membres. Le Commissaire sensibilise le grand public aux défis qui se posent en matière de sauvegarde des droits de l'homme en publiant des documents thématiques sur des problèmes spécifiques. Depuis l'entrée en vigueur du Protocole n° 14 à la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH), le Commissaire peut intervenir en tant que tierce partie dans les procédures devant la Cour. Le Commissaire contribue également à la résolution précoce des crises émergentes ou aux efforts de reconstruction dans des situations de post-conflit.

① www.coe.int/commissioner

Résultats attendus				Indicateurs de performance		
Résultat attendu 1 Un dialogue constructif empreint de confiance mutuelle est entretenu avec les États membres et les autres parties prenantes pour superviser le respect des droits de l'homme, repérer les lacunes éventuelles et proposer des solutions aux problèmes.				2012-2013 : au moins 10 visites ciblées du Commissaire sont organisées chaque année dans des États membres (2009 : 10 visites ; 2010 : 10 visites). Au moins 10 rapports de monitoring par pays sont établis chaque année (2009 : 10 rapports ; 2010 : 10 rapports). Chaque année, un dialogue permanent s'établit avec les États membres, notamment par échange de lettres.		
Résultat attendu 2 La sensibilisation et l'éducation aux droits de l'homme sont développées notamment auprès du grand public et de la société civile.				2012-2013 : au moins 3 documents sur des sujets d'intérêt (document thématiques, avis, documents de synthèse) sont élaborés et publiés chaque année (2009 : 2 documents ; 2010 : 2 documents). Niveau de couverture dans un large spectre médiatique (2009 : 383 articles ; 2010 : 832 articles).		
Résultat attendu 3 L'efficacité à long terme du système de la CEDH est améliorée grâce à l'action de prévention du Commissaire.				2012-2013 : nombre de sessions de travail avec les structures nationales de protection des droits de l'homme telles que les Médiateurs et institutions nationales de protection des droits de l'homme.		
Structures				Secrétariat		
Commissaire aux droits de l'homme				2012: 21 postes (13A 8B) et 3 fonctions (3A) 2013: 22 postes (14A 8B) et 3 fonctions (3A)		
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2012	2 940 500	2 545 000	395 500			2 940 500
2013	3 048 200	2 656 900	391 300			3 048 200

Ressources extrabudgétaires

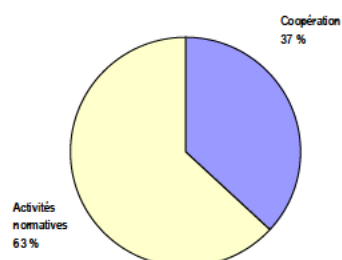
Besoins en contributions volontaires

Référence	Objectif	Total	2012	2013	Montant assuré
2011/CommHR/VC/2598	L'impact à moyen et long terme du travail du Commissaire dans les 47 États membres est accru. Bénéficiaires : tous les États membres.	1 600 000	600 000	600 000	378 050
TOTAL		1 600 000	600 000	600 000	378 050

PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME

ÉGALITE ET DIVERSITE

Ce programme vise à promouvoir l'égalité des entre les femmes et les hommes ainsi que l'égalité des chances pour les personnes handicapées. Il s'agit là de deux défis distincts et permanents pour les principes d'égalité et de diversité dans les sociétés européennes. Les inégalités entre les hommes et les femmes, notamment les inégalités *de facto*, perdurent dans toutes les sphères de la vie publique et privée. Des efforts sont nécessaires en termes de visibilité, d'autonomisation et d'égalité de participation, en particulier en ce qui concerne la prise de décisions dans les sphères politique et économique. Les personnes handicapées sont confrontées à des problèmes similaires, quoique dans un contexte différent.



Un nouveau programme transversal sur l'égalité entre les femmes et les hommes vise à établir l'égalité entre les femmes et les hommes *de jure* et *de facto* dans les États membres et à contribuer à la mise en œuvre de la Déclaration de Madrid du Comité des Ministres (mai 2009) et du Plan d'action de la Conférence ministérielle de Bakou (mai 2010). Une perspective égalité des entre les femmes et les hommes sera intégrée dans toutes les activités normatives du Conseil de l'Europe. Le programme transversal inclut également la promotion de la ratification et de la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, qui a été signée par 13 pays le jour de son ouverture à la signature en mai 2011. Son entrée en vigueur représentera un grand pas en avant pour ce programme.

Le Conseil de l'Europe coopère avec l'Union européenne, des organisations internationales (OSCE et Nations Unies, dont le HCDH) et la société civile (notamment des ONG représentant les personnes handicapées). Il gère aussi avec l'Organisation internationale de la francophonie, un projet pilote de budgétisation prenant en compte le genre.

S'agissant des personnes handicapées, le programme vise à améliorer leurs droits, leur pleine participation et leur qualité de vie par la mise en œuvre du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour les personnes handicapées 2006-2015 et des recommandations pertinentes du Comité des Ministres. Ce programme vise à diffuser largement, et à intégrer à tous les secteurs de politique, la nouvelle approche consistant à considérer les personnes handicapées comme des membres à part entière de la société, ainsi qu'à améliorer la qualité de vie des personnes handicapées en les autonomisant afin qu'elles prennent en main leur vie et à créer des sociétés ouvertes à tous.

- ① www.coe.int/equality
- www.coe.int/conventionviolence
- www.coe.int/t/dg3

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p>Résultat attendu 1 Les États membres sont soutenus dans leur action pour faire des normes et objectifs en matière d'égalité entre les femmes et les hommes une réalité dans leur pays, y compris par la prise en compte transversale des questions relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes et la promotion de la coopération interministérielle et interinstitutionnelle.</p>	<p>2012-2013 : missions de conseil et d'assistance réalisées dans au moins 2 (2012) et 5 (2013) États membres. Un site Internet interactif est développé et des matériels sont élaborés pour promouvoir les normes ayant trait aux bonnes pratiques et visant à établir une égalité entre les femmes et les hommes <i>de facto</i>.</p>
<p>Résultat attendu 2 Des conseils sont donnés aux décideurs politiques et praticiens pour les aider à promouvoir l'accès des femmes à la justice.</p>	<p>2012-2013 : une étude de faisabilité concernant un instrument juridique sur l'accès des femmes à la justice est élaborée.</p>

<p>Résultat attendu 3 La Convention du CdE sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique est promue et la législation des États parties à la Convention est conforme à la Convention.</p>	<p>2012 : au moins 2 activités promotionnelles régionales (une conférence et un séminaire) sont organisées. Le CdE devient <i>donor programme partner</i>, conseillant les donateurs et les bénéficiaires sur au moins 1 projet pour lutter contre la violence à l'égard des femmes, notamment la violence domestique. Au moins 5 ratifications supplémentaires sont obtenues.</p> <p>2013 : la législation nationale d'au moins 3 pays est évaluée et des recommandations écrites sont formulées pour des modifications permettant de la mettre en conformité avec la Convention. Une proposition de projet pour lutter contre la violence à l'égard des femmes, notamment la violence domestique, est élaborée et des ressources extrabudgétaires sont négociées. Au moins 10 ratifications supplémentaires.</p>
<p>Résultat attendu 4 Les États membres reçoivent une aide pour la mise en œuvre du deuxième quinquennat du Plan d'action pour les personnes handicapées 2006-2015 et toutes les recommandations pertinentes du CM font l'objet d'une promotion.</p>	<p>2012-2013 : des activités de formation et/ou de sensibilisation sont organisées chaque année dans au moins 2 États membres concernant 5 lignes d'action clés identifiées par la conférence et le rapport d'étape de mi-2010 (éducation ; emploi, orientation professionnelle et formation ; environnement bâti ; transports ; vie en communauté). Un rapport de suivi de la mise en œuvre du Plan concernant 5 lignes d'action clés est préparé (2013).</p>
<p>Résultat attendu 5 Une expertise et des principes directeurs sont fournis aux États membres dans le but de protéger et promouvoir les droits de l'homme des groupes particulièrement vulnérables que constituent les enfants et jeunes handicapés et toutes les recommandations pertinentes du CM font l'objet d'une promotion.</p>	<p>2012-2013 : un projet de rapport et un projet de recommandation du CM sont préparés et font l'objet d'une promotion dans le but de protéger et promouvoir les droits de l'homme des enfants et jeunes handicapés. Des activités de coopération visant à promouvoir la recommandation du CM relative à la participation des personnes handicapées à la vie publique et politique ainsi que la recommandation du CM relative aux droits des femmes et jeunes filles handicapées sont mises en œuvre dans au moins 2 États membres (2012). Des activités de coopération visant à promouvoir la recommandation du CM relative aux enfants et aux jeunes handicapés sont mises en œuvre dans au moins 2 États membres (2013).</p>
<p>Résultat attendu 6 Une expertise et des principes directeurs sont fournis aux États membres dans le but d'accroître la participation des personnes handicapées à la vie culturelle, aux loisirs, au tourisme et au sport.</p>	<p>2012-2013 : un projet de rapport et un projet de recommandation du CM sont préparés dans le but d'accroître la participation des personnes handicapées à la vie culturelle, aux loisirs, au tourisme et au sport.</p>

Structures			Secrétariat			
	Commission pour l'égalité entre les femmes et les hommes (GEC)		2012: 6,5 postes (3,5A 3B)			
	Comité européen pour la Cohésion Sociale (CDCS)		2013: 6,5 postes (3,5A 3B)			
	Comité d'experts sur les droits des personnes handicapées (CS-RPD)					
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2012	1 282 700	733 400	549 300			1 282 700
2013	1 182 100	661 300	520 800			1 182 100

Ressources extrabudgétaires

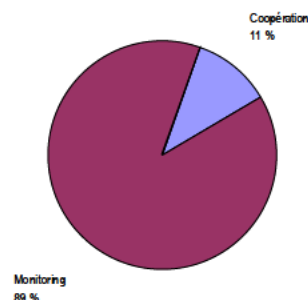
Besoins en contributions volontaires

Référence	Objectif	Total	2012	2013	Montant assuré
2011/DGHL/VC/2656	Promouvoir la Convention du CdE sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Bénéficiaires : tous les États membres.	328 000	227 600		100 470
2010/DGHL/VC/2333	Elaboration d'un module de formation "prise en compte des questions de genre dans la budgétisation" et organisation de sessions de formation pour les fonctionnaires. Bénéficiaires : multilatéral.	330 000	110 000	30 000	140 000
2011/DG3/VC/2660	Aider les États membres à évaluer la politique et la législation nationales en matière de handicap par rapport au modèle du Plan d'action du CdE pour le handicap. Identifier les domaines et actions spécifiques où il convient de progresser ainsi qu'élaborer des stratégies et/ou plans d'action nationaux cohérent, fixer des priorités et des calendriers, et impliquer les parties prenantes concernées. Bénéficiaires : Bosnie-Herzégovine, Géorgie, Moldova.	75 000	25 000	25 000	
TOTAL		733 000	362 600	55 000	240 470

PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME

RACISME ET INTOLERANCE – ECRI

Ce programme vise à lutter contre le racisme et l'intolérance grâce aux travaux de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI), l'organe de suivi du Conseil de l'Europe en matière de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie, d'antisémitisme et d'intolérance. Tous les cinq ans, l'ECRI se livre à un examen approfondi de la situation de chaque État membre dans ces domaines. Par le biais de ses rapports par pays et de ses recommandations de politique générale, elle conseille les autorités nationales sur la façon d'améliorer les politiques concernées. Elle dialogue avec la société civile sur les moyens de lutter contre ces phénomènes, évalue les bonnes pratiques et soutient les organes nationaux spécialisés. Elle fait également des propositions pour une action internationale dans ce domaine.



Le mandat confié à l'ECRI fait partie des missions principales du Conseil de l'Europe. Aujourd'hui, en Europe, nombreux encore sont ceux qui sont en butte à des discriminations du fait de leurs « race », couleur, langue, religion, nationalité ou origine nationale ou ethnique, qu'il s'agisse d'étrangers (notamment les réfugiés et les demandeurs d'asile), de personnes issues de l'immigration, des Roms²⁵ et d'autres minorités historiques ou encore de minorités religieuses. Pour une véritable protection, il faut des mécanismes (nationaux et internationaux) pouvant être saisis pour des réclamations et des stratégies plus larges couvrant la sensibilisation et les données ethniques, ainsi que des actions ciblant les éducateurs, le discours politique et les médias. Les normes de l'ECRI vont au-delà de celles élaborées par d'autres organisations régionales et influent sur l'issue des différends internationaux dans le domaine.

① www.coe.int/ecri

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p>Résultat attendu 1 Le monitoring pays par pays du racisme et de la discrimination raciale est effectué par l'ECRI.</p>	<p>2012-2013 : la situation dans 10 États membres (2012) et 9 États membres (2013) est examinée (2009 : 9 États membres ; 2010 : 9 États membres). Des rapports de monitoring pour 9 États membres en 2012 et 7 États membres en 2013 sont finalisés et adoptés (2009 : 10 rapports adoptés ; 2010 : 8 rapports adoptés).</p>
<p>Résultat attendu 2 Des recommandations de politique générale fournissant des lignes directrices en matière de lutte contre le racisme sont adressées aux États membres.</p>	<p>2012 : 1 recommandation de politique générale de l'ECRI sur l'emploi et sur l'anti-tsiganisme est adoptée. 2013 : lancement des travaux sur une nouvelle recommandation de politique générale.</p>
<p>Résultat attendu 3 La sensibilisation est renforcée par l'intensification de la communication des travaux de l'ECRI et l'amélioration des relations avec la société civile et les organes spécialisés.</p>	<p>2012-2013 : des tables rondes nationales sont organisées dans 3 pays chaque année après la publication des rapports de monitoring spécifiques par pays. Au moins 300 articles sur les travaux de l'ECRI sont publiés dans la presse chaque année. Au moins 2/3 des États membres participent au séminaire des organes nationaux spécialisés qui est organisé chaque année.</p>

²⁵ Le terme « Roms » utilisé au Conseil de l'Europe désigne les Roms, les Sintés (Manouches), les Kalés (Gitans) et les groupes de population apparentés en Europe, dont les Voyageurs et les branches orientales (Doms, Loms) ; il englobe la grande diversité des groupes concernés, y compris les personnes qui s'auto-identifient comme « Tsiganes » et celles que l'on désigne comme « Gens du voyage ».

Structures			Secrétariat			
Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI)			2012: 9,5 postes (6,5A 3B) 2013: 9,5 postes (6,5A 3B)			
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2012	1 851 800	1 209 700	642 100			1 851 800
2013	1 862 900	1 221 200	641 700			1 862 900

Ressources extrabudgétaires

Besoins en contributions volontaires

Référence	Objectif	Total	2012	2013	Montant assuré
2011/DGHL/VC/2539	A la suite de la publication de rapports de monitoring spécifiques par pays, organisation de Tables rondes nationales dans 3 pays pour accroître la communication sur les travaux de l'ECRI et améliorer les relations avec la société civile et les institutions nationales. Bénéficiaires : tous les États membres.	300 000	100 000	100 000	100 000
TOTAL		300 000	100 000	100 000	100 000

PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME

PROMOUVOIR L'INTEGRATION SOCIALE ET LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME : ROMS²⁶, MIGRANTS

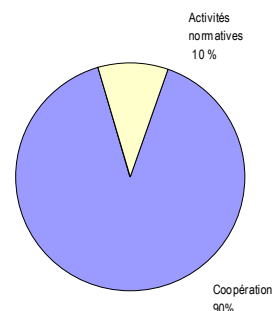
Les Roms²⁶ et migrants continuent d'être marginalisés d'un point de vue social et économique dans la société européenne et sujets à des traitements discriminatoires et d'autres violations des droits de l'homme. Cette ligne de programme vise à promouvoir leur inclusion sociale et le respect de leurs droits de l'homme.

En ce qui concerne les Roms²⁶, l'action renforcée du Conseil de l'Europe dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration de Strasbourg adoptée à la Réunion de haut niveau sur les Roms²⁶ (20 octobre 2010) sera poursuivie.

Les principes directeurs et priorités définis dans la Déclaration de Strasbourg couvrent la non-discrimination, la citoyenneté, les droits des femmes et des enfants ; l'inclusion sociale, y compris en matière d'éducation, de logement et de santé ; l'autonomisation et un meilleur accès à la justice. La Déclaration de Strasbourg reconnaît que le Conseil de l'Europe doit contribuer à la mise en œuvre des priorités en appuyant les efforts déployés au niveau national, régional et local. Dans ce contexte, le programme se concentre surtout sur le renforcement des capacités des États membres et au niveau européen, sur le renforcement du partenariat avec les organisations non gouvernementales (ONG) pertinentes et sur des actions de sensibilisation.

En ce qui concerne les migrants, le programme donne un nouvel élan à l'action du Conseil de l'Europe dans le domaine des migrations, de l'intégration et de l'asile.

En 2012-2013, le Conseil de l'Europe se concentrera sur les domaines dans lesquels il peut apporter une contribution utile basée sur ses valeurs fondamentales, ses normes existantes et son expertise reconnue. Ces domaines sont : (1) l'intégration des migrants, y compris la lutte contre la xénophobie, l'intolérance et la discrimination, ainsi que la promotion de la participation des migrants à la vie des sociétés d'accueil et de leur interaction avec ces sociétés ; (2) la prise en compte des droits de l'homme dans les procédures d'asile et de retour ; et (3) l'intégration des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays. Ces activités seront réorientées en mettant l'accent non plus sur l'élaboration de nouvelles normes mais sur la promotion d'un usage plus efficace et responsable des normes existantes et un suivi approprié des résultats de contrôle. Il se concentrera donc sur des activités de coopération ciblées étroitement liées aux conclusions des monitorings et s'emploiera à développer des synergies internes et externes. La coopération avec l'Union européenne et ses institutions et agences (Commission européenne, ADF, EASO et FRONTEX) sera considérée comme une priorité.



- ① www.coe.int/roma
www.coe.int/lportal/web/coe-portal/what-we-do/society/migration
www.coe.int/migration

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p>Résultat attendu 1 La capacité à promouvoir l'inclusion sociale des Roms²⁶ et le respect de leurs droits est renforcée dans plusieurs États membres, notamment par la formation d'un nombre significatif d'acteurs clés intervenant dans les processus d'inclusion des Roms²⁶.</p>	<p>2012-2013 : quelque 400 personnes bénéficient de mesures de formation/sensibilisation chaque année :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 250 médiateurs roms dans des domaines tels que l'éducation, la santé et l'emploi ; - 40 avocats assurant la défense des droits des Roms²⁶ ; - au moins 100 personnes représentant des autorités locales ou régionales.

²⁶ Le terme « Roms » utilisé au Conseil de l'Europe désigne les Roms, les Sintés (Manouches), les Kalés (Gitans) et les groupes de population apparentés en Europe, dont les Voyageurs et les branches orientales (Doms, Loms) ; il englobe la grande diversité des groupes concernés, y compris les personnes qui s'auto-identifient comme « Tsiganes » et celles que l'on désigne comme « Gens du voyage ».

<p>Résultat attendu 2 Des orientations et un appui sont fournis pour les politiques et pratiques des États membres qui promeuvent efficacement l'inclusion sociale et le respect des droits des Roms²⁷.</p>	<p>2012-2013 : chaque année, les politiques nationales d'au moins 6 États membres sont examinées par le Comité ad hoc d'experts sur les questions roms (CAHROM). Un système d'information (base de données) en ligne sur les politiques et pratiques des États membres est pleinement opérationnel et régulièrement actualisé. Des activités consultatives bilatérales sont mises en œuvre pour au moins 3 États membres, à leur demande, chaque année.</p>
<p>Résultat attendu 3 Les États membres reçoivent un appui pour sensibiliser davantage l'opinion à la culture et aux traditions roms ainsi qu'à la nécessité de lutter contre les préjugés, les stéréotypes et l'antitsiganisme.</p>	<p>2012-2013 : la campagne Dosta! est lancée dans 2 États membres supplémentaires chaque année.</p>
<p>Résultat attendu 4 Les droits des Roms²⁷ et des Gens du voyage font l'objet d'une promotion en Europe, notamment grâce au partenariat avec le Forum européen pour les Roms²⁷ et Gens du voyage (FERV).</p>	<p>2012-2013 : tous les États membres comptant des Roms²⁷ et Gens du voyage dans leur population participent au FERV. Le Conseil de l'Europe a bénéficié de la contribution du Forum européen pour les Roms²⁷ et Gens du voyage (FERV) pour intégrer les considérations relatives à la situation des Roms²⁷ en Europe dans son processus de prise de décisions.</p>
<p>Résultat attendu 5 Les États membres reçoivent un appui pour élaborer des politiques compatibles avec les droits de l'homme en matière d'intégration effective des migrants, d'arrivée et d'expulsion d'étrangers (y compris migrants irréguliers et demandeurs d'asile déboutés) et de lutte contre le racisme, la xénophobie et la discrimination à l'encontre des migrants (y compris les réfugiés).</p>	<p>2012-2013 : à leur demande, les États membres reçoivent une aide (conseils, partage de bonnes pratiques et formation) pour mettre en œuvre et, le cas échéant, réviser la législation et les pratiques sur la base des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, des résultats des procédures de contrôle du CdE et des bonnes pratiques identifiées. En 2012, les États membres susceptibles d'être confrontés à un afflux d'immigrants clandestins et de demandeurs d'asile reçoivent une assistance sur demande pour renforcer les capacités de leurs services de migration et d'asile (en coopération avec l'UE et le HCR). La coopération avec les organisations internationales spécialisées dans le domaine des migrations (UE, HCR, OIM, OSCE et OIT) est établie en 2012 et renforcée en 2013 à travers des partenariats opérationnels (y compris par la participation à des projets conjoints dans les États membres). Des lignes directrices sur l'apprentissage des langues pour les migrants et les personnes issues de l'immigration (y compris l'adaptation du Cadre européen commun de référence pour les langues, à des fins d'intégration) sont élaborées en 2012, finalisées et présentées au CM en 2013.</p>

²⁷ Le terme « Roms » utilisé au Conseil de l'Europe désigne les Roms, les Sintés (Manouches), les Kalés (Gitans) et les groupes de population apparentés en Europe, dont les Voyageurs et les branches orientales (Doms, Loms) ; il englobe la grande diversité des groupes concernés, y compris les personnes qui s'auto-identifient comme « Tsiganes » et celles que l'on désigne comme « Gens du voyage ».

			En 2013, la faisabilité des recommandations concernant la détention de migrants clandestins et de demandeurs d'asile et les aspects pénaux de la migration clandestine est examinée par le Comité des Ministres, et des travaux sur ces instruments sont lancés en conséquence.			
Structures			Secrétariat			
Comité d'experts ad hoc sur les questions roms ²⁸ (CAHROM)			2012: 8 postes (4A 4B) et 2 fonctions (A) 2013: 8 postes (4A 4B) et 2 fonctions (A)			
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2012	2 588 300	1 409 900	1 178 400		899 900	3 488 200
2013	2 557 200	1 427 100	1 130 100		241 600	2 798 800

Ressources extrabudgétaires**Programmes conjoints**

	Début	Fin	Total	% UE	UE 2012	UE 2013
Réseau universitaire européen d'études romani 2011-2013	01/06/2011	31/05/2013	335 000	59,70	99 900	41 600
Médiation interculturelle pour les communautés Roms ²⁸ (ROMED)	06/07/2011	31/03/2013	2 000 000	50,00	800 000	200 000
TOTAL			2 335 000		899 900	241 600

Besoins en contributions volontaires

Référence	Objectif	Total	2012	2013	Montant assuré
2012/DG3/VC/2678	Renforcer la mise en œuvre de la Déclaration de Strasbourg sur les Roms ²⁸ . Bénéficiaires : tous les États membres, Kosovo ²⁹ .	1 000 000	500 000	500 000	
TOTAL		1 000 000	500 000	500 000	

²⁸ Le terme « Roms » utilisé au Conseil de l'Europe désigne les Roms, les Sintés (Manouches), les Kalés (Gitans) et les groupes de population apparentés en Europe, dont les Voyageurs et les branches orientales (Doms, Loms) ; il englobe la grande diversité des groupes concernés, y compris les personnes qui s'auto-identifient comme « Tsiganes » et celles que l'on désigne comme « Gens du voyage ».

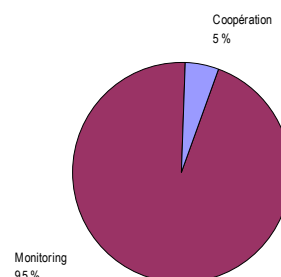
²⁹ Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME

MINORITES – MINORITES NATIONALES, LANGUES REGIONALES OU MINORITAIRES

Ce programme vise à protéger les minorités nationales et ethniques en Europe, sur la base de deux conventions du Conseil de l'Europe : la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (FCNM) et la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires (ECRML).

Il s'agit des deux seuls instruments juridiquement contraignants concernant les minorités et leurs langues dans le monde, qui sont ouverts aux États non membres du Conseil de l'Europe. Chacun de ces instruments offre un mécanisme de suivi mis en œuvre par un comité indépendant d'experts, le Comité consultatif de la FCNM et le Comité d'experts de l'ECRML, qui adoptent des avis, recommandations et rapports d'évaluation et proposent des recommandations dans ce domaine pour adoption par le Comité des Ministres.



- ① www.coe.int/minorities
www.coe.int/t/dg4/education/minlang

Résultats attendus				Indicateurs de performance		
Résultat attendu 1 La mise en œuvre de la FCNM par les 39 parties fait l'objet d'une supervision.				2012-2013 : au moins 7 avis concernant 7 États parties sont adoptés par l'ACFC et 7 visites de pays sont réalisées avant la fin de chaque année (2009 et 2010 : 9 avis).		
Résultat attendu 2 La mise en œuvre de l'ECRML par les 25 parties fait l'objet d'une surveillance et est étendue à d'autres États membres.				2012-2013 : le Comité d'experts adopte au moins 7 rapports d'évaluation et présente les projets de recommandations correspondants au CM pour adoption chaque année (2009 : 8 rapports d'évaluation ; 2010 : 5 rapports d'évaluation).		
Résultat attendu 3 Les politiques et bonnes pratiques relatives aux questions transversales ayant trait aux minorités nationales, y compris les langues régionales ou minoritaires, sont examinées par les mécanismes de monitoring des deux conventions.				2012-2013 : un rapport conjoint de la réunion du Bureau des deux Conventions est rédigé. Un dépliant conjoint présentant les deux Conventions est préparé (2012) et publié (2013). Les deux mécanismes participent aux activités de suivi du monitoring (environ 2 par an). Le discours du SG sur les deux Conventions à l'APCE est rédigé conjointement par les deux mécanismes (2013).		
Structures				Secrétariat		
Comité consultatif de la CCMN (ACFC) Comité d'experts de la CELRM				2012: 12,5 postes (7,5A 5B) 2013: 12,5 postes (7,5A 5B)		
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2012	2 506 300	1 638 700	867 600		1 303 500	3 809 800
2013	2 595 600	1 653 100	942 500		1 199 300	3 794 900

Ressources extrabudgétaires**Programmes conjoints**

	Début	Fin	Total	% UE	UE 2012	UE 2013
Promouvoir les droits de l'homme et protéger les minorités en Europe du Sud-est.	01/09/2011	31/08/2014	3 600 000	100,00	1 199 300	1 199 300
Minorités en Russie : développer les langues, la culture, les médias et la société civile.	17/02/2009	16/02/2012	2 750 000	90,91	104 200	
TOTAL			6 350 000		1 303 500	1 199 300

Besoins en contributions volontaires

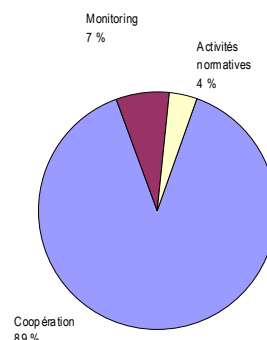
Référence	Objectif	Total	2012	2013	Montant assuré
2012/DG4/VC/2665	Le programme vise à faciliter la ratification de la CELRM par la Moldova et, de ce fait, à protéger et promouvoir les langues régionales ou minoritaires traditionnellement parlées dans le pays. Bénéficiaire : Moldova.	45 000	45 000		
TOTAL		45 000	45 000		

PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME

DROITS DES ENFANTS

Le renforcement du respect des droits des enfants et la promotion de ces droits sont prioritaires pour le Conseil de l'Europe. Le programme transversal « Construire une Europe pour et avec les enfants » fournira des orientations, des conseils et une assistance technique aux États membres aux fins de la mise en œuvre des normes en vigueur, en mettant l'accent sur la conception de stratégies globales relatives aux droits des enfants et sur la promotion d'outils pour relever les défis existants et futurs dans ce domaine grâce à la Plateforme des droits des enfants.

Le Programme continuera à mobiliser et à coordonner la contribution de tous les organes et institutions du Conseil de l'Europe, en intégrant les droits des enfants à l'ensemble des domaines de politique et activités du Conseil de l'Europe, notamment le travail des organes de monitoring. Il renforcera sa capacité à fournir une assistance sur la base d'une évaluation des besoins en étroite coopération avec les États membres. Il promouvra une justice, un système de soins de santé et un système de protection sociale adaptés aux enfants. Les États membres recevront des conseils en matière de mise en œuvre de stratégies intégrées contre la violence et pour l'éradication de la violence sexuelle, des châtiments corporels, de la violence domestique, de la violence à l'école et de la violence dans le cyberspace. Le Programme contribuera, par des normes supplémentaires et la conception de mécanismes de participation concrète au niveau local, national et international, à l'autonomisation des enfants afin qu'ils jouent un rôle actif dans la société. Il accordera une attention particulière à la protection des droits des enfants vulnérables, tels que les enfants placés dans des structures alternatives d'accueil, les enfants en détention, les enfants migrants, demandeurs d'asile, réfugiés ou déplacés à l'intérieur de leur pays et les enfants handicapés. Des outils et matériels destinés aux enfants et aux professionnels seront conçus, feront l'objet d'une promotion et seront rendus largement accessibles dans plusieurs langues grâce à la mise en place de partenariats. La campagne *UN sur CINQ* visant à mettre un terme à la violence sexuelle constituera la principale activité de sensibilisation.



Pour atteindre ses buts, le Programme se coordonnera avec d'autres organisations et structures internationales (telles que le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, l'Unicef et l'UE) et consolidera les partenariats avec la société civile.

- ① www.coe.int/children
- www.coe.int/childjustice
- www.coe.int/childprotection

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p>Résultat attendu 1 Les normes du CdE, y compris celles concernant une justice, un système de santé et de protection sociale adaptés aux enfants, sont mises en œuvre dans les États membres, en se préoccupant particulièrement des enfants vulnérables.</p>	<p>2012 : la stratégie du CdE relative aux droits des enfants est adoptée par le CM et la première phase de sa mise en œuvre est menée à terme. Un mécanisme de contrôle intègre les droits des enfants à ses travaux. Un groupe consultatif sur les droits des enfants est établi et élabore un pack sur mesure de mise en œuvre des droits des enfants et un document de réflexion abordant le défi des nouveaux droits des enfants. Les normes, y compris les recommandations du CM sur une justice adaptée aux enfants, les services de santé et les services sociaux, font l'objet d'une promotion grâce à des partenariats ciblés avec les États membres et les réseaux professionnels dans au moins 5 États membres. Mise en commun de bonnes pratiques relatives aux institutions et procédures nationales chargées des droits des enfants. La coopération avec les ONG est renforcée par l'établissement d'un panel consultatif d'ONG. La communication sur la stratégie est renforcée. 1 activité de coopération bilatérale est mise en œuvre.</p>

	<p>2013 : la deuxième phase de mise en œuvre de la stratégie du CdE relative aux droits des enfants est achevée. 2 mécanismes de monitoring supplémentaires intègrent les droits des enfants à leurs travaux. 2 documents de réflexion sont préparés pour aborder les questions ayant trait aux nouveaux droits des enfants, 3 packs sur mesure de mise en œuvre des droits des enfants sont élaborés pour promouvoir les droits des enfants dans les États membres, les normes relatives aux droits des enfants font l'objet d'une promotion par des activités de sensibilisation dans au moins 5 États membres. Au moins 1 activité de promotion à l'échelle régionale (conférence et séminaire) est organisée afin de contribuer à faire des droits des enfants un thème majeur dans le pays bénéficiaire. 1 activité de coopération bilatérale est mise en œuvre.</p>
<p>Résultat attendu 2 Les États membres reçoivent une aide pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies intégrées visant à protéger les enfants contre la violence, en mettant à profit toutes les normes pertinentes du CdE notamment en matière de lutte contre la violence sexuelle et promouvoir la Convention sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Convention de Lanzarote).</p>	<p>2012 : au moins 1 activité de promotion à l'échelle régionale (conférence et séminaire) est organisée sur les stratégies nationales intégrées de protection des enfants contre la violence. La campagne UN sur CINQ contre la violence sexuelle est lancée dans au moins 4 États membres, et 5 États membres ratifient la Convention de Lanzarote. Un examen législatif est effectué dans au moins 2 pays. La législation, modifiée conformément à cet examen, applique la Convention de Lanzarote. Le mécanisme de monitoring de la Convention est mis en œuvre. Un outil de prévention est conçu pour les adolescents. Des bonnes pratiques en matière d'éthique dans les entretiens avec les enfants victimes de violence sexuelle sont répertoriées et mises à la disposition des États membres. L'élaboration de lignes directrices relatives à l'établissement de rapports éthiques sur la violence perpétrée par des professionnels en contact avec les enfants et au traitement éthique de l'information sur la violence sexuelle par les médias est lancée. Un outil traitant la violence à l'école et/ou en détention est préparé. Au moins 2 États membres adoptent et mettent en œuvre des stratégies globales sur la violence contre les enfants.</p> <p>2013 : la campagne UN sur CINQ contre la violence sexuelle est lancée dans au moins 5 États membres, et 7 États membres ratifient la Convention de Lanzarote. Des bonnes pratiques en matière d'éthique dans les entretiens avec les enfants victimes de violence sexuelle font l'objet d'une promotion dans les États membres et sont traduites dans au moins 3 langues non officielles. Des lignes directrices relatives au signalement des violences perpétrées par des professionnels en contact avec les enfants et au traitement éthique par les médias de l'information sur la violence sexuelle sont adoptées par le CM. L'outil traitant la violence à l'école et/ou en détention fait l'objet d'une promotion dans au moins 5 États membres. Au moins 2 États membres adoptent et mettent en œuvre des stratégies intégrées sur la violence contre les enfants.</p>

<p>Résultat attendu 3 La recommandation relative à la participation des enfants et des jeunes est adoptée et mise en œuvre dans les États membres.</p>	<p>2012 : au moins 1 mécanisme de monitoring du CdE fait participer activement les enfants à son cycle de monitoring. Un réseau de participation de jeunes à la campagne <i>UN sur CINQ</i> est mis en place. Un outil est fourni aux États membres pour évaluer avec efficacité dans quelle mesure le droit à la participation des enfants est mis en œuvre conformément aux normes respectives de l'ONU et du CdE.</p> <p>2013 : les travaux de monitoring ou normatifs du CdE incluent au moins 2 activités prévoyant la participation d'enfants. Le réseau d'enfants et de jeunes participe à la campagne <i>UN sur CINQ</i> dans au moins 5 États membres. Sur la base de l'auto-évaluation de la mise en œuvre du droit des enfants à la participation, des conseils concrets sont fournis à 3 États membres en vue de l'amélioration de leurs politiques dans ce domaine.</p>
<p>Résultat attendu 4 La capacité des États membres bénéficiaires est renforcée en matière de protection et de promotion du droit des enfants, notamment de mise en œuvre de la Convention de Lanzarote.</p>	<p>2012 : un projet ciblé est conçu, et met l'accent sur les articles 34 et 35 de la Convention de Lanzarote relatifs à l'entretien médico-légal et aux réponses pluridisciplinaires adaptées aux enfants, pour aider les enfants victimes de violence sexuelle. Un financement extrabudgétaire est assuré et la mise en œuvre du projet est lancée. Au moins 3 séminaires de formation sont organisés pour l'État bénéficiaire.</p> <p>2013 : un projet est conçu, des ressources extrabudgétaires sont assurées et la mise en œuvre du projet est lancée dans le but d'adapter davantage le système de justice aux enfants, conformément aux lignes directrices du CdE sur une justice adaptée aux enfants. La législation nationale du pays bénéficiaire est examinée et des conseils sont prodigués quant aux règlements et politiques requis dans le cadre de la réforme pour mettre en œuvre les lignes directrices et les principales normes relatives aux droits des enfants.</p> <p>Dans au moins 1 projet de promotion des droits des enfants, le CdE devient un <i>donor programme partner</i>.</p>

Structures			Secrétariat			
			2012: 8,5 postes (3,5A 4B + 1 à définir) et 1 fonction (B)			
			2013: 8,5 postes (3,5A 4B + 1 à définir) et 1 fonction (B)			
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2012	1 616 900	1 033 700	583 200			1 616 900
2013	1 594 400	949 500	644 900			1 594 400

Ressources extrabudgétaires**Besoins en contributions volontaires**

Référence	Objectif	Total	2012	2013	Montant assuré
2012/DG3/VC/2675	Les normes des droits des enfants, notamment sur la protection contre la violence, une justice adaptée aux enfants, les services sociaux et de santé, sont mises en œuvre grâce à des activités ciblées de coopération et de suivi ainsi qu'une communication accrue et une stratégie de sensibilisation. Bénéficiaires: tous les États membres.	1 500 000	375 000	375 000	
TOTAL		1 500 000	375 000	375 000	



DROITS DE L'HOMME

GARANTIR LES DROITS SOCIAUX

La promotion des droits sociaux constitue un volet de la mission de promotion des droits de l'homme, mission fondamentale du Conseil de l'Europe, dans le but de créer des sociétés durables axées sur la sécurité « douce ».

Le Conseil de l'Europe promeut les droits sociaux grâce à l'élaboration et la promotion de normes contraignantes, au monitoring de leur application, à des activités complémentaires dans le domaine normatif et à la coopération ciblée. Pour ce faire, plusieurs institutions et mécanismes de référence ont été établis.

La Charte sociale européenne énonce les droits sociaux liés au logement, à la santé, à l'éducation, à l'emploi, à la protection sociale et à la non-discrimination. Le Conseil de l'Europe surveille le respect par les États parties des obligations souscrites dans le cadre de ce traité, par un système de supervision fondé sur des procédures de rapports nationaux et de réclamations.

Le Code européen de sécurité sociale fixe des normes minimales en matière de sécurité sociale et prévoit également un mécanisme de contrôle basé sur des rapports nationaux.







La stratégie d'ensemble consiste à veiller à ce que tous les États membres respectent pleinement les droits sociaux en tant que droits de l'homme à l'échelle nationale. Pour ce faire, des stratégies sont mises en œuvre pour promouvoir l'acceptation du Code par d'autres États membres ainsi que la révision du traité et des actions de sensibilisation.

Le Conseil de l'Europe, par l'application et le développement continu de la Convention sur les droits de l'homme et la biomédecine, œuvre également à la protection des droits fondamentaux dans le contexte des applications de la biologie et de la médecine. Ce programme de normalisation et de renforcement des capacités contribue notablement à protéger les individus contre les risques d'atteinte à leur intégrité et à leur dignité. Sur ces questions éthiques liées aux enjeux de la biomédecine, le Conseil de l'Europe est devenu un point de référence au niveau international.

Le Conseil de l'Europe est également impliqué de façon significative et multidimensionnelle dans le domaine de la santé publique. Son rôle couvre des questions relatives à la qualité des soins de santé, des questions sociales telles que la lutte contre l'abus de drogues et le trafic de stupéfiants ainsi que des questions d'ordre technologique telles que la qualité des médicaments.

Le *Groupe Pompidou* est un forum qui permet de traiter les problèmes de toxicomanie et de trafic de drogue, principalement par la recherche sur les politiques soutenue par des programmes de renforcement des capacités. Il sert également de passerelle entre les pays de l'Union européenne et les pays européens non membres de l'Union européenne, ainsi qu'avec des pays voisins de la région méditerranéenne.

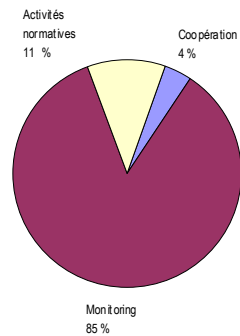
Enfin, la Direction européenne de la qualité du médicament et des soins de santé (DEQM), également connue sous le nom de Pharmacopée, établit et diffuse des normes de qualité pour les médicaments à usage humain et vétérinaire, la transfusion sanguine et la transplantation d'organes. La DEQM définit des normes et politiques et contrôle leur mise en œuvre. Sa contribution à la réduction des risques liés aux médicaments pour la santé est reconnue et suivie à l'échelle mondiale.

Ressources 2012 (€)					
GARANTIR LES DROITS SOCIAUX		Budget ordinaire	Autres budgets	UE	TOTAL
		5 241 800	46 618 000	590 000	52 449 800
	Charte sociale européenne et Code européen de sécurité sociale	3 932 100			3 932 100
	Santé publique et bioéthique – Abus et trafic illicite de drogues (Groupe Pompidou)	1 309 700	1 448 000		2 757 700
	Direction européenne de la qualité du médicament et soins de santé (DEQM, Pharmacopée)		45 170 000	590 000	45 760 000
Ressources 2013 (€)					
		5 297 300	47 683 500	590 000	53 570 800
	Charte sociale européenne et Code européen de sécurité sociale	3 952 100			3 952 100
	Santé publique et bioéthique – Abus et trafic illicite de drogues (Groupe Pompidou)	1 345 200	1 448 000		2 793 200
	Direction européenne de la qualité du médicament et soins de santé (DEQM, Pharmacopée)		46 235 500	590 000	46 825 500

GARANTIR LES DROITS SOCIAUX

CHARTRE SOCIALE EUROPEENNE ET CODE EUROPEEN DE LA SECURITE SOCIALE

La Charte sociale européenne (CSE) consacre les droits de l'homme relatifs au logement, à la santé, à l'éducation, à l'emploi, à la protection sociale et à la non-discrimination. Pour veiller au respect de ces droits par les États, la Charte prévoit des mécanismes de monitoring fondés sur une procédure de rapports et une procédure de réclamations collectives. Le Comité européen des droits sociaux (CEDS) a pour mission de juger la conformité du droit et de la pratique de l'État partie concerné. Le suivi de ses conclusions concernant les rapports nationaux et de ses décisions concernant les réclamations collectives est assuré par le Comité des Ministres.



Le Code européen de sécurité sociale définit des normes concrètes pour les neuf branches principales de la sécurité sociale concernant des aspects importants du droit à la sécurité sociale inscrits à l'article 12 de la Charte.

La Charte est complémentaire de la Convention européenne des droits de l'homme. Elle compte actuellement 43 États parties. Grâce à une procédure rapide et efficace, la Charte conduit à des améliorations concrètes du droit et des pratiques des États parties et sert de base pour d'autres mécanismes relatifs aux droits de l'homme au niveau international et national.

Le Code assure la conformité avec des normes de sécurité sociale mesurables dans le cadre d'une procédure de surveillance annuelle fondée sur des rapports nationaux et des résolutions du Comité des Ministres pour chaque partie contractante. Il n'existe actuellement pas d'instrument de normalisation similaire au niveau de l'Union européenne.

- ① www.coe.int/socialcharter
- www.coe.int/socialsecurity

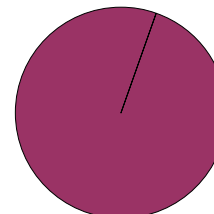
	Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
	2012	3 932 100	2 704 300	1 227 800			3 932 100
	2013	3 952 100	2 703 100	1 249 000			3 952 100

GARANTIR LES DROITS SOCIAUX

... CHARTE SOCIALE EUROPEENNE ET CODE EUROPEEN DE SECURITE SOCIALE

La Charte sociale européenne (CSE) est un traité du Conseil de l'Europe qui garantit les droits sociaux et économiques des individus, et est le pendant de la Convention européenne des droits de l'homme. Adoptée en 1961, complétée par trois protocoles et révisée en 1996, elle est une pierre angulaire du modèle européen des droits de l'homme et est désormais ratifiée par 43 États membres. Elle garantit un large éventail de droits relatifs au logement, à la santé, à l'éducation, à l'emploi, à la protection sociale et à la non-discrimination.

Le système de monitoring de la Charte est fondé sur des rapports nationaux et des réclamations collectives. Les organes ci-après participent à la procédure de monitoring.



Monitoring
100 %

Le Comité européen des droits sociaux (CEDS), composé de quinze experts indépendants élus par le Comité des Ministres, juge la conformité de la situation des États à la Charte, par l'examen des rapports annuels présentés par tous les États parties et l'adoption de « Conclusions » ainsi que par le traitement des réclamations collectives émanant de syndicats, d'organisations d'employeurs ou d'ONG, pour les États ayant accepté cette procédure, et l'adoption d'une décision sur la recevabilité et d'une décision sur le bien-fondé des réclamations.

Le Comité des Ministres veille à ce que les États corrigent les lacunes identifiées par le CEDS : dans le cadre du système de rapports, il adopte une résolution pour chaque cycle de surveillance et peut formuler des recommandations aux États les invitant à modifier leur législation ou leurs pratiques. Le Comité gouvernemental, composé de représentants des États Parties à la Charte et assisté d'observateurs issus des partenaires sociaux européens, prépare les décisions du Comité des Ministres et, en particulier, choisit, sur la base de considérations sociales ou économiques, les situations qui devraient faire l'objet de recommandations individuelles ; et, dans le contexte de la procédure des réclamations, il adopte une résolution sur chaque affaire et peut adopter une recommandation invitant l'État concerné à modifier sa législation ou sa pratique.

① www.coe.int/socialcharter

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p>Résultat attendu 1 Les rapports nationaux et les réclamations collectives sont traités dans les délais prescrits et dans le respect des exigences de qualité et de cohérence.</p>	<p>2012-2013 : les rapports nationaux présentés par les 43 États parties sont examinés par le CEDS et les conclusions sont adoptées avant la fin de chaque année. Les réclamations collectives sont traitées et les décisions sont adoptées dans les délais prescrits (en moyenne 6 mois pour la recevabilité et 12 mois pour le bien-fondé).</p>
<p>Résultat attendu 2 La mise en œuvre des conclusions et des décisions du CEDS est assurée à travers un suivi effectif par les États parties.</p>	<p>2012-2013 : des modifications sont apportées au droit et à la pratique des États parties en vue mettre les situations en conformité à la Charte. Le Comité gouvernemental examine les conclusions du CEDS et adopte son rapport avant la fin de chaque année. Des résolutions et recommandations sont adoptées par le CM au titre du suivi des conclusions et des décisions CEDS.</p>

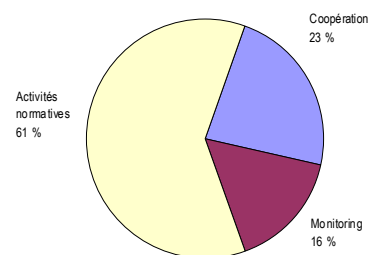
<p>Résultat attendu 3 Une application plus étendue de la Charte est atteinte.</p>		<p>2012-2013 : un dialogue est mené avec des États parties en vue d'obtenir des ratifications supplémentaires, l'acceptation de dispositions supplémentaires (par la procédure relative aux dispositions non acceptées, des contacts de haut niveau, etc.) et l'acceptation de la procédure des réclamations collectives. Le site Internet de la Charte, la base de données HUDOC et le Digest de jurisprudence sont suivis et développés. Les conclusions et les décisions du CEDS sont citées par la Cour européenne des droits de l'homme et d'autres mécanismes internationaux ainsi que par les tribunaux nationaux et d'autres institutions nationales. Il est fait référence à la Charte dans le travail des organisations de la société civile, dans les publications universitaires et dans les médias en général.</p>				
<p>Structures</p>		<p>Secrétariat</p>				
<p>Comité européen des droits sociaux (CEDS) Comité gouvernemental de la Charte sociale européenne et du Code européen de sécurité sociale (T-SG)</p>		<p>2012: 17 postes (10A 7B) et 1 fonction (A) 2013: 17 postes (10A 7B) et 1 fonction (A)</p>				
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2012	3 208 900	2 258 000	950 900			3 208 900
2013	3 201 700	2 251 200	950 500			3 201 700

GARANTIR LES DROITS SOCIAUX

... CHARTE SOCIALE EUROPEENNE ET CODE EUROPEEN DE SECURITE SOCIALE

Le Code européen de sécurité sociale définit des normes concrètes pour les neuf branches principales de la sécurité sociale concernant des aspects importants du droit à la sécurité sociale consacrés par l'article 12 de la Charte.

Le Code assure la conformité avec des normes de sécurité sociale mesurables dans le cadre d'une procédure de surveillance annuelle fondée sur des rapports nationaux et des résolutions du Comité des Ministres pour chaque Partie contractante. Il n'existe actuellement pas d'instrument de normalisation similaire au niveau de l'Union européenne.



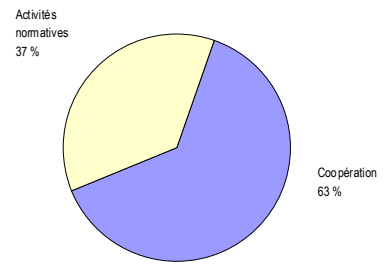
① www.coe.int/socialsecurity

Résultats attendus				Indicateurs de performance		
Résultat attendu 1 La mise en œuvre du Code européen de sécurité sociale par les parties contractantes fait l'objet d'une surveillance chaque année et une coopération technique est assurée, ce qui permet une application du Code plus directe et plus efficace.				2012-2013 : chaque année, au moins 21 rapports relatifs à l'application du Code sont examinés par le Comité d'experts compétent de l'OIT. Ses conclusions sont examinées et adoptées par le Comité gouvernemental. Au moins 2 réunions bilatérales avec les autorités nationales sont organisées lorsque les résolutions du CM requièrent une coopération technique. En 2012, 17 rapports relatifs à des volets non acceptés du Code sont examinés par un groupe d'experts indépendants.		
Résultat attendu 2 Une assistance est fournie au titre de l'amélioration des systèmes nationaux de sécurité sociale dans la perspective de la signature ou ratification du Code. Des statistiques sur la protection sociale dans les pays du Système mutuel d'information sur la protection sociale du Conseil de l'Europe (MISSCEO) sont mises à disposition pour promouvoir le Code.				2012-2013 : au moins 3 manifestations visant à améliorer les systèmes de sécurité sociale et à promouvoir la signature ou la ratification du Code sont organisées chaque année dans des États membres et/ou à un niveau multilatéral. Des statistiques comparatives sur la protection sociale sont actualisées lors d'une réunion annuelle et publiées dans la base de données du MISSCEO.		
Structures				Secrétariat		
Comité gouvernemental de la Charte sociale européenne et du Code européen de Sécurité Sociale (T-SG)				2012: 3 postes (2A 1B) 2013: 3 postes (2A 1B)		
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2012	723 200	446 300	276 900			723 200
2013	750 400	451 900	298 500			750 400

GARANTIR LES DROITS SOCIAUX

SANTE PUBLIQUE ET BIOETHIQUE – ABUS ET TRAFIC ILLICITE DE DROGUES (GROUPE POMPIDOU)

Ce programme vise à renforcer l'action de protection de la dignité humaine et des droits individuels dans le domaine biomédical, notamment dans le contexte des nouveaux progrès de la science. Les avancées scientifiques et technologiques de la biomédecine sont source de progrès pour la santé humaine, mais les risques d'utilisation abusive de ces avancées soulèvent des questions bioéthiques importantes. Une des principales préoccupations du programme est de protéger les individus contre ces risques et les menaces qu'ils font peser sur les droits fondamentaux. Par ailleurs, il propose des politiques et des outils assurant un accès équitable à une santé de qualité et une participation pleine et responsable des citoyens aux décisions ayant trait à la santé.



Le Groupe de coopération en matière de lutte contre l'abus et le trafic illicite des stupéfiants (Groupe Pompidou) a pour mission de contribuer à l'élaboration de politiques de drogue multidisciplinaires, innovatrices, efficaces et basées sur des connaissances validées dans ses pays membres (voir cadre logique séparé).

- ① www.coe.int/bioethics
- www.coe.int/t/dg3/health
- www.coe.int/pompidou

	Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2012		1 309 700	928 400	381 300	1 448 000		2 757 700
2013		1 345 200	930 600	414 600	1 448 000		2 793 200

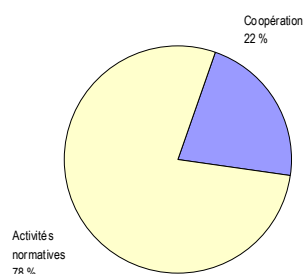
GARANTIR LES DROITS SOCIAUX

... SANTE PUBLIQUE ET BIOETHIQUE – ABUS ET TRAFIC ILLICITE DE DROGUES (GROUPE POMPIDOU)

Ce programme vise à renforcer l'action de protection de la dignité humaine et des droits individuels dans le domaine de la biomédecine, notamment dans le contexte des nouvelles avancées scientifiques et technologiques. Il consolidera la valeur de référence des instruments juridiques du Conseil de l'Europe pour les législations et pratiques nationales, ainsi qu'au niveau international.

D'autre part, il aidera les États membres à organiser l'information et la consultation des citoyens sur les questions de santé en établissant un modèle de consultation des citoyens.

① www.coe.int/bioethics



Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p>Résultat attendu 1 Les principes énoncés par la Convention sur les droits de l'homme et la biomédecine sont développés en ce qui concerne l'utilisation de données génétiques prédictives à des fins d'assurance.</p>	<p>2012-2013: Une étude de faisabilité est menée et, le cas échéant, un projet d'instrument juridique est élaboré sur l'utilisation, à des fins d'assurance, de données prédictives liées à la santé.</p>
<p>Résultat attendu 2 Les droits des patients énoncés par la Convention sur les droits de l'homme et la biomédecine sont développés en ce qui concerne la protection des patients particulièrement vulnérables.</p>	<p>2012: Un projet de rapport est élaboré sur le processus décisionnel en matière de traitement médical dans les situations de fin de vie, qui servira de base à un guide sur ce sujet.</p> <p>2013: Un guide relatif au processus décisionnel en matière de traitement médical dans les situations de fin de vie est élaboré.</p> <p>Un projet d'instrument juridique est élaboré concernant la protection des personnes atteintes de troubles mentaux à l'égard du traitement et du placement involontaires</p>
<p>Résultat attendu 3 La mise en œuvre de la Convention sur les droits de l'homme et la biomédecine et d'autres instruments juridiques pertinents concernant la recherche biomédicale est facilitée et leur visibilité est renforcée.</p>	<p>2012: Un symposium sur les biobanques est organisé, qui servira de base au réexamen de la Recommandation sur la recherche sur les matériaux biologiques d'origine humaine.</p> <p>Sous réserve d'une décision du CM, une contribution est apportée à l'élaboration d'un instrument de droit pénal contre le trafic d'organes et, le cas échéant, le trafic de tissus et de cellules.</p> <p>2013: Le réexamen de la Recommandation sur la recherche sur les matériaux biologiques d'origine humaine est finalisé.</p>

<p>Résultat attendu 4 Un modèle de plateforme de consultation citoyenne sur le droit à la protection de la santé est élaboré.</p>		<p>2012 : une enquête sur les bonnes pratiques de la consultation citoyenne, en coopération avec le réseau européen d'informations sur la santé (European Health Literacy Network), est réalisée avec la participation d'au moins 5 États membres. Un atelier sur les forums interactifs est organisé avec le Réseau-santé de l'Europe du Sud-est, auquel sont représentés au moins 5 États membres.</p> <p>2013 : les États membres reçoivent un inventaire des bonnes pratiques visant à promouvoir l'éducation à la santé et des stratégies visant à promouvoir les connaissances de base en matière de santé, ainsi qu'un programme de formation. Des manifestations destinées à lancer et faire connaître un modèle de plateforme de consultation des citoyens sur le droit à la protection de la santé ont lieu dans au moins 10 États membres.</p>				
<p>Structures</p>		<p>Secrétariat</p>				
<p>Comité de bioéthique (DH-BIO) Comité européen pour la cohésion sociale (CDCS)</p>		<p>2012: 6 postes (4A 2B) 2013: 6 postes (4A 2B)</p>				
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2012	1 309 700	928 400	381 300			1 309 700
2013	1 345 200	930 600	414 600			1 345 200

GARANTIR LES DROITS SOCIAUX

... SANTE PUBLIQUE ET BIOETHIQUE – ABUS ET TRAFIC ILLICITE DE DROGUES (GROUPE POMPIDOU)

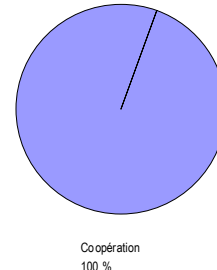
Accord partiel élargi

Créé en 1971

35 membres

Le Groupe de coopération en matière de lutte contre l'abus et le trafic illicite des stupéfiants (Groupe Pompidou) a été créé en 1971, puis intégré au Conseil de l'Europe en tant qu'Accord partiel élargi en 1980, pour contribuer à l'élaboration de politiques de drogue multidisciplinaires, innovatrices, efficaces et basées sur des connaissances validées dans ses pays membres.

Le Groupe cherche à relier les politiques, la pratique et la recherche scientifique ; il se concentre également sur les problématiques locales liées à la mise en œuvre des programmes de drogues. Il constitue un forum multidisciplinaire au sein de la grande Europe, qui permet aux responsables politiques, professionnels et chercheurs d'échanger des idées et des informations sur les divers problèmes posés par l'abus et le trafic illicite des stupéfiants. De plus, le Groupe Pompidou sert de passerelle entre les pays membres et non membres de l'Union européenne, ainsi qu'avec des pays voisins de la région méditerranéenne.



La nature changeante et dynamique du phénomène des drogues appelle le Groupe à adapter constamment son rôle pour faire face aux problèmes et aux nouvelles données. Souplesse et capacité d'innovation sont deux attributs fondamentaux qui permettent au Groupe de relever ce défi.

35 membres : Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Maroc, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Fédération de Russie, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, « l'ex-République yougoslave de Macédoine » et Turquie. L'Union européenne participe au Groupe.

① www.coe.int/pompidou

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p>Résultat attendu 1 Des instruments de droits de l'homme pertinents sont identifiés et évalués concernant leur rôle possible dans l'élaboration et la mise en œuvre pratique de politiques intégrées relatives aux drogues licites et illicites.</p>	<p>2012 : un document d'orientation sur la conception, la mise en œuvre et la révision de politiques nationales en matière de drogues est élaboré et adopté par les correspondants permanents et diffusé dans 5 langues.</p> <p>2013 : le document d'orientation ci-dessus sur la conception, la mise en œuvre et la révision de politiques nationales en matière de drogues a servi de base pour la révision des politiques nationales relatives aux drogues licites et illicites dans 5 États membres et États membres potentiels.</p>

<p>Résultat attendu 2 La prévention et la réduction de l'usage de substances psycho-actives font partie intégrante du développement des politiques gouvernementales en matière de drogues, en consultation avec le secteur non gouvernemental et les praticiens, et sont basées sur des résultats de recherches.</p>	<p>2012 : un rapport d'experts sur la sécurité routière et les traitements de substitution a été rédigé et des lignes directrices ont été présentées aux correspondants permanents. Une importante conférence sur la prévention de l'usage de drogues sur le lieu de travail, suivie par 70 experts, a été organisée, sur la base d'une vue d'ensemble complète des politiques et pratiques existantes.</p> <p>2013 : les résultats du rapport sur la sécurité routière et les traitements de substitution servent de base à des initiatives de sensibilisation à l'échelle nationale et font l'objet d'une promotion dans un contexte international. La question de la prévention de l'usage de drogues sur le lieu de travail fait l'objet d'une promotion dans les politiques nationales de prévention et des études complémentaires ont été réalisées.</p>
<p>Résultat attendu 3 La coopération entre les services répressifs engagés dans le domaine de la réduction de l'offre de drogues est améliorée en matière de stratégies de réduction de l'offre.</p>	<p>2012-2013 : une conférence sur les efforts visant à combler les lacunes du cadre juridique applicable au détournement de précurseurs est organisée en coopération avec des instances de réglementation, procureurs spécialisés et services répressifs (2012). Un cadre visant à réduire l'offre de drogues, en particulier les opioïdes, à l'échelle mondiale est élaboré et promu auprès des services répressifs des États membres (2013).</p> <p>Les nouveaux modes opératoires des trafiquants de drogue et méthodes de détection dans les aéroports internationaux sont examinés par un groupe d'experts issus de services répressifs (douaniers, policiers et agents chargés du contrôle aux frontières) chaque année. Une étude des saisies de drogue dans les aéroports européens en 2011-2012 est publiée en coopération avec le Bureau régional de liaison chargé du renseignement (BRLR) chaque année.</p>
<p>Résultat attendu 4 Les programmes de renforcement des capacités des États membres et États non membres du Groupe Pomicidou sont étoffés.</p>	<p>2012-2013 : un cours de formation visant à intégrer l'environnement social dans les politiques de réduction de la demande et de l'offre est organisé pour 30 responsables et conseillers politiques chaque année. Chaque année, 8 cours de formation et projets de renforcement des capacités spécialisés et d'envergure régionale sont mis en place pour soutenir le développement du traitement et de la réadaptation dans les établissements communautaires et de détention.</p>

Structures			Secrétariat			
Correspondents Permanents (CP)			2012: 8 postes (4A 4B) 2013: 8 postes (4A 4B)			
Ressources	Budget ordinaire	Autres budgets	Personnel	Autres dépenses	UE	TOTAL
2012		1 448 000	938 800	509 200		1 448 000
2013		1 448 000	942 800	505 200		1 448 000

Ressources extrabudgétaires

Besoins en contributions volontaires

Référence	Objectif	Total	2012	2013	Montant assuré
2010/DG3/VC/2335	Réseau méditerranéen de coopération sur les drogues et l'addiction. Bénéficiaires : pays du nord et du sud de la Méditerranée, notamment : Algérie, Égypte, Jordanie, Liban, Maroc, Tunisie.	1 200 000	600 000	600 000	150 000
2011/DG3/VC/2680	Contribuer à l'élaboration de politiques efficaces de lutte contre la drogue. Bénéficiaires : Arménie, Géorgie, Moldova, Roumanie, Ukraine, Europe du Sud-est.	400 000	200 000	200 000	100 000
2012/DG3/VC/2681	Prévenir le trafic et l'abus de drogues dans les prisons. Bénéficiaires : Moldova, Roumanie, Ukraine et Europe du Sud-est.	400 000	200 000	200 000	150 000
2012/DG3/VC/2682	Elaborer un cadre pour renforcer la coopération internationale entre les agences d'application de la loi, notamment les douanes, la police et les agences de contrôle aux frontières, en vue de lutter contre le trafic de drogues illégales et le détournement de précurseurs chimiques. Bénéficiaires: multilatéral.	500 000	250 000	250 000	
TOTAL		2 500 000	1 250 000	1 250 000	400 000

Groupe de coopération en matière de lutte contre l'abus et le trafic illicite des stupéfiants (Groupe Pompidou)

	Budget 2012	Budget 2013
Dépenses	1 448 000	1 448 000
Recettes	1 448 000	1 448 000
Contributions des Etats membres	1 448 000	1 448 000

GARANTIR LES DROITS SOCIAUX

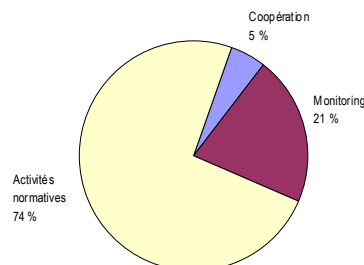
DIRECTION EUROPEENNE DE LA QUALITE DU MEDICAMENT ET SOINS DE SANTE (DEQM, PHARMACOPEE)

Accord partiel

Créé en 1964

37 membres

Ce programme relève de la Direction européenne de la qualité du médicament et soins de santé (DEQM, également connue sous le nom de Pharmacopée), un Accord partiel du Conseil de l'Europe. Il vise à concevoir, établir et diffuser des normes documentaires et matérielles de qualité pour les médicaments à usage humain et vétérinaire, la transfusion sanguine, la transplantation d'organes et l'utilisation sans danger et approprié des médicaments. Par ailleurs, il inclut la participation à des programmes de protection de la santé des consommateurs ainsi qu'une coopération avec des agences, autorités et institutions régionales, nationales et internationales.



Les normes de la DEQM constituent des références scientifiques reconnues dans le monde entier. Les médicaments et leurs ingrédients respectifs doivent satisfaire à ces normes pendant l'intégralité de leur cycle de vie. L'application de ces normes contribue à la mise à disposition de médicaments sans danger et efficaces pour tous les citoyens de l'espace européen et au-delà. La coordination des actions permet aux autorités européennes d'utiliser au mieux des ressources limitées. Les recommandations et les normes dans les domaines de la transfusion sanguine et de la transplantation d'organes constituent des références dans le monde entier, tandis que les activités ayant trait à la santé des consommateurs exploitent au mieux les possibilités de synergie entre les autorités nationales et les instituts internationaux.

La DEQM a récemment défini sa stratégie à moyen terme pour la période 2012-2015, qui couvre les domaines ci-après :

- le maintien et le renforcement de la définition de normes officielles et contraignantes ;
- le maintien et le renforcement des activités de normalisation dans le domaine de la santé ;
- l'extension de la protection de la santé publique, par un renforcement de la collaboration avec l'UE, l'OMS et d'autres autorités et organisations ;
- la modernisation de l'assistance aux utilisateurs et contributeurs ;
- le soutien des objectifs de la DEQM par une meilleure gestion interne.

La DEQM compte 37 membres : Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monténégro, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, « l'ex-République yougoslave de Macédoine », Turquie, Royaume-Uni et Union européenne.

La DEQM compte 23 observateurs : Albanie, Algérie, Argentine, Arménie, Australie, Bélarus, Brésil, Canada, Chine, Géorgie, Israël, Kazakhstan, Madagascar, Malaisie, Moldova, Maroc, Fédération de Russie, Sénégal, Syrie, Tunisie, Ukraine, États-Unis d'Amérique et Organisation mondiale de la santé (OMS).

① www.edqm.eu

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p>Résultat attendu 1 Des normes de qualité officielles et nature contraignante sont élaborées et renforcées pour la fabrication et le contrôle qualité des médicaments.</p>	<p>2012-2013 : au moins 97 % des textes présentés chaque année à la Commission européenne de pharmacopée (Ph. Eur.) sont approuvés (2010 : 99 % ; 2009 : 95 %). Au moins 95 % des étalons de référence établis chaque année sont adoptés par la Ph. Eur. Au moins 98 % du portefeuille d'étalons de référence de la Ph. Eur. sont disponibles pour diffusion à tout moment chaque année (2010 : réalisé 2009 : réalisé 2008 : réalisé). 6 (2012) et 7 (2013) projets d'établissement de nouvelles méthodes de préparation biologique de référence sont conclus.</p>

<p>Résultat attendu 2 La qualité des médicaments sur le marché européen est contrôlée et assurée par une action coordonnée.</p>	<p>2012-2013 : 7 (2012) et 8 (2013) essais d'aptitude (PTS – « proficiency testing studies »), 10 (2012) et 15 (2013) audits/visites qualité basés sur la norme ISO17025 et 2 études de surveillance de marché (MSS – « market surveillance studies ») portant chaque année sur des produits (génériques) bien établis sont réalisés (2010 : 7 PTS, 10 audits/visites, 2 MSS ; 2009 : 9 PTS, 10 audits/visites et 3 MSS ; 2008 : 9 PTS, 10 audits/visites et 4 MSS).</p> <p>Le nombre d'essais de vérification de la conformité de médicaments autorisés par voie centralisée (CAP – « centrally authorised products ») convenu avec l'Agence européenne du médicament (EMA) est réalisé chaque année (2010 : réalisé, 2009 : réalisé, 2008 : réalisé). Chaque année, au moins 97 % des nouvelles demandes de certificats de conformité (« certificates of suitability » – CEP) et demandes de révision reçues sont traitées dans les délais officiels impartis et 55 sites de fabrication sont couverts par le programme d'inspection sur place ou à distance (2010 : 100 %, 59 sites. 2009 : 98 %, 61 sites ; 2008 : 50 %, 40 sites).</p>
<p>Résultat attendu 3 Des normes et des politiques sont définies ou renforcées pour améliorer la protection de la santé des patients et des consommateurs.</p>	<p>2012 : 2 PTS sur des cosmétiques, 3 PTS sur des établissements de transfusion sanguine sont réalisés (2008-2010 : n.d. pour les cosmétiques et 2010 : 1 ; 2008-2009 : n.d. pour les établissements de transfusion sanguine).</p> <p>Des indicateurs d'évaluation de la qualité et de l'effet des soins pharmaceutiques sont élaborés.</p> <p>Un inventaire pilote opérationnel des produits médicaux contrefaits et d'infractions similaires (Know-X) alimenté d'ensembles de données réelles est établi.</p> <p>Une démonstration en direct du service de traçabilité des médicaments « eTACT » de la DEQM est conçue.</p> <p>2013 : 2 PTS sur des cosmétiques ; 3 PTS sur des établissements de transfusion sanguine sont réalisés (2008-2010 : n.d. pour les cosmétiques et 2010 : 1 ; 2008-2009 : n.d. pour les établissements de transfusion sanguine).</p> <p>Un ensemble de 4 indicateurs pour les soins pharmaceutiques est mis en œuvre dans 8 pays.</p> <p>Des modèles d'évaluation axés sur les aspects de prévention et de coopération sont fournis à 4 pays observateurs de la Ph. Eur. pour leur permettre d'évaluer de quelle façon ils bénéficieraient de la Convention Médicrime.</p> <p>La nouvelle gouvernance convenue avec les autorités et les entreprises d'au moins 5 des 36 États membres de la Ph. Eur. dans le contexte du service de traçabilité des médicaments « eTACT » de la DEQM est mise en place, et des prestataires de services sont recrutés pour la conception, l'essai à titre expérimental et le lancement du service dans les États membres concernés de la Ph. Eur.</p>

Résultat attendu 4

Des normes et des politiques, notamment officielles et à caractère contraignant, sont publiées et communiquées aux utilisateurs ou produites et diffusées.

2012 : 3 suppléments de la Pharmacopée européenne (*European Pharmacopoeia*), une mise à jour de documents relatifs aux tissus et aux cellules (actuellement inclus dans le guide sur la transplantation d'organes) en anglais (version électronique) et une nouvelle édition de *Newsletter Transplant* sont publiés conformément au calendrier établi. (2010 : Pharmedropa réalisée, Ph. Eur. réalisée sauf concernant la version sur clé USB dont 2 numéros sont parus avec 4 semaines de retard, 2009 : réalisé, 2008 : réalisé).

Au moins 3 conférences internationales, 6 sessions de formation et 2 journées de célébration sont organisées, qui couvrent le travail de la DEQM (par exemple, Ph. Eur., Combistats, transfusion sanguine, transplantation d'organes et lutte contre la contrefaçon). (2010 : 1 conférence internationale, 4 symposiums, 3 sessions de formation sur la Ph. Eur. et 2 cours de formation organisés conjointement avec l'OMS, 2009 : 2 symposiums et 3 sessions de formation, 2008 : 3 symposiums et 5 sessions de formation).

2013 : l'édition principale et 2 suppléments de la Pharmacopée européenne, la 17^e édition du guide sur la transfusion sanguine (*Blood Guide*) en anglais, la 5^e édition du guide sur la transplantation d'organes (*Transplantation Guide*) en anglais et une nouvelle édition de *Newsletter Transplant* sont publiés conformément au calendrier établi. (2010 : Pharmedropa réalisée, Ph. Eur. réalisée sauf concernant la version sur clé USB dont 2 numéros sont parus avec 4 semaines de retard, 2009 : réalisé, 2008 : réalisé).

Au moins une conférence internationale destinée à lancer la nouvelle édition de la Pharmacopée européenne, 2 ateliers, 5 sessions de formation et 2 journées de célébration sont organisés sur le travail de la DEQM (par exemple, Ph. Eur., Combistats, transfusion sanguine et transplantation d'organes). (2010 : 1 conférence internationale, 4 symposiums, 3 sessions de formation sur la Ph. Eur. et 2 cours de formation organisés conjointement avec l'OMS, 2009 : 2 symposiums et 3 sessions de formation. 2008 : 3 symposiums et 5 sessions de formation).

Structures		Secrétariat				
Commission européenne de Pharmacopée (Ph. Eur.) Comité européen sur la transplantation d'organes du Conseil de l'Europe (CD-P-TO) Comité européen sur la transfusion sanguine du Conseil de l'Europe (CD-P-TS) Comité européen sur les produits et les soins pharmaceutiques (CD-P-PH) Comité de protection de la santé des consommateurs (CD-P-SC) Comité directeur de la Standardisation biologique Comité directeur spécifique pour le programme ISA/DEQM assurant la liaison avec le Comité OMS d'experts de la standardisation biologique Certification: Comité directeur de la Certification et Assemblée plénière du réseau des OMCL et comités consultatifs des différents domaines d'activité Réseau de laboratoires officiels de contrôle des cosmétiques (OCCL)		2012: 205 postes (75A 109B 18C 3L) et 27 fonctions (4A 14B 9C) 2013: 207 postes (75A 110B 18C 4L) et 31 fonctions (4A 14B 13C)				
Ressources	Budget ordinaire	Autres budgets	Personnel	Autres dépenses	UE	TOTAL
2012		45 170 000	20 394 100	24 775 900	590 000	45 760 000
2013		46 235 500	20 805 300	25 430 200	590 000	46 825 500

Ressources extrabudgétaires

	Début	Fin	Total	% UE	UE 2012	UE 2013
Accord de coopération entre l'EMA et la DEQM pour l'échantillonnage et l'analyse des produits autorisés par voie centralisée (1).	01/01/2012	31/12/2012	590 000	100,00	590 000	590 000
TOTAL			590 000		590 000	590 000

(1) Cet accord est renouvelé tous les ans pour le même montant.

Convention sur l'élaboration de la Pharmacopée européenne (DEQM)

	Budget 2012	Budget 2013
Dépenses	45 170 000	46 235 500
Dotation des investissements	2 100 000	2 100 000
Réserve pour investissements futurs	6 136 500	6 314 100
Autres dépenses	36 933 500	37 821 400
Recettes	45 170 000	46 235 500
Contributions des Etats membres	2 834 500	2 834 500
Recettes des ventes et activités	35 810 000	39 710 000
Résultat des exercices précédents	5 165 500	2 331 000
Contribution des Communautés Européennes	1 050 000	1 050 000
Autres recettes	310 000	310 000



ÉTAT DE DROIT

ÉTAT DE DROIT

L'action du Conseil de l'Europe en faveur de l'État de droit est étroitement liée à son action pour les droits de l'homme et la démocratie. Elle s'inscrit dans le cadre des efforts de l'Organisation en vue de garantir une justice indépendante et impartiale et le droit à un procès équitable, tels qu'énoncés à l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme. Les activités dans le domaine du droit apportent une contribution notable à la construction d'un espace juridique européen. Elles harmonisent et modernisent les systèmes juridiques des États membres du Conseil de l'Europe sur la base de normes communes élaborées par l'Organisation.

L'objectif général est d'encourager la création et le développement d'institutions et de procédures démocratiques au niveau national, régional et local, ainsi que de promouvoir le respect de la primauté du droit. Le Conseil de l'Europe s'emploie à rendre la justice effective et accessible pour chaque citoyen et à identifier des solutions communes à tous les nouveaux défis d'ordre juridique et éthique découlant des progrès scientifiques et technologiques.

Les activités relatives à l'État de droit visent à prévenir les violations des droits de l'homme dues aux insuffisances des systèmes législatifs, judiciaires et répressifs au niveau national et aux lacunes dans la mise en œuvre de normes et principes spécifiques ayant trait aux droits de l'homme dans d'autres domaines. Elles visent aussi à parer aux menaces engendrées par les activités criminelles.

Le Conseil de l'Europe conçoit et met en œuvre en permanence des programmes ciblés pour superviser, évaluer et améliorer les systèmes clés garantissant la primauté du droit dans les États membres.

Dans ce pilier l'action du Conseil de l'Europe concerne trois secteurs :

- Justice ;
- Normes et Politiques Communes ;
- Menaces contre l'État de Droit.

Ressources 2012 (€)				
ÉTAT DE DROIT	Budget ordinaire	Autres budgets	UE	TOTAL
	13 967 600	6 050 100	11 705 900	31 723 600
Justice	3 726 800		5 028 300	8 755 100
Normes et politiques communes	5 064 400	3 812 500	957 200	9 834 100
Menaces contre l'État de droit	5 176 400	2 237 600	5 720 400	13 134 400
Ressources 2013 (€)				
	13 453 500	6 084 600	4 851 200	24 389 300
Justice	3 583 600		1 532 300	5 115 900
Normes et politiques communes	4 717 200	3 847 000	79 700	8 643 900
Menaces contre l'État de droit	5 152 700	2 237 600	3 239 200	10 629 500



ETAT DE DROIT

JUSTICE

Les professionnels du droit, les agents de police et le personnel pénitentiaire sont des acteurs clés de la justice, chargés de veiller au respect des droits fondamentaux et des libertés individuelles pendant le processus judiciaire et la détention.

Ce secteur traite les plaintes pour injustice et abus formulées par des individus, par le biais du mécanisme de protection de la Convention européenne des droits de l'homme. Ainsi, conformément à son mandat, le Conseil de l'Europe se charge d'identifier et de corriger les problèmes systémiques dans les systèmes judiciaires et pénitentiaires.

Le premier programme couvre plusieurs mécanismes essentiels, tels que la Commission européenne pour l'efficacité de la justice, le Conseil consultatif des juges européens et le Conseil consultatif des procureurs européens. Ils agissent de concert pour assurer l'indépendance et l'impartialité de la justice, en définissant des normes, des mesures et des outils et en apportant un appui à des organisations professionnelles pertinentes. Ces activités corrigent les dysfonctionnements de la justice et garantissent le droit à un procès équitable dans tous les États membres. Elles visent également à renforcer le statut, le rôle et la fonction des juges et des procureurs.

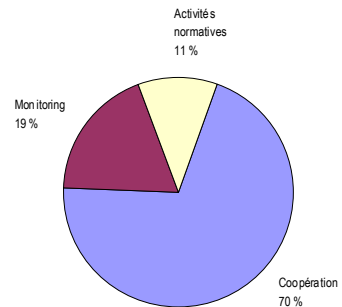
La protection des droits de l'homme en prison constitue l'objectif du deuxième programme. Sur la base des conclusions des mécanismes de monitoring, une palette d'activités est conçue pour actualiser les normes, faciliter les politiques de prévention de la criminalité, accompagner le personnel dirigeant, le personnel opérationnel et le personnel de santé en milieu pénitentiaire et, enfin, contribuer au développement de solutions de substitution à la prison. L'intervention auprès des services répressifs vise en premier lieu à lutter contre les mauvais traitements et l'impunité, ainsi qu'à améliorer les réponses à toute allégation de tels traitements.

Ressources 2012 (€)					
JUSTICE		Budget ordinaire	Autres budgets	UE	TOTAL
		3 726 800		5 028 300	8 755 100
	Indépendance et efficacité de la justice	2 041 800		4 234 300	6 276 100
	Prisons et police	1 685 000		794 000	2 479 000
Ressources 2013 (€)					
		3 583 600		1 532 300	5 115 900
	Indépendance et efficacité de la justice	1 934 600		1 532 300	3 466 900
	Prisons et police	1 649 000			1 649 000

JUSTICE

INDEPENDANCE ET EFFICACITE DE LA JUSTICE

Ce programme intègre l'action intergouvernementale innovante et pragmatique de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ), le rôle consultatif unique du Conseil consultatif des juges européens (CCJE) et du Conseil consultatif des procureurs européens (CCPE) et des activités ciblées de coopération, en s'appuyant sur les normes du Conseil de l'Europe et les conclusions des organes de monitoring. Il vise à renforcer les principes fondamentaux d'indépendance et d'impartialité de la justice et à assurer leur application effective dans les États membres, grâce à des normes appropriées, des organes habilités et des professionnels compétents. Il promeut l'élaboration de politiques publiques de justice adaptées aux besoins des justiciables et améliore l'efficacité et la qualité des systèmes judiciaires au profit des citoyens européens.



En tant qu'organisation défendant l'État de droit, le Conseil de l'Europe met en œuvre une politique résolue fondée sur ses propres normes en vue d'aider les décideurs et les praticiens à améliorer le fonctionnement de la justice. L'appui de l'Organisation établit un lien direct avec la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, les instruments du Conseil de l'Europe, l'exécution des arrêts de la Cour et d'autres mécanismes de monitoring. Les activités intergouvernementales et de coopération de l'Organisation sont destinées à promouvoir l'efficacité et la qualité de systèmes judiciaires indépendants, en s'appuyant sur l'expérience des professionnels du droit. Cela contribue à réduire les affaires en souffrance à la Cour dues à des dysfonctionnements de la justice (article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme).

Nombre d'activités de coopération au titre de cette ligne de programme seront financées essentiellement par des ressources extrabudgétaires.

- ① www.coe.int/ccje
- www.coe.int/ccpe
- www.coe.int/cepej
- www.coe.int/dghl/cooperation/capacitybuilding

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p>Résultat attendu 1 L'efficacité et la qualité du service public de la justice sont promues et améliorées dans les États membres et, sur demande, dans le voisinage du CdE, tandis que la prévention des manquements à l'article 6 de la CEDH est renforcée.</p>	<p>2012 : le rapport de la CEPEJ évaluant les systèmes judiciaires d'au moins 45 États membres est publié et diffusé auprès des décideurs et des praticiens de la justice dans les États membres et au-delà ainsi qu'auprès des institutions de l'UE. De nombreux États membres déclarent se servir du rapport pour orienter les réformes judiciaires.</p> <p>Le <i>Manuel pour la réalisation d'enquêtes de satisfaction auprès des usagers des tribunaux des États membres du Conseil de l'Europe</i> publié par la CEPEJ est utilisé dans au moins 6 tribunaux, et des programmes d'accompagnement de tribunal en matière de gestion du temps judiciaire sont mis en place dans au moins 6 tribunaux.</p> <p>Des données concrètes relatives à la durée des procédures par catégorie d'affaires sont disponibles concernant au moins la moitié des États membres et de nouveaux indicateurs sur la qualité de la justice sont élaborés et testés.</p>

	<p>2013 : les décideurs et les praticiens de la justice sont dotés d'outils concrets pour réformer les systèmes judiciaires sur la base des résultats du cycle d'évaluation 2010-2012 ; le nouveau cycle d'évaluation des systèmes judiciaires de la CEPEJ est lancé avant octobre.</p> <p>L'observatoire européen des délais judiciaires SATURN est mis en place et propose des outils et des mesures concrets pour améliorer la gestion du temps dans les tribunaux.</p> <p>L'utilisation du <i>Manuel pour la réalisation d'enquêtes de satisfaction auprès des usagers des tribunaux des États membres du Conseil de l'Europe</i> et le programme de coaching de tribunaux en matière de gestion du temps judiciaire sont étendus à un échantillon d'au moins 10 tribunaux. Des outils et mesures concrets de promotion et d'amélioration de l'efficacité et de la qualité du service public de la justice sont mis à la disposition des États membres.</p>
<p>Résultat attendu 2 Le statut, le rôle et la fonction des juges et des procureurs sont protégés et renforcés dans les États membres conformément aux normes européennes.</p>	<p>2012-2013 : un avis destiné au CM sur les questions relatives au statut des juges et à l'exercice de leur fonction est adopté par le CCJE avant la fin de chaque année, sur la base de l'analyse de la situation et du débat actuels dans les États membres.</p> <p>Un avis destiné au CM sur les questions relatives au statut des procureurs est adopté par le CCPE avant la fin de chaque année, sur la base de l'analyse de la situation et du débat actuels dans les États membres et compte tenu des normes européennes, notamment la Recommandation du CM sur le rôle du ministère public dans le système de justice pénale.</p> <p>Les organes du CdE ou les États membres s'adressent au CCJE et au CCPE pour obtenir des avis spécifiques sur des situations données dans un ou plusieurs États membres.</p>
<p>Résultat attendu 3 Les capacités des organes judiciaires nationaux indépendants et des établissements de formation autonomes sont renforcées conformément aux normes européennes, et l'accès à la justice est amélioré grâce à des associations d'avocats plus solides et à des dispositifs d'aide judiciaire efficaces dans des États membres ciblés.</p>	<p>2012-2013 : de hautes instances judiciaires sont créées et/ou leurs capacités sont renforcées dans au moins 2 États membres en 2012 (3 en 2013).</p> <p>Les professions judiciaires prennent connaissance des normes du CdE dans au moins 4 pays en 2012 (5 en 2013), de façon à pouvoir représenter les intérêts de leur profession.</p> <p>Des programmes d'enseignement au titre de la formation initiale et continue des juges et des procureurs sont élaborés ou actualisés dans au moins 2 pays chaque année.</p> <p>Des groupes de formateurs de juges et procureurs sont établis ou renforcés dans au moins 3 pays en 2012 (2 en 2013) et des supports pédagogiques sont conçus et mis à la disposition des juges et des procureurs dans au moins 5 pays en 2012 (4 en 2013).</p> <p>Des associations d'avocats sont établies ou renforcées dans au moins 2 pays, l'accès à la profession d'avocat est rendu conforme aux normes du CdE dans au moins 1 pays, les dispositifs d'aide judiciaire sont mis en conformité avec les normes du CdE dans au moins 2 pays, tandis que la résolution extrajudiciaire des différends et la médiation sont promues dans au moins 2 pays chaque année.</p>

Structures			Secrétariat			
Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) Conseil consultatif de juges européens (CCJE) Conseil consultatif de procureurs européens (CCPE)			2012: 10 postes (2,5A 7,5B)			
			2013: 10 postes (2,5A 7,5B)			
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2012	2 041 800	1 109 400	932 400		4 234 300	6 276 100
2013	1 934 600	1 098 600	836 000		1 532 300	3 466 900

Ressources extrabudgétaires**Programmes conjoints**

	Début	Fin	Total	% UE	UE 2012	UE 2013
Introduction de l'appel dans le système judiciaire russe.	23/12/2010	22/06/2013	1 600 000	93,75	600 000	300 000
Renforcer le système de gestion des tribunaux II.	19/05/2011	18/05/2013	5 500 000	95,70	2 630 300	986 400
Renforcer le rôle des autorités judiciaires de dernier ressort à l'égard des normes européennes.	09/01/2010	08/07/2012	3 300 000	96,14	635 200	
Facilité du Conseil de l'Europe.	01/03/2011	31/08/2013	923 995	100,00	368 800	245 900
TOTAL			11 323 995		4 234 300	1 532 300

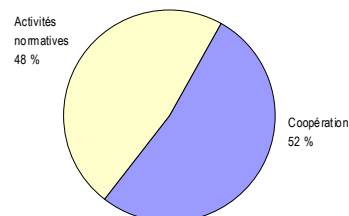
Besoins en contributions volontaires

Référence	Objectif	Total	2012	2013	Montant assuré
2011/DGHL/VC/2577	Renforcer l'indépendance et l'efficacité de la justice. Bénéficiaires : tous les États membres et le Bélarus.	1 200 000	600 000	600 000	
2011/DGHL/VC/2659	Promouvoir la supervision publique efficace des lieux de privation de liberté. Bénéficiaire : Fédération de Russie.	4 000 000	1 090 900	1 090 900	500 000
2010/DGHL/VC/2361	Renforcer la bonne gouvernance, les droits de l'homme et l'État de droit en Géorgie, en particulier en améliorant la capacité de la Justice, des Médiateurs et du Conseil des minorités nationales. Bénéficiaire : Géorgie.	2 688 200	896 100	448 000	988 970
2010/DGHL/VC/2352	Améliorer l'efficacité et l'indépendance de la Justice en Fédération de Russie. Bénéficiaire : Fédération de Russie.	800 000	266 600		
2010/DGHL/VC/2405	La Justice en Bosnie-Herzégovine est efficace, efficiente et indépendante. Bénéficiaire : Bosnie-Herzégovine.	2 000 000	666 600		
TOTAL		10 688 200	3 520 200	2 138 900	1 488 970

JUSTICE

PRISONS ET POLICE

Le programme vise à concevoir et à actualiser régulièrement les normes du Conseil de l'Europe, ainsi qu'à aider les autorités nationales à mettre en œuvre ces normes dans le cadre de leurs dispositions juridiques, stratégies et politiques nationales. Par ailleurs, il apporte un soutien concret au secteur pénitentiaire par la formation, le soutien législatif, les conseils en matière de politiques et le tutorat. S'agissant de la police, le programme vise à expliquer et à promouvoir des principes clés de droits de l'homme applicables et pertinents pour les tâches quotidiennes des agents de police. Toutes les activités s'appuient sur la jurisprudence pertinente de la Cour européenne des droits de l'homme, ainsi que sur les conclusions et recommandations des organes de suivi du Conseil de l'Europe, tels que le Comité européen pour la prévention de la torture (CPT), et du Commissaire aux droits de l'homme. Le programme continuera à mettre l'accent sur les questions relatives aux droits de l'homme et à la gestion dans le contexte pénitentiaire, ainsi que sur la lutte contre les mauvais traitements et l'impunité concernant les services répressifs.



Les requêtes dont la Cour est saisie ainsi que les conclusions du CPT durant ses visites dans des pays spécifiques confirment que les États membres ont toujours grandement besoin de l'assistance du Conseil de l'Europe pour satisfaire à leurs obligations internationales et mettre en pratique les normes de l'Organisation dans le domaine pénitentiaire et concernant l'action des forces de l'ordre.

Nombre d'activités de coopération au titre de cette ligne de programme seront financées essentiellement par des ressources extrabudgétaires.

- ① www.coe.int/prison
www.coe.int/dghl/cooperation/capacitybuilding

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p>Résultat attendu 1 Des normes pertinentes du CdE sur les prisons sont élaborées et mises en œuvre.</p>	<p>2012 : une recommandation sur les prisonniers étrangers est adoptée. Une recommandation incluant un code d'éthique européen pour le personnel pénitentiaire est adoptée. La recommandation concernant le surpeuplement des prisons et l'inflation carcérale est promue. Un instrument juridique sur les délinquants dangereux est préparé. Une évaluation de suivi de la 30^e Conférence des ministres de la Justice est préparée sur la mise en œuvre des règles pénitentiaires européennes, des règles européennes pour les délinquants juvéniles, des règles européennes relatives à la probation et d'autres recommandations pertinentes. Suivi de la 16^e Conférence des Directeurs d'administration pénitentiaire (CDAP) et organisation de la 17^e.</p> <p>2013 : un instrument juridique sur les délinquants dangereux est adopté. Une recommandation sur les prisonniers étrangers et une recommandation incluant un code d'éthique européen pour le personnel pénitentiaire sont promues. Une étude de faisabilité est préparée au titre du suivi de la 30^e Conférence des ministres de la Justice concernant la nécessité et la pertinence de renforcer le cadre juridique existant dans le domaine pénitentiaire. La 18^e CDAP est organisée.</p>

<p>Résultat attendu 2 Le personnel de direction, le personnel opérationnel et le personnel de santé pénitentiaire sont en mesure d'appliquer dans leur travail quotidien la CEDH et d'autres normes européennes pertinentes.</p>		<p>2012-2013 : réactions favorables des participants d'au moins 6 pays chaque année concernant l'impact d'une réunion multilatérale visant à faciliter l'échange d'expériences et de bonnes pratiques dans le secteur pénitentiaire. Rapports favorables des experts concernant l'impact de la formation dispensée au personnel de direction dans au moins 4 pays chaque année. Amélioration des dispositions sur les soins de santé dans les prisons signalée dans 2 pays en 2013.</p>				
<p>Résultat attendu 3 Les normes du CdE relatives aux services de probation et aux peines de substitution à l'emprisonnement sont promues par le biais des programmes d'assistance ciblés.</p>		<p>2012 : rapports favorables des autorités nationales concernant le développement des systèmes de probation et peines de substitution à l'emprisonnement dans 4 pays. La Recommandation CM/Rec(2010)1 sur les règles du Conseil de l'Europe relatives à la probation est mise en œuvre en Ukraine et en Bosnie-Herzégovine. 2013 : rapports favorables des experts concernant l'impact de la formation sur le personnel des services de probation dans 4 pays. La Recommandation CM/Rec(2010)1 sur les règles du CdE relatives à la probation est mise en œuvre en Arménie.</p>				
<p>Résultat attendu 4 Les aptitudes des forces de l'ordre sont renforcées pour l'accomplissement des tâches quotidiennes dans le respect des normes européennes, et des mesures sont prises pour combattre les mauvais traitements et l'impunité au niveau institutionnel.</p>		<p>2012 : rapports favorables des experts concernant la diffusion, dans 4 pays, de bonnes pratiques relatives à l'application du Code européen d'éthique de la police, à la suite de l'atelier multilatéral de 2011. Contacts bilatéraux avec les autorités d'au moins 5 pays concernant la lutte contre les mauvais traitements et l'impunité. 2013 : rapports favorables des experts concernant l'impact de la formation d'agents de police dans au moins 4 pays.</p>				
Structures		Secrétariat				
<p>Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC) Conseil de coopération pénologique (PC-CP)</p>		<p>2012: 9 postes (2,5A 6,5B) 2013: 9 postes (2,5A 6,5B)</p>				
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2012	1 685 000	928 100	756 900		794 000	2 479 000
2013	1 649 000	925 000	724 000			1 649 000

Ressources extrabudgétaires**Programmes conjoints**

	Début	Fin	Total	% UE	UE 2012	UE 2013
Diffusion des Bonnes pratiques pénitentiaires modèles et promotion de la réforme pénitentiaire en Turquie.	01/03/2009	31/08/2012	4 175 589	100,00	794 000	
TOTAL			4 175 589		794 000	

Besoins en contributions volontaires

Référence	Objectif	Total	2012	2013	Montant assuré
2011/DGHL/VC/2578	Les lois et politiques en matière de sanctions, d'emprisonnement et de réhabilitation garantissent que les normes européennes sont pleinement appliquées. Le personnel des forces d'application de la loi est à même d'appliquer les normes européennes pour ce qui est de son rôle et de sa conduite. Bénéficiaires : tous les États membres.	1 200 000	600 000	600 000	
TOTAL		1 200 000	600 000	600 000	



ÉTAT DE DROIT

NORMES ET POLITIQUES COMMUNES

La coopération judiciaire et la mise au point de normes communes constituent un préalable à une promotion efficace de l'État de droit au niveau international. En outre, dans un contexte de mondialisation croissante, il est de plus en plus important de coopérer non seulement entre États européens mais aussi avec d'autres États partageant les mêmes valeurs.

La mise au point de normes communes offre un avantage énorme par rapport aux traités bilatéraux, car elle aide à construire un espace juridique commun qui facilite grandement la coopération entre les États membres. Il existe trois lignes de programme pour ce secteur.

Le premier programme a trait au droit constitutionnel. La Commission européenne pour la démocratie par le droit, plus connue sous le nom de Commission de Venise, est devenue la référence en matière de normes de droit constitutionnel en Europe et au-delà. Elle assure aux États une « aide de première nécessité constitutionnelle », tout en s'impliquant dans la gestion et la prévention des conflits dans le cadre de ses fonctions spécifiques d'élaboration de normes et de conseils en matière constitutionnelle, en tant qu'instance de réflexion indépendante reconnue au niveau international.

Le deuxième programme est axé sur l'élaboration et la mise en œuvre de normes et politiques communes grâce à diverses activités en matière pénale, notamment pour lutter contre la grande criminalité organisée, ainsi qu'en matière civile et pour ce qui est du droit public. En outre, la coopération entre les États est promue par le Comité des conseillers juridiques sur le droit international public (CAHDI), en facilitant le respect des traités internationaux et une résolution pacifique des différends.

Enfin, une ligne de programme spécifique est consacrée à la promotion des droits et des libertés dans la société de l'information, par l'élaboration de normes innovantes dans les domaines de la liberté d'expression et de la liberté des médias, avec un important volet « protection des données » (la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel).

Ressources 2012 (€)					
NORMES ET POLITIQUES COMMUNES		Budget ordinaire	Autres budgets	UE	TOTAL
		5 064 400	3 812 500	957 200	9 834 100
	Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise)		3 812 500	124 000	3 936 500
	Développement et mise en oeuvre de normes et de politiques communes	2 500 900			2 500 900
	Société de l'information et gouvernance de l'Internet	2 563 500		833 200	3 396 700
Ressources 2013 (€)					
		4 717 200	3 847 000	79 700	8 643 900
	Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise)		3 847 000	79 700	3 926 700
	Développement et mise en oeuvre de normes et de politiques communes	2 255 800			2 255 800
	Société de l'information et gouvernance de l'Internet	2 461 400			2 461 400

NORMES ET POLITIQUES COMMUNES

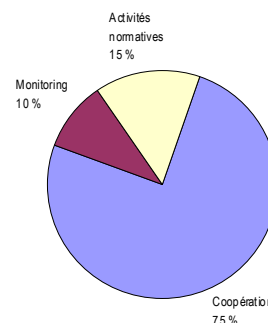
COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT (COMMISSION DE VENISE)

Accord élargi

Créé en 1990

57 membres

La Commission européenne pour la démocratie par le droit, plus connue sous le nom de Commission de Venise, est un accord élargi. Elle est l'organe consultatif du Conseil de l'Europe sur les questions constitutionnelles, jouant un rôle essentiel dans l'adoption de constitutions conformes au patrimoine constitutionnel européen. Elle est composée d'experts indépendants en droit constitutionnel et international et en sciences politiques. La Commission émet des avis sur demande.



Les objectifs de la Commission de Venise sont de promouvoir la démocratie par le droit, notamment en contribuant à la mise en place et au développement d'institutions démocratiques fondées sur le respect de l'État de droit et des droits de l'homme, la tenue d'élections libres et régulières et le renforcement de la justice constitutionnelle. Elle est devenue une instance de réflexion indépendante en matière juridique reconnue sur le plan international et contribue à la diffusion du patrimoine constitutionnel européen, reposant sur des normes fondamentales ; elle continue par ailleurs à assurer aux États une « aide constitutionnelle d'urgence ». En outre, la Commission joue un rôle unique dans la gestion et la prévention des conflits par l'élaboration de normes et de conseils en matière constitutionnelle.

Un volet du mandat de la Commission en tant qu'Accord élargi consiste à promouvoir les valeurs du Conseil de l'Europe au-delà de notre continent. La Commission joue un rôle de plus en plus affirmé dans le voisinage du Conseil de l'Europe, à savoir en Asie centrale et, plus récemment, dans les pays du sud de la Méditerranée.

La Commission de Venise compte 57 membres à part entière : tous les États membres du Conseil de l'Europe plus l'Algérie, le Brésil, le Chili, Israël, la République de Corée, le Kirghizstan, le Mexique, le Maroc, le Pérou et la Tunisie. Le Bélarus en est membre associé.

Elle compte aussi sept observateurs : l'Argentine, le Canada, le Saint-Siège, le Japon, le Kazakhstan, les États-Unis d'Amérique et l'Uruguay.

L'Union européenne, l'Afrique du Sud et l'Autorité nationale palestinienne ont un statut spécial de coopération.

① www.venice.coe.int

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p>Résultat attendu 1 Les Constitutions sont en conformité avec le patrimoine constitutionnel européen.</p>	<p>2012-2013 : 4 avis sur les réformes constitutionnelles sont émis chaque année dans les délais impartis par les organes demandeurs (2009 : 7 ; 2010 : 6). Les avis sont pris en compte dans les constitutions et/ou les débats nationaux.</p>
<p>Résultat attendu 2 La législation est en conformité avec le patrimoine constitutionnel et électoral européen.</p>	<p>2012-2013 : 32 avis sur les réformes législatives sont émis en 2012 et 34 en 2013 dans les délais impartis par les organes demandeurs (2009 : 39 ; 2010 : 34). Les avis sont pris en compte dans la législation et/ou les débats nationaux.</p>
<p>Résultat attendu 3 Les normes constitutionnelles et électorales européennes sont davantage développées.</p>	<p>2012-2013 : 6 rapports, études ou lignes directrices sont adoptés par la Commission chaque année (2009 : 10 ; 2010 : 8). 4 bulletins de jurisprudence constitutionnelle sont publiés chaque année (2009 : 3 ; 2010 : 4). 14 séminaires et conférences sont organisés conjointement chaque année (2009 : 18 ; 2010 : 12).</p>

Résultat attendu 4 Assistance aux autorités nationales pour la mise en œuvre pratique des normes constitutionnelles et électorales.		2012-2013 : 3 activités d'assistance préélectorale sont organisées en 2012 et 4 en 2013 (2009 : 1 ; 2010 : 6). Un appui est fourni à 4 missions d'observation électorale en 2012 et à 6 en 2013 (2009 : 4 ; 2010 : 5). Des éléments de droit comparé sont fournis aux cours constitutionnelles dans 35 affaires chaque année (2009 : 35 ; 2010 : 35).				
Résultat attendu 5 La justice constitutionnelle est renforcée au niveau international.		2012 : en tout, 40 pays ont adhéré à la Conférence mondiale sur la justice constitutionnelle. 2013 : 10 pays supplémentaires ont adhéré à la Conférence mondiale sur la justice constitutionnelle.				
Structures		Secrétariat				
Conseil mixte de justice constitutionnelle Conseil des élections démocratiques		2012: 20 postes (11A 9B) et 1 fonction (A) 2013: 20 postes (11A 9B) et 1 fonction (A)				
Ressources	Budget ordinaire	Autres budgets	Personnel	Autres dépenses	UE	TOTAL
2012		3 812 500	2 399 000	1 413 500	124 000	3 936 500
2013		3 847 000	2 383 200	1 463 800	79 700	3 926 700

Ressources extrabudgétaires

Programmes conjoints

	Début	Fin	Total	% UE	UE 2012	UE 2013
Assistance aux autorités pour réformer la législation du Kirghizistan à la suite du referendum constitutionnel du 27 juin 2010.	01/08/2010	31/01/2012	80 000	100,00	4 400	
Facilité du Conseil de l'Europe.	01/03/2011	31/08/2013	299 675	100,00	119 600	79 700
TOTAL			379 675		124 000	79 700

Besoins en contributions volontaires

Référence	Objectif	Total	2012	2013	Montant assuré
2011/CDL/VC/2565	Promouvoir le développement d'institutions démocratiques fondées sur l'État de droit, les droits de l'homme, la tenue d'élections libres et équitables et le renforcement de la justice constitutionnelle. Bénéficiaires: multilatéral.	1 400 400	500 000	500 000	170 000
TOTAL		1 400 400	500 000	500 000	170 000

Autres contributions

Activités	Coût estimé
Les dépenses principales pour la logistique (location des salles, location des cabines d'interprétation et de l'équipement pour les 4 sessions plénières tenues à Venise chaque année sont à la charge des autorités italiennes (Région de Vénétie) et ministère des Affaires étrangères).	60 000

Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise)

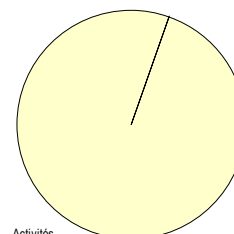
	Budget 2012	Budget 2013
Dépenses	3 812 500	3 847 000
Recettes	3 812 500	3 847 000
Contributions des Etats membres	3 812 500	3 847 000

NORMES ET POLITIQUES COMMUNES

DEVELOPPEMENT ET MISE EN OEUVRE DE NORMES ET DE POLITIQUES COMMUNES

Ce programme vise à construire un espace cohérent et commun de coopération judiciaire au niveau européen et, le cas échéant, mondial. Ses activités ont trait à l'élaboration, à la promotion et à la mise en œuvre des normes du Conseil de l'Europe au niveau paneuropéen dans les domaines du droit pénal, notamment pour lutter contre la « criminalité organisée et les infractions graves », du droit civil et du droit public. Ce programme porte également sur le renforcement du rôle du droit international public et son développement afin de promouvoir la coopération internationale entre les États et d'harmoniser les approches nationales.

Les normes communes contribuent au renforcement de l'État de droit et facilitent la coopération et la confiance mutuelle entre les États membres, dont elles accroissent la capacité à juguler collectivement et efficacement les nouveaux défis et les menaces communes, contribuant à la création d'un espace juridique commun à l'échelle paneuropéenne.



Activités
normatives
100 %

- ① www.coe.int/cdpc
- www.coe.int/cdcj
- www.coe.int/tcj
- www.coe.int/cahdi

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p>Résultat attendu 1 Des normes et des politiques en matière pénale sont actualisées ou élaborées et, le cas échéant, de nouveaux instruments (conventions et recommandations) sont préparés.</p>	<p>2012 : dans le domaine du droit pénal matériel, de nouvelles normes sur les délinquants dangereux et le trafic d'organes humains sont préparées et une étude de faisabilité sur les matchs arrangés est menée (en coopération avec l'APES, voir page 181). Un nouvel instrument complétant et modifiant la Convention européenne d'extradition est adopté en vue de simplifier et de moderniser son application. Une étude de faisabilité évaluant la nécessité de nouvelles normes concernant le transfert de procédures pénales ou d'initiatives visant à améliorer l'efficacité d'instruments existants dans ce domaine est menée à terme. Rédaction d'un livre blanc contenant une approche stratégique intégrée de lutte contre la criminalité organisée et les infractions graves transnationales au niveau paneuropéen et d'identification de réponses communes aux menaces majeures contre l'État de droit et la sécurité des citoyens.</p> <p>2013 : de nouvelles normes dans le domaine du droit pénal matériel (trafic d'organes humains, délinquants dangereux) sont adoptées. Des suites sont données à l'étude de faisabilité relative au transfert de procédures pénales, notamment en élaborant de nouvelles normes ou en améliorant les instruments existants dans ce domaine. Un événement international de haut niveau sur la criminalité organisée et les infractions graves est organisé et une approche stratégique intégrée de renforcement de la capacité des États à lutter contre ce phénomène est élaborée.</p>

<p>Résultat attendu 2 L'application et la mise en œuvre des normes existantes en matière pénale sont promues et facilitées.</p>	<p>2012-2013 : le nombre de ratifications de la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels augmente chaque année (situation en juin 2011 : 13) et la Convention Médicrime entre en vigueur avec au moins 5 ratifications. La mise en œuvre d'au moins 10 articles de la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels fait l'objet d'un suivi par son Comité conventionnel dans au moins 10 États membres (2012). Des praticiens dans le domaine de la coopération internationale en matière pénale obtiennent un appui pour traiter des affaires et questions concrètes concernant l'extradition et le transfèrement de personnes condamnées : au moins 10 affaires et questions concrètes sont présentées et résolues chaque année. La 31^e Conférence des ministres de la Justice est organisée en Autriche (2012), et la mise en œuvre des résolutions contenues dans son rapport de suivi est préparée (2013).</p>
<p>Résultat attendu 3 Des instruments sont élaborés et promus dans les domaines du droit public et du droit privé.</p>	<p>2012-2013: (i) Elaborer des instruments juridiques sur la résolution des conflits dans l'exercice des responsabilités parentales, en particulier pour ce qui est des décisions relatives au changement de domicile des enfants (facteurs à prendre en compte et procédures à suivre). Explorer la faisabilité de et, le cas échéant, élaborer des instruments juridiques: a) sur la protection des employés des secteurs public et privé qui divulguent des informations dans l'intérêt public (« donneurs d'alerte ») ; b) dans le domaine du droit de la nationalité et de la famille y compris la promotion de l'acquisition de la citoyenneté) ; (ii) Finaliser le texte du projet de recommandation sur le rôle du ministère public en dehors du système de la justice pénale et le transmettre au Comité des Ministres pour adoption ; (iii) Veiller à ce qu'une suite soit donnée à la Résolution 1 sur une justice moderne, transparente et efficace, adoptée à la 30^e Conférence des Ministres du Conseil de l'Europe (Istanbul, novembre 2010) et préparer la 31^e Conférence (2012).</p>
<p>Résultat attendu 4 La coopération entre les États est facilitée, tandis que le respect du droit international public et la résolution pacifique des différends sont promus.</p>	<p>2012-2013 : des positions communes sur les questions relatives au droit international public sont produites dans les délais impartis (2009 : 3 ; 2010 : 4) et les organes et entités du Conseil de l'Europe reçoivent des conseils et d'autres formes d'assistance dans ce domaine, notamment le Comité des Ministres pour ce qui est du passage en revue des Conventions (2009 : 3 ; 2010 : 4). Des réserves susceptibles d'objection sont examinées par le CAHDI en sa capacité d'Observatoire européen des réserves aux traités internationaux (EORIT) (2009 : 8 réserves examinées ; 2010 : 25 réserves examinées). Des questions d'actualité en matière de droit international public sont examinées dans le cadre de 2 réunions du CAHDI chaque année, et la coopération du CdE dans le domaine du droit international public avec les Nations Unies (6^e Comité et Commission du droit international) et d'autres organisations internationales concernées est renforcée.</p>

Structures			Secrétariat			
Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC) Comité d'experts sur le fonctionnement des conventions européennes sur la coopération dans le domaine pénal (PC-OC) Comité des Parties à la STCE n° 201 Comité européen de coopération juridique (CDCJ) Comité des conseillers juridiques sur le droit international public (CAHDI)			2012: 16 postes (7,5A 8,5B)			
			2013: 16 postes (7,5A 8,5B)			
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2012	2 500 900	1 822 000	678 900			2 500 900
2013	2 255 800	1 807 100	448 700			2 255 800

Ressources extrabudgétaires

Besoins en contributions volontaires

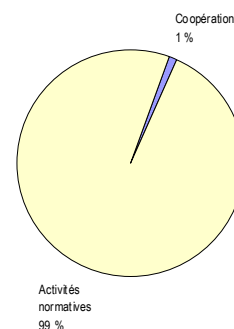
Référence	Objectif	Total	2012	2013	Montant assuré
2011/DGHL/VC/2571	Renforcer les capacités de coopération des pays à travers le monde contre la cybercriminalité. Bénéficiaires: multilatéral.	1 000 000	500 000	500 000	
2010/DGHL/VC/2530	Pour renforcer la mise en œuvre de la Convention européenne sur l'entraide en matière pénale (STCE n° 30), les formulaires-type de demande et les lignes directrices devraient être adaptés par chaque État membre à ses besoins internes : organisation d'au moins 16 visites sur site ; création de formulaires-type pour les requêtes d'entraide juridique pour chaque État membre, ainsi que pour les États non membres parties à la Convention ; préparations pour une conférence finale devant être organisée en 2012. Bénéficiaires: tous les États membres, plus le Brésil, Israël et la République de Corée.	160 000	80 000		
2010/DGHL/VC/2544	Contribuer à la promotion mondiale de la Convention n° 108 du Conseil de l'Europe en vue d'augmenter le nombre d'adhésions par des États non membres du CdE. Bénéficiaires : multilatéral.	100 000	45 800		
TOTAL		1 260 000	625 800	500 000	

NORMES ET POLITIQUES COMMUNES

SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION ET GOUVERNANCE DE L'INTERNET

Ce programme vise à promouvoir les droits et les libertés et à maximiser la jouissance des bénéficiaires dans la société de l'information (les médias, la gouvernance de l'Internet et la protection des données), tout en réduisant au minimum les restrictions et en assurant un niveau de sécurité approprié pour les usagers.

L'action normative du Conseil de l'Europe dans ce domaine porte principalement sur la liberté d'expression, le droit de recevoir et de diffuser des informations sans considération de frontières et son corollaire, la liberté des médias, qui constitue une condition préalable à la démocratie ainsi que l'énonce l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH). Le droit à la vie privée (article 8 de la CEDH) est également essentiel à la jouissance d'autres droits de l'homme. Ses implications en termes de protection des données ont été précisées dans la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel, qui est en cours de révision.



La mise en œuvre de ces normes est promue par des activités de coopération à forte dimension multipartite/multiacteurs, qui sont financées essentiellement par des ressources extrabudgétaires.

- ① www.coe.int/media
- www.coe.int/dataprotection
- www.coe.int/informationssociety

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p>Résultat attendu 1 La liberté d'expression et la liberté des médias sont mieux protégées grâce à l'adoption de normes et elles sont respectées dans la pratique, cependant que les questions d'égalité entre les femmes et les hommes sont pleinement intégrées dans l'élaboration des politiques.</p>	<p>2012-2013 : des recommandations du CM sont adoptées sur i) les conflits de lois concernant l'Internet et la liberté d'expression (2013) ; ii) l'égalité entre les femmes et les hommes et les médias ; et iii) la recherche opportuniste de juridiction (libel tourism). Une convention sur les droits voisins des radiodiffuseurs est adoptée en 2012 et signée par plusieurs États membres du CdE pour la fin de 2013. La Déclaration du CM sur des mesures visant à promouvoir le respect de l'article 10 de la CEDH est mise en œuvre (meilleure collecte et partage d'information et coordination), avec au moins trois actions signalées chaque année, et un rapport d'ensemble est présenté au CM en 2013.</p>

<p>Résultat attendu 2 Une stratégie du CdE concernant la gouvernance de l'Internet et la société de l'information pour 2012-2015 est adoptée et mise en œuvre.</p>	<p>2012-2013 : un rapport ou un document d'orientation explorant l'utilisation positive de l'Internet et des TIC (par exemple, pour les droits de l'homme, l'égalité entre les femmes et les hommes, la protection contre les abus sexuels et la violence domestique) et formulant des propositions en vue de nouvelles initiatives du CdE est présenté au CM en 2013.</p> <p>Un compendium des droits existants des usagers de l'Internet est finalisé (projet disponible en 2012, finalisation et adoption en 2013).</p> <p>Des instruments normatifs sont adoptés concernant les moteurs de recherche et les réseaux sociaux (2012) ; des propositions de suivi sont formulées sur des instruments spécifiques adoptés par le CM concernant l'Internet (2012 et 2013) ; un avant-projet d'instrument normatif relatif au trafic Internet transfrontalier est disponible en 2013.</p>
<p>Résultat attendu 3 Des normes du CdE sont adoptées, actualisées et promues en ce qui concerne la protection des données personnelles et le droit à la vie privée dans la société de l'information.</p>	<p>2012-2013 : la révision de la Convention est achevée (les instruments juridiques pertinents sont élaborés en 2012) et la Convention est promue au-delà des États membres du CdE.</p> <p>Le CM adopte des recommandations sur la protection des données et i) l'emploi et ii) la police, et des projets de texte sont préparés sur la protection des données concernant iii) la biométrie, et iv) l'enfance.</p> <p>Une journée consacrée à la protection des données (28 janvier) est organisée avec une participation multipartite chaque année ; le CdE participe activement aux conférences européennes et internationales des commissaires à la protection des données et de la vie privée, dont les conclusions soulignent l'action et les normes du CdE.</p>
<p>Résultat attendu 4 L'interaction entre les parties prenantes de la société de l'information et le CdE est renforcée et les valeurs fondamentales sont promues au moyen de normes et de matériels de sensibilisation.</p>	<p>2012-2013 : une plateforme ouverte est établie en 2012 aux fins du dialogue multipartite, qui garantit que l'action du CdE tient compte des vues des parties prenantes dont les activités sont concernées par les normes du CdE et est connue de ces parties prenantes.</p> <p>Les cinquième (Stockholm, 2012) et sixième éditions du Dialogue européen sur la gouvernance de l'Internet (EuroDIG) sont organisées ; leurs messages reflétant les normes du CdE sont présentées à l'occasion des éditions 2012 et 2013 du Forum sur la gouvernance de l'Internet (FGI), auxquelles le CdE participe activement au niveau de plusieurs plénières et ateliers, tout cela se traduisant par des références à l'action et aux normes du CdE.</p> <p>Des normes sont adoptées sur i) la sécurisation du cyberspace pour les enfants, ii) la suppression des traces laissées par les enfants sur l'Internet et iii) les droits des créateurs sur l'Internet (1 en 2012 ; 2 en 2013).</p>

<p>Résultat attendu 5 La compatibilité des législations et pratiques nationales avec les normes du Conseil de l'Europe est accrue (notamment avec l'article 10 de la CEDH ainsi qu'avec les dispositions non contraignantes du CM et de l'APCE).</p>		<p>2012 : des modifications législatives sont adoptées dans au moins 4 pays bénéficiant d'activités de coopération. Au moins 200 professionnels des médias et fonctionnaires clés sont formés. 1 radiodiffuseur public est établi et est en activité dans un pays. Au moins 30 journalistes sont formés en matière de couverture équitable et équilibrée des campagnes électorales conformément aux normes du CdE. La couverture préélectorale par les médias fait l'objet d'un suivi dont les résultats sont publiés.</p> <p>2013 : au moins 2 organismes de réglementation du secteur audiovisuel public appliquent une méthodologie d'attribution de licences et de contrôle conforme aux normes du CdE. 1 radiodiffuseur public est établi et est en activité dans un pays supplémentaire. 1 réseau régional d'organismes d'autoréglementation des médias impliquant 10 pays est établi et est en activité. Au moins 1 projet de coopération supplémentaire est négocié et le financement correspondant est assuré.</p>				
<p>Résultat attendu 6 Des garanties effectives sont mises en place pour les professionnels des médias (notamment pour la protection des sources d'information et contre l'utilisation abusive des lois relatives aux atteintes à la sécurité nationale, à la diffamation et au blasphème).</p>		<p>2012 : des incompatibilités de la législation et des pratiques nationales de pays bénéficiaires par rapport aux normes du CdE sont identifiées et corrigées, grâce à des activités de conseil en matière législative, de renforcement des capacités et de sensibilisation. Des sondages indiquent que le public a davantage confiance dans le rôle d'observateur critique et d'espace de débat public que jouent les médias. Des garde-fous en matière de liberté d'expression sur Internet sont introduits, de sorte à établir un équilibre entre la protection de cette liberté et la protection d'autres droits de l'homme, tels que la vie privée, la dignité humaine et les droits de l'enfant.</p> <p>2013 : au moins une conférence régionale est organisée en vue de promouvoir la protection des sources journalistiques par la loi. Au moins un projet de coopération supplémentaire est négocié et un financement supplémentaire est assuré.</p>				
Structures		Secrétariat				
Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI)		<p>2012: 10 postes (6,5A 3,5B) et 2 fonctions (1A 1B)</p> <p>2013: 10 postes (6,5A 3,5B) et 2 fonctions (1A 1B)</p>				
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2012	2 563 500	1 443 600	1 119 900		833 200	3 396 700
2013	2 461 400	1 438 300	1 023 100			2 461 400

Ressources extrabudgétaires**Programmes conjoints**

	Début	Fin	Total	% UE	UE 2012	UE 2013
Promouvoir la liberté, le professionnalisme et le pluralisme des médias dans le Caucase du Sud et en Moldova.	01/01/2011	31/12/2012	1 100 000	68,18	374 800	
Promotion des normes européennes dans l'environnement des médias en Ukraine.	01/09/2008	31/12/2012	2 208 918	90,00	458 400	
TOTAL			3 308 918		833 200	

Besoins en contributions volontaires

Référence	Objectif	Total	2012	2013	Montant assuré
2011/DGHL/VC/2692	Programme de coopération et d'assistance visant à promouvoir la liberté d'expression et d'information et la liberté des médias, dans l'esprit des normes du CdE. Bénéficiaires : Azerbaïdjan, Serbie, Turquie, Kosovo ³⁰ .	600 000	350 000	250 000	
2011/DGHL/VC/2711	Programme de coopération et d'assistance pour l'établissement d'un réseau régional opérationnel et autonome d'organismes d'autorégulation en vue de promouvoir un journalisme éthique, objectif et responsable. Bénéficiaires : Caucase du Sud, Moldova, Fédération de Russie, Ukraine.	900 000	350 000	300 000	
2012/DGHL/VC/2690 2012/DGHL/VC/2691	Promotion d'un journalisme professionnel et responsable dans l'esprit des normes du CdE. Bénéficiaire : Bosnie-Herzégovine.	900 000	450 000	450 000	
2008/DGHL/VC/2073	Renforcer la protection des droits voisins des diffuseurs par une coopération paneuropéenne. Bénéficiaires : tous les États membres.	170 000	120 000		50 000

³⁰ Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

Programme et Budget 2012-2013 du Conseil de l'Europe

2012/DGHL/ VC/2720	Développer le dialogue pluriparties paneuropéen coordonné sur la gouvernance de l'Internet en organisant EuroDIF en Suède (Stockholm, 14-15 juin 2012) et dans un autre pays à définir en 2013, et assurer une e-participation à EurDIG pendant les deux années. Bénéficiaires : tous les États membres, UE, OSCE, ONU.	500 000	250 000	250 000	
2010/DGDPA/ VC/2367	De nouveaux instruments pour améliorer la pratique démocratique assistée par les TIC (technologies de l'information et des communications) sont élaborés et l'application des instruments existants est promue. Bénéficiaires: tous les États membres.	71 100	23 700		
TOTAL		3 141 100	1 543 700	1 250 000	50 000



ÉTAT DE DROIT

MENACES CONTRE L'ÉTAT DE DROIT

L'État de droit est essentiel pour garantir la jouissance effective des droits de l'homme. Les institutions publiques sont en première ligne de la protection contre les violations des droits de l'homme, et leur fonctionnement éthique dans tous les États membres relève donc de la mission essentielle de l'Organisation.

La corruption constitue une grave menace à l'État de droit, car elle est capable d'infiltrer les institutions publiques, de compromettre leur honnêteté et efficacité, de fausser la concurrence et de saper la confiance dans le système démocratique. L'action du Conseil de l'Europe dans ce domaine est menée grâce à une ligne de programme spécifique regroupant les activités de coopération et les activités de monitoring du Groupe d'États contre la corruption (GRECO), qui s'appuient sur les Conventions pénale et civile sur la corruption et sur les Vingt Principes directeurs pour la lutte contre la corruption.



Une autre menace majeure réside dans le blanchiment de capitaux, qui est au cœur de la criminalité organisée et contribue, entre autres, au financement du terrorisme. Dans ce domaine, le Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (MONEYVAL) est un acteur important, chargé de mettre en œuvre des procédures de suivi dynamiques ; ses rapports servant de base à pour développer l'assistance technique fournie aux États membres. Il travaille en étroite concertation avec des partenaires internationaux clés : le Groupe d'action financière (GAFI), le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale et l'Union européenne.



Le Comité d'experts sur le terrorisme du Conseil de l'Europe (CODEXTER) met en œuvre une approche juridique cohérente en matière de lutte contre le terrorisme, qui reste un défi pour nos sociétés.

La cybercriminalité constitue une menace qui se développe rapidement. Le Conseil de l'Europe s'emploie à faire ratifier et appliquer aussi largement que possible dans le monde sa Convention sur la cybercriminalité, en pointe dans ce domaine, qui promeut l'incrimination des infractions, l'efficacité des enquêtes et une coopération internationale efficace dans ce domaine.

La traite des êtres humains constitue un problème planétaire majeur. Depuis la fin des années 80, le Conseil de l'Europe a pris diverses initiatives dans ce domaine, notamment la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains, qui est entrée en vigueur le 1^{er} février 2008 et dont la mise en œuvre est supervisée par le Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA).

Enfin, le Conseil de l'Europe a pris des mesures importantes en matière de lutte contre la contrefaçon de produits médicaux. La Convention du Conseil de l'Europe sur la contrefaçon de produits médicaux et les infractions similaires menaçant la santé publique (Convention Médicrime) a été ouverte à la signature en octobre 2011 et apportera une contribution importante aux efforts déployés contre la criminalité organisée.

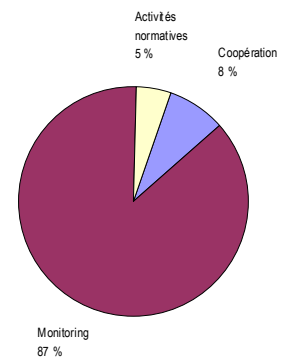
Ressources 2012 (€)					
MENACES CONTRE L'ÉTAT DE DROIT		Budget ordinaire	Autres budgets	UE	TOTAL
		5 176 400	2 237 600	5 720 400	13 134 400
	Corruption – GRECO	331 500	2 237 600	2 558 000	5 127 100
	Crime organisé, blanchiment de capitaux – MONEYVAL – terrorisme, cybercriminalité, traite des êtres humains – GRETA – et contrefaçon de produits médicaux	4 844 900		3 162 400	8 007 300

Ressources 2013 (€)				
	Budget ordinaire	Autres budgets	UE	TOTAL
	5 152 700	2 237 600	3 239 200	10 629 500
 Corruption – GRECO	292 400	2 237 600	1 922 100	4 452 100
 Crime organisé, blanchiment de capitaux – MONEYVAL – terrorisme, cybercriminalité, traite des êtres humains – GRETA – et contrefaçon de produits médicaux	4 860 300		1 317 100	6 177 400

MENACES CONTRE L'ÉTAT DE DROIT

CORRUPTION – GRECO

Ce programme vise, d'une part, à développer la capacité des États à juguler la corruption et, d'autre part, à assurer la supervision de l'application des normes en matière de lutte contre la corruption. La corruption représente une menace directe aux valeurs promues par le Conseil de l'Europe, sape la confiance du public dans la démocratie, les droits de l'homme et l'État de droit, fausse la concurrence et constitue souvent un obstacle au développement économique. La réponse du Conseil de l'Europe à cette menace est un arsenal complet et sans équivalent de normes internationales contre la corruption, dont les Vingt Principes directeurs pour la lutte contre la corruption et les Conventions pénale et civile sur la corruption. L'Organisation travaille également sur deux axes d'intervention complémentaires : les travaux de monitoring de ces normes menés par le Groupe d'États contre la corruption (GRECO) et la mise en œuvre d'activités de renforcement des capacités.



L'objectif principal du GRECO est d'évaluer le respect, par ses membres, des normes pertinentes du Conseil de l'Europe et, ainsi, de renforcer la lutte contre la corruption. Par une méthodologie d'évaluation qui est largement considérée comme une référence, le GRECO encourage les réformes législatives, institutionnelles et pratiques. Avec 49 États membres, dont les États-Unis d'Amérique, il constitue un forum efficace pour l'échange d'expériences et de meilleures pratiques (voir cadre logique distinct). Les projets de renforcement des capacités, qui s'appuient sur la longue expérience de l'Organisation en matière d'activités de coopération, soutiennent les États membres du GRECO dans la mise en œuvre de ses normes anticorruption et dans le suivi de ses recommandations (voir cadre logique distinct).

① www.coe.int/greco

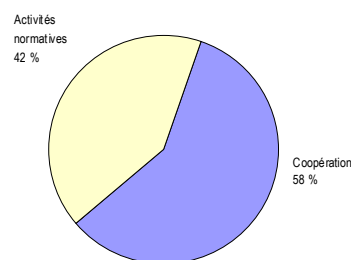
	Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2012		331 500	137 800	193 700	2 237 600	2 558 000	5 127 100
2013		292 400	129 700	162 700	2 237 600	1 922 100	4 452 100

MENACES CONTRE L'ÉTAT DE DROIT

... CORRUPTION – GRECO

Les projets de renforcement des capacités, qui s'appuient sur la longue expérience de l'Organisation en matière d'activités de coopération, soutiennent les États membres du GRECO dans la mise en œuvre de ses normes anticorruption et dans le suivi de ses recommandations. Ces activités sont financées essentiellement par des ressources extrabudgétaires.

① www.coe.int/greco



Résultats attendus				Indicateurs de performance		
<p>Résultat attendu 1 La capacité des États membres à prévenir et combattre la corruption conformément aux normes du CdE et aux recommandations du GRECO est renforcée, essentiellement au moyen de ressources extrabudgétaires.</p>				<p>2012 : la législation anticorruption est mise en conformité avec les normes du CdE et d'autres normes internationales pertinentes dans 8 pays bénéficiant de projets de coopération ; les pays impliqués sont en conformité avec les recommandations du GRECO.</p> <p>2013 : les capacités humaines des services de lutte contre la corruption et des organes répressifs dans les pays bénéficiaires sont renforcées, afin qu'ils s'acquittent efficacement de leurs obligations en vertu de la législation nationale et appliquent les meilleures pratiques internationales. Les pays bénéficiaires adoptent, en matière de saisie des actifs d'origine criminelle, une législation en conformité avec les normes du CdE.</p>		
<p>Résultat attendu 2 Les besoins en matière de projets de renforcement des capacités sont identifiés et les propositions de projet correspondantes sont élaborées.</p>				<p>2012-2013 : au moins 2 projets supplémentaires en 2012 et 1 projet supplémentaire en 2013 sont mis sur pied et les négociations en vue de leur financement sont menées à terme.</p> <p>Le CdE devient un <i>donor programme partner</i>, et fournit ainsi des conseils aux donateurs et bénéficiaires dans le cadre d'au moins 1 projet anti-corruption en 2012 et 2 projets en 2013.</p>		
Structures				Secrétariat		
				2012: 1 poste (A)		
				2013: 1 poste (A)		
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2012	331 500	137 800	193 700		2 558 000	2 889 500
2013	292 400	129 700	162 700		1 922 100	2 214 500

Ressources extrabudgétaires**Programmes conjoints**

	Début	Fin	Total	% UE	UE 2012	UE 2013
Consolidation de l'éthique dans le secteur public (TYEC2).	01/09/2011	31/08/2013	1 500 000	90,00	674 600	449 800
Projet contre la corruption en Albanie (PACA).	01/09/2009	28/02/2012	2 130 000	93,90	133 600	
Facilité du Conseil de l'Europe.	01/03/2011	31/08/2013	1 126 365	100,00	449 600	299 700
Renforcer les capacités des services de police et de la justice en Serbie dans la lutte contre la corruption (PACS).	01/10/2011	31/01/2014	1 400 000	89,29	534 600	534 600
Renforcer la coordination des politiques et des pratiques en matière de lutte contre la corruption (TYSAP).	01/11/2011	30/10/2013	1 600 000	95,63	765 600	638 000
TOTAL			7 756 365		2 558 000	1 922 100

MENACES CONTRE L'ÉTAT DE DROIT

... CORRUPTION – GRECO

Accord élargi

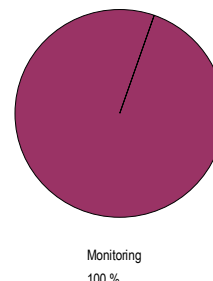
Créé en 1999

49 membres

Le GRECO a pour objectif d'améliorer la capacité de ses membres à lutter contre la corruption en supervisant leur respect des normes du Conseil de l'Europe en la matière, par le biais d'un processus d'évaluation mutuelle et de pression par les pairs. Le GRECO contribue ainsi à identifier les dysfonctionnements dans les politiques, lois et réglementations nationales de lutte contre la corruption ainsi que dans les structures institutionnelles, afin de déclencher les réformes nécessaires.

Le suivi du GRECO comprend une procédure d'évaluation fondée sur des visites dans le pays concerné, suivie d'une appréciation de l'impact destinée à apprécier les mesures prises par ses membres pour mettre en œuvre les recommandations résultant des évaluations par pays. Une étroite coopération avec d'autres intervenants internationaux clés, tels que les Nations Unies et l'Organisation de coopération et de développement

économiques (OCDE) ainsi qu'avec les organes pertinents de l'Union européenne figure en très bonne place dans les priorités, afin de renforcer encore l'efficacité des mesures du Conseil de l'Europe en matière de lutte contre la corruption et pour éviter les doublons et chevauchements d'activités. Après l'adoption par la Commission européenne de sa Communication « L'UE contre la corruption », en juin 2011, des propositions concrètes sont sur la table pour une participation formelle de l'UE au GRECO, qui devrait générer des synergies supplémentaires dans la lutte contre la corruption.



En 2012 et 2013, le GRECO se focalisera sur la prévention de la corruption des parlementaires, des juges et des procureurs, répondant ainsi à des problèmes qui préoccupent actuellement les États membres et la société civile.

49 États membres : Albanie, Andorre, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Moldova, Monaco, Monténégro, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Fédération de Russie, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, « l'ex-République yougoslave de Macédoine », Turquie, Ukraine, Royaume-Uni et États-Unis d'Amérique.

Quatre observateurs : l'OCDE et les Nations Unies - représentées par l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDD), l'Académie Internationale de Lutte contre la Corruption (IACA) et l'Organisation des Etats Américains (OEA).

① www.coe.int/greco

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p>Résultat attendu 1 Les lacunes dans la législation et les pratiques sont identifiées et des propositions de mesures correctives sont soumises aux décideurs politiques.</p>	<p>2012-2013 : des rapports d'évaluation (contenant des recommandations formelles) concernant au moins 11 membres sont soumis à l'examen par les pairs au GRECO chaque année et communiqués aux responsables de l'élaboration des politiques (2009 : 13 ; 2010 : 11).</p>
<p>Résultat attendu 2 L'impact des recommandations du GRECO est vérifié régulièrement.</p>	<p>2012-2013 : des évaluations de l'impact des recommandations du GRECO sont mises à disposition des autorités pertinentes concernant au moins 25 membres en 2012 et 23 membres en 2013 (2009 : 23 ; 2010 : 29).</p>

Résultat attendu 3 Les actions de sensibilisation aux normes du GRECO sont poursuivies auprès des décideurs politiques, parties prenantes internationales et organisations de la société civile concernés par la lutte contre la corruption.			2012-2013 : chaque année, le GRECO est représenté à au moins 26 réunions avec des acteurs clés extérieurs (2009 : 24 ; 2010 : 26).			
Structures			Secrétariat			
Comité statutaire Plénière Bureau			2012: 11 postes (7A 4B) 2013: 11 postes (7A 4B)			
Ressources	Budget ordinaire	Autres budgets	Personnel	Autres dépenses	UE	TOTAL
2012	2 237 600	1 233 100	1 004 500			2 237 600
2013	2 237 600	1 246 700	990 900			2 237 600

Ressources extrabudgétaires

Besoins en contributions volontaires

Référence	Objectif	Total	2012	2013	Montant assuré
2013/DGHL/VC/2674	Conférence de bilan pour les membres du GRECO - publication d'une enquête sur l'impact et les bonnes pratiques (1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e Cycles d'évaluation). Bénéficiaires : États membres du GRECO.	90 000		90 000	
TOTAL		90 000		90 000	

Groupe d'États contre la Corruption (GRECO)

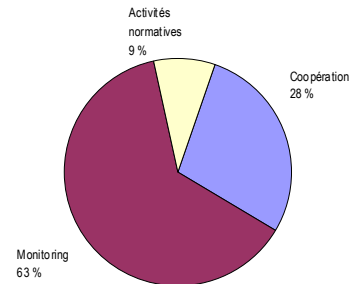
	Budget 2012	Budget 2013
Dépenses	2 237 600	2 237 600
Recettes	2 237 600	2 237 600
Contributions des États membres	2 237 600	2 237 600

MENACES CONTRE L'ÉTAT DE DROIT

CRIME ORGANISÉ, BLANCHIMENT DE CAPITAUX – MONEYVAL – TERRORISME, CYBERCRIMINALITÉ, TRAITE DES ÊTRES HUMAINS – GRETA – ET CONTREFAÇON DE PRODUITS MÉDICAUX

Cette ligne de programme est la réponse du Conseil de l'Europe aux menaces les plus graves qui pèsent sur l'État de droit et qui affectent tous les États. Les normes du Conseil de l'Europe dans ces domaines privilégient le point de vue des droits de l'homme et présentent un caractère plus spécifique que les normes de droit international de portée plus générale.

Le Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (MONEYVAL – voir cadre logique distinct) évalue la conformité avec les normes principales de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et travaille en coopération étroite avec la Conférence des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme. L'assistance technique dans ce domaine précis s'appuie pour l'essentiel sur les recommandations de MONEYVAL.



Le Groupe des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme est chargé du suivi de la mise en œuvre de cette convention. Le Comité d'experts sur le terrorisme du Conseil de l'Europe (CODEXTER) veille, par des moyens pluridisciplinaires, au développement d'une approche juridique cohérente dans la lutte contre le terrorisme et joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et le développement de normes régionales dans ce secteur.

En ce qui concerne la cybercriminalité, le Conseil de l'Europe assure la mise en œuvre effective de la Convention de Budapest sur la cybercriminalité, seul traité international juridiquement contraignant dans ce domaine. Il s'efforce aussi de promouvoir la ratification et l'application plus étendue de la Convention de Budapest, en tant que norme universelle pour la coopération dans la lutte contre la cybercriminalité, au moyen d'activités de coopération reposant sur une approche transversale incluant la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels, la prévention du terrorisme, la protection des données, la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, la prévention de la xénophobie et du racisme et la lutte contre la contrefaçon de produits médicaux.

Dans le domaine de la traite des êtres humains, la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains est le seul traité international complet portant non seulement sur la prévention de la traite et la poursuite des trafiquants mais aussi sur la protection des victimes. Un mécanisme indépendant, le Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA – voir cadre logique distinct), supervise la mise en œuvre de la Convention et en assure également la promotion au moyen d'activités de coopération.

Enfin, la Convention du Conseil de l'Europe sur la contrefaçon des produits médicaux et les infractions similaires menaçant la santé publique (Convention Médicrime), qui sera ouverte à la signature en octobre 2011, représentera une contribution importante à l'action de l'Organisation contre la criminalité organisée.

Un grand nombre des activités de coopération menées dans le cadre de cette ligne de programme seront financées principalement au moyen de ressources extrabudgétaires.

- ① www.coe.int/moneyval
- www.coe.int/terrorism
- www.coe.int/cop198
- www.coe.int/cybercrime
- www.coe.int/trafficking

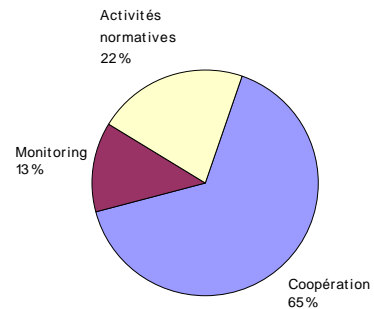
	Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2012		4 844 900	2 497 200	2 347 700		3 162 400	8 007 300
2013		4 860 300	2 486 400	2 373 900		1 317 100	6 177 400

MENACES CONTRE L'ÉTAT DE DROIT

... CRIME ORGANISÉ, BLANCHIMENT DE CAPITAUX – MONEYVAL – TERRORISME, CYBERCRIMINALITÉ, TRAITE DES ÊTRES HUMAINS – GRETA – ET CONTREFAÇON DE PRODUITS MÉDICAUX

La Conférence des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme travaille en étroite coopération avec MONEYVAL. L'assistance technique dans ce domaine précis s'appuie pour l'essentiel sur les recommandations de MONEYVAL.

Le Groupe des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme est chargé du suivi de la mise en œuvre de cette convention. Le Comité d'experts sur le terrorisme du Conseil de l'Europe (CODEXTER) veille, par des moyens pluridisciplinaires, au développement d'une approche juridique cohérente dans la lutte contre le terrorisme et joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et le développement de normes régionales pour la lutte contre le terrorisme.



En ce qui concerne la cybercriminalité, le Conseil de l'Europe assure la mise en œuvre effective de la Convention de Budapest sur la cybercriminalité, seul traité international juridiquement contraignant dans ce domaine. Il s'efforce aussi de promouvoir la ratification et l'application plus étendue de la Convention de Budapest, en tant que norme universelle pour la coopération dans la lutte contre la cybercriminalité, au moyen d'activités de coopération reposant sur une approche transversale incluant la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels, la prévention du terrorisme, la protection des données, la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, la prévention de la xénophobie et du racisme et la lutte contre la contrefaçon de produits médicaux.

Dans le domaine de la traite des êtres humains, la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains est le seul traité international complet portant non seulement sur la prévention de la traite et la poursuite des trafiquants mais aussi sur la protection des victimes.

Enfin, la Convention du Conseil de l'Europe sur la contrefaçon des produits médicaux et les infractions similaires menaçant la santé publique (Convention MEDICRIME), qui sera ouverte à la signature en octobre 2011, représentera une contribution importante à l'action du Conseil de l'Europe contre la criminalité organisée.

- ① www.coe.int/moneyval
- www.coe.int/terrorism
- www.coe.int/cop198
- www.coe.int/cybercrime
- www.coe.int/trafficking

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p>Résultat attendu 1</p> <p>Suivi actif de la mise en œuvre effective de la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme, et renforcement des capacités des États à lutter contre la criminalité organisée, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.</p>	<p>2012-2013 : examen et adoption par la Conférence des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme de 2 rapports d'évaluation concernant 2 États Parties à la fin de chaque année.</p> <p>Création ou renforcement par les pays bénéficiaires de Cellules de renseignement financier (CRF) avant la fin 2012, et amélioration des résultats lors des évaluations de MONEYVAL et du Groupe d'action financière avant la fin 2013.</p>

	<p>Le CdE, en tant que <i>donor programme partner</i>, conseille les donateurs et bénéficiaires sur au moins 1 projet de lutte contre la criminalité organisée avant fin 2012, et au moins 2 nouveaux projets d'assistance technique sont préparés et leur financement négocié avant fin 2013.</p>
<p>Résultat attendu 2 Renforcement du droit international et de l'action Internationale dans la lutte contre le terrorisme, et des capacités des États membres à appliquer les normes internationales de lutte contre le terrorisme. Suivi de la mise en œuvre effective de la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme.</p>	<p>2012-2013 : coordination par le CODEXTER de l'action du CdE contre le terrorisme. Suivi d'au moins 1 lacune du droit international et élaboration ou mise à jour d'au moins 1 profil national au cours des deux réunions annuelles du CODEXTER.</p> <p>Promotion de l'action du CdE contre le terrorisme par la contribution au moins à 5 activités d'autres organisations internationales ou régionales chaque année, notamment par l'examen biennal de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies (2012), et par des publications (par exemple les actes de la Conférence annuelle sur la lutte contre le terrorisme en 2013).</p> <p>Renforcement des capacités des États membres en matière de lutte contre le terrorisme par le biais d'au moins 1 activité de coopération par an et de la Conférence annuelle sur la lutte contre le terrorisme.</p> <p>Publication en 2012 d'un rapport sur le suivi de la mise en œuvre de la Convention par 27 États Parties et en 2013 d'un rapport sur la mise en œuvre de dispositions spécifiques de la Convention (au moins 1) par 29 États Parties.</p>
<p>Résultat attendu 3 Réexamen de la Convention sur la lutte contre la cybercriminalité au regard des changements technologiques et sociétaux, application de ses normes dans un plus grand nombre d'États et renforcement des capacités judiciaires pénales de lutte contre la cybercriminalité dans le monde entier (y compris dans les États non-membres).</p>	<p>2012 : lancement d'un examen des dispositions clés de la Convention sur la lutte contre la cybercriminalité, de leur mise en œuvre dans le droit interne des Parties et de leur application concrète.</p> <p>Le Comité de la Convention examine le besoin éventuel d'actualiser les dispositions juridictionnelles de la Convention au regard de l'utilisation de mesures d'investigation transfrontières sur l'Internet, et adopte les décisions de suivi nécessaires.</p> <p>Évaluation de l'amélioration de la conformité du droit interne à la Convention et publication des rapports d'évaluation sur les progrès réalisés dans ce domaine dans au moins 50 pays.</p> <p>Renforcement des capacités judiciaires et de police au moyen de l'organisation de sessions de formation sur la criminalité high-tech dans au moins 19 États membres et 11 États non-membres.</p> <p>2013 : poursuite de l'examen par le Comité de la Convention des modalités qui permettraient de faciliter l'adhésion d'États non-membres à la Convention et de faire participer l'Union européenne aux discussions de fond pertinentes.</p> <p>Augmentation du nombre de Parties à la Convention et à son Protocole sur la xénophobie et le racisme.</p>

<p>Résultat attendu 4 Promotion de la Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains, qui devient un document de référence largement reconnu au niveau international, et fourniture aux États membres qui en font la demande de l'expertise juridique nécessaire et de l'aide au développement de leurs capacités dans ce domaine.</p>		<p>2012 : augmentation du nombre de ratifications de la Convention. Le CdE, en tant que <i>donor programme partner</i>, conseille les donateurs et bénéficiaires sur au moins 2 projets concernant la lutte contre le trafic d'êtres humains. Promotion des normes du CdE dans au moins 1 pays voisin du CdE. Évaluation des besoins sur la base des rapports du GRETA et aide, notamment sous forme d'expertise juridique et de renforcement des capacités, à 2 États membres évalués par le GRETA.</p> <p>2013 : élaboration d'au moins 1 projet de renforcement des capacités incluant des modules de formation pour les praticiens chargés de l'aiguillage des victimes, les personnels chargés de l'application de la loi, les procureurs et les juges, et obtention d'un financement. Promotion des normes du CdE pour la lutte contre la traite des êtres humains dans au moins 1 pays voisin supplémentaire. Amélioration du niveau de conformité en droit et en fait avec les normes du CdE, les normes pertinentes de l'UE et de l'ONU et la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et d'autres mécanismes de suivi dans au moins 3 pays bénéficiaires.</p>				
<p>Résultat attendu 5 Promotion et facilitation de l'application et de la mise en œuvre de la Convention Médicrime.</p>		<p>2012 : augmentation du nombre de signatures de la Convention (ouverte à la signature en octobre 2011). Évaluation des progrès accomplis pour la mise en conformité du droit interne avec la Convention dans au moins 20 États membres.</p> <p>2013 : augmentation du nombre de ratifications de la Convention. Évaluation des progrès accomplis pour la mise en conformité du droit interne avec la Convention dans au moins 27 États membres.</p>				
Structures		Secrétariat				
<p>Comité d'experts sur le terrorisme (CODEXTER) Groupe des Parties à la Convention pour la prévention du terrorisme Conférence des Parties (CoP) à la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépiage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme</p>		<p>2012: 6,5 postes (3,5A 3B) et 1 fonction (A) 2013: 6,5 postes (3,5A 3B) et 1 fonction (A)</p>				
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2012	1 984 800	1 003 700	981 100		3 162 400	5 147 200
2013	1 927 400	1 003 500	923 900		1 317 100	3 244 500

Ressources extrabudgétaires**Programmes conjoints**

	Début	Fin	Total	% UE	UE 2012	UE 2013
Coopération régionale en matière de justice pénale : renforcer les capacités en matière de lutte contre la cybercriminalité@CyberCrime.	01/11/2010	31/10/2012	2 777 778	90,00	1 041 100	
Consolidation des capacités de la Direction pour la gestion des actifs confisqués et amélioration du système de confiscation des produits du crime (CAR-Serbie).	01/04/2010	31/03/2013	2 140 000	93,46	666 300	166 600
Projet dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme en Serbie (MOLI-Serbie).	15/11/2010	14/11/2013	2 200 000	90,91	666 300	583 000
Facilité du Conseil de l'Europe.	01/03/2011	31/08/2013	724 040	100,00	289 000	192 700
Projet de lutte contre la criminalité économique au Kosovo ³¹ (PECK).	01/10/2011	30/09/2013	1 200 000	83,33	499 700	374 800
TOTAL			9 041 818		3 162 400	1 317 100

Besoins en contributions volontaires

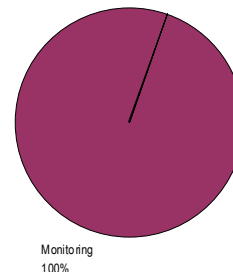
Référence	Objectif	Total	2012	2013	Montant assuré
2012/DGHL/VC/2726	Mise en œuvre plus efficace du monitoring de la STCE n° 198 par les États l'ayant ratifiée. Bénéficiaires : Parties à la STCE n° 198.	400 000	200 000	200 000	
TOTAL		400 000	200 000	200 000	

³¹ Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

MENACES CONTRE L'ÉTAT DE DROIT

... CRIME ORGANISÉ, BLANCHIMENT DE CAPITAUX – MONEYVAL – TERRORISME, CYBERCRIMINALITÉ, TRAITE DES ÊTRES HUMAINS – GRETA – ET CONTREFAÇON DE PRODUITS MÉDICAUX

Le Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (MONEYVAL) est un organe indépendant chargé par le Comité des Ministres d'évaluer la conformité aux normes principales de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LAB/CFT) et l'efficacité de leur mise en œuvre. MONEYVAL est un partenaire essentiel du GAFI, du FMI, de la Banque mondiale et de l'UE au sein du réseau mondial des organes d'évaluation LAB/CFT. Dans ses activités, MONEYVAL s'efforce d'identifier et de réduire les risques pour le système financier mondial ainsi que les lacunes des systèmes LAB/CFT nationaux. En tant que coprésident du Groupe d'examen régional Europe-Eurasie, MONEYVAL joue aussi un rôle important dans les activités visant à répondre à l'appel du G-20 d'identifier les pays qui présentent potentiellement un risque élevé, que ces pays soient ou non soumis à l'évaluation de MONEYVAL.



Les évaluations et procédures de suivi rigoureuses de MONEYVAL, ainsi que ses activités d'étude des nouvelles tendances et typologies en matière de blanchiment de capitaux, sont essentielles à la poursuite de la lutte contre la criminalité organisée et à la confiscation des produits du crime.

En tant que membre associé du GAFI, MONEYVAL contribue activement au développement des normes et politiques LAB/CFT au niveau mondial.

Les rapports de MONEYVAL servent à orienter l'assistance technique du Conseil de l'Europe.

① www.coe.int/moneyval

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p>Résultat attendu 1 Suivi de la mise en œuvre effective des normes LAB/CFT mondiales dans les États, les territoires et autres juridictions évalués par MONEYVAL, et mise en place de mesures pour remédier aux insuffisances dans le cadre d'un suivi actif.</p>	<p>2012-2013 : réalisation chaque année de 5 évaluations approfondies du 4^e cycle par MONEYVAL, et rencontre d'au moins 60 représentants des secteurs public et privé à chaque visite (2009 : 4 évaluations ; 2010 : 6). Examen chaque année par MONEYVAL de 5 rapports d'évaluation mutuelle incluant une évaluation de la conformité aux normes du GAFI et de l'UE, des tableaux de notations, des recommandations ciblées et des plans d'action ; examen de rapports de suivi sur 5 pays en 2012 et 4 pays supplémentaires en 2013 (parallèlement à la mise en place de procédures de conformité renforcées lorsque cela s'avère nécessaire). Formation complète de 25 experts aux évaluations, sur la base des normes révisées du GAFI (2013).</p>
<p>Résultat attendu 2 Identification des risques systémiques ou émergents en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, et des lignes directrices sont fournies aux praticiens et aux décideurs dans ce domaine.</p>	<p>2012 : adoption et publication d'un rapport sur les typologies. 2013 : tenue d'une réunion d'experts sur les typologies dans un État membre de MONEYVAL.</p>

Structures			Secrétariat			
MONEYVAL			2012: 5 postes (2A 3B) 2013: 5 postes (2A 3B)			
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2012	1 396 700	524 300	872 400			1 396 700
2013	1 439 200	513 600	925 600			1 439 200

Ressources extrabudgétaires

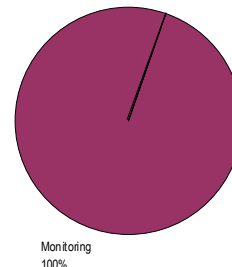
Besoins en contributions volontaires

Référence	Objectif	Total	2012	2013	Montant assuré
2011/DGHL/ VC2558	Mise en œuvre plus efficace des normes LAB/CFT dans les États et territoires évalués par MONEYVAL et renforcement de la capacité de MONEYVAL dans le domaine de l'établissement de politiques au niveau mondial. Bénéficiaires : Tous les États membres, Canada, Saint-Siège, Israël, Japon, Mexique, EUA, UE, OSCE, ONU.	1 500 000	500 000	500 000	85 500
TOTAL		1 500 000	500 000	500 000	85 500

MENACES CONTRE L'ÉTAT DE DROIT

... CRIME ORGANISÉ, BLANCHIMENT DE CAPITAUX – MONEYVAL – TERRORISME, CYBERCRIMINALITE, TRAITE DES ÊTRES HUMAINS – GRETA – ET CONTREFAÇON DE PRODUITS MEDICAUX

La traite des êtres humains est un problème planétaire majeur. Chaque année, un nombre croissant de femmes, d'hommes et d'enfants sont victimes de la traite, principalement à des fins d'exploitation sexuelle mais aussi de travaux et de services forcés ou de servitude domestique. La traite des êtres humains a lieu à l'échelle nationale et transnationale. Selon certaines estimations, elle occupe la troisième place, derrière le trafic d'armes et le trafic de drogues, parmi les activités illicites les plus lucratives au monde.



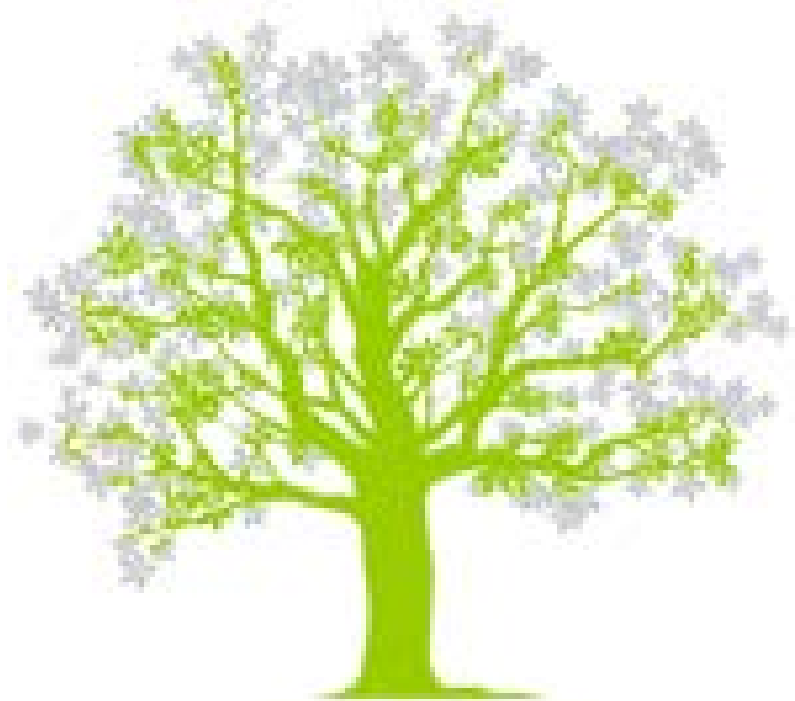
En matière de lutte contre la traite des êtres humains, depuis les années 80, le Conseil de l'Europe a adopté diverses initiatives visant à sensibiliser le public et à encourager l'action. Le 3 mai 2005, le Comité des Ministres a adopté la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains. Cette convention, ouverte à la signature à Varsovie le 16 mai 2005 à l'occasion du 3^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe, est entrée en vigueur le 1^{er} février 2008.

Cette entrée en vigueur a déclenché la mise en place du mécanisme de monitoring correspondant qui repose sur deux piliers : un groupe d'experts d'indépendants, le Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA), et le Comité des Parties, qui comprend les membres du Comité des Ministres appartenant aux États Parties à la Convention et des représentants des États Parties non-membres du Conseil de l'Europe.

Le GRETA supervise la mise en œuvre de la Convention. A cette fin, il établit régulièrement des rapports évaluant les mesures prises par les Parties. Il exige des Parties qui n'appliquent pas pleinement les dispositions contenues dans la Convention qu'elles renforcent leur action pour ce faire. D'autre part, le Comité des Parties peut aussi adresser, sur la base du rapport du GRETA, des recommandations à un État Partie.

① www.coe.int/trafficking

Résultats attendus			Indicateurs de performance			
Résultat attendu 1 Le GRETA assure le monitoring et l'évaluation de la mise en œuvre de la Convention de lutte contre la traite des êtres humains.			2012-2013 : chaque année, l'évaluation de 12 États Parties à la Convention est réalisée et 12 rapports du GRETA sont adoptés. Sur la base de ces rapports, le Comité des Parties adopte des recommandations à l'intention des parties concernées.			
Structures			Secrétariat			
Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA)			2012: 8 postes (4A 3B + 1 à définir) et 1 fonction (A) 2013: 8 postes (4A 3B + 1 à définir) et 1 fonction (A)			
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2012	1 463 400	969 200	494 200			1 463 400
2013	1 493 700	969 300	524 400			1 493 700



DEMOCRATIE

DÉMOCRATIE

La démocratie constitue, avec les droits de l'homme et l'état de droit auxquels elle est étroitement liée, le troisième axe principal du travail thématique du Conseil de l'Europe.

Les travaux du Conseil de l'Europe sur la démocratie reposent sur la prémisse fondamentale selon laquelle une gouvernance démocratique saine et dynamique est essentielle à une protection efficace des droits de l'homme et à la garantie de l'État de droit. Une société démocratique durable reposant tout à la fois sur la citoyenneté démocratique, la participation et l'inclusion, l'approche globale adoptée par le Conseil de l'Europe vise à maintenir le lien entre les aspects politiques, sociaux et culturels du processus démocratique, afin d'assurer la stabilité, la continuité et le développement durable.

Le Conseil de l'Europe, au nombre des principales organisations démocratiques en Europe, est à la fois organe de référence et laboratoire de la gouvernance démocratique. Conjointement avec le Comité des Ministres, l'Assemblée parlementaire et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux jouent un rôle essentiel dans la définition d'un agenda axé sur la sécurité démocratique pour tous en Europe.

Le Conseil de l'Europe est reconnu comme un *atelier grandeur nature* pour la démocratie dont le rôle sans équivalent est indispensable pour orienter l'Europe dans la bonne direction.

Les initiatives du Conseil de l'Europe visent principalement à renforcer les institutions démocratiques, à favoriser le pluralisme politique, à promouvoir le respect des droits de l'homme et l'État de droit et à soutenir le développement d'une culture démocratique dans les États membres.

Ces travaux couvrent le fonctionnement des institutions démocratiques à l'échelon national, régional et local, avec la participation d'acteurs sociaux essentiels comme les organisations non gouvernementales et les médias. Il inclut des programmes ciblés visant à renforcer le dialogue, protéger la diversité culturelle, renforcer la cohésion sociale, accroître la tolérance, étendre la participation, notamment celle des enfants et des jeunes, et lutter contre la discrimination, comme le souligne le rapport « Vivre ensemble » du Groupe d'éminentes personnalités du Conseil de l'Europe.

Dans ce pilier l'action du Conseil de l'Europe concerne deux secteurs:

- la gouvernance démocratique ;
- le développement de sociétés démocratiques durables.

Ressources 2012 (€)				
DÉMOCRATIE	Budget ordinaire	Autres budgets	UE	TOTAL
	47 010 800	35 295 100	10 448 300	92 754 200
Gouvernance démocratique	32 609 900		4 755 500	37 365 400
Sociétés démocratiques durables	14 400 900	35 295 100	5 692 800	55 388 800
Ressources 2013 (€)				
	46 663 000	35 427 500	8 595 400	90 685 900
Gouvernance démocratique	32 581 300		4 410 600	36 991 900
Sociétés démocratiques durables	14 081 700	35 427 500	4 184 800	53 694 000



DÉMOCRATIE

GOVERNANCE DÉMOCRATIQUE

Les travaux du Conseil de l'Europe pour la promotion de la gouvernance démocratique visent principalement à renforcer les institutions démocratiques en favorisant le pluralisme politique, en mettant en valeur le respect des droits de l'homme et l'état de droit, et en développant les activités de suivi dans les États membres de l'Organisation.

L'Assemblée parlementaire joue un rôle clé dans la promotion de la démocratie parlementaire. Les membres de l'Assemblée représentent 800 millions de citoyens. L'Assemblée donne un élan politique aux actions du Conseil de l'Europe. Elle joue un rôle moteur au sein de l'Organisation, surveille l'évolution de la situation et s'efforce d'aider les États à remplir leurs obligations. En outre, les textes adoptés par l'Assemblée – recommandations, résolutions et avis – servent de lignes directrices au Comité des Ministres, aux gouvernements nationaux, aux parlements et aux partis politiques.

La tenue d'élections libres et équitables constitue la pierre angulaire de la démocratie parlementaire et le fondement de la légitimité des institutions. Le programme sur les élections et la participation aux institutions démocratiques et à la société civile vise à soutenir la tenue d'élections libres et équitables par le biais d'actions pluridisciplinaires, à réunir des dirigeants politiques de premier plan, des universitaires et d'autres partenaires extérieurs dans le cadre du Forum mondial pour la démocratie de Strasbourg et à faciliter la participation active et transversale des organisations non gouvernementales (ONG) aux politiques et aux activités du Conseil de l'Europe, notamment au sein de la Conférence des organisations internationales non gouvernementales (OING).

Le Conseil de l'Europe fournit un cadre au développement de la participation des citoyens et de l'innovation au niveau local et régional grâce au travail du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux. Le Congrès surveille la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale et le développement de la démocratie locale et régionale.

Pour favoriser le développement d'un État efficace et durable, la démocratie doit nécessairement s'enraciner dans les communautés locales, qui constituent le fondement de tout système démocratique et une condition préalable à la stabilité démocratique. La Charte européenne de l'autonomie locale a été adoptée en 1985 afin de donner à la gouvernance locale une base légale internationale. Elle énonce les principes essentiels de la gouvernance locale et des normes communes pour la protection et le développement des droits des communautés et des autorités locales.

Le Conseil de l'Europe met à la disposition des États membres et de la société civile un arsenal détaillé et cohérent d'instruments pour promouvoir la gouvernance et la stabilité démocratiques par le biais de l'élaboration de politiques et du suivi des normes et des évolutions dans le domaine de l'éducation, de la culture et du patrimoine, du paysage et de l'aménagement du territoire, et des travaux liés à la jeunesse.

Le renforcement de la participation et des pratiques démocratiques dans l'éducation, le soutien à l'intégration réussie des jeunes au sein de la société et la promotion de l'accès au patrimoine ainsi qu'une gestion de qualité des environnements vivants de l'Europe sont autant d'objectifs importants poursuivis par l'Organisation en ce domaine.

Ressources 2012 (€)					
GOVERNANCE DÉMOCRATIQUE		Budget ordinaire	Autres budgets	UE	TOTAL
		32 609 900		4 755 500	37 365 400
	Assemblée parlementaire	16 406 800			16 406 800
	Élections et participation dans les institutions démocratiques et la société civile	3 096 500		1 269 100	4 365 600
	Congrès des pouvoirs locaux et régionaux	6 996 900			6 996 900
	Gouvernance démocratique aux niveaux local et régional	1 788 300		897 300	2 685 600
	Gouvernance démocratique par les politiques de l'éducation, de la culture et de la jeunesse	4 321 400		2 589 100	6 910 500

Ressources 2013 (€)				
	Budget ordinaire	Autres budgets	UE	TOTAL
	32 581 300		4 410 600	36 991 900
Assemblée parlementaire	16 439 700			16 439 700
Élections et participation dans les institutions démocratiques et la société civile	3 203 500		1 145 900	4 349 400
Congrès des pouvoirs locaux et régionaux	6 947 200			6 947 200
Gouvernance démocratique aux niveaux local et régional	1 764 200		675 600	2 439 800
Gouvernance démocratique par les politiques de l'éducation, de la culture et de la jeunesse	4 226 700		2 589 100	6 815 800

GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE

ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE

L'Assemblée parlementaire est l'organe délibératif du Conseil de l'Europe. Son rôle et ses fonctions sont définis au chapitre V du Statut du Conseil. L'Assemblée impartit un élan politique aux actions de l'Organisation. Elle discute et formule des recommandations sur toute question relevant du but et du domaine d'action du Conseil de l'Europe.

Les initiatives de l'Assemblée visent à renforcer les institutions démocratiques, favoriser le pluralisme politique, promouvoir le respect des droits de l'homme et l'État de droit et soutenir le développement d'une culture démocratique dans les États membres. L'Assemblée est consultée sur les projets de convention et d'autres instruments légaux du Conseil de l'Europe.

Le nouveau statut de « Partenaire pour la démocratie » a des incidences sur la politique de voisinage de l'Assemblée car il donne la possibilité aux démocraties émergentes du bassin méditerranéen de participer aux activités de l'Assemblée.

Le Secrétariat de l'Assemblée fournit à l'Assemblée l'assistance nécessaire à son bon fonctionnement et à l'accomplissement de son mandat politique, notamment en prêtant son concours à ses organes (Président, Bureau, Comité des président(e)s, Commission permanente, commissions et sous-commissions).

① www.assembly.coe.int

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p>Résultat attendu 1 Organisation et déroulement efficaces des parties de sessions, conformément aux attentes des parlementaires.</p>	<p>2012-2013 : 70 % au moins des orateurs inscrits devraient pouvoir prendre la parole devant l'Assemblée chaque année (2010 : 73,6 % ; 2009 : 65 %). Adoption de textes moins nombreux mais plus pertinents chaque année (2010 : 56 recommandations, 82 résolutions et 4 avis ; 2009 : 43 recommandations, 55 résolutions et 5 avis).</p>
<p>Résultat attendu 2 Organisation des réunions des commissions, de séminaires et de conférences conformément aux décisions des membres.</p>	<p>2012-2013 : tenue d'au maximum 10 réunions par commission chaque année, avec discussion de 85 rapports en moyenne (2010 : 99 rapports ; 2009 : 78 rapports). Amélioration du suivi de l'impact des textes adoptés par les commissions et les rapporteurs.</p>
<p>Résultat attendu 3 Gestion de la coopération interparlementaire, de l'observation des élections et de l'aide aux parlements en tenant compte des événements politiques.</p>	<p>2012-2013 : établissement d'un projet de programme de coopération, afin d'attirer les contributions volontaires éventuelles et de répondre plus efficacement aux besoins spécifiques des parlements. Organisation chaque année d'au moins 3 séminaires thématiques à l'intention des parlementaires dans le cadre du programme d'aide. Organisation de missions d'observation des élections conformément aux décisions du Bureau de l'Assemblée.</p>

Résultat attendu 4 Amélioration de la visibilité de l'Assemblée dans les États membres.		2012-2013 : couverture des activités de l'Assemblée dans les médias, avec au moins 10 000 articles chaque année dans la presse écrite mondiale (2010 : 10 039 articles ³² ; 2009 : 9 253 articles). Augmentation de 2 % du nombre d'utilisateurs extérieurs du site web de l'Assemblée (2010 : 2 555 000 pages consultées ; 2009 : 1 941 575 pages consultées).				
Structures		Secrétariat				
Bureau de l'Assemblée Comités Comité de présidence Délégations nationales Groupes politiques		2012: 88 postes (1HC 45A 41B 1C) et 6 fonctions (4A 2B) 2013: 88 postes (1HC 45A 41B 1C) et 6 fonctions (4A 2B)				
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2012	16 406 800	11 068 900	5 337 900			16 406 800
2013	16 439 700	11 103 100	5 336 600			16 439 700

Ressources extrabudgétaires

Besoins en contributions volontaires

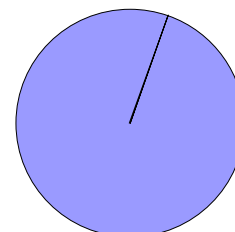
Référence	Objectif	Total	2012	2013	Montant assuré
2012/PACE/VC/2662	Dimension parlementaire de la campagne du CdE UN sur CINQ pour stopper la violence sexuelle à l'égard des enfants. Bénéficiaires : tous les États membres.	240 000	120 000	120 000	
2012/PACE/VC/2698	Dimension parlementaire de la campagne pour la promotion de la convention du CdE sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Bénéficiaires : tous les États membres.	180 000	90 000	90 000	
TOTAL		420 000	210 000	210 000	

³² Non inclus près de 4 000 articles sur le trafic illicite d'organes au Kosovo (N.B. : Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, qu'il s'agisse de son territoire, de ses institutions ou de sa population, doit être comprise en conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, sans préjuger du statut futur du Kosovo).

GOVERNANCE DÉMOCRATIQUE

ÉLECTIONS ET PARTICIPATION DANS LES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES ET LA SOCIÉTÉ CIVILE

La tenue d'élections libres et équitables constitue la pierre angulaire de la démocratie parlementaire et le fondement de la légitimité des institutions. Il est donc essentiel que les élections soient organisées sur la base de normes assurant la participation la plus large et la mieux informée des électeurs et des candidats. Ce programme vise à soutenir la tenue d'élections libres et équitables au moyen d'actions pluridisciplinaires portant sur le cadre législatif des élections, sa mise en œuvre, le renforcement des capacités de l'administration électorale, le rôle des médias pendant les campagnes électorales, l'implication de la société civile et la participation des électeurs sous l'angle à la fois quantitatif et qualitatif.



Coopération
100 %

Le Forum mondial pour la démocratie de Strasbourg réunit des dirigeants politiques de premier plan, des universitaires et d'autres partenaires extérieurs. Il s'appuie sur le Forum pour l'avenir de la démocratie, l'Université d'été de la démocratie et les multiples liens existant entre le Conseil de l'Europe et la société civile. Le Forum mondial pour la démocratie organise diverses manifestations regroupant plusieurs centaines de participants et axées sur un thème commun abordé sous des angles différents par divers acteurs de la vie démocratique, dans le but de renforcer la démocratie, les libertés politiques et la participation des citoyens, et de promouvoir le travail du Conseil de l'Europe dans ces domaines.

Suite à l'examen exhaustif de l'interaction du Conseil de l'Europe avec la société civile et la nouvelle orientation concernant les relations avec la société civile, ce programme vise à faciliter une participation active et transversale de la société civile aux politiques et aux activités du Conseil de l'Europe, notamment par le biais de la Conférence des organisations internationales non gouvernementales (OING). Il contribue ainsi au renforcement de la stabilité et de la gouvernance démocratiques en Europe par la création d'un environnement favorable aux ONG dans les États membres, la promotion d'une société civile active et responsable et le développement de la participation des ONG aux processus décisionnels.

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p>Résultat attendu 1 Sur la base notamment des rapports des missions internationales d'observation des élections précédentes et de missions d'évaluation des besoins, assistance préélectorale afin de mettre la législation électorale en conformité avec les normes du CdE, d'assurer une couverture équilibrée des campagnes électorales dans les médias et de renforcer la participation des électeurs.</p>	<p>2012-2013 : fourniture d'avis d'experts lors de l'élaboration ou de l'amendement de la législation électorale et sa mise en œuvre. Formation de journalistes et de rédacteurs de différents médias (télévision, presse écrite, internet) à l'éthique et aux normes professionnelles et observation de leur couverture des campagnes électorales. Participation des électeurs, notamment les femmes et les électeurs votant pour la première fois à des réunions de sensibilisation à l'importance de la participation aux élections dans un système démocratique. La tenue d'élections est actuellement prévue dans au moins 4 États membres des régions prioritaires. Une aide peut être fournie au maximum à 2 pays chaque année.</p>

<p>Résultat attendu 2 Sur la base notamment des rapports des missions internationales d'observation des élections précédentes et de missions d'évaluation des besoins, assistance électorale pour améliorer le processus électoral, notamment afin de mettre la législation électorale en conformité avec les normes du CdE, assurer une couverture équilibrée des campagnes électorales dans les médias et renforcer la participation des électeurs.</p>	<p>2012-2013 : fourniture d'une aide sur certaines questions spécifiques – soulevées notamment dans les rapports des missions conjointes BIDDH-APCE d'observation des élections – concernant le fonctionnement du processus électoral : mise en œuvre du cadre légal, formation du personnel de l'administration électorale en vue de professionnaliser la conduite des campagnes électorales, couverture par les médias et information des électeurs. 3 États membres (Albanie, Bosnie-Herzégovine et Moldova) ont déposé des demandes d'aide, qui pourront être en partie satisfaites sur la base des ressources existantes. Organisation de la 4^e réunion biennale consacrée à l'examen de la Recommandation (2004)11 du Comité des Ministres sur le vote électronique, immédiatement avant la Conférence internationale sur le vote électronique à Bregenz (Autriche) en 2012.</p>
<p>Résultat attendu 3 Tenue de la première session du Forum mondial pour la démocratie à Strasbourg, qui inclura une série de manifestations portant sur un thème commun.</p>	<p>2012-2013 : mise en place des structures requises pour la préparation de la session du Forum mondial pour la démocratie : comité directeur, etc. (2012). Organisation de 2 réunions préparatoires sur la « plaque tournante de la démocratie » (anciennement Forum sur l'avenir de la démocratie) le premier jour du Forum. Rassemblement à Strasbourg d'un millier de jeunes dirigeants du Réseau d'écoles d'études politiques venus de différentes régions du monde pour assister aux sessions du Forum. Envoi des conclusions du Forum aux gouvernements et aux institutions internationales, suivi de l'adoption de mesures concrètes pour renforcer la démocratie. Contribution des OING et des médias internationaux au Forum, en particulier au programme « off ».</p>
<p>Résultat attendu 4 Renforcement de la participation de la société civile au processus de décision et aux activités du CdE.</p>	<p>2012 : examen des 4 rapports annuels des OING jouissant du statut participatif suivi d'un remaniement sur une base mieux adaptée de la composition de la Conférence des OING. Lancement par la Conférence des OING d'un site web interactif. Organisation d'un débat de fond au sein de la société civile dans le cadre du Forum mondial pour la démocratie. 2013 : contribution de la Conférence des OING à l'élaboration et à la mise en œuvre des normes du CdE par le biais de la participation aux comités intergouvernementaux. Formulation d'avis en temps opportun à la demande du Comité des Ministres ou d'autres d'organes de l'Organisation ; contribution aux activités du Forum mondial pour la démocratie.</p>

<p>Résultat attendu 5 Soutien au développement d'un environnement favorable à la participation des ONG dans les États membres.</p>		<p>2012 : utilisation par les États membres et d'autres organisations européennes du Code de bonne pratique pour la participation civile au processus décisionnel comme lignes directrices sur les relations entre les autorités et les ONG. Conclusion de l'examen du fonctionnement du Conseil d'experts pour le droit en matière d'ONG. Négociation avec les parties concernées d'un programme sur le renforcement de la participation citoyenne dans les États membres.</p> <p>2013 : traduction par des ONG du Code de bonne pratique en 3 langues supplémentaires. 2 interventions spécifiques du Conseil d'experts. Organisation de 3 séminaires sur les relations entre les autorités et les ONG dans les États membres.</p>				
<p>Résultat attendu 6 L'expérience et les bonnes pratiques de démocratisation sont échangées et les valeurs du CdE sont promues grâce au réseau des Écoles d'études politiques.</p>		<p>2012-2013 : Jusqu'à 30 jeunes dirigeants des domaines politique, économique, social et culturel des pays cible sont formés tout au long de l'année ainsi que dans le cadre du Forum mondial pour la démocratie à Strasbourg. La possibilité de créer des Écoles dans des pays sélectionnés, en coopération avec des partenaires externes, est explorée.</p>				
<p>Structures</p>		<p>Secrétariat</p>				
<p>Commission européenne pour la démocratie par le droit Comité directeur du Forum mondial pour la démocratie Conférence des OING Conseil d'Experts pour le droit en matière d'ONG</p>		<p>2012: 10,5 postes (3A 7,5B) et 1 fonction (A) 2013: 10,5 postes (3A 7,5B) et 1 fonction (A)</p>				
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2012	3 096 500	1 528 800	1 567 700		1 269 100	4 365 600
2013	3 203 500	1 542 400	1 661 100		1 145 900	4 349 400

Ressources extrabudgétaires

Programmes conjoints

	Début	Fin	Total	% UE	UE 2012	UE 2013
Facilité du Conseil de l'Europe	01/03/2011	31/08/2013	925 925	100,00	369 600	246 400
Assistance électorale – Moldova	01/01/2012	31/12/2014	3 000 000	90,00	899 500	899 500
TOTAL			3 925 925		1 269 100	1 145 900

Besoins en contributions volontaires

Référence	Objectif	Total	2012	2013	Montant assuré
2011/DGDPA/VC/2611	Renforcer la société civile et les médias indépendants au Bélarus. Bénéficiaire : Bélarus.	840 000	305 500	305 400	79 650
2012/DGDPA/VC/2727	Supporter un environnement favorable à la participation des ONG dans les États membres. Bénéficiaires : tous les États membres et le Bélarus.	300 000	100 000	100 000	
2011/DGDPA/VC/2533	Programme de coopération et d'assistance dans 5 États membres : mettre la législation électorale en conformité avec les normes du CdE ; formation des autorités concernées et des médias ; promouvoir la sensibilisation du public ; promouvoir le soutien de la société civile au processus électoral. Bénéficiaires : Albanie, Arménie, Bosnie-Herzégovine, Géorgie, Ukraine.	3 000 000	1 000 000	1 000 000	80 000
TOTAL		4 140 000	1 405 500	1 405 400	159 650

GOVERNANCE DÉMOCRATIQUE

CONGRES DES POUVOIRS LOCAUX ET REGIONAUX

Le Congrès, assemblée bicamérale comptant 318 représentants élus locaux et régionaux, tient deux sessions par an, son Bureau et ses trois commissions se réunissant par ailleurs régulièrement. En vertu de la Résolution statutaire CM/Res(2011)2 et conformément aux priorités du Conseil de l'Europe, il a un rôle spécifique au sein des instances de l'Organisation, de garantir la démocratie locale et régionale en Europe et de la développer.

Le Congrès facilite la coopération et l'échange d'expériences, entre ses membres et leurs communautés territoriales, en matière de gouvernance, de démocratie locale et de coopération interrégionale ; il assure la promotion des valeurs du Conseil de l'Europe (démocratie, droits de l'homme et État de droit).

Une part importante de sa mission consiste à superviser la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale (CEAL) dans les 45 États parties à cet instrument. Les activités de monitoring à cet égard passent en revue chaque État en moyenne tous les cinq ans. Le Congrès est également chargé de l'observation des élections locales et régionales dans les États membres. Les recommandations adoptées dans le cadre de ces activités forment la base d'un dialogue politique régulier et d'une coopération permanente avec le Comité des Ministres et les gouvernements nationaux.

Le Congrès coopère avec les instances principales du Conseil de l'Europe (le Comité des Ministres et ses Groupes de Rapporteurs, les comités directeurs, l'Assemblée parlementaire etc.) pour les activités de l'Organisation présentant une dimension locale et régionale.

① www.coe.int/congress

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p>Résultat attendu 1 Le monitoring régulier et cohérent de la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale (CEAL) est organisé conformément à un programme de travail établi par la Commission du Congrès chargée du respect des engagements et des obligations.</p>	<p>2012-2013 : au moins 10 missions de monitoring sont réalisées et 10 rapports publiés chaque année.</p>
<p>Résultat attendu 2 L'intégrité et la transparence des processus électoraux au niveau local et régional sont renforcées par l'observation des élections locales et régionales.</p>	<p>2012-2013 : chaque année, 2 à 3 élections sont observées sur l'invitation d'États membres, et donnent lieu à des recommandations correspondantes. Étroite coopération avec d'autres organes d'observation (à savoir l'OSCE-BIDDH).</p>
<p>Résultat attendu 3 Les résolutions et recommandations du Congrès sont adoptées conformément à ses priorités et dans le droit fil de celles du Conseil de l'Europe telles qu'adoptées par le Comité des Ministres.</p>	<p>2012-2013 : le Bureau approuve, pour chaque année, la préparation d'au moins 20 rapports avec des résolutions et recommandations, et valide leur conformité par rapport aux priorités.</p>
<p>Résultat attendu 4 Les recommandations du Congrès adoptées dans le cadre du monitoring et de l'observation d'élections locales et régionales sont mises en œuvre.</p>	<p>2012-2013 : le Congrès contribue aux programmes de coopération du Conseil de l'Europe. Des programmes pour les activités de coopération, basées sur les recommandations du Congrès, sont élaborés et mis en œuvre en coopération avec les États membres concernés.</p>

Résultat attendu 5 En collaboration avec le Représentant spécial du Secrétaire Général pour les questions relatives aux Roms, une Alliance européenne des villes et des régions aux fins de l'insertion des Roms est mise en place et son programme de travail visant à coordonner les actions régionales pour l'amélioration de la situation des Roms est élaboré.		2012-2013 : Organisation d'une conférence pour lancer l'Alliance et adopter son plan d'action. Des villes et des régions appartenant à au moins 20 pays sont activement impliquées dans l'Alliance.				
Résultat attendu 6 Promotion de la compréhension des principes et valeurs de la CEAL par le grand public et les représentants élus régionaux et locaux.		2012-2013 : au moins 15 villes européennes reçoivent le label « Villes 12 étoiles » et des manifestations pour la Semaine européenne de la démocratie locale sont organisées dans au moins 150 municipalités et régions chaque année.				
Structures		Secrétariat				
<ul style="list-style-type: none"> Forum statuaire Chambre des pouvoirs locaux Chambre des régions Bureau 3 commissions statutaires Délégations nationales Groupes politiques 		2012: 41 postes (16A 25B) et 5 fonctions (5B) 2013: 41 postes (16A 25B) et 5 fonctions (5B)				
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2012	6 996 900	4 357 600	2 639 300			6 996 900
2013	6 947 200	4 308 500	2 638 700			6 947 200

Besoins en contributions volontaires

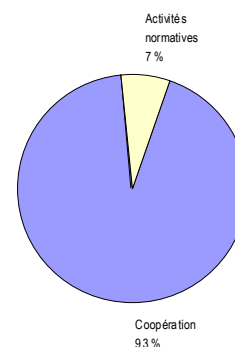
Référence	Objectif	Total	2012	2013	Montant assuré
2012/Congress/ VC/2718	Renforcement du leadership des élus locaux et régionaux en Ukraine. Bénéficiaire : Ukraine.	600 000	300 000	300 000	
2012/Congress/ VC/2697	Renforcement du leadership des élus locaux et régionaux en Arménie. Bénéficiaire : Arménie.	600 000	300 000	300 000	
2012/Congress/ VC/2719	Établissement d'une Alliance européenne des villes et des régions pour l'inclusion des Roms. Bénéficiaires : tous les États membres avec une population Rom ³³ .	400 000	200 000	200 000	
TOTAL		1 600 000	800 000	800 000	

³³ Le terme « Roms » utilisé au Conseil de l'Europe désigne les Roms, les Sintés (Manouches), les Kalés (Gitans) et les groupes de population apparentés en Europe, dont les Voyageurs et les branches orientales (Doms, Loms) ; il englobe la grande diversité des groupes concernés, y compris les personnes qui s'auto-identifient comme « Tsiganes » et celles que l'on désigne comme « Gens du voyage ».

GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE

GOUVERNANCE DEMOCRATIQUE AUX NIVEAUX LOCAL ET REGIONAL

Le programme prévoit des activités multilatérales et spécifiques à certains pays visant à assurer une bonne gouvernance pour tous en Europe, au niveau local et régional, un objectif commun aux États membres qui leur avait été fixé lors des Conférences ministérielles de Budapest (2005) et d'Utrecht (2009). Pour ce faire, chaque État membre doit se doter d'un système de gouvernement local et, si ce niveau existe, régional composé d'un cadre qui respecte les principes de l'autonomie gouvernementale et de la démocratie. Chaque unité des pouvoirs locaux et régionaux devrait avoir le statut d'autonomie locale/régionale et assurer une bonne gouvernance démocratique pour tous. Actuellement, le Conseil de l'Europe est la seule institution européenne proposant un forum pour la démocratie locale et régionale et développant les normes dans ce domaine.



Le programme permet aux États membres de mettre en commun des expériences, d'identifier des bonnes pratiques et d'élaborer des normes et des outils par le biais de la coopération intergouvernementale. A la suite du rapport établi par le ministre espagnol Manuel Chaves dans le sillage de la 16^e session de la Conférence ministérielle, des travaux seront menés dans les domaines sélectionnés par les Ministres et le Comité des Ministres pour des activités supplémentaires en coopération avec les instances appropriés du Conseil de l'Europe. La coopération intergouvernementale est renforcée par des programmes et outils destinés à consolider les capacités pour les pouvoirs locaux et régionaux, une Stratégie pour l'innovation et la bonne gouvernance au niveau local et des conseils juridiques et politiques pour les processus internes de réforme.

① www.coe.int/t/dgap/localdemocracy

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p>Résultat attendu 1 Les gouvernements et pouvoirs locaux bénéficient d'une aide pour mettre leurs réglementations et leurs pratiques en matière de gouvernance démocratique aux niveaux local et régional en conformité avec les normes du CdE.</p>	<p>2012-2013 : au moins 12 (2012) et 10 (2013) programmes de renforcement des capacités sont mis en œuvre dans au moins 8 (2012) et 7 (2013) pays. Un nouveau kit comprenant des outils de formation pour l'Académie du Leadership est préparé et disséminé. Chaque année, des conseils juridiques et politiques sont donnés à au moins 4 États membres. Chaque année, 2 pays préparent des Plans d'action pour la réforme, en coopération avec le CdE. Chaque année, un soutien est proposé pour organiser une conférence internationale. 1 réunion de coordination avec les partenaires est organisée. Une contribution est proposée pour la promotion de la Stratégie pour l'innovation et la bonne gouvernance dans 3 pays au moins chaque année.</p>

<p>Résultat attendu 2 Une suite est donnée au rapport Chaves en étroite coopération avec les instances appropriées du CdE et les organisations non gouvernementales pertinentes et conformément aux décisions du CM adoptées ultérieurement à la 17^e session de la Conférence des Ministres du CdE chargés des pouvoirs locaux et régionaux (Kiev, 3-4 novembre 2011).</p>		<p>2012-2013 : chaque année, une assistance est apportée aux Délégués des Ministres dans leurs travaux sur la démocratie locale et régionale et la bonne gouvernance, notamment pour les observations et suites données aux recommandations du Congrès et de l'Assemblée parlementaire. Des échanges d'informations, de points de vue et de bonnes pratiques sont organisés chaque année et jusqu'à 10 demandes pour réponse rapide sont traitées. Un rapport sur les initiatives pour renforcer la bonne gouvernance, le renforcement des capacités et la participation démocratique des citoyens au niveau local est établi. Un rapport au CM sur les synergies et la coopération possible avec d'autres acteurs internationaux est établi et mis en œuvre sur la base des décisions du CM. Un manuel de solutions concrètes pour surmonter les obstacles à la coopération transfrontalière est établi et publié. Des ensembles de normes pouvant être insérées dans l'Annexe au Protocole n° 3 à la Convention cadre de Madrid sont établis. Toute activité approuvée par le CM résultant de la 17^e session de la conférence ministérielle est mise en œuvre. 7 visites de pays sont organisées pour promouvoir l'acquis du CdE ainsi que 4 visites de pays pour promouvoir l'adhésion à la Stratégie pour l'innovation et la bonne gouvernance au niveau local et Label d'excellence pour la gouvernance au niveau local (<i>Label of Excellence in Governance at Local Level</i> (ELOGE)).</p>				
<p>Structures</p>		<p>Secrétariat</p>				
<p>Comité directeur sur la démocratie locale et régionale (CDLR) Comité consultatif du Centre d'Expertise sur la Réforme de l'Administration Locale Plateforme d'acteurs de la Stratégie pour l'innovation et la bonne gouvernance au niveau local</p>		<p>2012: 8 postes (4A 4B) et 2 fonctions (2A) 2013: 8 postes (4A 4B) et 1 fonction (A)</p>				
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2012	1 788 300	1 265 900	522 400		897 300	2 685 600
2013	1 764 200	1 169 300	594 900		675 600	2 439 800

Ressources extrabudgétaires

Programmes conjoints

	Début	Fin	Total	% UE	UE 2012	UE 2013
Renforcer l'autonomie locale en Serbie (Phase II)	29/04/2009	30/04/2012	2 200 000	90,91	221 700	
Démocratie locale – Moldova	01/01/2013	31/12/2014	1 500 000	90,00	675 600	675 600
TOTAL			3 700 000		897 300	675 600

Besoins en contributions volontaires

Référence	Objectif	Total	2012	2013	Montant assuré
2010/DGDPA/VC/2382	Renforcer la coopération intergouvernementale, conformément à "l'Agenda d'Utrecht". Aider les États membres pour agir concrètement en réponse aux besoins de la décentralisation, dans l'esprit des normes européennes. Mettre en place des « examens par les pairs » des pays et des rapports d'évaluation et fournir des lignes directrices politiques ciblées. Assurer une formation aux activités intergouvernementales pour les fonctionnaires dans les États membres, ainsi que des consultations, des manifestations de sensibilisation et des stratégies de communication concernant le CdE. Bénéficiaires: tous les États membres.	250 000	125 000	125 000	
2010/DGDPA/VC/2355, 2369, 2371, 2243	Etendre la Stratégie pour l'innovation et la bonne gouvernance à davantage d'États membres, en particulier en Europe du Sud-est et dans la région adriatique. Mettre en œuvre des programmes régionaux (ESE, euro-régions adriatiques) et programmes dans les pays (Turquie, Fédération de Russie), concevoir des stratégies, des plans d'action et des programmes spécifiques de développement des capacités en soutien aux 12 principes de la Stratégie pour l'Innovation et la Bonne gouvernance. Bénéficiaires : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Italie, Monténégro, Roumanie, Fédération de Russie, Serbie, « l'ex-République yougoslave de Macédoine », Turquie.	595 000	300 000	295 000	
2010/DGDPA/VC/2129, 2407	Promouvoir la modernisation des services publics locaux et régionaux, notamment des politiques de développement durable et inciter les communautés à participer plus fortement. Mettre en œuvre des outils et programmes de consolidation des capacités dans les secteurs du leadership, de la planification stratégique, de la communication, de la transparence et de la lutte contre la corruption, de l'éthique publique et de l'engagement communautaire, ainsi que développer du matériel d'apprentissage et de formation à l'usage des fonctionnaires locaux. Bénéficiaires : Arménie, Géorgie.	465 000	265 000	200 000	

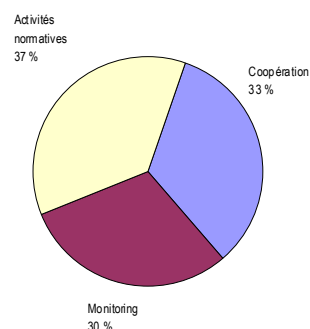
Programme et Budget 2012-2013 du Conseil de l'Europe

2011/DGDPA/ VC/2626	Améliorer la capacité des pouvoirs locaux à fournir une bonne gouvernance par la mise en oeuvre d'une série complète de programmes privilégiant l'impact dans les domaines de l'éthique publique locale, de la gestion de la performance des services publics, de la gestion financière, des bonnes pratiques et du leadership. Bénéficiaire: Ukraine.	1 160 000	376 200	376 200	545 540
2010/DGDPA/ VC/2384	Renforcer la démocratie locale en Géorgie. Bénéficiaire : Géorgie.	1 500 000	500 000		
TOTAL		3 970 000	1 566 200	996 200	545 540

GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE

GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE PAR LES POLITIQUES DE L'ÉDUCATION, DE LA CULTURE ET DE LA JEUNESSE

Le programme promeut la gouvernance démocratique et la stabilité grâce à l'élaboration de politiques et le suivi apporté aux normes et tendances en matière d'éducation, de culture et de patrimoine, de paysage et d'aménagement du territoire ainsi que les travaux liés à la jeunesse. Les projets proposent, sur la base de l'acquis du Conseil de l'Europe, des solutions politiques innovantes et des conseils pour l'élaboration de politiques répondant aux défis auxquels la société est aujourd'hui confrontée. Ils apportent une valeur ajoutée aux travaux déjà menés par le Conseil de l'Europe, en offrant une plateforme conjointe d'accès à l'information sur les politiques et les outils de suivi, constituant un centre de ressources d'information sans équivalent du Conseil de l'Europe et servant d'espace d'interaction avec la société civile.



Pour développer la culture démocratique, il est fondamental de renforcer la participation et la pratique démocratique dans la gouvernance du système éducatif et de ses institutions. Le programme s'attachera à promouvoir les valeurs européennes par le biais des systèmes d'éducation et de leurs institutions ainsi que grâce au développement des qualifications et de leur reconnaissance. Il couvre notamment l'importante contribution du Conseil de l'Europe à la concrétisation de l'Espace européen de l'enseignement supérieur, l'accent étant mis sur les compétences et les valeurs.

La culture joue un rôle majeur pour la promotion de la démocratie et la facilitation du développement économique. Cette partie du programme d'activités se concentre sur le renforcement de la gouvernance démocratique en la matière, et sur les conseils pour les développements politiques par le biais d'une assistance aux États membres sous la forme d'examen des politiques et de systèmes d'information spécialisés, ainsi que grâce à une plateforme d'échange pour faciliter le dialogue entre les gouvernements et la société civile.

Le travail sur la mise en œuvre des quatre conventions concernant le patrimoine culturel et le paysage se concentre sur la participation démocratique en vue de renforcer l'accès des personnes à leur patrimoine et la gestion qualitative de l'environnement et du paysage dans lequel elles vivent. Contribuant au développement durable de sociétés caractérisées par la cohésion et la stabilité, de nouvelles approches sont développées en ce qui concerne la compréhension et l'utilisation des ressources du patrimoine, dans le droit fil des objectifs de la Convention-cadre sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (Faro). Des services ciblés sont fournis pour aider les États membres à élaborer des politiques transversales intégrées et encourager la responsabilité partagée en matière de patrimoine et de paysage.

La diversité naturelle et biologique joue un rôle essentiel pour la pérennité des services aux écosystèmes et la lutte contre le changement climatique. La Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne) met en œuvre en Europe la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique. Elle établit des normes européennes en matière de politiques de l'environnement pour ce qui est de la biodiversité et de la biosécurité, et s'attache à la protection et à l'utilisation durable de la diversité biologique du continent grâce à un mécanisme de monitoring.

Le secteur de la jeunesse a pour mission de promouvoir le développement dans les États membres de politiques de jeunesse favorisant la bonne intégration des jeunes à la société. Pour atteindre ce but, le programme renforce la coopération intergouvernementale et promeut le partenariat conclu avec l'Union européenne, entre les gouvernements et les organisations de jeunesse dans le processus d'élaboration de politiques de jeunesse basée sur les faits, tout en assurant la promotion et la reconnaissance de l'éducation non formelle, de l'information pour les jeunes et des activités de qualité liées à la jeunesse de qualité.

- ① www.coe.int/biodiversity
- www.coe.int/education
- www.coe.int/culture
- www.coe.int/youth

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p>Résultat attendu 1 Les décideurs européens du secteur public de l'éducation et d'autres parties prenantes pertinentes sont conscients des implications de nouvelles mesures politiques liées à la gouvernance démocratique des systèmes éducatifs d'aujourd'hui.</p>	<p>2012 : plus de 50% des États membres identifient des tendances politiques liées à la gouvernance démocratique de l'enseignement public en Europe.</p> <p>2013 : un consensus est atteint durant la Conférence ministérielle accueillie par la Finlande, organisée sous réserve d'une décision du CM, sur les mesures stratégiques proposées concernant la consolidation de la gouvernance démocratique des systèmes éducatifs européens. Des opportunités de collaboration sont instaurées parmi les grandes parties prenantes, les pouvoirs publics ainsi que les représentants du monde universitaire et les associations européennes spécialisées dans le domaine de l'éducation.</p>
<p>Résultat attendu 2 Le CdE poursuit le développement des compétences et des valeurs européennes au sein de l'Espace européen de l'enseignement supérieur (EEES).</p>	<p>2012 : des propositions sont soumises à l'EEES à l'occasion de sa Conférence ministérielle pour la poursuite du développement et de la mise en œuvre des cadres de qualification. Le rôle de la liberté de la recherche et de l'autonomie institutionnelle des universités pour promouvoir la culture démocratique est décrit dans l'avant-projet d'un instrument politique.</p> <p>2013 : le CdE poursuit le développement de l'EEES, notamment en coordonnant le développement et la mise en œuvre des cadres de qualifications nationaux des 47 États membres de l'EEES. Les projets d'instruments sont finalisés sur le rôle des cadres de qualifications pour faciliter la reconnaissance équitable de ces dernières, dans le droit fil de la Convention CdE/UNESCO sur la reconnaissance des qualifications, ainsi que sur le rôle de la liberté de la recherche universitaire et l'autonomie institutionnelle des universités pour faire progresser la culture démocratique.</p>
<p>Résultat attendu 3 La gouvernance démocratique de la culture est renforcée, les États membres reçoivent une assistance pour élaborer des politiques culturelles démocratiques et l'échange d'informations entre les gouvernements et la société civile est facilité.</p>	<p>2012 : le bilan des politiques culturelles en Turquie est terminé et les rapports d'experts et rapport national contenant des recommandations politiques sont diffusés à toutes les parties prenantes gouvernementales et sectorielles. Le "portail de la gouvernance culturelle" (CultureWatch Europe) est opérationnel sur le site web du CdE et propose 2 documents de politique avec des propositions d'action. La conférence de CultureWatchEurope sur l'accès démocratique à la culture aboutit à des orientations pour les décideurs politiques, et la partie du Compendium sur les droits culturels et l'éthique propose de nouvelles données.</p> <p>2013 : l'examen des politiques culturelles en Fédération de Russie, soulignant le lien entre culture et développement économique, est terminé. Le rapport contenant des recommandations politiques à l'attention de toutes les parties prenantes gouvernementales et sectorielles est diffusé et des examens des politiques culturelles de l'Azerbaïdjan et de la Moldova sont officiellement lancés.</p>

<p>Résultat attendu 4 Les conventions du CdE sur le patrimoine culturel et le paysage sont mises en œuvre.</p>	<p>2012 : 2 ou 3 modules sont développés avec des études de cas ciblées pour le suivi des conventions sur le patrimoine architectural (Grenade) et archéologique (La Valette) à l'aide de la nouvelle version du système d'information HEREIN. La base de données HEREIN sur les politiques du patrimoine dans les pays est mise à jour et enrichie pour de nouveaux États membres ; des propositions sont faites par le groupe de travail sur les conventions et des experts concernant les besoins spécifiques en matière de suivi de la Convention de Faro sur la valeur du patrimoine pour la société. Un suivi à la Convention européenne du paysage (Florence) est assuré grâce aux 11^e Ateliers de la Convention (Grèce). La première phase du Système d'information ELCIS de la Convention sur le paysage est mise en place pour diffuser les bonnes pratiques.</p> <p>2013 : les modules sur le patrimoine avec des études de cas créés en 2012 sont mis en œuvre et un nouveau module spécifique sur les suites données à la Convention de Faro lié à la participation et à l'accès des personnes à leur patrimoine est lancé ; l'actualisation de la base de données HEREIN par les États membres est poursuivie. Une grande conférence/plateforme est organisée pour impliquer des OIG et ONG dans de nouvelles approches et tendances concernant l'utilisation du patrimoine dans des sociétés évolutives. La 7^e Conférence du CdE sur la Convention européenne du paysage (Strasbourg) est mise en œuvre, les expériences nationales sont diffusées et un échange est organisé avec des ONG et la société civile sur des approches innovantes pour illustrer la mise en œuvre de la Convention ; la 3^e session du Prix du paysage du CdE est organisée.</p>
<p>Résultat attendu 5 Les pays reçoivent une assistance pour la mise en œuvre statutaire et le monitoring proactif de la Convention de Berne sur la protection de la biodiversité européenne.</p>	<p>2012 : le système de plaintes pour non-conformité est actualisé : 3 nouveaux guides sur l'adaptation de la biodiversité au changement climatique et sur la biodiversité menacée sont élaborés. Les zones importantes pour la conservation de la nature dans 7 États sont identifiées et un monitoring du Diplôme européen est assuré.</p> <p>2013 : un système est mis en place pour une médiation environnementale, le respect par les États des obligations liées à la biodiversité menacée fait l'objet d'un monitoring et 3 nouveaux guides sont adoptés. Les réseaux écologiques sont étendus dans au moins 5 États et le monitoring du Diplôme européen est assuré.</p>

<p>Résultat attendu 6 Des normes, lignes directrices et outils pour améliorer les politiques en faveur des jeunes et des enfants au niveau local, national et européen sont mises à disposition des décideurs politiques et autres parties prenantes.</p>		<p>2012 : la politique de jeunesse de l'Ukraine est analysée par des experts internationaux. Les normes politiques relatives à l'accès des jeunes à leurs droits sont élaborées et une campagne européenne sur l'information des jeunes pour leur inclusion à la société est lancée. Le projet « Label de qualité du Conseil de l'Europe pour les Centres de jeunesse » est mis en œuvre. Des outils d'apprentissage en ligne et des mécanismes de reconnaissance des compétences acquises par l'éducation non formelle sont développés. Une formation sur les développements des politiques de jeunesse par le biais d'une "Université d'été" est organisée à l'invitation de la Géorgie.</p> <p>2013 : la politique de jeunesse de la Grèce est analysée par des experts internationaux. Un suivi de la campagne européenne pour l'information des jeunes est assuré. Les suites données aux décisions prises lors de la 9^e Conférence ministérielle sont mises en œuvre. Des acteurs des politiques de jeunesse sont formés dans le domaine de l'élaboration de politiques et l'information pour les jeunes. Des normes et des mesures de soutien sont élaborées pour la reconnaissance des compétences acquises dans le travail de jeunesse. Une formation sur les développements des politiques de jeunesse par le biais d'une "Université d'été" est organisée à l'invitation d'un pays membre.</p> <p>2012-2013 : le partenariat avec l'Union européenne dans le domaine de la jeunesse poursuit ses activités, en particulier en Europe du Sud-est et Europe de l'Est ainsi que dans le Caucase, et continue de développer le Centre européen des connaissances pour les politiques de jeunesse. Dans ce cadre, un Forum des connaissances sur la jeunesse est organisé pour servir de plateforme de dialogue entre les décideurs politiques, les chercheurs et les acteurs de terrain dans ce domaine, et le Pôle de chercheurs européens dans le domaine de la jeunesse est organisé.</p>				
<p>Structures</p>		<p>Secrétariat</p>				
<p>Comité directeur pour la politique et les pratiques en matière d'éducation (CDPPE) Comité directeur pour la gouvernance démocratique de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP) Comité directeur européen pour la jeunesse (CDEJ) Conseil consultatif pour la jeunesse (CCJ) Comité mixte sur la jeunesse (CMJ) Comité permanent de la Convention de Berne</p>		<p>2012: 18 postes (10A 8B) 2013: 18 postes (10A 8B)</p>				
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2012	4 321 400	2 373 800	1 947 600		2 589 100	6 910 500
2013	4 226 700	2 374 800	1 851 900		2 589 100	6 815 800

Ressources extrabudgétaires

Programmes conjoints

	Début	Fin	Total	% UE	UE 2012	UE 2013
Accord-cadre de partenariat dans le domaine de la jeunesse, 07/2010-2013.	01/07/2010	31/12/2013	3 847 200	50.00	548 700	548 700
Harmoniser l'enseignement supérieur en Turquie avec l'Espace européen de l'enseignement supérieur.	01/10/2011	30/09/2014	5 000 000	95.00	1 582 500	1 582 500
Consolider les capacités dans le secteur culturel.	01/08/2011	31/12/2013	660 000	80.00	218 100	218 100
Renforcer les capacités dans le secteur culturel – Culture et échanges touristiques durables (SCATE).	01/09/2011	31/12/2013	700 000	80.00	239 800	239 800
TOTAL			10 207 200		2 589 100	2 589 100

Besoins en contributions volontaires

Référence	Objectif	Total	2012	2013	Montant assuré
2012/DG4/VC/2667	Renforcement des fonctions de suivi et de monitoring de CultureWatchEurope et du Compendium sur les politiques, les stratégies et les bonnes pratiques en privilégiant le dialogue interculturel et la gestion de la diversité culturelle cohésive (base de données des bonnes pratiques ; tenue d'un forum de CultureWatchEurope sur une question d'actualité (« renationalisation » des politiques, accès démocratique à la culture). Bénéficiaires: parties à la Convention culturelle européenne.	160 000	80 000	80 000	
2012/DG4/VC/2670	Veiller à ce que le nouvel outil Herein 3 couvre la politique du patrimoine et sa mise en œuvre dans les États membres et constitue un outil de recherche paneuropéen dans le domaine du patrimoine culturel. Bénéficiaires : parties à la Convention culturelle européenne.	300 000	150 000	150 000	
2011/DG4/VC/2561	Qualité de vie de la population européenne grâce aux politiques du paysage (Convention européenne du paysage) et à l'aménagement du territoire (CEMAT). Bénéficiaires: tous les États membres.	400 000	200 000	200 000	7 000

Programme et Budget 2012-2013 du Conseil de l'Europe

2012/DG4/ VC/2666	Aider les États membres dans la mise en œuvre proactive des dispositions de la Convention de Berne sur la conservation et la gestion de la diversité biologique, ainsi que pour le suivi du respect des obligations. Bénéficiaires : Parties à la Convention de Berne.	730 000	335 000	395 000	
2012/DG4/ VC/2721	Un réseau régional sur les cadres nationaux des qualifications, compatibles avec le cadre de l'Espace européen de l'enseignement supérieur, est développé et soutenu tant en Europe du sud-est que pour les pays de la CEI. Bénéficiaires : multilatéral.	250 000	125 000	125 000	
TOTAL		1 840 000	890 000	950 000	7 000



DÉMOCRATIE

SOCIÉTÉS DÉMOCRATIQUES DURABLES

La promotion des sociétés démocratiques durables est au cœur de la mission du Conseil de l'Europe.

Le programme concernant les réponses aux crises porte sur les situations post-confliktuelles ainsi que sur la prévention et la gestion des catastrophes naturelles. Il vise à soutenir la stabilité démocratique dans des situations post-confliktuelles et de conflits gelés, grâce à des activités visant à consolider le respect des droits de l'homme et l'État de droit.

Le programme pour la promotion d'une société cohésive et durable vise à consolider la cohésion sociale à long terme dans les États membres pour les aider à répondre de manière satisfaisante aux profonds changements à l'œuvre dans la société, tout en luttant contre la discrimination. Le Plan d'action et la Charte pour les responsabilités sociales partagées permettent au Conseil de l'Europe de suivre une approche unique axée sur les responsabilités partagées qui, en définitive, aide les populations et les décideurs de ses États membres à contribuer à la stabilité des sociétés. La Banque de développement du Conseil de l'Europe est un instrument majeur de coopération pour promouvoir une cohésion des sociétés européennes s'inscrivant dans le long terme.

Un autre objectif important du Conseil de l'Europe consiste à élaborer des normes, des politiques et des pratiques en matière de dialogue interculturel par le biais de la mise en œuvre des recommandations du Livre blanc sur le dialogue interculturel. Les travaux dans ce domaine visent à mettre en œuvre des stratégies pour le dialogue interculturel, avec les autorités nationales et pouvoirs locaux, les institutions des villes, la société civile et les médias. Les activités visant à protéger et à promouvoir la diversité naturelle et culturelle promeuvent la gouvernance démocratique, la diversité culturelle et la stabilité par la culture, le patrimoine et le paysage. Le Centre Nord-Sud (CNS) joue un rôle important pour la promotion de ces politiques au niveau mondial et dans les régions voisines.

Le programme sur la citoyenneté démocratique par les politiques de l'éducation, de la culture et de la jeunesse s'attache à promouvoir les normes et les valeurs du Conseil de l'Europe par le biais des politiques et pratiques en matière d'éducation, en se concentrant sur la citoyenneté et l'éducation aux droits de l'homme, le droit à un enseignement de qualité et les politiques linguistiques. Fondant ses travaux sur les valeurs sous-jacentes du Conseil de l'Europe et les travaux pionniers de l'Organisation en matière d'enseignement des langues, le Centre européen pour les langues vivantes sert de catalyseur pour la réforme de l'enseignement et de l'apprentissage des langues.

Les travaux du Conseil de l'Europe dans les domaines de la participation des jeunes et de la citoyenneté contribuent à promouvoir les valeurs fondamentales de l'Organisation et à autonomiser les jeunes afin qu'ils s'impliquent activement pour bâtir une Europe sans lignes de clivage. Le secteur de la jeunesse privilégie la pratique de la cogestion et de la codécision avec les jeunes eux-mêmes en leur enseignant les normes du Conseil de l'Europe dans les domaines de la politique en faveur de la jeunesse et des travaux avec les jeunes au niveau national et local.

Le programme de promotion du sport et de l'éthique a pour but de développer les droits de l'homme et de capitaliser sur une culture démocratique dans et par le sport, pour renforcer les avantages du sport pour tous et réduire les problèmes qui l'affectent, en s'appuyant sur des organes conventionnels et intergouvernementaux ainsi que sur l'Accord partiel élargi sur le sport (APES).

Ressources 2012 (€)					
SOCIÉTÉS DÉMOCRATIQUES DURABLES		Budget ordinaire	Autres budgets	UE	TOTAL
		14 400 900	35 295 100	5 692 800	55 388 800
	Répondre aux crises : Gérer les situations post-confliktuelles Catastrophes naturelles – Risques naturels et technologiques (EUR-OPA)	1 977 800	1 342 100	735 000	4 054 900
	Promouvoir une société socialement cohésive et durable – Secrétariat de la Banque de développement du Conseil de l'Europe	2 005 700	1 356 800	455 500	3 818 000
	Culture et démocratie : diversité culturelle et dialogue interculturel – Itinéraires culturels, Centre Nord-Sud, Eurimages et Observatoire européen de l'audiovisuel	2 695 900	26 862 200	1 250 800	30 808 900
	Citoyenneté démocratique par les politiques de l'éducation, de la culture et de la jeunesse – Centre européen pour les langues vivantes	4 799 900	1 425 700	3 251 500	9 477 100
	Centres européens de la jeunesse – Fonds européen pour la jeunesse – Mobilité des jeunes par la carte jeunes	2 379 300	3 462 000		5 841 300
	Sport et éthique – Accord partiel élargi sur le Sport (APES)	542 300	846 300		1 388 600
Ressources 2013 (€)					
		14 081 700	35 427 500	4 184 800	53 694 000
	Répondre aux crises : Gérer les situations post-confliktuelles Catastrophes naturelles – Risques naturels et technologiques (EUR-OPA)	1 850 800	1 346 600	258 600	3 456 000
	Promouvoir une société socialement cohésive et durable – Secrétariat de la Banque de développement du Conseil de l'Europe	2 042 400	1 356 800	350 600	3 749 800
	Culture et démocratie : diversité culturelle et dialogue interculturel – Itinéraires culturels, Centre Nord-Sud, Eurimages et Observatoire européen de l'audiovisuel	2 381 800	26 990 100	116 900	29 488 800
	Citoyenneté démocratique par les politiques de l'éducation, de la culture et de la jeunesse – Centre européen pour les langues vivantes	4 908 900	1 425 700	3 458 700	9 793 300
	Centres européens de la jeunesse – Fonds européen pour la jeunesse – Mobilité des jeunes par la carte jeunes	2 422 300	3 462 000		5 884 300
	Sport et éthique – Accord partiel élargi sur le Sport (APES)	475 500	846 300		1 321 800

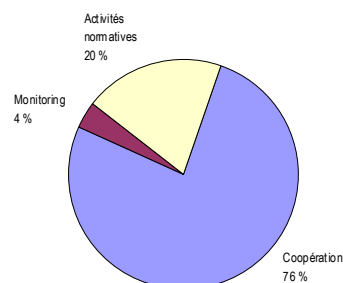
SOCIÉTÉS DÉMOCRATIQUES DURABLES

REPENDRE AUX CRISES :

GERER LES SITUATIONS POST-CONFLICTUELLES

CATASTROPHES NATURELLES – RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES (EUR-OPA)

Ce programme traite des situations post-confliktuelles ainsi que de la prévention et de la gestion des catastrophes naturelles (Accord partiel EUR-OPA). Le volet sur les situations post-confliktuelles vise à soutenir la stabilité démocratique dans des situations post-confliktuelles et de conflits gelés, qui constituent une menace pour la stabilité démocratique, notamment par des activités visant à consolider le respect des droits de l'homme et le principe de l'État de droit, et à bâtir la confiance tant entre les autorités et la population qu'entre divers groupes de population. Les organisations de la société civile et les Écoles d'études politiques du Conseil de l'Europe sont des partenaires efficaces pour la mise en œuvre de ces activités.



Une assistance technique est apportée dans les régions prioritaires et en situation post-confliktuelle pour élaborer des stratégies en vue de rétablir la confiance, de favoriser la réconciliation et d'assurer le développement socio-économique par une utilisation durable des ressources du patrimoine.

Dans le domaine de la jeunesse, les « Camps de jeunes pour la paix », qui assurent une formation pour transcender les conflits et transmettre des compétences en matière de dialogue, mettent en exergue le rôle de passerelle que peuvent jouer les jeunes appartenant à des groupes opposés dans les conflits intercommunautaires. Les « Jeunes ambassadeurs de la paix » se préparent à leur rôle de leaders de jeunesse et de vecteurs de changement pacifique, en menant des activités de promotion des droits de l'homme et du dialogue interculturel.

L'histoire est souvent instrumentalisée pour légitimer les droits ressentis comme naturels de groupes spécifiques au détriment d'autres groupes ou pour faire progresser des programmes nationalistes. Il est donc particulièrement important pour l'instauration de sociétés démocratiques cohérentes que l'enseignement de l'histoire soit basé sur des valeurs européennes et qu'il développe des capacités analytiques ainsi que l'aptitude à voir l'histoire – y compris sa propre histoire – selon plusieurs perspectives.

L'Accord EUR-OPA Risques majeurs sert de plateforme de coopération entre pays européens et méditerranéens dans le domaine des catastrophes naturelles et technologiques, en privilégiant la prévention et en atténuant les répercussions des catastrophes pour les gens, leur cadre de vie, le patrimoine et l'environnement.

- ① www.coe.int/dialogue
- www.coe.int/education
- www.coe.int/culture
- www.coe.int/youth
- www.coe.int/t/dgap/progCoop_en.asp
- www.coe.int/t/dgap/EFC/
- www.coe.int/t/dg4/majorhazards

	Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2012		1 977 800	1 035 200	942 600	1 342 100	735 000	4 054 900
2013		1 850 800	921 200	929 600	1 346 600	258 600	3 456 000

SOCIÉTÉS DÉMOCRATIQUES DURABLES

... REPONDRE AUX CRISES :

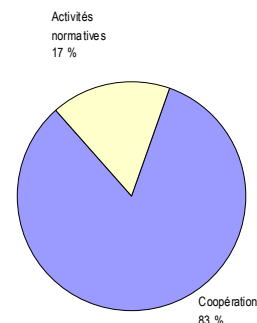
GERER LES SITUATIONS POST-CONFLICTUELLES

CATASTROPHES NATURELLES – RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES (EUR-OPA)

Ce programme traite des situations post-confliktuelles ainsi que de la prévention et de la gestion des catastrophes naturelles.

Une assistance technique est apportée dans les régions prioritaires et en situation post-confliktuelle pour élaborer des stratégies en vue de rétablir la confiance, de favoriser la réconciliation et d'assurer le développement socio-économique par une utilisation durable des ressources du patrimoine.

Dans le domaine de la jeunesse, les « Camps de jeunes pour la paix », qui assurent une formation pour transcender les conflits et transmettre des compétences en matière de dialogue, mettent en exergue le rôle de passerelle que peuvent jouer les jeunes appartenant à des groupes opposés dans les conflits intercommunautaires. Les « Jeunes ambassadeurs de la paix » se préparent à leur rôle de leaders de jeunesse et de vecteurs de changement pacifique, en menant des activités de promotion des droits de l'homme et du dialogue interculturel.



L'histoire peut être souvent instrumentalisée pour légitimer les droits ressentis comme naturels de groupes spécifiques au détriment d'autres groupes ou pour faire progresser des programmes nationalistes. Il est donc particulièrement important pour l'instauration de sociétés démocratiques cohérentes que l'enseignement de l'histoire soit basé sur des valeurs européennes et qu'il développe des capacités analytiques ainsi que l'aptitude à voir l'histoire selon plusieurs perspectives.

- ① www.coe.int/dialogue
- www.coe.int/education
- www.coe.int/culture
- www.coe.int/youth
- www.coe.int/t/dgap/progCoop_en.asp
- www.coe.int/t/dgap/EFC/

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p>Résultat attendu 1</p> <p>Les normes du CdE sur les droits de l'homme, l'État de droit et la démocratie sont promues et la stabilité démocratique est consolidée dans des secteurs soumis à des tensions, notamment par la mise en œuvre de mesures de confiance.</p>	<p>2012-2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - chaque année, des activités spécifiques sont mises en œuvre dans les domaines prioritaires (droits de l'homme et état de droit) ; - chaque année, au moins 4 mesures de confiance, dans un secteur identifié (par exemple l'éducation, les médias, la société civile, les décideurs politiques régionaux/locaux) sont mises en œuvre dans des régions prioritaires, notamment dans la région de Transnistrie en Moldova et dans les zones affectées par le conflit en Géorgie.
<p>Résultat attendu 2</p> <p>La connaissance, la compréhension et la confiance mutuelles augmentent dans des groupes professionnels tels que les journalistes ou les enseignants et contribuent à un environnement général propice à un dialogue politique positif.</p>	<p>2012-2013 : les discussions au cours de 4 activités visant à instaurer la confiance, dans des domaines identifiés, tels que l'éducation, les médias ou la société civile, sont mises en œuvre dans les régions prioritaires sélectionnées, notamment dans la région de Transnistrie en Moldova et dans les zones affectées par le conflit en Géorgie, et aboutissent à des propositions concrètes pour des contacts durables et des projets que les bénéficiaires s'approprient.</p>

<p>Résultat attendu 3 Dans les régions prioritaires concernées, des propositions concrètes pour des contacts durables et des projets que les bénéficiaires s'approprient sont élaborés, facilités et promus par le CdE.</p>	<p>2012-2013 : à la suite des propositions formulées durant les discussions menées dans le cadre de 4 activités visant à instaurer la confiance, des contacts concrets et durables et des projets que les bénéficiaires pourront s'approprier sont établis dans des domaines identifiés (tels que l'éducation, les médias ou encore la société civile). Dans au moins 1 domaine prioritaire, un site web est créé et utilisé activement par des journalistes ; les médias sociaux sont utilisés pour échanger des informations ; des projets sont mis en œuvre conjointement par la société civile, en dépassant les lignes de clivage.</p>
<p>Résultat attendu 4 Les histoires partagées pour une Europe sans clivages sont mieux comprises grâce à une politique et des pratiques appropriées dans l'éducation se concentrant sur 4 thèmes : l'impact de la révolution industrielle, l'histoire de l'éducation en Europe, les droits de l'homme dans l'histoire de l'art, l'Europe et le monde.</p>	<p>2012 : Des compétences et un programme pédagogique sont définis dans des stratégies de formation et du matériel pédagogique, pour un enseignement de l'histoire basé sur l'histoire partagée, les perspectives multiples et l'intégration de mécanismes de communication interculturelle dans la pratique de l'enseignement. L'enseignement de l'histoire en tant qu'outil pour consolider la réconciliation et la prévention des conflits est développé par la rédaction de matériel pédagogique sur des exemples d'histoires européennes partagées, une assistance pour la réforme des programmes d'enseignement, la formation des enseignants et une nouvelle méthodologie et pédagogie. Le soutien à la réforme de l'enseignement de l'histoire à Chypre se poursuit.</p> <p>2013 : Le concept et des exemples concrets d'histoires partagées en tant qu'outil de réconciliation et de prévention des conflits sont définis et traduits dans la pratique par l'adoption d'une recommandation du CM, ainsi que par la publication et la diffusion de matériel pédagogique. Les États membres qui le demandent continuent de bénéficier d'une assistance dans le domaine de l'enseignement de l'histoire. Le soutien à la réforme de l'enseignement de l'histoire à Chypre se poursuit.</p>
<p>Résultat attendu 5 Une assistance technique est fournie pour l'utilisation durable des ressources du patrimoine dans le but de développer et mettre en œuvre des stratégies en faveur de la confiance, de la réconciliation, de la reconstruction et du développement socio-économique à Chypre et, éventuellement, dans d'autres États membres qui pourraient en avoir besoin.</p>	<p>2012-2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conclusion des discussions initiales pour lancer et mettre en œuvre des projets de revitalisation urbaine et du patrimoine (par exemple : à Chypre, une stratégie de réhabilitation pour la Zone Verte à Nicosie ; en Espagne, un processus de réhabilitation urbaine suite à un séisme). - Répondre à 2 ou 3 demandes éventuelles d'assistance technique pour la réhabilitation du patrimoine culturel et pour le développement urbain ou régional dans le cadre de situations post-conflituelles ou de catastrophes naturelles.

<p>Résultat attendu 6 Le rôle du travail jeunesse et des jeunes militants des droits de l'homme dans l'instauration de la paix et la transformation des conflits dans des zones touchées par des conflits est davantage promu et soutenu. Un réseau de « Jeunes ambassadeurs de la paix » est établi.</p>		<p>2012 : 50 « Jeunes ambassadeurs de la paix » sont formés aux droits de l'homme et à l'instauration de la paix dans des zones touchées par des conflits. 2 « Camps de jeunes pour la paix » sont organisés avec des jeunes venant de groupes opposés dans des conflits intercommunautaires. 3 sessions d'étude sur la transformation des conflits sont organisées et un Kit de formation est publié.</p> <p>2013 : un réseau de « Jeunes ambassadeurs de la paix » est établi et soutenu par le biais d'une conférence internationale et de réunions nationales. Les « Jeunes ambassadeurs de la paix » entament au moins 40 initiatives en faveur de la paix. 2 « Camps de jeunesse pour la paix » sont organisés avec des jeunes venant de groupes opposés dans des conflits intercommunautaires ; un soutien est apporté à des activités de suivi. 3 sessions d'étude sur la transformation des conflits sont organisées.</p>				
<p>Structures</p>		<p>Secrétariat</p>				
<p>Comité directeur pour la politique et les pratiques en matière d'éducation (CDPPE) Comité directeur pour la gouvernance démocratique de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP) Comité directeur européen pour la jeunesse (CDEJ) Conseil consultatif pour la jeunesse (CCJ) Comité mixte sur la jeunesse (CMJ)</p>		<p>2012: 9,5 postes (4,5A 5B) 2013: 9,5 postes (4,5A 5B)</p>				
Resources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2012	1 977 800	1 035 200	942 600		735 000	2 712 800
2013	1 850 800	921 200	929 600		258 600	2 109 400

Ressources extrabudgétaires

Programmes conjoints

	Début	Fin	Total	% UE	UE 2012	UE 2013
Recensement en Bosnie-Herzégovine.	01/01/2012	30/07/2013	800 000	87,50	443 300	258 600
Soutien UE/CdE à la promotion de la diversité culturelle au Kosovo ³⁴ (PCDK).	15/10/2009	14/04/2012	2 775 000	90,09	291 700	
TOTAL			3 575 000		735 000	258 600

³⁴ Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

Besoins en contributions volontaires

Référence	Objectif	Total	2012	2013	Montant assuré
2011/DG4/ VC/2546	Mettre en place un mécanisme durable pour la gestion du patrimoine, inspiré par la RIC (Reconstruction Implementation Commission), selon une approche fondée sur la communauté incluse pour le bien-être de tous les habitants du Kosovo ³⁵ . Bénéficiaire : Kosovo ³⁵ .	300 000	75 000	75 000	
2010/DG4/ VC/2434	Sensibilisation accrue aux interactions et convergences historiques qui constituent l'espace de l'histoire commune européenne, pour améliorer et renforcer le dialogue interculturel et la cohésion européenne. Bénéficiaires: tous les États membres.	200 000	48 500	48 500	102 940
2012/DG4/ VC/2687	Soutenir la réforme de l'enseignement de l'histoire selon les Rec (2001)15 sur l'enseignement de l'histoire dans l'Europe du XXI ^e siècle et Rec (2011)16 sur le dialogue interculturel et l'image de l'autre dans l'enseignement de l'histoire. Bénéficiaire : Ukraine.	150 000	50 000	50 000	
2010/DG4/ VC/2348	Aider Chypre à acquérir des compétences et développer un contenu pour enseigner l'histoire sur la base des perspectives plurielles, de la tolérance et du respect : formation des enseignants et des formateurs d'enseignants ; dissémination de matériel pédagogique. Bénéficiaire : Chypre.	150 000	150 000		24 910
2010/DG4/ VC/2349	Mise en exergue des interactions positives au fil des siècles au sein des peuples méditerranéens et entre eux et d'autres cultures et régions du monde ; production de matériels didactiques pour l'éducation formelle et non formelle. Bénéficiaires : tous les États membres.	240 000	240 000		
2011/DG4/ VC/2614	Jeunes ambassadeurs pour la paix. Bénéficiaires : multilatéral.	90 000	50 000	40 000	
2011/DGDPA/ VC/2536	Soutenir la promotion des normes du CdE concernant l'État de droit, les droits de l'homme et la démocratie dans les régions qui ont été affectées par des conflits. Bénéficiaires : tous les États membres.	2 000 000	666 700	666 600	
TOTAL		3 130 000	1 280 200	880 100	127 850

³⁵ Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

SOCIÉTÉS DÉMOCRATIQUES DURABLES

... REPONDRE AUX CRISES :

GERER LES SITUATIONS POST-CONFLICTUELLES

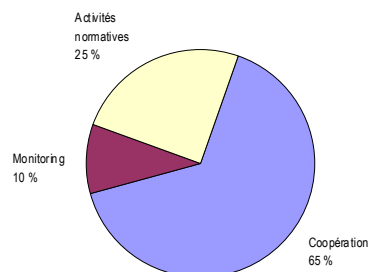
CATASTROPHES NATURELLES – RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES (EUR-OPA)

Accord partiel

Créé en 1987

26 membres

L'Accord partiel EUR-OPA Risques majeurs a été créé en 1987. Il sert de plateforme de coopération entre les États européens et méditerranéens dans le domaine des catastrophes naturelles et technologiques majeures, en privilégiant la prévention et en atténuant les répercussions des catastrophes pour les gens, leur cadre de vie, le patrimoine et l'environnement.



Les principaux buts et activités d'EUR-OPA sont les suivants :

- promouvoir la coopération selon une approche pluridisciplinaire ;
- partager et diffuser les connaissances concernant les différents risques ;
- réduire la vulnérabilité des populations et mieux les préparer aux catastrophes par l'éducation aux risques, leur identification et leur prévention ;
- élaborer des méthodes et des outils pour une meilleure gestion des catastrophes par les autorités compétentes ;
- promouvoir l'assistance à la prise de décision, la formation et la coopération technique ;
- améliorer l'intervention d'urgence, l'analyse post-crise et la reconstruction.

Au niveau politique, l'organe décisionnaire de l'Accord partiel EUR-OPA est la Session ministérielle, qui se tient tous les quatre ans. Le Comité des correspondants permanents, qui se réunit deux fois par an, prête son concours aux Sessions. Au niveau scientifique et technique, la réunion annuelle des directeurs du réseau des 27 Centres euro-méditerranéens spécialisés débat des orientations scientifiques conformément aux objectifs proposés par la Session ministérielle et/ou le Comité des correspondants permanents.

26 membres : Albanie, Algérie, Arménie, Azerbaïdjan, Belgique, Bulgarie, Croatie, Chypre, France, Géorgie, Grèce, Liban, Luxembourg, Malte, Moldova, Monaco, Maroc, Portugal, Roumanie, Fédération de Russie, Saint-Marin, Serbie, Espagne, "l'ex-République yougoslave de Macédoine", Turquie et Ukraine.

① www.coe.int/t/dg4/majorhazards

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p>Résultat attendu 1 La gouvernance en matière de risque est améliorée et de nouvelles lignes directrices et politiques sont adoptées.</p>	<p>2012-2013 : 2 nouvelles recommandations sont adoptées chaque année ; de nouvelles lignes directrices spécifiques concernant l'éthique et les catastrophes sont élaborées ; un nouveau mécanisme de financement pour les projets est adopté et appliqué ; 2 nouvelles Plateformes rejoignent le Forum européen pour la réduction du risque de catastrophes.</p>
<p>Résultat attendu 2 Les scientifiques améliorent les méthodologies en matière de réduction des risques de catastrophe et proposent des idées pour de nouveaux outils.</p>	<p>2012-2013 : 5 projets sont mis en œuvre chaque année concernant l'identification des zones à risque, la veille concernant des risques potentiels et la réduction de la vulnérabilité ; de nouveaux conseils sur le risque et le changement climatique sont finalisés et diffusés ; les interactions entre environnement et risque sont analysées et des conseils diffusés ; les travaux des 27 Centres spécialisés sont supervisés et contrôlés (2010 : 5 audits).</p>

<p>Résultat attendu 3 L'information sur les catastrophes est améliorée et les autorités reçoivent les informations appropriées concernant la survenue de catastrophes potentielles.</p>		<p>2012 : meilleure sensibilisation aux risques de radiation grâce à une publication spécifique ; Les États sont rapidement informés grâce à un Système d'alerte européen et des outils d'évaluation rapide d'impact sont opérationnels (2010 : plus de 100 événements majeurs détectés et estimations d'impacts reçues).</p> <p>2013 : la sensibilisation aux risques est améliorée par l'extension du site web BESAFENET ; des praticiens psychologues sont formés dans au moins 3 États pour apporter une prise en charge psycho-sociale aux victimes ; Les États sont rapidement informés grâce à un Système d'alerte européen et des outils d'évaluation rapide d'impact sont opérationnels.</p>				
<p>Structures</p>		<p>Secrétariat</p>				
<p>Comité des Correspondants Permanents Réunion des Directeurs des Centres Spécialisés</p>		<p>2012: 5 postes (2A 3B) 2013: 5 postes (2A 3B)</p>				
Ressources	Budget ordinaire	Autres budgets	Personnel	Autres dépenses	UE	TOTAL
2012		1 342 100	545 300	796 800		1 342 100
2013		1 346 600	549 900	796 700		1 346 600

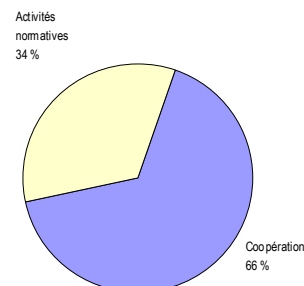
Groupe de coopération en matière de prévention, de protection et d'organisation des secours contre les risques naturels et technologiques majeurs (EUR-OPA)

	Budget 2012	Budget 2013
Dépenses	1 342 100	1 346 600
Recettes	1 342 100	1 346 600
Contributions des États membres	1 342 100	1 346 600

SOCIÉTÉS DÉMOCRATIQUES DURABLES

PROMOUVOIR UNE SOCIÉTÉ SOCIALEMENT COHESIVE ET DURABLE – SECRETARIAT DE LA BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

Le programme vise à renforcer la cohésion sociale sur le long terme dans les États membres afin de les aider à faire face aux profonds changements à l'œuvre dans les sociétés, en période d'austérité publique notamment. Les activités du programme aideront les États membres à accroître la participation des citoyens et autres parties prenantes aux décisions politiques concernant le bien-être de tous et les priorités de la cohésion sociale en général. Elles les aideront également à identifier et mettre en œuvre les réponses appropriées pour faciliter l'entrée des jeunes dans la vie active (y compris ceux issus de la migration et de minorités) notamment par des mesures politiques de lutte contre l'exclusion sociale, la discrimination et la ségrégation, afin de bâtir un avenir sûr pour tous et de réduire la pauvreté en se concentrant sur le plein accès aux droits de l'homme.



En période de contraintes financières et de réduction des dépenses publiques, les États membres auront à leur disposition un outil politique remplaçant la responsabilité en matière de cohésion sociale sur une base plus large et plus durable, grâce au Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la cohésion sociale et à la Charte des responsabilités sociales partagées. Ces deux outils aideront les citoyens et les décideurs politiques à préserver les droits sociaux, en définissant des indicateurs de progrès appropriés pour le bien-être de tous et en développant l'établissement de réseaux territoriaux, contribuant ainsi au renforcement de la confiance en l'avenir et à la stabilité des sociétés plurielles. Un site web collaboratif (SPIRAL) et d'autres outils informatiques permettront l'établissement de réseaux et l'accès aux bonnes pratiques et méthodes pour un grand nombre de bénéficiaires.

La Banque de développement du Conseil de l'Europe est un instrument majeur pour la coopération en vue de promouvoir la cohésion sociale et la durabilité des sociétés européenne (voir cadre logique distinct).

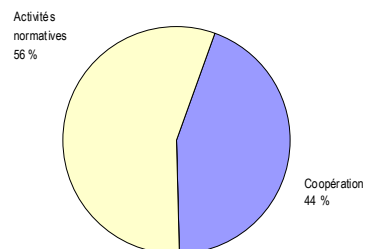
- ① www.coe.int/socialcohesion
- www.coebank.org
- www.coe.int/youth
- www.coe.int/enter

	Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2012		2 005 700	1 107 600	898 100	1 356 800	455 500	3 818 000
2013		2 042 400	1 134 500	907 900	1 356 800	350 600	3 749 800

SOCIÉTÉS DÉMOCRATIQUES DURABLES

... PROMOUVOIR UNE SOCIÉTÉ SOCIALEMENT COHÉSIVE ET DURABLE – SECRETARIAT DE LA BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

Cette partie du programme vise à renforcer la cohésion sociale sur le long terme dans les États membres afin de les aider à faire face aux profonds changements à l'œuvre dans les sociétés, en période d'austérité publique notamment. Les activités du programme aideront les États membres à accroître la participation des citoyens et autres parties prenantes aux décisions politiques concernant le bien-être de tous et les priorités de la cohésion sociale en général. Elles les aideront également à identifier et mettre en œuvre les réponses appropriées pour faciliter l'entrée des jeunes dans la vie active (y compris ceux issus de la migration et de minorités) notamment par des mesures politiques de lutte contre l'exclusion sociale, la discrimination et la ségrégation, afin de bâtir un avenir sûr pour tous et de réduire la pauvreté en se concentrant sur le plein accès aux droits de l'homme.



En période de contraintes financières et de réduction des dépenses publiques, les États membres auront à leur disposition un outil politique remplaçant la responsabilité en matière de cohésion sociale sur une base plus large et plus durable, grâce à la Stratégie révisée et au Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la cohésion sociale et à la Charte des responsabilités sociales partagées. Ces deux outils aideront les citoyens et les décideurs politiques à préserver les droits sociaux, en définissant des indicateurs de progrès appropriés pour le bien-être de tous et en développant l'établissement de réseaux territoriaux, contribuant ainsi au renforcement de la confiance en l'avenir et à la stabilité des sociétés plurielles. Un site web collaboratif (SPIRAL) et d'autres outils informatiques permettront l'établissement de réseaux et l'accès aux bonnes pratiques et méthodes pour un grand nombre de bénéficiaires.

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p>Résultat attendu 1 La Stratégie révisée et le Plan d'action du CdE pour la cohésion sociale sont promus et mis en œuvre dans les États membres.</p>	<p>2012 : assistance à au moins 5 États membres et 25 territoires pour concrétiser la Stratégie et le Plan d'action grâce à 3 formations de formateurs ; création d'indicateurs pour soutenir la mise en route des priorités du Plan ; organisation de 10 réunions avec des citoyens sur les responsabilités sociales partagées et les priorités en matière de cohésion sociale ; actualisation continue du site SPIRAL.</p> <p>2013 : l'assistance technique se poursuit notamment par l'établissement d'un Réseau de territoires de responsabilités sociales partagées impliquant au moins 30 territoires dans 12 États membres ; ces territoires concrétisent la Stratégie révisée et le Plan ; actualisation continue du site SPIRAL. Une Recommandation visant à « Impliquer les citoyens et les parties prenantes dans les progrès en matière de cohésion sociale et de bien-être pour tous » est approuvée et présentée lors d'une conférence sur le thème « Cohésion sociale et implication citoyenne active ».</p>
<p>Résultat attendu 2 Pour faire face à l'augmentation du chômage et des difficultés des jeunes à accéder au logement et à un emploi décent, une série cohérente de politiques, de procédures et d'actions concrètes ainsi que des bonnes pratiques résultant des politiques déjà mises en œuvre sont mises à disposition des États membres pour faciliter la transition des jeunes à la vie active.</p>	<p>2012 : des bonnes pratiques facilitant la transition des jeunes à la vie active sont recueillies et traduites en politiques et actions à adopter par les États membres.</p>

	<p>2013 : les bonnes pratiques et les politiques/procédures et actions pour le soutien des jeunes en transition sont largement diffusées par des publications et des outils en ligne. Les États membres reçoivent de l'assistance technique pour la mise en œuvre de telles politiques/actions. Une recommandation sur la transition des jeunes à la vie active est approuvée.</p>
<p>Résultat attendu 3 Les États membres sont aidés à élaborer une vision de la manière de bâtir un avenir sûr pour tous et de garantir les droits des personnes dans la pauvreté. La coopération avec l'UE en matière de cohésion sociale est renforcée, en mettant en avant les complémentarités entre les deux organisations.</p>	<p>2012 : la deuxième Conférence ministérielle sur la cohésion sociale « Bâtir un avenir sûr pour tous » est organisée à Istanbul (octobre) et adopte une déclaration politique sur des lignes directrices et des politiques efficaces et innovantes en vue d'orienter une action concrète dans les États membres en matière de cohésion sociale à l'avenir. Une réflexion stratégique est menée sur la manière d'améliorer l'impact et l'efficacité des politiques et des outils du CdE relatifs à la cohésion sociale dans les États membres.</p> <p>Une conférence d'importance majeure est organisée en coopération avec l'UE sur « Les droits de l'homme des personnes vivant dans la pauvreté » et une publication ISBN en ligne sur le thème « Lutter contre la pauvreté grâce aux responsabilités sociales partagées » est produite et largement diffusée.</p> <p>2013 : le Réseau des territoires pour les responsabilités sociales partagées développe, entre autres priorités, des politiques pertinentes pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale et faciliter la transition des jeunes à la vie active grâce aux politiques/procédures proposées et actions par le CdE.</p>
<p>Résultat attendu 4 Des pratiques innovantes dans le domaine du travail de jeunesse et des normes pour les politiques de jeunesse traitant de l'exclusion sociale, de la discrimination et de la ségrégation des jeunes, et améliorant leur accès aux droits sociaux, sont promues.</p>	<p>2012 : des approches politiques européennes et des normes relatives à l'accès aux droits sociaux pour les jeunes, en particulier issus de quartiers défavorisés, sont adoptées et promues grâce à 6 sessions d'étude avec des organisations de jeunesse, 3 séminaires dans les États membres et des réunions consultatives.</p> <p>Les approches innovantes élaborées dans le projet « Entrez ! » (2009-2011) sont évaluées et promues. Un projet pilote est lancé pour promouvoir la dignité égale pour tous les jeunes dans des environnements urbains multiculturels, traitant de la ségrégation au niveau communal.</p> <p>2013 : des dispositions pour un meilleur accès des jeunes handicapés aux activités européennes de jeunesse, notamment celles qui s'appuient sur Internet, grâce à 2 sessions d'étude avec des organisations de jeunesse, sont élaborées, promues et mises en œuvre grâce aux Centres européens de la jeunesse et à des outils éducatifs. 4 sessions d'étude, 3 séminaires et une session de formation de longue durée présentant des approches innovantes pour lutter contre la ségrégation au niveau communal sont également mis en œuvre.</p>

Structures			Secrétariat			
Comité européen pour la cohésion sociale (CDCS) Conseil consultatif pour la jeunesse (CCJ) Comité directeur européen pour la jeunesse (CDEJ) Comité mixte sur la jeunesse (CMJ)			2012: 9,5 postes (4,5A 5B)			
			2013: 9,5 postes (4,5A 5B)			
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2012	2 005 700	1 107 600	898 100		455 500	2 461 200
2013	2 042 400	1 134 500	907 900		350 600	2 393 000

Ressources extrabudgétaires**Programmes conjoints**

	Début	Fin	Total	% UE	UE 2012	UE 2013
Les droits de l'homme des personnes vivant dans la pauvreté.	01/05/2010	30/04/2012	784 500	80,24	104 900	
Accord de partenariat – L'Europe de la protection sociale pour tous.	01/08/2011	31/07/2014	1 356 000	77,62	350 600	350 600
TOTAL			2 140 500		455 500	350 600

Besoins en contributions volontaires

Référence	Objectif	Total	2012	2013	Montant assuré
2009/DG4/VC/2256	ENTREZ ! Promouvoir l'accès des jeunes de quartiers défavorisés aux droits sociaux. Bénéficiaires : Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie- Herzégovine, Chypre, Grèce, Hongrie, Moldova, Fédération de Russie, Serbie, Slovaquie, « l'ex-République yougoslave de Macédoine », Turquie, Ukraine, Kosovo ³⁶ .	200 000	40 000	160 000	
2011/DG4/VC/2704	Plan d'action pour la jeunesse Rom ³⁷ – Suivi de la Conférence de la jeunesse Rom ³⁷ . Bénéficiaires : Europe du Sud-est, Europe centrale et orientale.	220 000	110 000	110 000	
2011/DG4/VC/2705	Combattre les discours de haine dans le cyberspace (Défenseurs des droits de l'homme en ligne) – Campagne médiatique contre les discours de haine dans le cyberspace. Bénéficiaires : multilatéral.	230 000	115 000	115 000	
TOTAL		650 000	265 000	385 000	

³⁶ Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

³⁷ Le terme « Roms » utilisé au Conseil de l'Europe désigne les Roms, les Sintés (Manouches), les Kalés (Gitans) et les groupes de population apparentés en Europe, dont les Voyageurs et les branches orientales (Doms, Loms) ; il englobe la grande diversité des groupes concernés, y compris les personnes qui s'auto-identifient comme « Tsiganes » et celles que l'on désigne comme « Gens du voyage ».

SOCIÉTÉS DÉMOCRATIQUES DURABLES

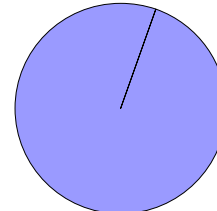
... PROMOUVOIR UNE SOCIÉTÉ SOCIALEMENT COHÉSIVE ET DURABLE – SECRETARIAT DE LA BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

Accord partiel

Créé en 1956

40 membres

La Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB), instituée sous forme d'un Accord partiel, est une banque de développement multilatérale à vocation sociale. A l'origine, elle avait pour but d'apporter des solutions aux problèmes de réfugiés, mais au fil du temps, son champ d'action s'est progressivement élargi à d'autres secteurs d'action contribuant directement au renforcement de la cohésion sociale, de l'éducation et de la formation professionnelle en Europe. Le 3^e Sommet du Conseil de l'Europe a invité la CEB à étendre encore son mandat pour faciliter la consolidation de la démocratie, la promotion de l'État de droit et le respect des droits de l'homme.



Coopération
100 %

La CEB constitue un vecteur essentiel pour la politique de solidarité en Europe, afin d'aider ses États membres à instaurer une croissance durable et équitable. Elle participe ainsi au financement de projets sociaux, répond à des situations d'urgence et, ce faisant, contribue à améliorer les conditions de vie des groupes de population les plus défavorisés.

La CEB contribue à la mise en œuvre de projets d'investissement à vocation sociale grâce à trois lignes d'action sectorielles, à savoir :

- renforcer l'intégration sociale ;
- gérer l'environnement ;
- apporter un soutien aux infrastructures à vocation sociale, en particulier dans le secteur administratif et judiciaire, notamment pour les établissements pénitenciers.

En 2011, la CEB a décidé d'augmenter son capital souscrit, qui passera de 3,3 à 5,5 milliards €, et de porter ses fonds propres à 6,8 milliards €. L'augmentation de capital, qui devrait être finalisée d'ici juin 2012, vise à renforcer la base financière de la CEB et à mobiliser des moyens d'action supplémentaires en particulier en faveur des pays membres les plus défavorisés.

On s'attend à ce que les pays membres présentent des demandes de financement pour un nombre croissant de projets, avec des montants de prêt moins importants, ainsi que davantage de projets dans le secteur pénitentiaire et éventuellement en faveur des migrants et des Roms³⁸.

Le Secrétariat de l'Accord partiel, basé à Strasbourg, rédige des avis de recevabilité concernant les projets présentés à la CEB (ces avis étant présentés au Secrétaire Général pour signature) et prépare un rapport annuel sur les effets sociaux/politiques des projets une fois ceux-ci menés à terme. Il assure également des services de secrétariat pour les organes collégiaux de la CEB et maintient des liens entre la CEB et d'autres organes du Conseil de l'Europe.

40 membres : Albanie, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, la République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Allemagne, Grèce, le Saint-Siège, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Moldova, Monténégro, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, « l'ex-République yougoslave de Macédoine » et Turquie.

① www.coebank.org

³⁸ Le terme « Roms » utilisé au Conseil de l'Europe désigne les Roms, les Sintés (Manouches), les Kalés (Gitans) et les groupes de population apparentés en Europe, dont les Voyageurs et les branches orientales (Doms, Loms) ; il englobe la grande diversité des groupes concernés, y compris les personnes qui s'auto-identifient comme « Tsiganes » et celles que l'on désigne comme « Gens du voyage ».

Résultats attendus				Indicateurs de performance		
<p>Résultat attendu 1 Après les travaux préparatoires en coopération avec la CEB, les avis du SG sur la recevabilité des projets et le rapport annuel des effets sociaux de ces derniers sont préparés et transmis aux organes de la CEB.</p>				<p>2012-2013 : conformément au Statut de la CEB, tous les avis de recevabilité des projets (prévision du montant annuel de prêts sur la base du capital actuel : environ 2,4 milliards €) sont soumis au SG qui les signe et sont transmis aux organes compétents de la CEB pour décision 2 semaines avant chaque réunion. Le rapport annuel sur les projets menés à terme est préparé et leur est transmis pour examen 2 semaines avant la réunion concernée.</p>		
<p>Résultat attendu 2 Les réunions statutaires des organes collégiaux de la CEB sont préparées et suivies conformément au Statut et aux Règlements respectifs, en veillant notamment à ce que les Présidents reçoivent l'assistance voulue et à ce que des consultations aient lieu avec le Gouverneur.</p>				<p>2012-2013 : conformément au Statut et au Règlement de la CEB, 12 réunions sont planifiées (3 pour le Conseil de direction, 6 pour le Conseil d'administration, 2 pour le Comité de surveillance et 1 Réunion commune) ainsi que 2 réunions pour des groupes de travail et/ou des séminaires conjoints (si nécessaire). Tous les documents sont préparés et transmis (y compris ceux élaborés par les services de la CEB) 2 semaines avant la réunion.</p>		
<p>Résultat attendu 3 Les travaux de la CEB auprès des autres organes et comités du CdE ainsi qu'auprès de ses structures de présence extérieure et des États membres du CdE non encore parties à l'Accord partiel sont promus. Des informations et des contributions sont régulièrement transmises aux Services du CdE.</p>				<p>2012-2013 : participation aux réunions des comités du CdE dont le mandat prévoit expressément la participation de la CEB ainsi qu'aux conférences ministérielles auxquelles la CEB est invitée. Des consultations sont organisées en particulier dans le domaine des migrants, des Roms³⁹ et des enfants. Des contacts sont maintenus avec les États membres du CdE qui ne sont pas encore parties à l'Accord partiel.</p>		
Structures				Secrétariat		
<p>Conseil de direction Conseil d'administration Comité de surveillance Gouverneur</p>				<p>2012: 8 postes (5A 3B) 2013: 8 postes (5A 3B)</p>		
Ressources	Budget ordinaire	Autres budgets	Personnel	Autres dépenses	UE	TOTAL
2012		1 356 800	1 005 100	351 700		1 356 800
2013		1 356 800	1 010 900	345 900		1 356 800

³⁹ Le terme « Roms » utilisé au Conseil de l'Europe désigne les Roms, les Sintés (Manouches), les Kalés (Gitans) et les groupes de population apparentés en Europe, dont les Voyageurs et les branches orientales (Doms, Loms) ; il englobe la grande diversité des groupes concernés, y compris les personnes qui s'auto-identifient comme « Tsiganes » et celles que l'on désigne comme « Gens du voyage ».

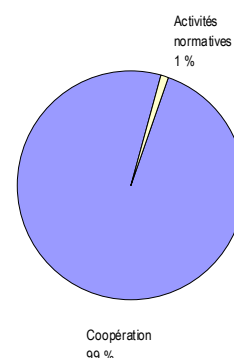
Secrétariat de la Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB)

	Budget 2012	Budget 2013
Dépenses	1 356 800	1 356 800
Recettes	1 356 800	1 356 800
Contributions des Etats membres	1 315 000	1 315 000
Dotation de la Banque de développement	41 800	41 800

SOCIÉTÉS DÉMOCRATIQUES DURABLES

CULTURE ET DEMOCRATIE : DIVERSITE CULTURELLE ET DIALOGUE INTERCULTUREL – ITINERAIRES CULTURELS, CENTRE NORD-SUD, EURIMAGES ET OBSERVATOIRE EUROPEEN DE L'AUDIOVISUEL

Le programme vise à élaborer des politiques et des initiatives efficaces pour la gestion de la diversité grâce au dialogue interculturel, dans l'esprit du Livre blanc sur le dialogue interculturel et en tenant compte du Rapport des Éminentes personnalités « Vivre ensemble dans la diversité et la liberté ». Il se concentrera sur l'acquisition de compétences interculturelles à l'école, dans les organisations de jeunesse et l'administration publique ; sur l'élaboration d'initiative, d'espaces et de politiques de la ville pour le dialogue interculturel, notamment dans sa dimension religieuse ; sur la lutte contre le racisme et les discours de haine, ainsi que sur le rôle du dialogue interculturel tant au niveau local que dans les relations internationales.



Le programme propose une perspective et des orientations stratégiques sur l'apprentissage et la mise en œuvre de comportements interculturels et sur la gestion, dans un esprit démocratique, de la diversité culturelle à l'école et en dehors de celle-ci. Le secteur culturel élabore, en collaboration avec d'autres secteurs, des outils conçus pour aider les villes à imaginer, à mettre en œuvre et à évaluer des stratégies de gestion de la diversité interculturelle. Le secteur de jeunesse soutient le dialogue interculturel par la promotion de politiques de jeunesse et de travaux de jeunesse fondés sur les normes et outils éducatifs du Conseil de l'Europe, notamment dans le secteur de l'éducation aux droits de l'homme. Il consolide également son rôle dans la coopération euro-arabe et euro-méditerranéenne, renforçant la participation des jeunes dans les processus de changement démocratique à l'œuvre. La dimension religieuse du dialogue interculturel est explorée par le biais des Échanges annuels du Comité des Ministres, qui visent à faciliter le dialogue entre les représentants des principales religions monothéistes et des non-croyants. Enfin, la mémoire de l'Holocauste et la prévention des crimes contre l'humanité sont au nombre des fondements essentiels d'une identité européenne consciente de son patrimoine, qui vise à combiner éducation, jeunesse, culture et patrimoine dans des projets innovants.

Le Centre Nord-Sud (CNS) joue un rôle important pour promouvoir ces politiques au niveau mondial et dans les régions voisines (voir cadre logique distinct).

L'Accord partiel élargi sur les Itinéraires culturels soutient le dialogue interculturel grâce à des échanges au niveau du terrain, ainsi qu'au tourisme culturel et au tourisme du patrimoine (voir cadre logique distinct).

Eurimages vise à promouvoir le secteur cinématographique européen en encourageant la coproduction et la distribution d'œuvres cinématographiques, ainsi qu'en favorisant la coopération entre professionnels du secteur (voir cadre logique distinct).

L'Observatoire européen de l'audiovisuel vise à créer la transparence dans le secteur audiovisuel européen et à fournir des services d'information destinés aux professionnels des médias et aux décideurs dans le domaine de lutte visuelle (voir cadre logique distinct).

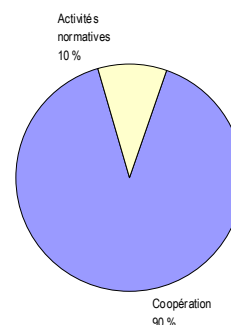
- ① www.coe.int/dialogue
- www.coe.int/t/dg4/education/pestalozzi/Intercultural/Intercultural_en.asp
- www.coe.int/interculturalcities
- www.coe.int/youth
- www.coe.int/routes
- www.coe.int/t/dg4/nscentre
- www.coe.int/eurimages
- www.obs.coe.int

	Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2012		2 695 900	1 299 900	1 396 000	26 862 200	1 250 800	30 808 900
2013		2 381 800	1 264 700	1 117 100	26 990 100	116 900	29 488 800

SOCIÉTÉS DÉMOCRATIQUES DURABLES

... CULTURE ET DEMOCRATIE : DIVERSITÉ CULTURELLE ET DIALOGUE INTERCULTUREL – ITINÉRAIRES CULTURELS, CENTRE NORD-SUD, EURIMAGES ET OBSERVATOIRE EUROPEEN DE L'AUDIOVISUEL

Le programme vise à élaborer des politiques et des initiatives efficaces pour la gestion de la diversité grâce au dialogue interculturel, dans l'esprit du Livre blanc sur le dialogue interculturel. Il se concentrera sur l'acquisition de compétences interculturelles à l'école, dans les organisations de jeunesse et l'administration publique ; sur l'élaboration d'initiative, d'espaces et de politiques de la ville pour le dialogue interculturel, notamment dans sa dimension religieuse et non-religieuse ; sur la lutte contre le racisme et les discours de haine, ainsi que sur le rôle du dialogue interculturel tant au niveau local que dans les relations internationales.



Le programme propose une perspective et des orientations stratégiques sur l'apprentissage et la mise en œuvre de comportements interculturels et sur la gestion, dans un esprit démocratique, de la diversité culturelle à l'école et dans le domaine extra-scolaire. Le secteur culturel élabore, en collaboration avec d'autres secteurs, des outils conçus pour aider les villes à imaginer, à mettre en œuvre et à évaluer des stratégies de gestion de la diversité interculturelle. Le secteur de jeunesse soutient le dialogue interculturel par la promotion de politiques de jeunesse et du travail de jeunesse fondés sur les normes et outils éducatifs du Conseil de l'Europe, notamment dans le secteur de l'éducation aux droits de l'homme. Il consolide également son rôle dans la coopération euro-arabe et euro-méditerranéenne, renforçant la participation des jeunes dans les processus de changement démocratique en cours conjointement avec le Centre Nord-Sud. Une action de jeunesse en faveur des Roms⁴⁰ inscrira dans une perspective stratégique la participation des jeunes Roms avec toutes les parties prenantes concernées. Une campagne médiatique sur Internet visant les jeunes contrera les discours de haine grâce à un réseau de défenseurs des droits de l'homme en ligne. La dimension religieuse et non-religieuse du dialogue interculturel est explorée par le biais des Échanges annuels du Comité des Ministres, qui visent à faciliter le dialogue entre les représentants des principales religions monothéistes et des non-croyants. Enfin, la mémoire de l'Holocauste et la prévention des crimes contre l'humanité sont au nombre des fondements essentiels d'une identité européenne consciente de son patrimoine, qui vise à combiner éducation, jeunesse, culture et patrimoine dans des projets innovants.

- ① www.coe.int/dialogue
- www.coe.int/t/dg4/education/pestalozzi/Intercultural/Intercultural_en.asp
- www.coe.int/interculturalcities
- www.coe.int/youth

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p>Résultat attendu 1 Des cadres politiques sont élaborés et validés, et accompagnés d'outils pour l'acquisition de compétences interculturelles à l'école.</p>	<p>2012 : un cadre pour l'acquisition de compétences interculturelles grâce à l'éducation formelle et un compendium de bonnes pratiques visant à garantir un environnement scolaire démocratique respectueux de la diversité culturelle (y compris sa dimension religieuse et non-religieuse) sont élaborés en consultation avec les autorités chargées de l'éducation, des praticiens sur le terrain et des experts et en collaboration avec le Centre européen Wergeland.</p>

⁴⁰ Le terme « Roms » utilisé au Conseil de l'Europe désigne les Roms, les Sintés (Manouches), les Kalés (Gitans) et les groupes de population apparentés en Europe, dont les Voyageurs et les branches orientales (Doms, Loms) ; il englobe la grande diversité des groupes concernés, y compris les personnes qui s'auto-identifient comme « Tsiganes » et celles que l'on désigne comme « Gens du voyage ».

	<p>2013 : une compilation de ressources pédagogiques, ainsi que pour l'enseignement et l'apprentissage, est préparée et mise en ligne, pour le développement de compétences interculturelles et s'accompagne d'une compilation d'initiatives de partenariats réussis entre les établissements scolaires et la communauté locale concernant la gestion démocratique de la diversité religieuse et non-religieuse dans différents environnements éducatifs.</p> <p>Des représentants des autorités publiques chargées de l'éducation dans les États membres adoptent un cadre pour le développement des compétences interculturelles et des mesures politiques associées.</p>
<p>Résultat attendu 2 Les villes participant au réseau des villes interculturelles reçoivent un soutien pour bâtir, mettre en œuvre et évaluer des stratégies d'intégration interculturelle.</p>	<p>2012 : les politiques d'intégration de 8 nouvelles villes sont évaluées et des conseils fournis pour l'adoption d'une approche interculturelle. 2 visites d'études et 2 événements thématiques sont organisés pour aider les villes à échanger sur leurs expériences et à comprendre plus en profondeur l'approche interculturelle dans les différents secteurs politiques.</p> <p>10 nouvelles villes adhèrent à l'INDEX des villes interculturelles et 3 nouveaux réseaux nationaux de villes interculturelles adoptent des plans d'action.</p> <p>2013 : des stratégies interculturelles sont adoptées dans 8 villes. 1 manuel complet sur l'approche par l'intégration interculturelle est finalisé et les résultats de recherches sont compilés sur l'impact de cette approche.</p> <p>3 réseaux nationaux de villes interculturelles ont mis en œuvre des plans d'action. 30 nouveaux experts sont formés à la méthodologie des villes interculturelles.</p>
<p>Résultat attendu 3 Dans le domaine du travail de jeunesse, des mesures politiques et des pratiques sont élaborées et soutenues en vue de traiter la discrimination contre les jeunes, en se concentrant sur les groupes vulnérables tels que les jeunes migrants, demandeurs d'asile, réfugiés et Roms⁴¹. Les organisations de jeunesse sont formées pour le lancement d'une campagne médiatique contre les discours de haine dans le cyberspace.</p>	<p>2012 : 2 publications sur la situation et les droits des jeunes demandeurs d'asile et migrants sont élaborés. Une campagne médiatique sur Internet contre les discours de haine et les violations des droits de l'homme dans le cyberspace est préparée et menée par des organisations non-gouvernementales de jeunesse. Des jeunes militants en ligne sont formés. Un plan d'action pour la jeunesse rom est élaboré.</p> <p>2013 : la campagne médiatique est lancée et 4 séminaires sont organisés sur le thème d'un Internet plus sûr. Le Plan d'action pour la jeunesse rom⁴¹ est mis en œuvre grâce à des sessions d'études et à 1 séminaire. Des lignes directrices politiques sont élaborées pour l'intégration sociale des jeunes demandeurs d'asile et migrants. Les activités de la « bibliothèque vivante » sont développées.</p>

⁴¹ Le terme « Roms » utilisé au Conseil de l'Europe désigne les Roms, les Sintés (Manouches), les Kalés (Gitans) et les groupes de population apparentés en Europe, dont les Voyageurs et les branches orientales (Doms, Loms) ; il englobe la grande diversité des groupes concernés, y compris les personnes qui s'auto-identifient comme « Tsiganes » et celles que l'on désigne comme « Gens du voyage ».

<p>Résultat attendu 4 Le dialogue et la coopération de jeunesse dans les régions euro-méditerranéenne et euro-arabe sont renforcés, promouvant le dialogue interculturel et la participation des jeunes dans le contexte du processus de démocratisation en cours.</p>	<p>2012-2013 : un Forum de jeunesse euro-arabe, 1 session de formation et 2 séminaires soutenant la participation des jeunes au processus de démocratisation en mutation sont organisés. Des indicateurs pour les activités de dialogue interculturel sont élaborés, examinés et publiés. 1 conférence sur mobilité et migration et d'autres activités sont organisées dans le cadre du partenariat avec l'Union Européenne dans le domaine de la jeunesse.</p>
<p>Résultat attendu 5 Une approche transversale sur « la mémoire de l'Holocauste et la prévention des crimes contre l'humanité » est élaborée grâce à des projets impliquant les secteurs de l'éducation, du patrimoine, de la culture, des médias et de la jeunesse.</p>	<p>2012 : la Réunion à haut niveau est organisée le 27 janvier 2012 avec 200 experts et décideurs politiques. Des spécialistes de géostratégie formés dans le domaine de la culture, du patrimoine, de l'éducation et de la jeunesse travailleront ensemble à élaborer l'enseignement de la mémoire et la prévention des crimes contre l'humanité. 5 ateliers de formation pour les éducateurs, professionnels des médias, acteurs du tourisme de la culture seront organisés dans des lieux de mémoire (Paris, Auschwitz, Tirana, Odessa, Thessaloniki) et 100 nouveaux multiplicateurs et 40 000 étudiants bénéficieront de cet enseignement.</p> <p>2013 : première édition de l'Hommage européen aux Justes parmi les nations, avec la participation de 60 leaders de jeunesse des états signataires de la Convention culturelle européenne de 1954. Élaboration et publication de 20 kits d'aide pédagogique sur l'Holocauste et la prévention des crimes contre l'humanité, destinés aux enseignants de l'enseignement primaire, aux médias, aux éducateurs, aux professionnels des médias, du tourisme et de la culture. 1 nouveau Mastère professionnalisant sur les Itinéraires culturels du patrimoine juif sera organisée à Strasbourg en 2013 (scolarité sur 2 ans, 20 étudiants européens seront formés). 1 nouvel Itinéraire culturel européen des lieux de mémoire de l'Holocauste est monté, avec édition et publication de 10 fiches d'information sur ces lieux de mémoire. 1 nouveau module pilote sur l'enseignement universitaire de l'Holocauste et de la prévention des crimes contre l'humanité est élaboré, en coopération avec les lieux de mémoire de l'Holocauste. 30 professeurs d'université sont formés, soit, en 10 ans, 300 enseignants au total, dans des villes universitaires européennes.</p>

<p>Résultat attendu 6 L'Échange annuel du CM sur la dimension religieuse du dialogue interculturel est consolidé. Sur le long terme, ceci pourrait aboutir à l'établissement d'une plateforme pour le Partenariat pour la démocratie, dans l'esprit de la recommandation de l'APCE.</p>		<p>2012 : Les participants à l'Échange de 2011 se rencontrent pour préparer des fiches d'informations sur leurs domaines respectifs de compétences. Les fiches d'information sont testées dans les écoles de journalisme et dans des cercles où sont formés les intervenants des autres catégories. L'Échange de 2012 teste et évalue les fiches d'informations.</p> <p>2013 : les membres du forum chargé de la communication deviennent un réseau de multiplicateurs, afin de diffuser largement les fiches d'informations pour que celles-ci soient davantage utilisées.</p>				
<p>Structures</p>		<p>Secrétariat</p>				
<p>Comité directeur pour la gouvernance démocratique de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP) Comité directeur pour la politique et les pratiques en matière d'éducation (CDPPE) Conseil consultatif pour la jeunesse (CCJ) Comité directeur européen pour la jeunesse (CDEJ) Comité mixte sur la jeunesse (CMJ)</p>		<p>2012: 11 postes (4A 7B) 2013: 11 postes (4A 7B)</p>				
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2012	2 695 900	1 299 900	1 396 000		1 050 800	3 746 700
2013	2 381 800	1 264 700	1 117 100		83 600	2 465 400

Ressources extrabudgétaires

Programmes conjoints

	Début	Fin	Total	% UE	UE 2012	UE 2013
Accord-cadre de partenariat dans le domaine de la jeunesse, 07/2010-2013.	01/07/2010	31/12/2013	352 800	50,00	50 300	50 300
Cités interculturelles 2011-2013.	01/03/2011	28/02/2013	666 000	60,00	199 700	33 300
Influer sur la perception et les attitudes pour faire de la diversité un avantage (SPARDA).	31/12/2010	30/06/2012	1 008 960	89,49	301 100	
Les médias contre le racisme dans le sport (MARS).	01/01/2011	31/12/2012	1 250 000	80,00	499 700	
TOTAL			3 277 760		1 050 800	83 600

Besoins en contributions volontaires

Référence	Objectif	Total	2012	2013	Montant assuré
2010/DG4/ VC/2436	Faire en sorte que les éducateurs comprennent mieux les questions de diversité religieuse et de convictions non-religieuses dans les systèmes éducatifs d'un certain nombre de pays de la région méditerranéenne de l'ouest. Bénéficiaires : Italie, Maroc, Espagne, Tunisie.	300 000	120 000		132 600
2011/DG4/ VC/2583	Aider les États membres à intégrer la compétence interculturelle dans les programmes scolaires : mettre en place un label du CdE pour la reconnaissance des pratiques innovantes et durables ; élaborer une structure d'assistance en ligne ; établir un réseau de coordinateurs nationaux. Bénéficiaires : tous les États membres.	150 000	100 000	100 000	
2010/DG4/ VC/2345	Journée de la Mémoire de l'Holocauste et prévention des crimes contre l'humanité. Bénéficiaires : tous les États membres, Canada, Saint-Siège, Israël, Japon, Mexique, EUA, Bélarus, États parties à la Convention culturelle européenne.	92 500	42 500	50 000	7 500
2010/DG4/ VC/2381	Dialogue interculturel dans le travail de jeunesse grâce à la langue arabe. Bénéficiaires: multilatéral.	60 000	20 000		
2012/DG4/ VC/2710	Think tank du Centre Nord-Sud. Bénéficiaires : tous les États membres du CNS.	50 000	25 000	25 000	
2010/DG4/ VC/2709	Université de jeunesse Afrique-Europe. Bénéficiaires : multilatéral.	60 000	30 000	30 000	
2011/DG4/ VC/2707	Promouvoir le rôle des femmes comme acteurs de changement dans la région de la Méditerranée. Bénéficiaires : multilatéral.	40 000	20 000	20 000	
2010/DG4/ VC/2708	Forum de Lisbonne. Bénéficiaires : tous les États membres du CNS.	50 000	25 000	25 000	
2009/DG4/ VC/2138	Développement de l'enseignement sur la contribution de la culture arabo-musulmane à l'histoire de la culture européenne au quotidien, en s'appuyant sur un dialogue entre tous les partenaires. Bénéficiaires: Parties à la Convention culturelle européenne.	140 000	35 000	35 000	

2012/DG4/ VC/2702	Cités interculturelles. Évaluation par les pairs et les experts de la gouvernance interculturelle, des médias, de la médiation et des politiques culturelles menées dans au moins 15 villes. Élaboration d'études conceptuelles dans des domaines spécifiques des politiques et mise à jour de l'index des Cités interculturelles. Bénéficiaires : Parties à la Convention culturelle européenne.	120 000	60 000	60 000	
2012/DG4/ VC/2701	Sensibiliser le public aux valeurs du CdE par l'organisation d'une exposition d'art sur « L'Art depuis 1945 » (2012-2015) dans 9 pays. Les thèmes tels que la démocratie, les droits de l'homme, la liberté et l'égalité pendant la Guerre Froide seront illustrés à travers des œuvres d'art. Bénéficiaires : Bosnie-Herzégovine, République Tchèque, Estonie, Allemagne, Grèce, Hongrie, Italie, Pologne.	200 000	20 000	50 000	750 000
TOTAL		1 262 500	497 500	395 000	890 100

SOCIÉTÉS DÉMOCRATIQUES DURABLES

... CULTURE ET DEMOCRATIE : DIVERSITÉ CULTURELLE ET DIALOGUE INTERCULTUREL – ITINÉRAIRES CULTURELS, CENTRE NORD-SUD, EURIMAGES ET OBSERVATOIRE EUROPEEN DE L'AUDIOVISUEL

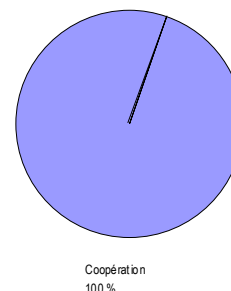
Accord partiel élargi

Créé en 2011

14 membres

L'Accord partiel élargi sur les Itinéraires culturels contribue à la promotion de l'identité et de la citoyenneté européennes par la connaissance et la sensibilisation au patrimoine commun de l'Europe, ainsi que par le développement de liens culturels et d'un dialogue dans ce domaine à l'échelle de notre continent, mais également avec d'autres pays et régions.

L'Accord partiel élargi vise à renforcer le potentiel des Itinéraires culturels en matière de coopération culturelle, de développement territorial durable et de cohésion sociale, en se concentrant tout particulièrement sur des thèmes ayant une importance symbolique pour l'unité, l'histoire, la culture et les valeurs européennes, ainsi que sur la découverte de destinations moins connues. Il renforcera la dimension démocratique des échanges et du tourisme culturel grâce à l'implication des réseaux et associations de terrain, des collectivités locales et régionales, des universités et des organisations professionnelles. Il contribue à préserver la diversité du patrimoine grâce à des itinéraires et projets culturels à thème et alternatifs.



L'Accord partiel élargi soutient le développement et la promotion du concept d'itinéraire culturel et apporte son expertise aux opérateurs des Itinéraires culturels dans le domaine de la gouvernance des Itinéraires et du développement d'accords de coopération, ainsi que pour ce qui est de la recherche sur le contexte historique des Itinéraires et du développement des activités et du contenu culturels et éducatifs des Itinéraires culturels. Il s'attache à mettre en place une offre touristique durable sur la base des Itinéraires culturels et à contribuer au bien-être économique des régions. Il vise également à préparer et mettre en œuvre des stratégies de promotion, ainsi qu'à former des opérateurs des Itinéraires culturels.

14 membres : Autriche, Azerbaïdjan, Bulgarie, Chypre, France, Grèce, Italie, Luxembourg, Monténégro, Portugal, Norvège, Fédération de Russie, Slovaquie et Espagne.

L'Institut des Itinéraires culturels européens, qui bénéficie de l'appui financier du Gouvernement du Luxembourg, opère sous l'égide de l'Accord partiel élargi, qu'il aide à mener à bien son programme d'activités.

① www.coe.int/routes

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p>Résultat attendu 1 Après une évaluation de la période d'essai de trois ans, l'Accord partiel élargi est établi sur base permanente.</p>	<p>2012 : l'Accord partiel élargi porte sa composition à 20 pays adhérents ; une action conjointe avec l'UE est signée et une large plateforme de partenaires est établie.</p> <p>2013 : il est décidé d'établir l'Accord partiel élargi sur base permanente. L'UE y adhère ou prend l'engagement à long terme de soutenir ses activités, et l'Accord partiel élargi s'étend à 25 pays membres.</p>
<p>Résultat attendu 2 De nouveaux Itinéraires culturels sont certifiés, les Itinéraires existants sont évalués et une aide est fournie pour la suite de leur développement.</p>	<p>2012-2013 : 5 nouveaux Itinéraires sont certifiés chaque année. 1 assistance technique est fournie à 10 Itinéraires chaque année. 2 Itinéraires existants sont évalués chaque année.</p>

Résultat attendu 3 Un programme de formation pour les opérateurs des Itinéraires culturels est lancé.			2012 : le programme de formation est conçu en partenariat avec des universités. 2013 : le programme de formation est testé avec 10 Itinéraires culturels.			
Structures			Secrétariat			
Conseil de direction Forum consultatif			2012: 1 fonction (A) 2013: 1 fonction (A)			
Ressources	Budget ordinaire	Autres budgets	Personnel	Autres dépenses	UE	TOTAL
2012		202 300	136 000	66 300	200 000	402 300
2013		202 300	136 000	66 300	33 300	235 600

Ressources extrabudgétaires

Programmes conjoints

	Début	Fin	Total	% UE	UE 2012	UE 2013
Programme conjoint 2011-2012 sur les itinéraires culturels européens.	12/08/2011	11/02/2013	340 260	88,17	200 000	33 300
TOTAL			340 260		200 000	33 300

Itinéraires culturels

	Budget 2012	Budget 2013
Dépenses	202 300	202 300
Recettes	202 300	202 300
Contributions des Etats membres	202 300	202 300

SOCIÉTÉS DÉMOCRATIQUES DURABLES

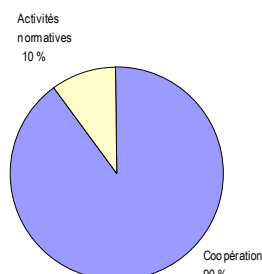
... CULTURE ET DEMOCRATIE : DIVERSITE CULTURELLE ET DIALOGUE INTERCULTUREL – ITINERAIRES CULTURELS, CENTRE NORD-SUD, EURIMAGES ET OBSERVATOIRE EUROPEEN DE L'AUDIOVISUEL

Accord partiel élargi

Créé en 1989

22 membres

L'Accord partiel élargi du Centre Nord-Sud pour l'interdépendance et la solidarité mondiale (connu plus communément sous le nom de Centre Nord-Sud – CNS), créé en novembre 1989, a été établi à Lisbonne en 1990. À l'origine, il avait pour objectifs de fournir un cadre à la coopération européenne, de sensibiliser le public aux questions d'interdépendance mondiale et de promouvoir des politiques de solidarité dans le droit-fil des buts et principes du Conseil de l'Europe.



L'adoption d'une nouvelle résolution statutaire, en mai 2011, a confirmé le double rôle politique du Centre, à la fois « voix » du Sud en Europe et porte-parole du CdE pour la démocratie et les droits de l'homme en dehors du continent. Pour jouer ce rôle dans les années à venir, le Centre concentrera ses travaux sur deux grands secteurs d'activité, qui sont également des objectifs politiques :

- bâtir une citoyenneté mondiale fondée sur les droits de l'homme et les responsabilités citoyennes ;
- promouvoir les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit grâce à une coopération ciblée et au dialogue interculturel.

Le premier objectif politique englobera les activités opérationnelles dans les domaines de l'éducation et de la jeunesse, dans le but de développer une « culture de la citoyenneté démocratique ». Les activités dans ce domaine continueront d'être largement financées par l'Union européenne, en particulier grâce au renouvellement de « l'Accord de gestion conjointe », signé entre le CNS et la Commission européenne en novembre 2008.

Le deuxième objectif politique couvrira des activités dans des domaines où le Centre a bâti une expertise et des réseaux (par exemple l'égalité des sexes, l'enseignement de l'histoire et la liberté religieuse), ainsi que les processus permanents du CNS (Forum de Lisbonne, Prix Nord-Sud). De plus, le Centre enrichira son nouveau rôle pour promouvoir les valeurs, les normes et les activités du Conseil de l'Europe au-delà du continent, en particulier dans le domaine des médias, des technologies de l'information et de l'Internet ainsi que dans celui des droits des enfants. Le Centre contribuera également aux suites données au Rapport des Éminentes personnalités « Vivre ensemble dans la diversité et la liberté », publié par le Conseil de l'Europe en mai 2011.

Le Centre compte actuellement 22 membres : Azerbaïdjan, Cap Vert, Chypre, Finlande, Allemagne, Grèce, Saint-Siège, Islande, Irlande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Malte, Monténégro, Maroc, Norvège, Portugal, Saint-Marin, Serbie, Slovénie, Espagne et Suède.

① www.coe.int/t/dg4/nscentre

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p>Résultat attendu 1 Le rôle politique du CSN est renforcé, en tant que « voix » du Sud en Europe et instrument privilégié du CdE pour promouvoir les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit au-delà du continent.</p>	<p>2012-2013 : Les États membres existants confirment leur adhésion et le CNS continue son élargissement tant en Europe que vers le Sud (objectif indicatif : de 22 membres en 2011 à 24 en 2013). Renouvellement du soutien politique et financier de l'UE (2012). La coopération avec des acteurs clés (la Ligue arabe, l'Union africaine, l'UNESCO, la Fondation Anna Lindh et l'Alliance des Civilisations des Nations Unies) est intensifiée chaque année.</p>

<p>Résultat attendu 2 Le concept d'éducation mondiale est promu dans toute l'Europe et son application étendue au-delà de notre continent.</p>		<p>2012-2013 : une conférence paneuropéenne est organisée au printemps 2012 en partenariat avec toutes les parties prenantes et un plan d'action est adopté pour promouvoir l'éducation mondiale dans toute l'Europe. Le Plan d'action est mis en œuvre, dans le cadre de l'Accord de gestion conjointe reconduit. Les versions révisées des lignes directrices sur l'éducation mondiale et du cours de formation en ligne sont mises en œuvre chaque année dans toute l'Europe et au-delà. Le réseau de la semaine pour l'éducation mondiale passe de 37 à 40 États membres.</p>				
<p>Résultat attendu 3 Le rôle des jeunes en tant qu'acteurs clés dans la coopération mondiale est renforcé, en particulier pour ce qui est de la dimension euro-africaine et euro-arabe.</p>		<p>2012-2013 : un Programme global de coopération Afrique-Europe dans le domaine de la jeunesse est mis en œuvre, la Plate-forme de jeunesse Afrique-Europe est établie et un centre de ressources en ligne est créé sur la coopération Afrique-Europe en matière de jeunesse. Le réseau des universités de jeunesse est renforcé et 700 jeunes militants d'Afrique, d'Europe, de la Méditerranée et d'Amérique latine sont formés aux activités de jeunesse dans le cadre de la coopération internationale. Un programme de coopération euro-arabe/euro-méditerranéen pour la jeunesse est élaboré en tant qu'élément permanent du programme du CNS.</p>				
<p>Résultat attendu 4 Le rôle du CNS en tant qu'interface politique entre le CdE et les pays non européens dans les régions voisines est reconnu dans le cadre de la nouvelle politique de voisinage du CdE.</p>		<p>2012-2013 : Le CNS apporte une contribution spécifique aux programmes bilatéraux entre le CdE et des pays cibles dans son voisinage (Maroc, Tunisie). La mise en œuvre de ces programmes encourage l'élargissement du CNS au Sud (au moins 1 nouveau membre non européen).</p>				
<p>Structures</p>		<p>Secrétariat</p>				
<p>Comité exécutif Bureau du Comité exécutif</p>		<p>2012: 6 postes (3A 3B) et 2 fonctions (B) 2013: 6 postes (3A 3B) et 2 fonctions (B)</p>				
Ressources	Budget ordinaire	Autres budgets	Personnel	Autres dépenses	UE	TOTAL
2012		1 363 000	569 500	793 500		1 363 000
2013		1 490 900	573 500	917 400		1 490 900

Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales (Centre Nord-Sud)

	Budget 2012	Budget 2013
Dépenses	1 363 000	1 490 900
Dépense opérationnelle	883 500	893 600
Dépense de programme	479 500	597 300
Recettes	1 363 000	1 490 900
Contributions obligatoires des États membres	893 700	901 600
Contribution de la Commission Européenne	280 000	400 000
Contributions volontaires – Portugal	169 300	169 300
Intérêts bancaires	20 000	20 000

SOCIÉTÉS DÉMOCRATIQUES DURABLES

... CULTURE ET DEMOCRATIE : DIVERSITÉ CULTURELLE ET DIALOGUE INTERCULTUREL – ITINÉRAIRES CULTURELS, CENTRE NORD-SUD, EURIMAGES ET OBSERVATOIRE EUROPEEN DE L'AUDIOVISUEL

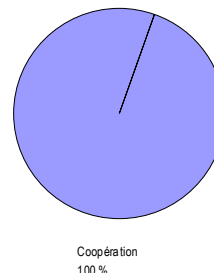
Accord partiel

Créé en 1988

36 membres

L'Accord partiel Eurimages, établi en 1988, est le fonds du Conseil de l'Europe pour la coproduction, la distribution et l'exploitation d'œuvres cinématographiques européennes. Eurimages vise à promouvoir le secteur cinématographique européen en encourageant la coproduction et la distribution de films et en facilitant la coopération entre professionnels du secteur.

Eurimages soutient les coproductions cinématographiques européennes et leur numérisation. Il finance également la distribution d'œuvres cinématographiques européennes et les salles de cinéma européennes dans les pays qui ne sont pas membres du programme MEDIA de l'Union européenne.



Eurimages a deux grands objectifs :

- un objectif culturel visant à soutenir des œuvres qui reflètent les multiples facettes d'une société européenne dont les racines communes témoignent d'une culture unique ;
- un objectif économique visant à financer un secteur, preuve que le cinéma est un art et devrait être traité comme tel.

Gardant ces objectifs à l'esprit, Eurimages a développé quatre programmes de financement :

- aide à la coproduction ;
- aide à la distribution ;
- aide aux salles de cinéma ;
- aide à l'équipement numérique des salles.

Près de 90% des ressources du fonds vont à l'aide à la coproduction. Depuis ses débuts jusqu'à fin 2010, Eurimages a apporté son soutien à la coproduction de 1 349 long-métrages et documentaires, dont un certain nombre ont été récompensés par des prix prestigieux tels que l'Oscar, la Palme d'or ou le Lion d'or. Les règles et conditions d'octroi de cette aide sont révisées chaque année pour refléter les évolutions en matière de production de films dans les États membres et pour mieux répondre aux besoins des professionnels du secteur.

Eurimages, en partenariat avec Europa Cinemas, a, en 2010, aidé 34 salles de cinéma dans six pays, pour un montant total de 268 759 €.

36 membres : Albanie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Russie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, « l'ex-République yougoslave de Macédoine » et Turquie.

① www.coe.int/eurimages

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p>Résultat attendu 1 Les coproductions cinématographiques sont encouragées par une avance sur recettes.</p>	<p>2012-2013 : toutes les demandes soumises avant la date limite par les coproducteurs sont traitées dans les délais : 6-8 semaines/réunion. 240 demandes sont prévues pour 2012 et 250 pour 2013. En 2010, le Fonds a reçu 213 demandes.</p> <p>Tous les dossiers à l'ordre du jour du Comité de direction respectent les règles d'éligibilité (2010 : 100%).</p>

<p>Résultat attendu 2 La circulation des œuvres cinématographiques est encouragée par des subventions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour la distribution ; - pour les salles de cinéma ; - pour l'équipement numérique des salles. 		<p>2012-2013 : toutes les demandes sont traitées dans les délais. Tous les dossiers figurant à l'ordre du jour du Comité de direction respectent les règles d'éligibilité. Nombre de demandes prévues pour 2012 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - distribution : 240 ; - salles de cinéma : 46 ; - équipement numérique (nouveau programme) : 40. <p>Nombre de demandes prévues pour 2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - distribution 250 ; - salles de cinéma : 50. <p>L'impact du nouveau programme d'équipement numérique sera évalué.</p>				
<p>Résultat attendu 3 Le remboursement des avances sur recettes est optimisé au moyen d'un suivi et d'un contrôle des résultats des œuvres cinématographiques ayant bénéficié d'une aide.</p>		<p>2012-2013 : les recettes annuelles pour 2012 sont au moins égales à 1,3 million € et pour 2013 au moins égales à 1,35 million € (2010 a été exceptionnel : 1,4 millions €, le film Max Manus ayant remboursé 289 938 €).</p>				
Structures		Secrétariat				
Comité de direction		<p>2012: 15 postes (7A 8B) et 4 fonctions (2A 2B)</p> <p>2013: 15 postes (7A 8B) et 4 fonctions (2A 2B)</p>				
Ressources	Budget ordinaire	Autres budgets	Personnel	Autres dépenses	UE	TOTAL
2012		25 296 900	1 820 900	23 476 000		25 296 900
2013		25 296 900	1 828 200	23 468 700		25 296 900

Fonds européen de soutien à la coproduction et à la diffusion des œuvres de création cinématographiques et audiovisuelles « Eurimages »

	Budget 2012	Budget 2013
Dépenses	25 296 900	25 296 900
Dépenses de fonctionnement	3 000 100	3 007 300
Dépenses de programme	22 296 800	22 289 600
Recettes	25 296 900	25 296 900
Contributions des Etats membres	23 246 900	23 246 900
Intérêts bancaires	750 000	750 000
Recettes provenant des activités de programme	1 300 000	1 300 000

SOCIÉTÉS DÉMOCRATIQUES DURABLES

... **CULTURE ET** DEMOCRATIE : DIVERSITÉ CULTURELLE ET DIALOGUE INTERCULTUREL – ITINÉRAIRES CULTURELS, CENTRE NORD-SUD, EURIMAGES ET **OBSERVATOIRE EUROPEEN DE L'AUDIOVISUEL**

Accord partiel élargi

Créé en 1992

38 membres

L'Observatoire européen de l'audiovisuel, Accord partiel élargi créé en décembre 1992, est le seul centre de cette nature à collecter et diffuser des informations sur les secteurs de l'audiovisuel européens, qu'il s'attache à rendre transparents tout en fournissant des services d'informations aux professionnels des médias et décideurs de l'audiovisuel.

Les travaux de l'Observatoire couvrent les domaines suivants : film, télévision, vidéo/DVD, nouveaux services de médias audiovisuels et politique publique cinématographique et télévisuelle. Ses informations se présentent sous forme de rapports de marché et d'analyses financières, d'une part, et de rapports juridiques et communiqués de presse d'actualité, d'autre part.

L'Observatoire diffuse ses informations grâce à des bases de données en ligne gratuites (LUMIÈRE – base de données sur les entrées pour les films distribués Europe, KORDA – base de données sur le financement public pour le secteur cinématographique et audiovisuel en Europe, MAVISE – base de données sur les chaînes et compagnies de télévision dans l'Union européenne, IRIS MERLIN – base de données sur les informations juridiques concernant l'audiovisuel en Europe. Il propose également ses publications phares : l'Annuaire – film, télévision et vidéo en Europe – et la ligne de publication IRIS de rapports juridiques, tous disponibles en ligne et en version papier. Enfin, il propose chaque mois, gratuitement, une lettre d'information juridique dans le cadre de sa ligne de publications IRIS.

Pour recueillir ses informations, l'Observatoire s'appuie sur un réseau sans équivalent comprenant des organisations et institutions partenaires, des courtiers professionnels de l'information et des correspondants sélectionnés dans toute l'Europe. Ces informations sont destinées aux experts de l'audiovisuel, y compris les décideurs dans les divers ministères nationaux chargés des médias, les professionnels de l'audiovisuel (producteurs, distributeurs, exposants etc.), les journalistes, les scientifiques, les chercheurs, les praticiens du droit et les consultants.

38 membres : Albanie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Fédération de Russie, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, « l'ex-République yougoslave de Macédoine », Turquie, Royaume-Uni et l'Union européenne représentée par la Commission européenne.

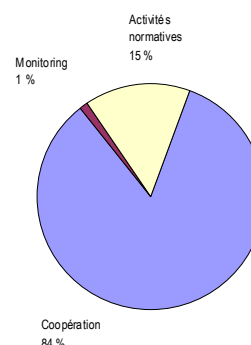
① www.obs.coe.int

SOCIÉTÉS DÉMOCRATIQUES DURABLES

CITOYENNETÉ DÉMOCRATIQUE PAR LES POLITIQUES DE L'ÉDUCATION, DE LA CULTURE ET DE LA JEUNESSE – CENTRE EUROPÉEN POUR LES LANGUES VIVANTES

Ce programme vise à promouvoir les normes et les valeurs du Conseil de l'Europe par le biais de politiques et de pratiques éducatives, en se focalisant sur l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme, le droit à une éducation de qualité et les politiques linguistiques.

L'éducation est capitale pour instaurer le type de société dans lequel nous souhaitons vivre, une société fondée sur les valeurs du Conseil de l'Europe qui lui servent d'inspiration. Cette société ne peut être instaurée que sur le droit de chacun à une éducation de qualité. Elle doit apprécier et mettre à profit la diversité, y compris en matière de compétences linguistiques, et la concilier avec la promotion des droits de l'homme et la responsabilité inhérente à la citoyenneté démocratique, ainsi qu'avec les besoins découlant du droit à une éducation inclusive pour tous.



Le Programme de coopération et d'assistance technique contribue à instaurer des sociétés plus cohésives par le renforcement des ressources du patrimoine local et par une participation citoyenne active à des projets pilotes. Les jeunes jouent un rôle clé pour la promotion des droits de l'homme et des valeurs démocratiques, non seulement en tant que participants à des activités éducatives, mais tout particulièrement en tant que catalyseurs et vecteurs d'une éducation aux droits de l'homme avec d'autres jeunes et comme parties prenantes et acteurs d'une participation démocratique des jeunes au niveau national et européen. Le rôle des organisations de jeunesse en tant qu'école de la démocratie est soutenu et consolidé.

Le programme est mis en œuvre avec la participation active du Centre européen pour les langues vivantes de Graz et du Centre européen Wergeland à Oslo (voir cadre logique distinct).

- ① www.coe.int/education
- www.ecml.at
- www.coe.int/culture
- www.coe.int/youth

	Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2012		4 799 900	2 732 500	2 067 400	1 425 700	3 251 500	9 477 100
2013		4 908 900	2 822 500	2 086 400	1 425 700	3 458 700	9 793 300

SOCIÉTÉS DÉMOCRATIQUES DURABLES

... CITOYENNETÉ DÉMOCRATIQUE PAR LES POLITIQUES DE L'ÉDUCATION, DE LA CULTURE ET DE LA JEUNESSE – CENTRE EUROPÉEN POUR LES LANGUES VIVANTES

L'éducation est capitale pour instaurer le type de société dans lequel nous souhaitons vivre, une société fondée sur les valeurs du Conseil de l'Europe qui lui servent d'inspiration. Cette société ne peut être instaurée que sur le droit de chacun à une éducation de qualité. Elle doit apprécier et mettre à profit la diversité, y compris en matière de compétences linguistiques, et la concilier avec la promotion des droits de l'homme et la responsabilité inhérente à la citoyenneté démocratique, ainsi qu'avec les besoins liés au droit à une éducation inclusive pour tous.

Le Programme technique de coopération et de consultance contribue à instaurer des sociétés plus cohésives par le renforcement des ressources du patrimoine local et par une participation citoyenne active à des projets pilotes. Les jeunes jouent un rôle clé pour la promotion des droits de l'homme et des valeurs démocratiques, non seulement en tant que participants à des activités éducatives, mais tout particulièrement en tant que catalyseurs et vecteurs d'une éducation aux droits de l'homme avec d'autres jeunes, et comme parties prenantes et acteurs d'une participation démocratique des jeunes au niveau national et européen. Le rôle des organisations de jeunesse en tant qu'école de la démocratie est soutenu et consolidé.

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p>Résultat attendu 1 L'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme est promue dans les systèmes éducatifs européens.</p>	<p>2012-2013 : la Charte du CdE sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme est diffusée en 20 (2012) et 25 (2013) langues. Sa mise en œuvre et soutenue grâce à une 1^e et une 2^e initiatives pilote avec la participation de 2 pays chaque année, et les résultats de sa mise en œuvre sont présentés dans une publication. Une Conférence sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme est organisée pour discuter des conclusions du rapport et des futures priorités (2012). Une plateforme en ligne pour le Groupe de contact international sur l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme est lancée. Un kit de communication multimédia sur l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme est réalisé. Des lignes directrices sur l'évaluation et le passage en revue de l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme sont élaborés (2013). Chaque année, 600 intervenants dans le domaine de l'éducation et de la culture sont formés pour devenir des multiplicateurs pour les principes et valeurs du CdE (Programme Pestalozzi). La jurisprudence de la CEDH est promue dans les systèmes éducatifs d'au moins 10 États membres (2013).</p>

<p>Résultat attendu 2 Le droit à une éducation de qualité est développé et promu.</p>	<p>2012-2013 : un projet de lignes directrices politiques sur l'éducation de qualité est élaboré et finalisé, en mettant particulièrement l'accent sur le rôle des pouvoirs publics. Des lignes directrices politiques et des outils sont diffusés dans les États membres pour soutenir l'intégration linguistique des migrants (adultes et enfants) et pour développer les compétences linguistiques et interculturelles de tous les apprenants dans les différentes matières enseignées (2012). Des compétences linguistiques sont définies pour 4 matières scolaires spécifiques et les programmes nationaux/locaux sont passés en revue en utilisant le Guide du CdE pour l'éducation plurilingue et interculturelle (2013). Une étude est menée dans les États membres concernant les paramètres liés à l'intégration linguistique des migrants adultes.</p>
<p>Résultat attendu 3 Des projets pilote sur le patrimoine culturel et naturel sont menés en particulier en Europe du Sud-est, dans les régions du Caucase et de la Mer noire, ainsi que dans d'autres Etats membres qui pourraient en faire la demande, afin d'améliorer les bénéfices en termes de développement pour les communautés, influencer sur les politiques nationales et la gouvernance et dégager des modèles de bonnes pratiques transmissibles.</p>	<p>2012 : Les unités de mise en œuvre des projets de développement local sont opérationnelles dans 7 régions de l'Europe du Sud-est participant au projet. Des rapports de diagnostic et de stratégie pour le développement local dans 5 régions pilotes de l'Europe du Sud-est sont adoptés et publiés. Les autorités nationales sont formées, et les outils de gestion leur sont fournis pour assurer le suivi des projets de réhabilitation urbaine et du patrimoine mises en œuvre par les autorités locales dans les régions du Caucase et de la Mer noire.</p> <p>2013 : Des plans de développement régionaux sont adoptés pour les 5 pays bénéficiaires de l'Europe du Sud-est et sont promus auprès d'organisations financières nationales et internationales. Les bonnes pratiques sont institutionnalisées dans les cadres juridiques nationaux des régions du Caucase et de la Mer noire. Répondre à 2 demandes éventuelles pour une assistance technique/juridique sur la réhabilitation du patrimoine culturel et le développement urbain régional.</p>
<p>Résultat attendu 4 Des ressources éducatives sont élaborées et largement diffusées, avec des mesures de soutien, pour l'éducation aux droits de l'homme avec les enfants et les jeunes par l'apprentissage non formel.</p>	<p>2012 : les manuels « Compass » and « Compasito » sont mis à jour, publiés dans 4 langues non officielles et utilisés dans des activités de formation et des projets pilote. La participation des jeunes à l'élaboration des politiques de jeunesse est renforcée en Fédération de Russie et dans les régions d'Europe du Sud-est et du Caucase, grâce à 6 programmes de formation dans les États membres et 10 sessions d'étude.</p> <p>2013 : des outils éducatifs pour l'apprentissage non formel avec les enfants et les jeunes sont diffusés et 300 formateurs et multiplicateurs sont formés. La participation des jeunes à l'élaboration des politiques de jeunesse est renforcée en Fédération de Russie et dans les régions d'Europe du Sud-est et du Caucase, grâce à 7 programmes de formation dans les États membres et 11 sessions d'étude.</p>

Structures			Secrétariat			
Comité directeur pour la politique et les pratiques en matière d'éducation (CDPPE) Comité directeur pour la gouvernance démocratique de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP) Comité directeur européen pour la jeunesse (CDEJ) Conseil consultatif pour la jeunesse (CCJ) Comité mixte sur la jeunesse (CMJ)			2012: 22 postes (10A 12B)			
			2013: 21 postes (10A 11B)			
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2012	4 799 900	2 732 500	2 067 400		3 251 500	8 051 400
2013	4 908 900	2 822 500	2 086 400		3 458 700	8 367 600

Ressources extrabudgétaires

Programmes conjoints

	Début	Fin	Total	% UE	UE 2012	UE 2013
Citoyenneté démocratique et éducation aux droits de l'homme en Turquie.	01/06/2011	31/05/2014	6 100 000	95,08	1 932 300	1 932 300
Soutien au processus de Ljubljana II – Restaurer notre patrimoine commun.	19/05/2011	18/05/2014	500 042	79,99	133 300	133 300
Programme régional de l'Initiative de Kiev : Projet pilote du Partenariat oriental « Restauration du patrimoine culturel dans des villes historiques ».	01/12/2011	30/11/2014	1 500 000	80,00	399 800	399 800
Éducation des Roms ⁴² au Kosovo ⁴³ .	01/03/2012	28/02/2014	1 115 000	89,69	375 300	500 400
Développement stratégique de normes portant sur l'enseignement supérieur et les qualifications en Bosnie-Herzégovine.	01/03/2012	28/02/2014	1 100 000	89,55	410 800	492 900
TOTAL			10 315 042		3 251 500	3 458 700

⁴² Le terme « Roms » utilisé au Conseil de l'Europe désigne les Roms, les Sintés (Manouches), les Kalés (Gitans) et les groupes de population apparentés en Europe, dont les Voyageurs et les branches orientales (Doms, Loms) ; il englobe la grande diversité des groupes concernés, y compris les personnes qui s'auto-identifient comme « Tsiganes » et celles que l'on désigne comme « Gens du voyage ».

⁴³ Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

Besoins en contributions volontaires

Référence	Objectif	Total	2012	2013	Montant assuré
2010/DG4/ VC/2283	Renforcer la capacité des institutions à gérer des projets du patrimoine qui contribuent aux processus de développement social et économique en améliorant la qualité de vie et en instaurant une Europe sans ligne de clivage. Bénéficiaires: Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Monténégro, Roumanie, Serbie, « l'ex-République yougoslave de Macédoine », Europe du Sud-est, Kosovo ⁴⁴ .	400 000	200 000	170 000	29 360
2010/DG4/ VC/2285	Cinq États de l'Initiative de Kiev reçoivent une aide pour promouvoir le développement socio-économique par le renforcement du patrimoine culturel et du dialogue interculturel. Bénéficiaires : Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Moldova et Ukraine.	800 000	260 000		70 000
2010/DG4/ VC/2545	Un soutien est apporté aux pays d'Europe du Sud-est pour le développement d'outils efficaces concernant la gestion du patrimoine, par la mise en œuvre de projets intégrés pour la réhabilitation du patrimoine. Bénéficiaires : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Monténégro, Roumanie, Serbie, « l'ex-République yougoslave de Macédoine », Kosovo ⁴⁴ .	200 000	70 000	70 000	
2010/DG4/ VC/2547	Renforcer la capacité institutionnelle à gérer des processus de développement social et économique fondés sur les ressources culturelles et naturelles des territoires. Bénéficiaires: tous les États membres.	300 000	100 000	100 000	
2010/DG4/ VC/2435	Offrir aux États membres des lignes directrices et des outils permettant un soutien concret pour le droit des apprenants à acquérir les compétences linguistiques fondamentales qu'ils requièrent pour exercer leur droit à l'éducation et pour prendre une part active dans la participation à des sociétés multiculturelles et démocratiques. Ceci concerne tous les apprenants (enseignement obligatoire incluant les jeunes issus de la migration et migrants adultes). Bénéficiaires : tous les États membres.	100 000	113 400	80 000	103 700

⁴⁴ Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

2011/DG4/ VC/2612	Education aux droits de l'homme avec les enfants et les jeunes par l'apprentissage non formel. Bénéficiaires: Bélarus, Bulgarie, Chypre, Lettonie, Moldova, Fédération de Russie, Serbie, Turquie, Ukraine, Royaume-Uni.	120 000	60 000	60 000	
2011/DG4/ VC/2581	Les valeurs fondamentales et les normes du CdE sont promues par le biais de politiques, de normes et de pratiques éducatives. Bénéficiaires: multilatéral.	500 000	200 000	100 000	10 000
2011/DG4/ VC/2582	Proposer une aide aux États membres pour mettre en œuvre les normes et recommandations du CdE en matière d'éducation par la formation des enseignants, des formateurs et autres intervenants de l'éducation dans leur rôle de professionnels au sein de sociétés européennes diverses et multiculturelles. Bénéficiaires : Parties à la Convention culturelle européenne.	280 000	150 000	150 000	81 446
TOTAL		2 700 000	1 153 400	730 000	294 506

SOCIÉTÉS DÉMOCRATIQUES DURABLES

... CITOYENNETÉ DÉMOCRATIQUE PAR LES POLITIQUES DE L'ÉDUCATION, DE LA CULTURE ET DE LA JEUNESSE –

CENTRE EUROPEEN POUR LES LANGUES VIVANTES

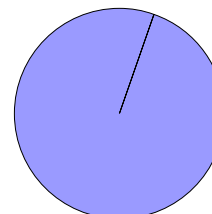
Accord partiel élargi

Créé en 1994

31 membres

L'Accord partiel élargi instaurant le Centre européen pour les langues vivantes a pour objectif de promouvoir l'excellence et l'innovation dans la pratique de l'enseignement des langues.

Le Centre s'acquies de cet objectif grâce à un programme sur 4 ans comprenant une série de projets organisés en coopération avec des multiplicateurs dans l'enseignement des langues. Le Centre coopère activement avec d'autres organisations internationales et avec la société civile grâce à son Forum pour le réseau professionnel.



Le programme 2012-2015 intitulé *Apprendre par les langues*, qui repose sur une approche inclusive de l'éducation plurilingue et interculturelle, se concentrera sur le droit des apprenants à un enseignement des langues de bonne qualité. Il aidera également les États membres à appliquer des instruments clés élaborés par la Division des politiques linguistiques, ainsi qu'à traiter les questions des langues régionales et minoritaires, liées à la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires.

Le programme capitalise sur les travaux précédemment menés par le Centre, en élargissant le champ de ses activités pour dépasser la salle de classe et couvrir toutes les capacités linguistiques et les besoins de tous les groupes d'apprenants. Il ambitionne d'influer de manière significative sur l'apprentissage :

- en élaborant des outils et matériels pratiques destinés soit à être utilisés directement par les apprenants, soit à servir aux enseignants, formateurs d'enseignants et/ou autres acteurs dans le domaine de l'éducation ;
- en communiquant et en diffusant auprès des parties prenantes clés les résultats des projets en cours et achevés du Centre.

En 2012 et 2013, le Centre impliquera directement un millier de professionnels de l'éducation, et offrira par ailleurs une large gamme de services de consultation.

Le Centre est considéré comme un leader de réseau autant que comme une référence incontournable dans son domaine d'activité. Depuis son établissement, il a publié plus de 70 produits mis gratuitement à disposition du grand public.

31 membres : Albanie, Andorre, Arménie, Autriche, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Islande, Irlande, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monténégro, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, et « l'ex-République yougoslave de Macédoine ».

① www.ecml.at

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p>Résultat attendu 1 Les compétences professionnelles des enseignants de langues sont renforcées.</p>	<p>2012-2013 : pour chaque projet relevant du programme, un plan de travail est fixé et des résultats mesurables définis sont obtenus d'ici décembre 2012. Plus des trois-quarts des participants interrogés sont « d'accord » ou « tout à fait d'accord » avec le fait que l'évènement organisé par le Centre auxquels ils ont participé a contribué à développer leurs compétences professionnelles (94 % en 2010 et 91 % en 2009).</p>

<p>Résultat attendu 2 Les réseaux professionnels et la communauté plus générale des enseignants en langues sont renforcés</p>	<p>2012-2013 : plus des trois-quarts des participants interrogés sont « d'accord » ou « tout à fait d'accord » avec le fait que leur participation à un événement organisé par le Centre les a motivés pour s'impliquer plus activement dans des activités en réseaux au sein de leur communauté professionnelle (94 % en 2010 et 90 % en 2009). Une conférence à laquelle participent des représentants de la société civile (Forum pour le réseau professionnel) est organisée dans le cadre de la présidence autrichienne du Comité des Ministres (2013).</p>
<p>Résultat attendu 3 Les enseignants en langues se voient donner les moyens d'influer activement sur les réformes et d'améliorer la qualité de l'enseignement des langues par leur implication.</p>	<p>2012-2013 : plus des trois-quarts des participants interrogés sont « d'accord » ou « tout à fait d'accord » avec le fait que leur participation à un événement organisé par le Centre les a encouragés à jouer un rôle plus influent dans les processus de réforme à l'œuvre dans leur environnement professionnel (83 % en 2010 et 86 % en 2009). Plus des trois-quarts des participants interrogés sont « d'accord » ou « tout à fait d'accord » avec le fait que leur participation à un événement organisé par le Centre a mis en valeur des aspects qualitatifs de l'enseignement des langues qu'ils vont promouvoir dans leur environnement professionnel (91 % en 2010 et 94 % en 2009).</p>
<p>Résultat attendu 4 La Journée européenne des langues (JEL) est promue efficacement en coordination avec la Division des politiques linguistiques.</p>	<p>2012-2013 : plus de 500 événements sont enregistrés dans la base de données en ligne de la JEL avant septembre de chaque année (522 manifestations nationales en 2010, 646 en 2009).</p>
<p>Résultat attendu 5 Les bonnes pratiques en matière d'enseignement des langues sont mises régulièrement à disposition des professionnels du secteur par le biais des instruments de diffusion du Centre.</p>	<p>2012 : les abonnements à la <i>Gazette européenne des langues</i> augmentent de plus de 5 % par rapport à 2011 (6 440 en 2010 et 5 750 en 2009). Les téléchargements des publications du Centre augmentent de 10 % par rapport à 2011 (493 000 en 2010, 430 000 en 2009). Plus des trois-quarts des publications effectuées dans le cadre du programme <i>Valoriser les professionnels en langue</i> sont notées comme bonnes ou très bonnes.</p> <p>2013 : les abonnements à la <i>Gazette européenne des langues</i> augmentent de plus de 5 % par rapport à 2012 (6 440 en 2010 et 5 750 en 2009). Des projets dans le cadre du programme <i>Apprendre par les langues</i> véhiculent les travaux du Centre auprès de nouveaux groupes cible intéressés par un enseignement en langues de grande qualité. Les téléchargements des publications du Centre augmentent de 5 % par rapport à 2012 (493 000 en 2010, 430 000 en 2009).</p>

Structures			Secrétariat			
Conseil de direction Bureau du Conseil de direction			2012: 7 postes (3A 4B) 2013: 7 postes (3A 4B)			
Ressources	Budget ordinaire	Autres budgets	Personnel	Autres dépenses	UE	TOTAL
2012		1 425 700	749 300	676 400		1 425 700
2013		1 425 700	752 300	673 400		1 425 700

Autres contributions

Activité	Coût estimé
Le gros des frais de fonctionnement du CELV et de ses infrastructures locales est assuré directement par les autorités du pays hôte (l'Autriche), comme indiqué dans un Mémoire d'entente entre elles et le Conseil de l'Europe.	440 000

Centre européen pour les langues vivantes (Centre de Graz)

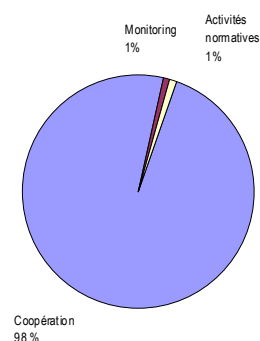
	Budget 2012	Budget 2013
Dépenses	1 425 700	1 425 700
Dépenses opérationnelles	847 200	850 200
Dépenses de programme	578 500	575 500
Recettes	1 425 700	1 425 700
Contributions des Etats membres	1 425 700	1 425 700

SOCIÉTÉS DÉMOCRATIQUES DURABLES

CENTRES EUROPEENS DE LA JEUNESSE – FONDS EUROPEEN POUR LA JEUNESSE – MOBILITE DES JEUNES PAR LA CARTE JEUNES

Dans le domaine de la jeunesse, le principal objectif du Conseil de l'Europe est de donner aux jeunes les moyens de jouer un rôle actif pour bâtir une Europe fondée sur les valeurs centrales de l'Organisation à même d'assurer leur bien-être, de leur donner des opportunités d'apprentissage porteuses, de leur donner davantage de chance de s'intégrer convenablement à la société et de réussir leur transition vers la vie professionnelle.

Le secteur de jeunesse s'efforce d'apporter une valeur ajoutée spécifiquement en soutenant la cogestion et la codécision avec les jeunes eux-mêmes, et en promouvant les normes du Conseil de l'Europe, en particulier dans les domaines des politiques de jeunesse et du travail lié à la jeunesse au niveau national et local. Dans ses politiques et programmes avec les gouvernements et ONG liées à la jeunesse, le Conseil de l'Europe privilégie des politiques de jeunesse transversales, l'apprentissage non-formel et la formation des parties prenantes. Dans ses activités, les priorités vont à la citoyenneté et à la participation démocratiques, à l'éducation aux droits de l'homme, à l'inclusion sociale des jeunes et à l'accès de ces derniers aux droits sociaux. Le Conseil de l'Europe coopère étroitement avec la Commission européenne dans le cadre de son partenariat dans le domaine de la jeunesse.



Ce programme est lié à l'infrastructure de soutien offerte par le Conseil de l'Europe, grâce aux Centres européens de la jeunesse de Strasbourg et Budapest, au Fonds européen pour la Jeunesse et à l'Accord partiel sur la mobilité des jeunes par la Carte jeunes (les activités sont réparties sous divers programmes des secteurs « Gouvernance démocratique » pour ce qui est de la coopération intergouvernementale dans le domaine de la jeunesse et « Sociétés démocratiques durables » pour ce qui est de la coopération avec des organisations de la société civile).

- ① www.coe.int/youth
- www.eyf.coe.int/fej
- www.coe.int/t/dg4/youth/Partners/Youth_Card_en.asp
- www.euro26.org

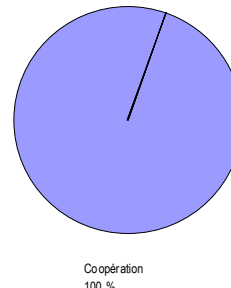
	Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2012		2 379 300	1 330 900	1 048 400	3 462 000		5 841 300
2013		2 422 300	1 374 000	1 048 300	3 462 000		5 884 300

SOCIÉTÉS DÉMOCRATIQUES DURABLES

... CENTRES EUROPEENS DE LA JEUNESSE – FONDS EUROPEEN POUR LA JEUNESSE – MOBILITE DES JEUNES PAR LA CARTE JEUNES

Les Centres européens de la jeunesse (celui de Strasbourg qui est opérationnel depuis 1972, et celui de Budapest, opérationnel depuis 1995) sont des centres de formation qui accueillent du public et servent pour l'essentiel à mettre en œuvre les activités du Conseil de l'Europe dans le domaine de la jeunesse, déployé selon divers programmes relevant des secteurs « Gouvernance démocratique » et « Sociétés démocratiques durables ».

Les Centres européens de la jeunesse (CEJ) offrent une infrastructure de qualité pour des formations et l'accueil de jeunes multiplicateurs, experts du domaine de la jeunesse et formateurs des États membres et des régions voisines. Les activités sont organisées principalement sous forme de sessions d'études et de séminaires internationaux, de réunions d'experts et de conférences. Les Centres permettent la coopération transversale au sein du Conseil de l'Europe en mettant leurs infrastructures à disposition d'autres directions de l'Organisation, et accueillent des activités autofinancées spécifiquement par des organisations gouvernementales et de la société civile. Les deux Centres sont équipés de technologies de pointe pour la formation, d'équipements d'interprétation simultanée, de salles de conférences et de salle pour les travaux de groupe.



Grâce à des accords de coopération et à des manifestations liées à la jeunesse, les Centres entrent en contact avec les publics locaux, accroissant par là-même la visibilité du Conseil de l'Europe dans les pays hôtes.

Afin de les rendre plus lisibles, les résultats attendus des CEJ ont été regroupés sous ce programme bien que ce dernier ne finance que la partie relative aux bâtiments. Le Budget annexe des CEJ figure en Annexe II.

① www.coe.int/youth

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p>Résultat attendu 1 Les jeunes multiplicateurs bénéficient d'une infrastructure de formation et d'accueil de qualité grâce aux Centres européens de la jeunesse établis à Strasbourg et à Budapest. Ils reçoivent une formation conforme aux normes et aux valeurs du CdE, suivant des méthodes pédagogiques élaborées dans le domaine de la jeunesse.</p>	<p>2012-2013 : 60 activités de formation et sessions d'études sont organisées pour des ONG de jeunesse, avec 1800 participants chaque année.</p>
<p>Résultat attendu 2 La coopération transversale et la visibilité au sein de l'Organisation sont promues par l'accueil dans les Centres d'autres activités du CdE. L'utilisation des infrastructures des Centres dégage des économies pour d'autres secteurs du CdE.</p>	<p>2012-2013 : 45 activités sont menées avec 700 participants chaque année.</p>
<p>Résultat attendu 3 Les synergies, la coopération, le travail en réseau et la visibilité avec des partenaires extérieurs (partenaires gouvernementaux, autres organisations internationales, société civile et partenaires locaux) sont promus.</p>	<p>2012-2013 : 200 activités sont menées avec 2 500 participants chaque année.</p>

Résultat attendu 4 Des revenus sont dégagés par l'accueil d'activités autofinancées (en dehors des activités de programme), ce qui permet de contribuer à la couverture des dépenses liées aux activités supplémentaires de jeunesse et aux frais de fonctionnement.			2012-2013 : revenus de 800 000 € chaque année.			
Structures			Secrétariat			
Conseil consultatif pour la jeunesse (CCJ) Comité mixte sur la jeunesse (CMJ) Comité de programmation pour la jeunesse (CPJ)			2012: 17,5 postes (2,5A 8B 7C) 2013: 17,5 postes (2,5A 8B 7C)			
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2012	2 379 300	1 330 900	1 048 400			2 379 300
2013	2 422 300	1 374 000	1 048 300			2 422 300

Ressources extrabudgétaires

Besoins en contributions volontaires

Référence	Objectif	Total	2012	2013	Montant assuré
2012/DG4/VC/2677	Rénovation complète et modernisation du Centre européen de la jeunesse à Strasbourg et de ses infrastructures d'hébergement et de conférences. Bénéficiaires : Parties à la Convention culturelle européenne.	140 000	70 000	70 000	
TOTAL		140 000	70 000	70 000	

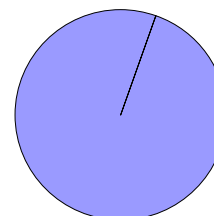
Autres contributions

Activité	Coût estimé
L'immeuble du Centre européen de la jeunesse de Budapest est mis à disposition gratuitement par les autorités hongroises pour une période indéfinie, en vertu du « contrat de donation de bail à long terme » de 1997 entre le Conseil de l'Europe et le Gouvernement hongrois.	1 000 000
Les coûts d'entretien du Centre européen de la jeunesse de Budapest sont à la charge du Gouvernement hongrois en vertu de l'art. 3 de l'« Accord de siège » sur le statut du Centre du 2 mai 1996.	247 000

SOCIÉTÉS DÉMOCRATIQUES DURABLES

... CENTRES EUROPEENS DE LA JEUNESSE – FONDS EUROPEEN POUR LA JEUNESSE – MOBILITE DES JEUNES PAR LA CARTE JEUNES

Le Fonds européen pour la jeunesse (FEJ) a été fondé en 1972 par le Conseil de l'Europe pour encourager la coopération entre les jeunes, par un soutien financier aux activités européennes liées à la jeunesse. Il dispose d'un budget annuel d'environ 3 M € pour soutenir des activités au service de la paix, de la compréhension et de la coopération, dans le respect des valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe que sont les droits de l'homme, la démocratie, la tolérance et la solidarité. Depuis 1972, plus de 350 000 jeunes entre 15 et 30 ans, pour la plupart originaires d'États membres, ont bénéficié directement des activités soutenues par le FEJ.



Coopération
100 %

Les 47 États membres du Conseil de l'Europe sont tous membres du FEJ, qui finance aussi des activités organisées par des organisations de la société civile basées dans les trois États non membres signataires de la Convention culturelle européenne (Biélorus, Saint-Siège et Kazakhstan).

En 2012 et 2013, le FEJ continuera de soutenir des activités de jeunesse thématiques basées sur les priorités politiques de l'Organisation, en mettant fortement l'accent sur la visibilité.

① www.eyf.coe.int/fej

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p>Résultat attendu 1 Toutes les demandes de soutien financier présentées par des organisations de jeunesse non gouvernementales sont évaluées. Une décision est prise pour chacune d'entre elles par le Comité de programmation pour la jeunesse.</p>	<p>2012-2013 : 100 % des demandes sont traitées par le Secrétariat. Le Comité de programmation pour la jeunesse prend une décision concernant 100 % des demandes reçues.</p>
<p>Résultat attendu 2 Chaque organisation ayant introduit une demande de soutien se voit communiquer dans les 10 jours la décision prise à cet égard par le Comité de programmation pour la jeunesse.</p>	<p>2012-2013 : 100 % des organisations candidates à un soutien reçoivent une lettre d'acceptation et un formulaire d'acceptation de soutien ou une lettre de refus.</p>
<p>Résultat attendu 3 Les procédures administratives et financières sont dûment suivies pour chacun des projets faisant l'objet d'un soutien.</p>	<p>2012-2013 : 100 % des subventions octroyées (hors annulation) sont engagées et versées conformément aux dispositions applicables.</p>
<p>Résultat attendu 4 Les ressources financières sont gérées avec efficacité et conformément aux dispositions applicables.</p>	<p>2012-2013 : le solde non dépensé est aussi bas que possible (maximum 4 % du budget annuel), conformément aux règles de fonctionnement du Fonds.</p>

Structures			Secrétariat			
Conseil consultatif pour la jeunesse (CCJ) Comité mixte sur la jeunesse (CMJ) Comité de programmation pour la jeunesse (CPJ)			2012: 4 postes (2A 2B)			
			2013: 4 postes (2A 2B)			
Ressources	Budget ordinaire	Autres budgets	Personnel	Autres dépenses	UE	TOTAL
2012		3 372 300	571 500	2 800 800		3 372 300
2013		3 372 300	571 500	2 800 800		3 372 300

Ressources extrabudgétaires

Besoins en contributions volontaires

Référence	Objectif	Total	2012	2013	Montant assuré
2012/DG4/VC/2673	Soutien financier aux activités de jeunesse promouvant les valeurs fondamentales du CdE, notamment les droits de l'homme, le respect mutuel et le dialogue interculturel. Bénéficiaires : Parties à la Convention culturelle européenne.	740 000	370 000	370 000	
TOTAL		740 000	370 000	370 000	

Fonds européen pour la jeunesse

	Budget 2012	Budget 2013
Dépenses	3 372 300	3 372 300
Recettes	3 372 300	3 372 300
Contributions des Etats membres	3 209 700	3 209 700
Recettes diverses	162 600	162 600

SOCIÉTÉS DÉMOCRATIQUES DURABLES

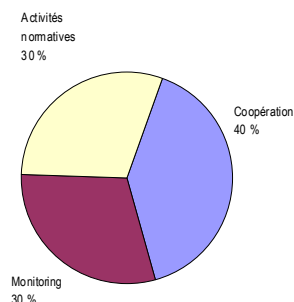
... CENTRES EUROPEENS DE LA JEUNESSE – FONDS EUROPEEN POUR LA JEUNESSE – MOBILITE DES JEUNES PAR LA CARTE JEUNES

Accord partiel Mobilité des jeunes par la Carte jeune

Créé en 1991

19 membres

L'Accord partiel sur la mobilité des jeunes par la Carte jeunes a été créé en 1991. En étroite coopération avec l'Association européenne des Cartes jeunes (AECJ), il organise ou soutient des projets liés à la mobilité et à l'apprentissage interculturel pour et avec les jeunes. Il veille aux aspects qualitatifs du développement des systèmes nationaux de cartes jeunes et organise des mesures de soutien si nécessaire. Grâce à ces activités, l'Accord partiel contribue à la réalisation des objectifs et à la mise en œuvre des priorités de la politique de jeunesse du Conseil de l'Europe (CM/RES(2008)23), notamment dans les domaines des droits de l'homme et de la démocratie, du vivre ensemble dans des sociétés plurielles et de l'inclusion sociale des jeunes.



19 membres : Andorre, Autriche, Azerbaïdjan, Croatie, Chypre, Finlande, Hongrie, Irlande, Luxembourg, Malte, Monténégro, Pays-Bas, Portugal, Saint-Marin, Serbie, Slovénie, Slovaquie, Espagne et Suisse.

- ① www.coe.int/youth
www.coe.int/t/dg4/youth/Partners/Youth_Card_en.asp
www.euro26.org

Résultats attendus				Indicateurs de performance		
Résultat attendu 1 La portée géographique du programme d'activités est étendue.				2012-2013 : le nombre d'États membres participants augmente et passe à 20. Le budget augmente en conséquence. Des activités (visites, formations etc.) visant à soutenir le développement des systèmes de cartes jeunes et les projets en faveur de la mobilité des jeunes sont organisés avec l'AECJ.		
Résultat attendu 2 La qualité des programmes est renforcée par la mise en œuvre des « normes de qualité » acceptées par l'AECJ.				2012-2013 : 33 % des membres de l'AECJ sont évalués par une évaluation en ligne (cycle d'évaluation de 3 ans). 80 % des points de non-conformité dans le rapport d'évaluation sont traités et rectifiés dans l'année.		
Structures				Secrétariat		
Comité des Ministres Conseil de coordination Comité mixte sur la jeunesse (CMJ)				2012: 1 poste (B) 2013: 1 poste (B)		
Ressources	Budget ordinaire	Autres budgets	Personnel	Autres dépenses	UE	TOTAL
2012		89 700	19 700	70 000		89 700
2013		89 700	19 700	70 000		89 700

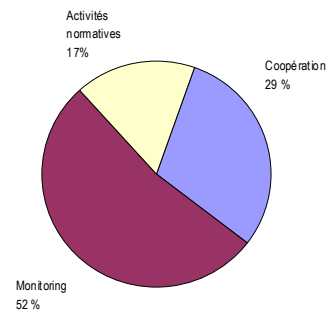
Mobilité des jeunes par la Carte jeunes

	Budget 2012	Budget 2013
Dépenses	89 700	89 700
Recettes	89 700	89 700
Contributions des Etats membres	89 700	89 700

SOCIÉTÉS DÉMOCRATIQUES DURABLES

SPORT ET ETHIQUE – ACCORD PARTIEL ELARGI SUR LE SPORT (APES)

Ce programme répond au besoin croissant des États membres pour une coopération paneuropéenne sur les problèmes du sport. Il contribue à développer les droits de l'homme dans et par le sport, en renforçant les avantages procurés par le sport pour tous et en atténuant les problèmes qui l'affectent, en s'appuyant sur les travaux d'organes conventionnels et intergouvernementaux ainsi que sur l'Accord partiel élargi sur le sport (APES). Le programme met en œuvre des activités normatives, de monitoring et d'assistance technique, sous l'égide de conférences régulières des ministres responsables du sport, ainsi que d'organes auxquels participent des représentants des autorités nationales concernées et des représentants du mouvement sportif. Il fait émerger des positions coordonnées en direction d'organisations internationales ou régionales (telles que l'UNESCO, l'AMA et l'Union européenne), ainsi que d'organes représentants les mouvements sportifs internationaux ou nationaux (tels que la FIFA ou l'UEFA). Il prévoit des mécanismes privilégiant les résultats, offre des réponses opérationnelles et politiques rapides et assure un leadership européen au niveau mondial.



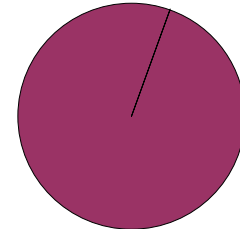
① www.coe.int/sport
www.coe.int/epas

	Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2012		542 300	380 100	162 200	846 300		1 388 600
2013		475 500	303 200	172 300	846 300		1 321 800

SOCIÉTÉS DÉMOCRATIQUES DURABLES

... SPORT ET ETHIQUE – ACCORD PARTIEL ELARGI SUR LE SPORT (APES)

Grâce à la Convention de lutte contre le dopage et à la Convention européenne contre la violence et les débordements des spectateurs lors des manifestations sportives et notamment de matches de football, le Conseil de l'Europe agit avec fermeté contre certains des aspects négatifs du sport. Le but premier de ces Conventions est de promouvoir la coopération intergouvernementale entre les Parties, en mettant à leur disposition des normes européennes, des mécanismes pour suivre leur mise en œuvre et des plateformes paneuropéennes pour l'élaboration de politiques. Les travaux menés au niveau régional par le Conseil de l'Europe, conjugués avec ceux d'autres institutions et agences internationales, ont un impact planétaire. Outre la Convention de lutte contre le dopage, la coopération internationale dans ce domaine, grâce à l'Agence mondiale antidopage (AMA), est facilitée par un Protocole additionnel et, depuis 2006, s'est dotée d'un instrument politique, le Comité ad hoc européen pour l'Agence mondiale antidopage (CAHAMA), qui est chargé de coordonner les positions de toutes les Parties à la Convention culturelle européenne pour ce qui est des questions liées à l'AMA.



Monitoring
100 %

① www.coe.int/sport

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p>Résultat attendu 1 La Convention européenne contre la violence et les débordements des spectateurs et la Convention de lutte contre le dopage et son Protocole additionnel sont appliquées, et les positions européennes à l'égard de l'AMA et de l'UNESCO sont coordonnées.</p>	<p>2012 : 2 visites de monitoring sont organisées. 2 questionnaires de monitoring sont élaborés pour les données de 2010. 1 recommandation sur le développement technologique est adoptée par le Comité permanent de la Convention contre la violence et les débordements des spectateurs. 1 position européenne sur la révision du Code de l'AMA et au moins 2 mandats pour des représentants européens au Comité exécutif et au Conseil d'administration de la Fondation de l'AMA sont adoptés par le CAHAMA.</p> <p>2013 : 2 visites de monitoring sont organisées. 2 questionnaires de monitoring sont élaborés pour les données de 2011. 1 recommandation est adoptée par le Comité permanent de la Convention contre les violences et les débordements des spectateurs. Au moins 2 mandats pour des représentants européens au Comité exécutif et au Conseil d'administration de la Fondation de l'AMA sont adoptés par le CAHAMA.</p>

Structures			Secrétariat			
<p>Groupe de suivi de la Convention contre le dopage (T-DO) Comité ad hoc européen pour l'Agence mondiale anti-dopage (CAHAMA) Comité permanent pour la Convention européenne sur la violence et les débordements de spectateurs lors de manifestations sportives et notamment de matches de football (T-RV)</p>			2012: 3 postes (1A 2B)			
			2013: 3 postes (1A 2B)			
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2012	542 300	380 100	162 200			542 300
2013	475 500	303 200	172 300			475 500

Ressources extrabudgétaires

Besoins en contributions volontaires

Référence	Objectif	Total	2012	2013	Montant assuré
2010/DG4/VC/2419	Elaboration des outils de monitoring de la convention de lutte contre le dopage. Bénéficiaires : tous les États membres.	80 000	55 000	25 000	
2011/DG4/VC/2649	Recherche scientifique sur les nouvelles tendances en matière de violence des spectateurs. Bénéficiaires : tous les États membres.	20 000	10 000	10 000	
2011/DG4/VC/2703	Élaborer et mettre en oeuvre des mécanismes pour la sureté et la sécurité lors de l'EURO 2012 de football. Bénéficiaires : Pologne, Ukraine.	200 000	200 000		
TOTAL		300 000	265 000	35 000	

SOCIÉTÉS DÉMOCRATIQUES DURABLES

... SPORT ET ETHIQUE – ACCORD PARTIEL ELARGI SUR LE SPORT (APES)

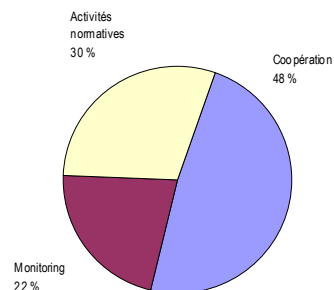
Accord partiel élargi

Créé en 2007

33 membres

L'Accord partiel élargi sur le sport (APES) a été établi en 2007 pour redynamiser la coopération paneuropéenne sur le sport et traiter les défis auxquels le sport européen est actuellement confronté, en capitalisant sur plus de 30 ans d'activités dans ce domaine.

L'APES procure aux pouvoirs publics des États membres de l'Accord partiel élargi une plateforme pour la coopération intergouvernementale dans le sport. Il encourage également le dialogue entre les pouvoirs publics, les fédérations sportives et les ONG, contribuant ainsi à améliorer la gouvernance afin que le sport soit plus sain et plus équitable, et garantissant qu'il respecte des normes d'éthique élevées.



L'APES entend promouvoir le développement du sport dans les sociétés d'aujourd'hui, tout en mettant l'accent sur ses valeurs positives. Il élabore des politiques et des normes, en suit l'application et contribue à consolider les capacités et à échanger les bonnes pratiques. Pour élaborer ses propres stratégies, il s'appuie pour cela sur les normes du Conseil de l'Europe concernant le sport telles que la Charte européenne du sport, le Code d'éthique du sport, la Convention européenne contre la violence et les débordements des spectateurs et la Convention de lutte contre le dopage. Ses activités sont élaborées conformément aux priorités politiques exprimées lors des réunions ministérielles.

33 membres : Albanie, Andorre, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, Danemark, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Islande, Lettonie, Liechtenstein, Luxembourg, Monaco, Maroc, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Fédération de Russie, Saint-Marin, Serbie, Slovénie, Espagne, Suisse et « l'ex-République yougoslave de Macédoine ».

19 partenaires non gouvernementaux : *European Fair Play Movement (EFPM)*, Fédération européenne sportive des gays et des lesbiennes (*European Gay & Lesbian Sport Federation - EGLSF*), Union européenne de judo (*European Judo Union - EJU*), Organisation européenne non gouvernementale des sports (*European Non-Governmental Sports Organisation - ENGSO*), Comités olympiques européens, Comité paralympique européen *European Paralympic Committee (EPC)*, Association européenne de rugby (*FIRA-AER*), Réseau européen pour le sport pour tous (*ESFAN-TAFISA*), Association européenne d'éducation physique (*EUPEA*), *European Women and Sport (EWS)*, Fédération internationale Amateur de Sambo (*FIAS*), Fondation pour la *Homeless World Cup*, Fédération internationale de basketball – Europe (*FIBA-Europe*), Conseil international pour l'éducation physique et la science du sport (*CIEPSS*), Association internationale Sport et Culture (*ISCA*), Fédérations sportives internationales (*SportAccord*), Organisation Paix et Sport, Sport et Citoyenneté, Union des Associations européennes de football (*UEFA*).

① www.coe.int/epas

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p>Résultat attendu 1 Les nouveaux défis à l'encontre de l'éthique dans le sport sont relevés grâce à des activités normatives et d'assistance ainsi qu'à des mesures destinées à en assurer la promotion.</p>	<p>2012 : les normes existantes font l'objet d'un monitoring. Une étude de faisabilité sur un instrument juridique éventuel couvrant tous les aspects de la prévention et de la lutte contre la manipulation des résultats d'épreuves sportives (« trucage de matches ») est soumise au CM.</p> <p>2013 : les normes existantes font l'objet d'un monitoring. Sous réserve que le CM donne son accord pour la préparation d'un éventuel nouvel instrument juridique, un projet est soumis au Conseil de direction de l'APES pour aval. Un nouveau projet de recommandation est soumis pour approbation au Conseil de direction.</p>

Résultat attendu 2 Promotion de la diversité et de la tolérance dans et par le sport par les autorités publiques de l'APES en coopération avec d'autres autorités (protection de l'enfance, justice, égalité entre les femmes et les hommes) pour développer une norme politique liée à la diversité dans le sport.		2012-2013 : Les autorités chargées du sport dans au moins 75% des États membres de l'APES participent à au moins 1 activité sur la diversité. 2 manuels pratiques sont publiés. 3 activités de formation sont organisées à la demande des États membres.				
Résultat attendu 3 Promotion du partenariat avec l'UE dans le domaine du sport afin d'assurer la complémentarité réciproque des activités.		2012-2013 : une réunion régulière de coordination est mise en place, avec des représentants d'organes intergouvernementaux et parlementaires. Une étude conjointe du CdE et de l'UE est publiée et une initiative conjointe promue. Un accord est trouvé sur la coordination des dates et des lieux des réunions ministérielles. Une décision est prise et appliquée concernant la participation régulière à des réunions clés (conférences ministérielles, réunions du Conseil de direction et des groupes de travail). Le nouveau projet de programme de l'UE concernant le sport comporte un volet sur la coopération interinstitutionnelle avec le CdE. Un projet formel est présenté à la Commission par l'APES.				
Structures		Secrétariat				
Comité statutaire Comité de direction Bureau du Comité de direction Comité consultatif		2012: 4 postes (2A 2B) 2013: 4 postes (2A 2B)				
Ressources	Budget ordinaire	Autres budgets	Personnel	Autres dépenses	UE	TOTAL
2012		846 300	406 900	439 400		846 300
2013		846 300	406 400	439 900		846 300

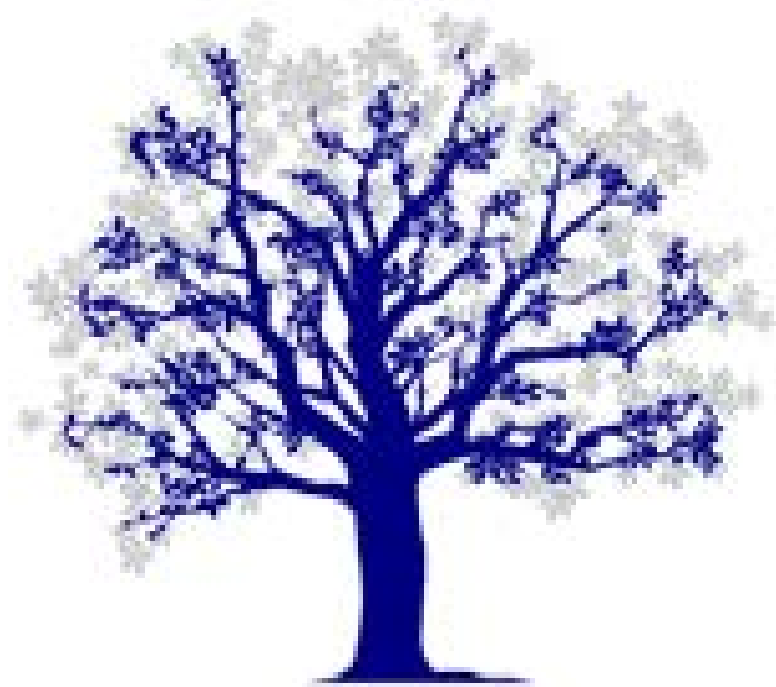
Ressources extrabudgétaires

Besoins en contributions volontaires

Référence	Objectif	Total	2012	2013	Montant assuré
2010/EPAS/VC/2394	Dialogue interculturel par le biais du sport. Bénéficiaires : membres de l'APES.	50 000	20 000	30 000	15 000
2010/EPAS/VC/2394	Lutte contre la discrimination dans et par le sport. Bénéficiaires : membres de l'APES.	50 000	30 000	20 000	
TOTAL		100 000	50 000	50 000	15 000

Accord partiel élargi sur le sport (APES)

	Budget 2012	Budget 2013
Dépenses	846 300	846 300
Recettes	846 300	846 300
Contributions des États membres	846 300	846 300



**ORGANES DIRECTEURS,
SERVICES GÉNÉRAUX ET AUTRES**



ORGANES DIRECTEURS, SERVICES GÉNÉRAUX ET AUTRES

ORGANES DIRECTEURS ET SERVICES GÉNÉRAUX

Le pilier des Services d'appui couvre les organes directeurs et ainsi que les services généraux et les services communs de l'Organisation.

Le Comité des Ministres est l'organe décisionnaire du Conseil de l'Europe. Il est composé des ministres des Affaires étrangères de tous les États membres, ou de leurs représentants permanents à Strasbourg. Émanation des gouvernements où s'expriment, sur un pied d'égalité, les approches nationales des problèmes auxquels sont confrontées les sociétés de notre continent, le Comité des Ministres est également le lieu où s'élaborent collectivement des réponses européennes à ces défis. Enfin, gardien avec l'Assemblée parlementaire (voir Pilier Démocratie ci-dessus) des valeurs qui fondent l'existence du Conseil de l'Europe, il est investi d'une mission de suivi du respect des engagements pris par les États membres.

Le Secrétaire Général est responsable de la gestion stratégique du programme de travail et du budget du Conseil de l'Europe et supervise la gestion au quotidien de l'Organisation et du Secrétariat.

Un certain nombre de services apportent des conseils et une assistance à l'Organisation et ses diverses entités : la Communication, le Conseil juridique, la Présence extérieure, le Conseil politique, la Planification politique, les Relations extérieures, le Protocole et l'Audit interne et Évaluation.

Les Services de l'administration, des ressources humaines, les services linguistiques et ceux de la logistique et des technologies de l'information aident le Conseil de l'Europe et les entités à mener leurs activités dans un souci d'innovation et d'orientation client, avec efficacité et en maîtrisant les coûts.

La Direction du programme, des finances et des services linguistiques aide à préparer et à suivre la mise en œuvre du programme d'activités et du budget de l'Organisation, dans un souci de saine gestion financière.

Ressources 2012 (€)					
ORGANES DIRECTEURS ET SERVICES GÉNÉRAUX		Budget ordinaire	Autres budgets	UE	TOTAL
		75 297 100			75 297 100
	Comité des Ministres	3 038 500			3 038 500
	Secrétaire Général, Secrétaire Générale adjointe et Cabinet	3 021 500			3 021 500
	Protocole	913 400			913 400
	Présence extérieure	6 119 000			6 119 000
	Communication	6 914 800			6 914 800
	Conseil politique, planification politique et relations extérieures	3 633 300			3 633 300
	Conseil juridique	1 311 500			1 311 500
	Audit interne et évaluation	1 259 700			1 259 700
	Administration, ressources humaines, programme, finances et services linguistiques	16 114 400			16 114 400
	Logistique	22 946 000			22 946 000
	Technologies de l'information	10 025 000			10 025 000

Ressources 2013 (€)				
	Budget ordinaire	Autres budgets	UE	TOTAL
	75 425 800			75 425 800
Comité des Ministres	3 030 100			3 030 100
Secrétaire Général, Secrétaire Générale adjointe et Cabinet	2 970 200			2 970 200
Protocole	918 300			918 300
Présence extérieure	6 140 300			6 140 300
Communication	6 950 800			6 950 800
Conseil politique, planification politique et relations extérieures	3 643 100			3 643 100
Conseil juridique	1 317 800			1 317 800
Audit interne et évaluation	1 262 800			1 262 800
Administration, ressources humaines, programme, finances et services linguistiques	16 159 400			16 159 400
Logistique	22 974 500			22 974 500
Technologies de l'information	10 058 500			10 058 500

ORGANES DIRECTEURS ET SERVICES GÉNÉRAUX

COMITE DES MINISTRES

Le Comité des Ministres est l'organe exécutif du Conseil de l'Europe ; son rôle et ses fonctions sont définis de manière générale au Chapitre IV du Statut. Il se compose des ministres des Affaires étrangères de tous les États membres, ou de leurs Délégués, les représentants permanents diplomatiques à Strasbourg. Le Comité se réunit une fois par an au niveau ministériel. Les Délégués des Ministres se réunissent en réunion plénière en général une fois par semaine. La conduite des réunions des Ministres et de leurs Délégués est régie par le Statut et le Règlement intérieur. Les Délégués des Ministres sont assistés par un Bureau, des Groupes de Rapporteurs, des Coordinateurs thématiques et des Groupes de travail ad hoc.

Le Secrétariat du Comité des Ministres a pour rôle de faciliter le fonctionnement de ce dernier en tant qu'organe décisionnaire. À cette fin, il prépare et organise les réunions des Ministres, de leurs Délégués et groupes subsidiaires, et supervise les suites appropriées à donner aux décisions du Comité des Ministres. Il assiste et conseille les Présidents dans l'exercice de leurs fonctions. Il facilite, par la diffusion de documentation, par des réunions préparatoires et par des notes de fonds, le dialogue avec l'Assemblée parlementaire et d'autres organes du Conseil de l'Europe, ainsi qu'avec d'autres organisations internationales. Il contribue également à l'impact médiatique approprié des activités du Comité des Ministres, en coopération avec la Direction de la Communication.

① www.coe.int/cm

Résultats attendus				Indicateurs de performance		
Résultat attendu 1 Le secrétariat du CM, du Bureau et des groupes subsidiaires est assuré avec efficacité en vue de réunions et consultations efficaces.				2012-2013 : la documentation appropriée est publiée dans les délais fixés par les Délégués : documents CM - 4 semaines ; ordres du jour annotés le vendredi précédent la semaine de la réunion ; documents pour groupes subsidiaires - 15 jours ouvrés. Le site Web du CM est constamment à jour et répond aux besoins des Délégations. Les président(e)s/coordonateurs thématiques reçoivent une assistance avant, pendant, et après les réunions/consultations.		
Structures				Secrétariat		
Comité des Ministres				2012: 25 postes (8A 17B) 2013: 25 postes (8A 17B)		
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2012	3 038 500	2 515 000	523 500			3 038 500
2013	3 030 100	2 507 400	522 700			3 030 100

ORGANES DIRECTEURS ET SERVICES GÉNÉRAUX

SECRETAIRE GENERAL, SECRETAIRE GENERALE ADJOINTE ET CABINET

Le Secrétaire Général, la Secrétaire Générale adjointe et le Cabinet sont chargés de la gestion stratégique du programme de travail et du budget du Conseil de l'Europe, de la mise en œuvre en continu de la réforme de l'Organisation et de la supervision de la gestion quotidienne de l'Organisation et du Secrétariat.

En vertu de décisions prises par le Comité des Ministres, 2012 et 2013 seront marqués par la consolidation et la mise en œuvre des différents aspects de la réforme, décidés et lancés entre 2009 et 2011. La réorganisation du Secrétariat permettra une meilleure coordination des activités opérationnelles, une plus grande cohérence des travaux sur le terrain et une gestion plus efficiente des ressources extrabudgétaires. Les outils de gouvernance pour la politique et la prise de décision seront rapprochés du Secrétaire Général, qui continuera de mettre l'accent sur les contacts extérieurs de haut niveau, afin d'accroître la portée politique du Conseil de l'Europe, sa visibilité et son impact.

① www.coe.int/t/secretarygeneral/sg

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p>Résultat attendu 1 Les liens entre le Conseil de l'Europe et ses principaux interlocuteurs dans les États membres et d'autres organisations internationales sont renforcés.</p>	<p>2012-2013 : Forums de consultation régulière avec les Représentants Permanents (séances de travail thématiques, tables rondes, etc.) : Table ronde ou procédures similaires sur 4 thèmes au courant de l'année. Réunions de haut niveau entre le Secrétaire Général et les États membres (niveau ministériel) : 10 visites de haut niveau en 2012 et 2013. Des réunions de haut niveau avec l'UE, l'OSCE, les Nations Unies : 8 réunions dans l'année.</p>
<p>Résultat attendu 2 La réforme du Conseil de l'Europe est mise en œuvre en conformité avec les décisions et le calendrier adopté par le Comité des Ministres.</p>	<p>2012-2013 : les nouvelles structures du Secrétariat, telles que décidées par le CM, sont en place et pleinement opérationnelles ; les Bureaux du CdE sont pleinement opérationnels et mènent des projets conformément aux priorités ; une nouvelle approche des relations avec la société civile est appliquée, notamment grâce au 1^{er} Forum pour la démocratie, en octobre 2012. 2013 : l'impact des mesures de réforme est visible (davantage de transversalité dans les programmes ; une mise en œuvre plus forte des projets sur le terrain et des ressources extrabudgétaires accrues) ; la coopération est renforcée avec des grands partenaires de la société civile, le Forum pour la démocratie notamment étant réédité avec succès.</p>
<p>Résultat attendu 3 Les nouveaux mécanismes et structures de gouvernance interne sont en place et le suivi des décisions prises est assuré.</p>	<p>2012-2013 : suivi donné à 100% des décisions de gestion prises dans les nouvelles structures de gouvernance : - la General Affairs Team (GAT) se réunit chaque semaine ; - le Senior Management Group (SMG) se réunit chaque mois ; - réunions du Secrétaire Général avec d'autres institutions (APCE, CEDH, Congrès, Commissaire DH) 3 fois par an.</p>

Structures		Secrétariat				
		2012: 20 postes (2HC 7A 11B) et 2 fonctions (1A 1B) 2013: 20 postes (2HC 7A 11B) et 2 fonctions (1A 1B)				
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2012	3 021 500	2 696 400	325 100			3 021 500
2013	2 970 200	2 715 600	254 600			2 970 200

ORGANES DIRECTEURS ET SERVICES GÉNÉRAUX

PROTOCOLE

Le Service du Protocole conseille et assiste l'ensemble de l'Organisation, ainsi que les représentants des États membres, observateurs et candidats pour toute question liée au protocole, aux privilèges et immunités, à des manifestations officielles et aux relations avec les pays hôtes.

Par la planification et l'organisation soigneuse des aspects protocolaires des visites et manifestations officielles, le Protocole contribue à la bonne mise en œuvre et au succès de ces manifestations, y compris les Conférences des Ministres et manifestations officielles organisées par les hauts fonctionnaires de l'Organisation. Le Protocole traite également des privilèges et immunités des représentations permanentes, ainsi que du personnel, notamment les privilèges fiscaux et douaniers, afin de conserver des relations constructives avec le pays hôte et de permettre aux services opérationnels de bénéficier des privilèges fiscaux octroyés par l'Accord général sur les privilèges et immunités. Les demandes de visa pour tous ceux qui voyagent au nom du Conseil de l'Europe sont traitées plus rapidement lorsqu'elles passent par le Protocole, ce qui permet de gagner du temps et fréquemment d'économiser de l'argent lorsque ces visas sont accordés gratuitement.

① www.coe.int/protocol

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p>Résultat attendu 1 Les aspects protocolaires et organisationnels des visites officielles, conférences ministérielles et rencontres à haut niveau sont pris en charge.</p>	<p>2012-2013 : les visites se déroulent conformément aux programmes établis et sans incident (2010 : 126 visites officielles ; 2009 : 83 visites officielles).</p>
<p>Résultat attendu 2 Les demandes de visas des agents et experts voyageant pour le CdE ainsi que celles du personnel des missions diplomatiques sont traitées correctement.</p>	<p>2012-2013 : les demandes sont traitées dans les 2 jours ouvrés qui suivent leur dépôt et dans les 5 jours ouvrés pour le personnel des Représentations Permanentes, ou immédiatement en cas d'urgence (2010 : 1 270 demandes ; 2009 : 1 309 demandes).</p>
<p>Résultat attendu 3 Les démarches relatives aux privilèges et immunités des membres des missions diplomatiques, du Secrétariat et de leurs familles sont facilitées.</p>	<p>2012-2013 : les dossiers complets sont traités dans un délai de 8 jours ouvrés. Les dossiers incomplets sont retournés dans un délai de 2 jours (2010 : 1 299 dossiers dont 602 pour les diplomates et 697 pour les agents ; 2009 : 1 463 dossiers dont 623 pour les diplomates et 840 pour les agents).</p>
<p>Résultat attendu 4 Les cérémonies officielles et les manifestations sociales sont préparées selon les usages protocolaires et organisées dans le respect du budget.</p>	<p>2012-2013 : les cérémonies se déroulent conformément aux programmes établis, et sans incident. Les factures sont traitées dans un délai de 3 jours après réception (2010 : 55 réceptions dont 6 manifestations statutaires ; 2009 : 65 réceptions dont 6 manifestations statutaires).</p>
<p>Résultats attendus 5 Les démarches relatives aux privilèges fiscaux et douaniers de l'Organisation et des missions diplomatiques sont facilitées.</p>	<p>2012-2013 : les dossiers complets sont traités dans un délai de 3 jours ouvrés (2010 : 1 182 dossiers, dont 938 pour l'Organisation, 244 pour les missions diplomatiques ; 2009 : 1208 dossiers, dont 1 153 pour l'Organisation et 115 pour les missions diplomatiques de septembre à décembre).</p>

Structures			Secrétariat			
			2012: 9 postes (1A 8B)			
			2013: 9 postes (1A 8B)			
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2012	913 400	789 700	123 700			913 400
2013	918 300	794 600	123 700			918 300

ORGANES DIRECTEURS ET SERVICES GÉNÉRAUX

PRÉSENCE EXTÉRIEURE

La Présence extérieure du Conseil de l'Europe a été établie pour maximiser l'efficacité de l'action de l'Organisation et renforcer sa visibilité. Cela passera par un renforcement des capacités des Bureaux du Conseil de l'Europe en matière de gestion de projets, une meilleure identification des besoins sur place pour ce qui est de consolider les capacités et une mobilisation plus intensive de ressources financières extrabudgétaires pour les programmes de coopération, dans le droit fil de la tendance de plus en plus forte de l'Union européenne et d'autres grands donateurs à fournir une assistance décentralisée.

① www.coe.int/t/dgap/progCoop_en.asp

Résultats attendus			Indicateurs de performance			
Résultat attendu 1 L'efficacité et la visibilité des actions et politiques du CdE, en particulier au niveau des programmes de coopération, sont renforcées grâce aux travaux des Bureaux du CdE.			2012-2013 : grâce à une meilleure coordination et aux synergies entre le Siège et les Bureaux du CdE pour identifier les besoins et dans le domaine des relations avec les donateurs, le volume des programmes de coopération augmente chaque année.			
Structures			Secrétariat			
			2012: 15,5 postes (6A 9,5B) et 64 fonctions (17A 40B 7C) 2013: 15,5 postes (6A 9,5B) et 64 fonctions (17A 40B 7C)			
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2012	6 119 000	4 768 000	1 351 000			6 119 000
2013	6 140 300	4 790 400	1 349 900			6 140 300

ORGANES DIRECTEURS ET SERVICES GÉNÉRAUX

COMMUNICATION

La Direction de la Communication est chargée de définir et de mettre en œuvre la nouvelle stratégie de communication du Conseil de l'Europe, qui vise à ce que l'Organisation touche davantage les médias internationaux et décideurs de premier plan en développant la capacité à réagir rapidement à des événements et crises politiques ; à concentrer sur des thèmes prioritaires la communication aux médias, les manifestations et les publications sur des thèmes prioritaires ; et à développer la communication en ligne par les outils les plus appropriés pour promouvoir les activités et valeurs de l'Organisation auprès de ses principaux groupes cibles (médias, gouvernements, ONG, universitaires et grand public).

La Direction est chargée du « hub » sur le Web ; elle coordonne les messages communs parmi les diverses entités de l'Organisation et élabore une identité visuelle centrale pour l'Organisation. Les activités de relations publiques, notamment les publications et le service des visites, font partie intégrante de la stratégie de communication.

① www.coe.int/t/dc/general/sitemap_en.asp
www.book.coe.int

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p>Résultat attendu 1 Le rôle et les prises de position du CdE sont mieux compris par les médias et décideurs internationaux clés. La réponse du CdE aux événements politiques et aux crises est rapidement communiquée aux médias, en temps opportun et si cela se révèle approprié.</p>	<p>2012 : 40-50 interviews publiées dans les médias européens (presse et en ligne) (2009: 30 ; 2010: 45), dont environ 10-20 dans des journaux internationaux de premier plan. 20-30 articles d'opinion sont publiés dans la presse écrite européenne influente (2009: 28 ; 2010: 24), dont environ 15 dans des publications internationales de premier plan. 50 programmes et émissions TV/radio impliquant la participation de personnalités de premier plan, diffusés sur les chaînes traditionnelles et la TV sur le Web (2009 : 35, 2010 : 47). Augmentation du nombre de déclarations/réactions du CdE reprises par des médias européens clés et incluses dans la base de données de la Direction de la Communication.</p> <p>2013 : 50-60 interviews ciblées publiées dans la presse écrite et les médias en ligne européens, dont environ 15-25 dans des publications internationales de premier plan. 30-40 articles d'opinion publiés dans la presse écrite européenne influente, dont environ 20 dans des publications internationales de premier plan. 55 programmes et émissions TV/radio impliquant la participation de personnalités de premier plan, diffusés sur les chaînes traditionnelles et la TV sur le Web. Augmentation du nombre de déclarations/réactions du CdE reprises par des médias européens clés et incluses dans la base de données de la Direction de la Communication.</p>

<p>Résultat attendu 2 Sensibilisation accrue aux thèmes prioritaires pour le Conseil de l'Europe grâce à des manifestations sélectionnées liées aux médias, dédiées à des thèmes spécifiques, et à des visites d'information auprès de l'Organisation.</p>		<p>2012-2013: Organisation d'au moins 5 manifestations chaque année et/ou participation à ces dernières en vue de promouvoir les valeurs de l'Organisation, par exemple des manifestations organisées autour du rapport « Vivre ensemble dans l'Europe du XXIe siècle ». Participation à 3 à 5 manifestations chaque année organisées dans l'Eurodistrict par la Ville de Strasbourg dans le cadre du partenariat pour les droits de l'homme et la démocratie. Au moins 40 000 visiteurs sont accueillis à l'Organisation et reçoivent des informations pertinentes (2009 : 43 498 ; 2010 : 41 483).</p>				
<p>Résultat attendu 3 La présence du CdE en ligne est maintenue et ses activités promues de manière conviviale grâce au hub web.</p>		<p>2012-2013 : le nombre de pages web consultées sur le site de l'Organisation augmente de 5% chaque année (2009 : 50 298 716 pages ; 2010 : 46 883 576 pages). Le nombre d'internautes actifs sur les réseaux sociaux du CdE (blog du Conseil de l'Europe, divers comptes Facebook et Twitter) augmente de 10% par an. 3 sites web sont intégrés à la nouvelle plateforme du « hub » web en 2012, 5 en 2013.</p>				
<p>Résultat attendu 4 Une gamme sélectionnée de publications écrites donne à des lectorats cibles des informations générales et, en tant que de besoin, spécialisées sur les travaux du CdE.</p>		<p>2012-2013 : édition d'au moins 5 publications commerciales (2009 : 8 ; 2010 : 7) et 5 publications gratuites chaque année. Augmentation de 8% des contacts dans la base de données commerciale chaque année (2010 : 20 133 contacts). Ajout de 100 titres à l'application électronique externe (2009 : 3 600 titres ; 2010 : 3 768 titres) et augmentation de 5% des contacts dans la base de données de diffusion gratuite chaque année. 20 contrats de traduction et de diffusion sont conclus pour des publications dans des langues non-officielles (2009 : 34 ; 2010 : 26), en particulier liées aux présidences du CM.</p>				
Structures		Secrétariat				
		<p>2012: 52 postes (14,5A 37,5B) et 8 fonctions (1A 7B) + 5 postes (0,5A 4,5B) - Publications (voir Annexe II)</p> <p>2013: 52 postes (14,5A 37,5B) et 8 fonctions (1A 7B) + 5 postes (0,5A 4,5B) - Publications (voir Annexe II)</p>				
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2012	6 914 800	5 062 200	1 852 600			6 914 800
2013	6 950 800	5 096 100	1 854 700			6 950 800

ORGANES DIRECTEURS ET SERVICES GÉNÉRAUX

CONSEIL POLITIQUE, PLANIFICATION POLITIQUE ET RELATIONS EXTERIEURES

La Direction du Conseil politique met à la disposition du Secrétaire Général et des organes du Conseil de l'Europe des informations, des analyses et des propositions d'action concernant des pays ou des situations régionales attirant l'attention du Conseil de l'Europe ; ils veillent à la cohérence globale et donnent des conseils politiques pour la mise en œuvre des activités du Conseil de l'Europe dans les pays concernés, notamment les activités de monitoring et de bilans de situation.

La Direction de la Planification politique (DPP) renforce la capacité du Conseil de l'Europe à anticiper les grandes tendances et les défis susceptibles d'affecter les travaux du Conseil de l'Europe grâce à une approche conceptuelle et stratégique, en étroite coopération avec toutes les Grandes entités administratives (MAE) du Secrétariat. Elle fournit au Secrétaire Général, au Comité des Ministres et aux différentes MAE des approches conceptuelles et stratégiques pour traiter des questions clés liées aux évolutions à l'œuvre dans nos sociétés.

La Direction des Relations extérieures est chargée d'entretenir et d'approfondir les relations avec l'Union européenne, d'autres organisations intergouvernementales (en particulier l'OSCE et l'ONU) ainsi qu'avec les États observateurs et États non membres, en particulier ceux des régions voisines du Conseil de l'Europe. Dans ce cadre, la Direction assure la bonne coordination des actions des Grandes entités administratives (MAE) et supervise au quotidien les travaux des Bureaux du Conseil de l'Europe chargés d'assurer la liaison avec une ou plusieurs organisations ou institutions internationales.

① www.coe.int/t/dgap/progCoop_en.asp
www.coe.int/der

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p>Résultat attendu 1 Sur la base des évolutions politiques pertinentes qui auront été identifiées, des conseils et des propositions d'action politiques sont donnés au SG et au CM.</p>	<p>2012-2013 : chaque année, des notes de synthèse hebdomadaires contenant des propositions d'action sont préparées pour le SG sur la base des évolutions politiques pertinentes et des développements au fil de l'année. Chaque année, des notes et dossiers ad hoc ou spécifiques à une région sont remises au SG pour des contacts à haut niveau et au CM en appui à des prises de décisions.</p> <p>7 rapports sont préparés chaque année sur des pays spécifiques à la suite de missions de monitoring ou pour faire le bilan de la situation.</p>
<p>Résultat attendu 2 Le SG et le CM reçoivent des analyses conceptuelles et stratégiques qui facilitent la formulation des politiques et indiquent de nouvelles opportunités pour la future action du CdE.</p>	<p>2012-2013 : le SG et le CM, dans leurs décisions respectives, tiennent compte des analyses et grandes orientations suggérées par la DPP.</p> <p>Le Rapport des Éminentes personnalités est présenté dans les principaux forums internationaux, et ses recommandations sont inscrites à leur ordre du jour pendant les deux années.</p> <p>Tout au long du biennium, des liens de coopération sont établis avec la communauté internationale de la recherche, en particulier avec des fondations et institutions scientifiques.</p> <p>Des réunions des directeurs de la planification politique des ministères des Affaires étrangères (2 fois par an) consacrées à des thèmes spécifiques font émerger des réponses conjointes à des défis communs.</p> <p>Les Débats du CdE sur la démocratie (environ 8 chaque année), où interviennent d'éminentes personnalités européennes, donnent aux Délégations des États membres et au personnel du CdE une vision des enjeux émergents, favorisant une pensée et une action innovantes.</p>

	Des réunions régulières (environ 2 par mois durant les deux années) de la task force interne pour une réaction rapide à des problèmes émergents dans le territoire d'action du CdE (ALLER-T) aboutissent à des synopsis et propositions d'action adressées au Senior Management Group et au SG.					
Résultat attendu 3 Les relations avec les organisations intergouvernementales et les États non membres sont consolidées et renforcées, en mettant tout particulièrement l'accent sur les régions du voisinage du CdE.	2012-2013 : outre les contacts quasi-quotidiens, notamment avec les Bureaux pleinement opérationnels de Genève, Vienne et Varsovie, avec des représentants d'autres organisations intergouvernementales, chaque année, des réunions CdE/OSCE/ONU sont organisées au niveau politique et au niveau des hauts fonctionnaires (au moins 1 réunion/an/organisation) conformément au concept récemment défini pour des réunions plus pertinentes sur le plan politique et plus efficaces. Chaque année, des programmes de coopération avec des pays des régions voisines sont définis et leur mise en œuvre adoptée (au moins 2 par région). Environ 170 synopsis et autres analyses sont soumis en temps opportun au SG et à la SGA chaque année.					
Résultat attendu 4 Les relations avec les organisations intergouvernementales et les États non membres sont consolidées et renforcées, en mettant tout particulièrement l'accent sur les régions du voisinage du Conseil de l'Europe.	2012-2013 : outre les contacts quasi-quotidiens, notamment avec les Bureaux pleinement opérationnels de Genève, Vienne et Varsovie, avec des représentants d'autres organisations intergouvernementales, chaque année, des réunions CdE/OSCE/ONU sont organisées au niveau politique et au niveau des hauts fonctionnaires (au moins 1 réunion/an/organisation) conformément au concept récemment défini pour des réunions plus pertinentes sur le plan politique et plus efficaces. Chaque année, des programmes de coopération avec des pays des régions voisines sont définis et leur mise en œuvre adoptée (au moins 2 par région). Environ 170 synopsis et autres analyses sont soumis en temps opportun au SG et à la SGA chaque année.					
Structures			Secrétariat			
			2012: 27 postes (13A 14B) et 3 fonctions (2A 1B)			
			2013: 27 postes (13A 14B) et 3 fonctions (2A 1B)			
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2012	3 633 300	3 467 200	166 100			3 633 300
2013	3 643 100	3 473 100	170 000			3 643 100

ORGANES DIRECTEURS ET SERVICES GÉNÉRAUX

CONSEIL JURIDIQUE

Le Conseil juridique conseille le Comité des Ministres, l'Assemblée parlementaire, leurs organes subsidiaires, ainsi que le Secrétaire Général et les divers services du Secrétariat. Ce conseil juridique a pour but de garantir que l'interprétation des textes statutaires et réglementaires du Conseil de l'Europe, notamment sur les questions concernant le personnel et questions de procédure pour les comités et accords partiels, est correcte et cohérente du point de vue juridique, que les privilèges et immunités du Conseil de l'Europe et de son personnel sont respectés et que les contrats signés par le Secrétaire Général au nom du Conseil de l'Europe protègent de manière adéquate les intérêts de l'Organisation. En outre, un agent chevronné de cette Direction sert de conseil juridique pour les organes de la Banque de développement du Conseil de l'Europe.

Le Conseil juridique représente et assiste le Secrétaire Général dans les actions disciplinaires et contentieuses et agit en son nom devant les juridictions internes et, si nécessaire, externes.

L'assistance juridique apportée au Secrétaire Général permet à celui-ci de s'acquitter de sa fonction de dépositaire des Traités du Conseil de l'Europe, en tant que Chef du Secrétariat et représentant de la personnalité morale du Conseil de l'Europe, en vertu de l'Accord général sur les privilèges et immunités.

① www.conventions.coe.int

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p>Résultat attendu 1 Les avis juridiques donnés aux organes de l'Organisation ainsi qu'aux services et aux comités intergouvernementaux résolvent les problèmes soulevés.</p>	<p>2012-2013 : tous les avis juridiques demandés fournissent une assistance pratique et compréhensible et sont rendus dans les délais (10 jours ouvrés ou dans les délais convenus) (2010 : 479 avis ; 2009 : 387 avis).</p>
<p>Résultat attendu 2 Les instruments juridiques sont rédigés conformément au droit international et à la réglementation applicable de l'Organisation. Les États membres du CdE signent et ratifient les conventions du CdE. Des États non membres adhèrent aux Conventions du CdE.</p>	<p>2012-2013 : les instruments juridiques sont adoptés par le CM (2010 : 3 conventions, 1 Accord partiel, 10 recommandations, 10 résolutions, 1 déclaration ; 2009 : 4 conventions, 16 recommandations, 1 résolution, 1 déclaration). Les nouvelles signatures et ratifications sont traitées par le Bureau des Traités (2010 : 180 signatures et ratifications ; 2009 : 198 signatures et ratifications). Des États non membres supplémentaires adhèrent aux Traités et Accords partiels du Conseil de l'Europe (2010 : 5 adhésions ; 2009 : 4 adhésions).</p>
<p>Résultat attendu 3 Les réclamations administratives et les recours contentieux sont gérés en conformité avec le Statut du personnel.</p>	<p>2012-2013 : les conditions spécifiées dans le Statut du personnel et/ou établies par le Tribunal Administratif sont respectées (2010 : 28 réclamations et 6 recours ont été introduits ; 3 recours introduits en 2009 ont été traités en 2010 ; 2009 : 17 réclamations et 5 recours ont été introduits ; 53 recours introduits en 2008 ont été traités en 2009).</p>
<p>Résultat attendu 4 Gestion des Traités du CdE.</p>	<p>2012-2013 : les actes juridiques concernant les traités sont notifiés aux États (2010 : 339. 2009 : 409). Tous les traités entrés en vigueur l'année précédente sont enregistrés auprès des Nations Unies (2010 : 2 instruments. 2009 : 2 instruments). Tous les actes juridiques concernant les traités sont indiqués sur le site web le jour même de leur enregistrement.</p>

Résultat attendu 5 Contribution aux travaux de la Division du droit international public en matière d'évaluation des Traités du CdE.		2012-2013 : suivi et assistance concernant la mise en œuvre de décisions prises sur la base d'un rapport du Secrétaire Général relatif à la pertinence de ces Conventions du Conseil de l'Europe.				
Résultat attendu 6 Des services de Secrétariat sont assurés pour le Panel consultatif d'experts chargé d'examiner les candidatures pour l'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme.		2012-2013 : organisation d'une ou plusieurs réunions du Panel consultatif et assistance à ses membres pour l'examen de toutes les listes de candidats devant être présentées par les États membres en 2012 et 2013.				
Structures		Secrétariat				
		2012: 11 postes (7,5A 3,5B) 2013: 11 postes (7,5A 3,5B)				
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2012	1 311 500	1 253 100	58 400			1 311 500
2013	1 317 800	1 260 100	57 700			1 317 800

ORGANES DIRECTEURS ET SERVICES GÉNÉRAUX

AUDIT INTERNE ET ÉVALUATION

La Direction de l'Audit interne et de l'Évaluation fournit des services d'audit interne et d'évaluation qui aident le Secrétaire Général à s'acquitter de ses responsabilités en matière de supervision et d'évaluation pour ce qui est de la gestion effective des ressources de l'Organisation et de la réalisation des objectifs de cette dernière. La Direction de l'Audit interne et de l'Évaluation procède à un contrôle indépendant, donne une assurance objective et dispense des services de conseil conçus pour apporter de la valeur ajoutée et pour améliorer le fonctionnement de l'Organisation.

L'Audit interne aide le Management à s'acquitter effectivement de ses responsabilités en introduisant une approche cohérente et systématique pour l'évaluation et l'amélioration de l'efficacité de la gestion de risques, du contrôle et du processus de gouvernance.

L'Évaluation est garante de la responsabilisation à l'égard de l'ensemble des parties prenantes, consolide l'apprentissage organisationnel et l'innovation, soutient une prise de décision informée et améliore la communication des résultats et l'impact des travaux de l'Organisation, grâce à des méthodes d'évaluation et à des normes correspondant à l'état de l'art en la matière. L'Évaluation élabore des lignes directrices, promeut des bonnes pratiques et aide le personnel à améliorer ses capacités dans toute l'Organisation.

Résultats attendus				Indicateurs de performance		
Résultat attendu 1 Le plan de l'Audit Interne est mis en œuvre.				2012-2013 : au moins 10 audits sont réalisés (2010 : 11 audits ; 2009 : 10 audits).		
Résultat attendu 2 Contribuer à l'amélioration du fonctionnement de l'Organisation dans une optique d'efficacité et d'efficience.				2012-2013 : deux tiers des recommandations sont acceptées (2010 : 83% ; 2009 : 88%).		
Résultat attendu 3 Le plan de l'Évaluation est mis en œuvre.				2012-2013 : au moins 10 évaluations sont réalisées.		
Structures				Secrétariat		
Comité d'Audit				2012: 9 postes (6A 3B) 2013: 9 postes (6A 3B)		
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2012	1 259 700	1 128 700	131 000			1 259 700
2013	1 262 800	1 131 800	131 000			1 262 800

Ressources extrabudgétaires

Besoins en contributions volontaires

Référence	Objectif	Total	2012	2013	Montant assuré
2011/Audit/VC/2617	Evaluation du Plan d'action du Conseil de l'Europe en faveur de l'Ukraine. Bénéficiaire : Ukraine.	500 000	250 000	250 000	500 000
TOTAL		500 000	250 000	250 000	500 000

ORGANES DIRECTEURS ET SERVICES GÉNÉRAUX

ADMINISTRATION, RESSOURCES HUMAINES, PROGRAMME, FINANCES ET SERVICES LINGUISTIQUES

La Direction générale de l'administration (DGA) apporte au Conseil de l'Europe le soutien administratif, technique et logistique nécessaire pour réaliser les activités de l'Organisation dans un souci d'innovation et d'orientation client, avec efficacité et dans un souci d'économie.

La Direction générale:

- contribue à la définition des priorités de l'Organisation et garantit que la préparation et la mise en œuvre du Programme et Budget se passent sans heurts ;
- met à disposition des connaissances, des conseils et des services de qualité pour la bonne gestion de la programmation, des ressources financières, humaines, informatiques, logistiques et linguistiques ;
- élabore et diffuse des règles et des procédures pour faire le meilleur usage possible de ces ressources et pour superviser la manière dont elles sont utilisées ;
- fournit l'élan nécessaire pour innover dans la gestion de ces ressources et promeut une culture de modernisation administrative ;
- fait en sorte que le personnel soit informé en temps utile et de manière adéquate sur tous les sujets relevant des domaines de responsabilité de la DGA ;
- promeut l'application cohérente des règles de procédures existantes et le transfert des bonnes pratiques administratives au sein de l'Organisation.

Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2012	16 114 400	11 048 600	5 065 800			16 114 400
2013	16 159 400	11 094 000	5 065 400			16 159 400

ORGANES DIRECTEURS ET SERVICES GÉNÉRAUX

... ADMINISTRATION, RESSOURCES HUMAINES, PROGRAMME, FINANCES ET SERVICES LINGUISTIQUES

Les services centraux de la DGA sont chargés :

- de veiller à ce que l'Organisation profite des contrats les plus favorables pour la fourniture de biens et services en conformité avec les règlements pertinents ;
- d'élaborer la réglementation interne de l'Organisation et d'assurer sa mise à jour ;
- de promouvoir et de diffuser les bonnes pratiques administratives.

Résultats attendus				Indicateurs de performance		
Résultat attendu 1 Les services fournis par la DGA satisfont les attentes de ses clients pour un coût stable ou décroissant.				2012-2013 : le ratio budget DGA/budgets totaux (hors pensions et budget extraordinaire) reste stable ou décroît (2010 : 15,88 % ; 2011 : 15,6 %). Le ratio personnel permanent DGA/personnel total reste stable ou décroît (2010 : 20 % ; 2011 : 19,8 %) Le niveau de satisfaction générale concernant les prestations de la DGA reste stable ou s'accroît : - Logistique (2009 : 91 % ; 2010 : 89 %) ; - Ressources humaines (2009 : 66 % ; 2010 : 59 %) ; - Programme, Finances et Services linguistiques (2009 : 86 % ; 2010 : 92 %) ; - Technologies de l'Information (2009 : 93 %, 2010 : 93 %).		
Résultat attendu 2 Les instruments juridiques internes sont adaptés aux besoins de l'Organisation.				2012-2013 : nombre d'instruments juridiques traités chaque année (2009 : 23 instruments juridiques adoptés ; 2010 : 24 instruments juridiques adoptés).		
Résultat attendu 3 La coordination des achats est assurée de façon efficace et conformément à la politique d'achats.				2012-2013 : tous les dossiers soumis à la Commission des marchés sont traités dans un délai d'un mois (2009 : 67 dossiers d'une valeur totale de 25,3 M € ; 2010 : 83 dossiers d'une valeur totale de 77,3 M €).		
Résultat attendu 4 Les projets et le programme d'investissement de la DGA sont mis en œuvre en conformité avec le planning et le budget.				2012-2013 : pourcentage des projets en couleur verte (2010 : 62 % des projets conformes au planning et au budget et ont atteint leurs objectifs).		
Structures				Secrétariat		
Commission des marchés Comité mixte				2012: 9 postes (5A 4B) 2013: 9 postes (5A 4B)		
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2012	1 047 500	933 600	113 900			1 047 500
2013	1 049 300	935 500	113 800			1 049 300

ORGANES DIRECTEURS ET SERVICES GÉNÉRAUX

... ADMINISTRATION, RESSOURCES HUMAINES, PROGRAMME, FINANCES ET SERVICES LINGUISTIQUES

La Direction des Ressources humaines :

- formule et met en œuvre les politiques de ressources humaines en particulier concernant les questions de recrutement, de contrats, de mobilité interne du personnel, de formation, de gestion des compétences et des performances, d'égalité des chances et de représentation géographique équilibrée ;
- assure la gestion administrative des agents en activité ou à la retraite en ce qui concerne les salaires, les pensions, les indemnités et allocations, les horaires de travail et la couverture sociale et médicale.

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p>Résultat attendu 1 Le suivi administratif des agents est assuré ; la couverture sociale, les cotisations et les salaires sont traités.</p>	<p>2012-2013 : 100 % des agents sont payés, sans erreur et dans les délais, et assurés (2008 et 2009 : 100 %).</p>
<p>Résultat attendu 2 La gestion de la performance du personnel est soutenue par un système d'appréciation et des actions de formation efficaces.</p>	<p>2012-2013 : 100 % des appréciations sont faites (2008 appréciations : 99,89 % ; 2009 objectifs : 99,73 % ; 2009 appréciation : 98,89 % ; 2010 objectifs : 95,46 %). Le niveau de satisfaction du personnel concernant la formation reste stable ou s'accroît (Appréciateurs : 2009 : 73 %, 2010 : 55 % ; Agents : 2009 : 83 % ; 2010 : 81 %).</p>
<p>Résultat attendu 3 Les procédures de pourvoi de poste internes et externes sont organisées avec efficacité et en recourant à des méthodes de sélection fiables et équitables.</p>	<p>2012-2013 : les niveaux de service sont respectés (concours internes : 2009 (61 concours) : 98 % ; 2010 (39 concours) : 97 % ; concours externes : 2009 (29 concours spécifiques et 2 concours généraux) : 96 % ; 2010 (61 concours spécifiques, aucun concours général) : 61 %). Le niveau de satisfaction des managers concernant la gestion des concours internes reste stable ou s'accroît (2009 : 47 % ; 2010 : 30 %). Nombre d'avis de mobilité traité (juillet à décembre 2010 : 57).</p>
<p>Résultat attendu 4 La politique d'égalité des chances est mise en œuvre dans l'Organisation.</p>	<p>2012-2013 : le pourcentage d'hommes dans la catégorie B s'accroît pour tendre vers 50 %. Le pourcentage de femmes dans la catégorie A s'accroît pour tendre vers le pourcentage de femmes dans l'ensemble du personnel de l'Organisation. Pour chaque catégorie (A, B, C et L), le pourcentage de personnes du sexe sous-représenté (dans la catégorie concernée) dans les grades supérieurs de la catégorie se rapproche du pourcentage global du sexe concerné dans l'ensemble de la catégorie.</p>
<p>Résultat attendu 5 Les politiques et procédures administratives sont communiquées de manière efficace.</p>	<p>2012-2013 : le niveau de satisfaction des agents concernant la communication de la DGA demeure stable ou augmente (2009 : 60 % ; 2010 : 50 %).</p>

Structures			Secrétariat			
Commission des nominations Commission d'appréciation			2012: 50 postes (17A 33B) et 2 fonctions (1A 1B) 2013: 50 postes (17A 33B) et 2 fonctions (1A 1B)			
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2012	8 986 700	6 962 700	2 024 000			8 986 700
2013	9 015 000	6 991 100	2 023 900			9 015 000

ORGANES DIRECTEURS ET SERVICES GÉNÉRAUX

... ADMINISTRATION, RESSOURCES HUMAINES, PROGRAMME, FINANCES ET SERVICES LINGUISTIQUES

La Direction du Programme, des Finances et des Services linguistiques :

- en coopération avec les autres Grandes entités administratives, prépare le projet de programme et budget de l'Organisation ;
- suit l'exécution du programme et budget conformément au Règlement financier et selon des principes de saine gestion, et donne aux managers concernés les conseils, la formation et les informations financières dont ils ont besoin ;
- gère les fonds de l'Organisation ;
- tient les comptes de l'Organisation et prépare ses États financiers ;
- assure des services de traduction et d'interprétation.

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p>Résultat attendu 1 Les documents du programme et budget sont produits dans les délais impartis.</p>	<p>2012-2013 : les documents sont fournis aux instances statutaires dans les délais prescrits (3 semaines pour le CM ; 15 jours pour le Comité du Budget). (2010 : 81 % des documents fournis dans les délais au Comité du Budget et 100 % au CM ; 2009 : 73,5 % des documents au Comité du Budget et 100 % au CM). Le rapport de suivi annuel est produit dans les délais fixés.</p> <p>2013 : Projet de programme et budget 2014-2015 produit avant le 31 août (2010 : atteint ; 2009 : atteint).</p>
<p>Résultat attendu 2 Les États financiers sont soumis dans les délais à l'Auditeur externe qui leur donne une opinion favorable.</p>	<p>2012-2013 : soumission des États financiers 2010 à l'Auditeur externe avant le 10 mai (2010 : atteint ; 2009 : atteint). Opinion favorable des auditeurs externes (2010 : oui ; 2009 : oui).</p>
<p>Résultat attendu 3 Les créanciers de l'Organisation sont payés dans les délais impartis.</p>	<p>2012-2013 : les créanciers sont payés dans les délais impartis après réception d'un dossier complet soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 10 jours pour les fournisseurs externes : 2010 (36 600 règlements) : 96 % ; 2009 (37 900 règlements) : 98 % ; - 20 jours pour les experts assistant à des réunions hors Strasbourg : 2010 (16 100 règlements) : 88 % ; 2009 (16 872 règlements) : 78 % ; - 20 jours pour les missions officielles des agents ; 2010 (6 257 règlements) : 94 % ; 2009 (6 079 règlements) : 100 %.
<p>Résultat attendu 4 La qualité des prestations d'interprétation et de traduction est maintenue dans les conditions budgétaires spécifiées.</p>	<p>2012-2013 : le niveau de satisfaction des utilisateurs concernant la qualité de l'interprétation et de la traduction reste stable ou s'accroît (Interprétation 2010 : 99 %, 2009 : 97 % ; Traduction anglaise 2010 : 95 %, 2009 : 96 % ; Traduction française 2010 : 93 %, 2009 : 92 %). Dotation du service de la traduction inférieure ou égale au montant porté au budget (2010 : 93,4 % ; 2009 : 86,9 %).</p>

Structures			Secrétariat			
Comité du Budget Conseil de direction du Fonds de réserve pour les pensions			2012: 35 postes (9A 26B) + 56 postes (44L 12B) – Services Linguistiques (voir Annexe II) 2013: 35 postes (9A 26B) + 56 postes (44L 12B) – Services Linguistiques (voir Annexe II)			
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2012	6 080 200	3 152 300	2 927 900			6 080 200
2013	6 095 100	3 167 400	2 927 700			6 095 100

ORGANES DIRECTEURS ET SERVICES GÉNÉRAUX

LOGISTIQUE

La Direction de la Logistique :

- gère les bâtiments de l'Organisation (à Strasbourg, Paris, Bruxelles, Lisbonne, Budapest et Graz) et leurs installations techniques, équipement et mobilier et supervise toutes les rénovations et conversions de locaux de l'Organisation ;
- traite la production et la diffusion des publications et des documents du Conseil de l'Europe ;
- assure la sécurité contre l'incendie, les accidents et autres risques et vérifie régulièrement les installations, l'équipement et les procédures sur les différents sites de l'Organisation ; et
- assure, directement ou par des prestataires de service extérieurs, des services tels que la restauration la maintenance technique, le nettoyage, la distribution de documents de travail et du courrier, la gestion d'un parc de voitures officielles, des services de conférence et des services de bureau de voyage.

Résultats attendus	Indicateurs de performance
<p>Résultat attendu 1 Le patrimoine est préservé et adapté par des travaux réguliers et adapté aux usagers.</p>	<p>2012-2013 : le niveau de satisfaction des utilisateurs concernant les locaux et les aménagements reste stable ou s'accroît (2008 : 82% ; 2009 : 87% ; 2010 : 83%).</p>
<p>Résultat attendu 2 La sécurité générale des personnes et des biens concernant l'incendie et autres risques est assurée dans le périmètre du CdE.</p>	<p>2012-2013 : 3 exercices d'alerte sont menés avec succès ; la durée d'une évacuation n'est pas supérieure à 15 minutes pour le Palais de l'Europe, 10 minutes pour les autres bâtiments. (2012 : Bâtiment D, CEJ Strasbourg et DEQM ; 2013 : PDH, Agora et DEQM). Le niveau de satisfaction des utilisateurs concernant les conditions de sécurité reste stable ou s'accroît (2008 : 81% ; 2009 : 81% ; 2010 : 82%).</p>
<p>Résultat attendu 3 La production et la diffusion documentaire du CdE sont assurées au meilleur rapport qualité/prix.</p>	<p>2012-2013 : le coût moyen interne de l'impression noir/blanc reste stable ou décroît en termes réels, par rapport à l'année précédente (2008 : 0,030€/format A4 ; 2009 : 0,034€/format A4 ; 2010 : 0,0261 €/format A4). Le niveau de satisfaction des utilisateurs concernant le système d'impression bureautique reste stable ou s'accroît (2008 : 91% ; 2009 : 93% ; 2010 : 91%).</p>
<p>Résultat attendu 4 La distribution du courrier est effectuée dans les délais convenus avec les services clients.</p>	<p>2012-2013 : 100% du courrier postal trié et contrôlé le jour J est distribué le jour J+1 au plus tard (2008 : 100% ; 2009 : 100% ; 2010 : 100%). Le niveau de satisfaction des utilisateurs concernant la distribution du courrier reste stable ou s'accroît (2008 : 89% ; 2009 : 93% ; 2010 : 95%).</p>

Structures		Secrétariat				
Comité d'experts ad hoc sur les bâtiments (CAHB)		2012: 157 postes (10A 48B 99C) et 1 fonction (B) + 33 postes (21B 12C) – Budget des Documents (voir Annexe II) 2013: 157 postes (10A 48B 99C) et 1 fonction (B) + 33 postes (21B 12C) – Budget des Documents (voir Annexe II)				
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2012	22 946 000	10 232 900	12 713 100			22 946 000
2013	22 974 500	10 254 400	12 720 100			22 974 500

ORGANES DIRECTEURS ET SERVICES GÉNÉRAUX

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

La Direction des Technologies de l'information :

- met à disposition un environnement de travail informatique efficace et efficient ;
- fait en sorte que l'Organisation dispose d'un système d'information sûr et garantit la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité des informations ;
- apporte en partenariat avec les Directions générales et institutions du Conseil de l'Europe des solutions TI répondant à leurs besoins professionnels ;
- développe des solutions pour la gestion et la diffusion de l'information au sein de l'Organisation et à l'extérieur ;
- gère les archives de l'Organisation (que ce soit sur papier, sous forme électronique ou audiovisuelle).

Résultats attendus				Indicateurs de performance		
Résultat attendu 1 Le Système d'Information est maintenu, développé et un support est fourni pour répondre aux besoins des clients, tout en respectant les standards et coûts du marché.				2012-2013 : le coût total de possession (TCO) du poste de travail y compris l'accès à des applications centralisées est inférieur à 3 150 € (coût moyen dans le secteur) (2008 : 2 400 € ; 2009 : 2 440 € ; 2010 : 2 759 €).		
Résultat attendu 2 L'environnement de travail est modernisé (Windows7, Office 2010, Système vocal remplaçant les PI.				2012 : au moins 20% des utilisateurs du CdE ont migré vers le nouvel environnement de travail. 2013 : tous les utilisateurs du CdE ont migré vers le nouvel environnement de travail.		
Résultat attendu 3 Les Phases I et II du programme ERP (Enterprise Resource Planning) sont menées à terme.				2012 : Phase I : l'appel d'offre est terminé. Une description complète des besoins organisationnels et des critères clés de succès est réalisée. 2013 : Phase II : le système est mis en œuvre dans l'une des fonctions du CdE (par exemple : DPFL).		
Structures				Secrétariat		
				2012: 55 postes (15A 39B 1C) et 2 fonctions (B) 2013: 55 postes (15A 39B 1C) et 2 fonctions (B)		
Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2012	10 025 000	4 985 800	5 039 200			10 025 000
2013	10 058 500	5 019 400	5 039 100			10 058 500



ORGANES DIRECTEURS, SERVICES GÉNÉRAUX ET AUTRES

AUTRES DÉPENSES

Ressources 2012 (€)					
AUTRES DÉPENSES		Budget ordinaire	Autres budgets	UE	TOTAL
			5 103 300	26 356 900	
	Investissements	4 750 000			4 750 000
	Comité du personnel, amicale et Tribunal administratif	538 000			538 000
	Provisions communes et autres	1 886 300			1 886 300
	Réserve négative	(371 000)			(371 000)
	Economies de personnel - Plan Agora	(1 000 000)			(1 000 000)
	Economies de personnel - Autres économies	(700 000)			(700 000)
	Budget extraordinaire		5 090 000		5 090 000
	Pensions		21 266 900		21 266 900
Ressources 2013 (€)					
		5 929 700	26 816 200	10 358 000	43 103 900
	Investissements	4 750 000			4 750 000
	Comité du personnel, amicale et Tribunal administratif	537 600			537 600
	Provisions communes et autres	3 342 100		10 358 000	13 700 100
	Réserve négative				
	Economies de personnel - Plan Agora	(2 000 000)			(2 000 000)
	Economies de personnel - Autres économies	(700 000)			(700 000)
	Budget extraordinaire		5 090 000		5 090 000
	Pensions		21 726 200		21 726 200

AUTRES DÉPENSES – BUDGET ORDINAIRE**INVESTISSEMENTS**

Cette ligne budgétaire comprend la dotation destinée à assurer le financement des programmes d'investissement de l'Organisation par le Budget ordinaire, dont la gestion est assurée au sein d'un compte spécial. Le détail du plan d'investissement à moyen terme et les programmes d'investissement 2012 et 2013 sont présentés en Annexe III.

Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2012	4 750 000		4 750 000			4 750 000
2013	4 750 000		4 750 000			4 750 000

AUTRES DÉPENSES – BUDGET ORDINAIRE**COMITE DU PERSONNEL, AMICALE ET TRIBUNAL ADMINISTRATIF**

Comité du Personnel – Les crédits couvrent le coût de deux agents ainsi que les frais de traduction, d'interprétation et de missions des membres du Comité du personnel pour des réunions avec des représentants d'autres organisations internationales et en particulier celles du système coordonné.

Amicale – les crédits couvrent la dotation de l'Organisation à l'Amicale du personnel.

Tribunal administratif – les crédits couvrent le coût de deux agents ainsi que les frais d'interprétation, de production de documents, des frais de voyage et de séjour, des indemnités des membres du Tribunal Administratif ainsi que les frais de mission.

	Budget 2012	Budget 2013
Comité du personnel	196 800	196 900
Amicale	25 000	25 000
Tribunal administratif	316 200	315 700
Total	538 000	537 600

Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2012	538 000	423 800	114 200			538 000
2013	537 600	423 500	114 100			537 600

AUTRES DÉPENSES – BUDGET ORDINAIRE**PROVISIONS COMMUNES ET AUTRES**

Cette ligne budgétaire se compose des éléments suivants :

	Budget 2012	Budget 2013
Provision pour fonctionnaires nationaux mis à disposition de l'Organisation	239 500	289 500
Provision pour langues supplémentaires	306 900	306 900
Réserve pour missions sur le terrain	100 000	100 000
Provision pour programmes conjoints	330 000	1 935 800
Dotation au compte spécial « Cessation anticipée de fonction d'agents permanents »	484 800	484 800
Audit externe	93 000	93 000
Économies résultant de la mise en œuvre de changements dans la politique contractuelle	(211 800)	(369 800)
Contribution du Conseil de l'Europe aux coûts administratifs de la gestion des pensions	313 200	313 200
Comité d'Audit	20 700	20 700
Réserve pour Comités intergouvernementaux	210 000	168 000
Total	1 886 300	3 342 100

Provision pour fonctionnaires nationaux mis à disposition de l'Organisation – Les crédits couvrent les frais de voyage et de séjour des fonctionnaires nationaux mis à disposition de l'Organisation. Selon les termes de la Résolution (2003)5 établissant les règles en la matière, l'Administration du pays d'origine continue à assurer le financement du salaire et de la couverture sociale. La provision a été augmentée de 200 000 € par rapport à 2011 et s'élève en 2013 à 1 106 200 €. Sur la base des informations connues lors de l'élaboration du budget, la provision a été allouée aux différentes lignes de programme concernées. Le montant restant dans la provision correspond au montant qui n'a pas encore été alloué.

Provision pour langues supplémentaires – Cette provision est destinée à permettre au Secrétaire Général de faire face à des frais liés à l'utilisation de langues supplémentaires dans différents secteurs d'activité du Conseil de l'Europe. Ses conditions d'utilisation ont été précisées lors de la 586^e réunion du Comité des Ministres, l'objectif étant de toucher une plus grande partie des 800 millions de personnes composant la communauté du Conseil de l'Europe en utilisant leurs langues maternelles.

Réserve pour missions sur le terrain – Cette réserve ne pourrait être utilisée que sous certaines conditions, notamment pour des événements politiques externes à l'Organisation et de nature non récurrente.

Provision pour programmes conjoints – Poursuivant les mêmes objectifs, le Conseil de l'Europe et l'Union Européenne ont mis en oeuvre un certain nombre de programmes conjoints. La plupart de ces programmes sont développés spécifiquement pour tel ou tel pays, mais il existe également des projets thématiques régionaux et multilatéraux. Le montant total de la contribution financière du Conseil de l'Europe aux programmes conjoints dans le budget 2013 s'élève à 4 055 000 €, soit une augmentation de 1 100 000 € par rapport à 2011. Sur la base des programmes en cours, des programmes signés et des négociations actuelles pour les programmes à venir, la contribution du Conseil de l'Europe a été affectée au programme correspondant.

Ces affectations doivent donc être considérées comme indicatives et susceptibles d'être révisées. Le montant inclus en 2013 sous « provisions communes et autres » est le montant qui n'a pas encore été affecté à un programme conjoint spécifique.

Dotation au compte spécial « Cessation anticipée de fonction d'agents permanents » – Lors de leur 1081^e réunion de mars 2010, les Délégués ont « autoris[é] le Secrétaire Général à financer des mesures de cessation anticipée de fonctions d'agents permanents au moyen d'un prêt interne d'un montant maximal de 2 424 000 € financé grâce à l'excédent de trésorerie et remboursé sur une période de cinq ans de 2011 à 2015 par annuités n'excédant pas 484 800 € ». Les crédits inscrits sur cette ligne budgétaire correspondent à la dotation au compte spécial pour 2012 et 2013.

Audit externe – Les crédits couvrent les honoraires annuels des auditeurs externes. En décembre 2008, le Comité des Ministres a désigné la Cour des Comptes française comme auditeur externe pour une période de cinq ans commençant avec l'audit des États financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Economies résultant de la mise en œuvre de la nouvelle politique contractuelle – Les crédits inscrits sous cette ligne budgétaire résultent de l'effet de la mise en place de la politique de recrutement et de développement de carrière.

Contribution du Conseil de l'Europe aux coûts administratifs de la gestion des pensions – Ces crédits couvrent le coût de la participation du Conseil de l'Europe au système de la coordination et du calcul et des paiements des pensions qui sont sous-traités par la SCAP.

Comité d'Audit – Le Comité d'Audit est chargé de la supervision des fonctions d'audit interne et externe. Les frais de voyage et de séjour des membres du Comité sont couverts lors de leur participation aux réunions du Comité.

Réserve pour Comités intergouvernementaux – Lors de sa 1112^e réunion du 19 avril 2011, le Comité des Ministres a approuvé la nouvelle organisation des structures gouvernementales telle que présentée dans le document SG/Inf(2011)9 final. Le budget a été élaboré conformément aux propositions figurant dans ce document. Celui-ci ne faisait toutefois référence qu'à six structures subordonnées. Une provision a donc été constituée pour permettre la mise en place des structures subordonnées supplémentaires nécessaires résultant des nouveaux mandats. Cette réserve est gelée dans l'attente de futures décisions du Comité des Ministres.

Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2012	1 886 300	27 700	1 858 600			1 886 300
2013	3 342 100	(80 300)	3 422 400			3 342 100

AUTRES DÉPENSES – BUDGET ORDINAIRE**RESERVE NEGATIVE**

La réserve négative a été créée afin d'assurer un équilibre global du budget tout en permettant une gestion budgétaire simple. Le contrôle budgétaire ayant fortement évolué, sa gestion est devenue difficile. Conformément aux propositions contenues dans le document sur les priorités 2012-2013, la réserve est réduite de 200 000 € en 2012 puis de 371 000 € en 2013, ce qui permet d'arriver à une suppression totale.

Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2012	(371 000)		(371 000)			(371 000)
2013						

AUTRES DÉPENSES – BUDGET ORDINAIRE**ECONOMIES DE PERSONNEL - PLAN AGORA**

Compte tenu du plan de cessation anticipé de fonction, dit *Plan Agora*, qui prévoit la suppression de 25 à 35 postes ou fonctions durant le biennium une provision relative aux économies en dépenses de personnel a été incluse pour un montant de 1 et 2 M € respectivement pour 2012 et 2013.

Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2012	(1 000 000)	(1 000 000)				(1 000 000)
2013	(2 000 000)	(2 000 000)				(2 000 000)

AUTRES DÉPENSES – BUDGET ORDINAIRE**ECONOMIES DE PERSONNEL - AUTRES ECONOMIES**

Des économies de personnel à hauteur de 700 000 € sont attendues suite à des suppressions de postes ou fonctions.

Ressources	Budget ordinaire	Personnel	Autres dépenses	Autres budgets	UE	TOTAL
2012	(700 000)	(700 000)				(700 000)
2013	(700 000)	(700 000)				(700 000)

AUTRES DÉPENSES**BUDGET EXTRAORDINAIRE**

Le Budget extraordinaire assure le financement de la construction de bâtiments et d'autres investissements importants ; il couvre en conséquence le remboursement du prêt bancaire souscrit auprès de la banque Dexia pour assurer le financement du bâtiment Agora et de travaux de sécurité incendie et de câblage des bâtiments du Conseil de l'Europe à Strasbourg.

Le tableau des annuités de remboursement est présenté ci-après :

REMBOURSEMENT DU PRÊT BANCAIRE REVISE SOUSCRIT POUR
LE FINANCEMENT DE L'AGORA

	Partie relevant du « Barème Budget ordinaire »	Partie relevant du « Barème Agora »	TOTAL
2007	71 970	5 011 597	5 083 567
2008	71 970	5 018 030	5 090 000
2009	71 970	5 018 030	5 090 000
2010	71 970	5 018 030	5 090 000
2011	71 970	5 018 030	5 090 000
2012	71 970	5 018 030	5 090 000
2013	71 970	5 018 030	5 090 000
2014	71 970	5 018 030	5 090 000
2015	5 090 000	0	5 090 000
2016	5 090 000	0	5 090 000
2017	5 090 000	0	5 090 000
2018	5 090 000	0	5 090 000
2019	5 090 000	0	5 090 000
2020	5 090 000	0	5 090 000
2021	5 090 000	0	5 090 000
2022	5 090 000	0	5 090 000
2023	5 090 000	0	5 090 000
2024	1 071 286	0	1 071 286

Il est rappelé que le financement du bâtiment Agora relève d'un barème spécifique pour lequel l'État hôte a accepté un taux de contribution de 24 % alors que les travaux de sécurité incendie relèvent du barème standard du Budget ordinaire.

Budget Extraordinaire pour 2012-2013

	Budget 2012	Budget 2013
Dépenses	5 090 000	5 090 000
Recettes	5 090 000	5 090 000

AUTRES DÉPENSES

PENSIONS

1. Contributions au Fonds de réserve des pensions

Le financement des obligations des États membres au titre des deux régimes de pensions⁴⁵ est assuré via le Fonds de réserve pour les pensions (FRP). Le Comité des Ministres a adopté le Statut révisé en 2006. Le total des contributions au Fonds de réserve pour les pensions (FRP) dues par les États membres pour 2012 et pour 2013 est constitué des éléments suivants :

- a. Montant déterminé par étude actuarielle
- b. Budget de fonctionnement du Fonds de réserve pour les pensions
- c. Étude actuarielle

En vertu de l'article 3 paragraphe 1b du Statut du Fonds, « Le Fonds reçoit [...] les contributions annuelles des États membres, fixées par le Comité des Ministres sur la base d'études actuarielles réalisées en 2005, puis tous les trois ans ». L'étude actuarielle de 2011 a été réalisée par un actuaire qualifié de la Section commune d'administration des pensions (SCAP) à partir des renseignements communiqués par le Conseil de l'Europe en faisant appel au modèle actuariel déjà utilisé par l'*Actuary's Department* du Gouvernement britannique. L'étude a permis de conclure que les contributions dues pour 2012 et 2013 en valeur 2011 s'élèvent à 42 857 700 € en 2012 et 43 342 100 € en 2013. Ces montants ont été mis à jour pour prendre en compte l'ajustement de 2,4 % des barèmes de traitement pour 2012.

a. Montant déterminé par étude actuarielle	2012	2013
Montant déterminé par étude actuarielle	42 857 700	43 342 100
Ajustement prévisionnel de 2,4 % des barèmes des traitements de 2012	1 028 600	1 040 200
Contributions totales dues pour 2012 et 2013 en valeur 2012	43 886 300	44 382 300

Dont :

- financés par les contributions au titre des accords partiels	3 383 300	3 474 200
- financés par les contributions prévisionnelles des comptes spéciaux au titre des agents recrutés sur position.	612 000	612 000
- financés par les budgets annexes et budgets de service	1 130 800	1 126 400
- financés par les contributions au titre du Budget ordinaire ⁴⁶	17 434 400	17 385 900
- ajustement pour augmentation salarial en 2012 (2,4 %)	460 300	459 000
Montant devant être financé par des contributions directes des États membres en valeur 2012⁴⁷	20 865 500	21 324 800

b. Budget de fonctionnement du Fonds de réserve pour les pensions – Secrétariat du Fonds⁴⁸	381 700	381 700
--	----------------	----------------

c. Étude actuarielle⁴⁹	19 700	19 700
--	---------------	---------------

Contributions totales des États membres pour 2012 et 2013	21 266 900	21 726 200
--	-------------------	-------------------

⁴⁵ Deux régimes de pensions couvrent à l'heure actuelle les agents permanents du Conseil de l'Europe :

- Ceux qui ont pris leurs fonctions avant le 1^{er} janvier 2003 et ceux qui l'ont fait après cette date en vertu de la procédure spéciale prévue par la Résolution Res(2002)4, sont couverts par le régime des pensions créé par la Résolution Res(77)11Res (77) 11 ;
- Ceux recrutés après le 1^{er} janvier 2003 inclus sont couverts par le Nouveau régime des pensions créé par la Résolution Res(2002)54Res (2002) 54.

⁴⁶ Ainsi que cela était indiqué dans le document sur les priorités, la part patronale des contributions au régime des pensions a été intégrée au budget ordinaire. Ceci a pour effet de diminuer les contributions des États membres au Fonds de Réserve des Pensions mais d'augmenter d'un montant équivalent leurs contributions au Budget ordinaire.

⁴⁷ Le montant inscrit pour 2013 fera l'objet d'une revalorisation basée sur le taux d'ajustement salarial 2013.

⁴⁸ Le Secrétariat du Fonds a proposé un budget s'élevant à 381 700 € pour 2012, ce que le conseil d'administration a approuvé lors de sa réunion du 31 mai 2011. En l'absence d'autres informations, un montant équivalent a été indiqué pour 2013.

⁴⁹ L'article 3 du Statut du Fonds prévoit que les contributions des États membres doivent être fixées par une étude actuarielle, révisée tous les 3 ans. Le montant indiqué ci-dessus correspond au coût de la souscription annuelle de l'étude actuarielle pour 2012 et 2013.

Du fait du transfert d'une partie de la contribution au Fonds de réserve des pensions au budget ordinaire à compter de 2012, les montants inscrits ne sont pas directement comparables. Toutefois, le montant retraité pour 2012 s'élèverait à 39 577 200 €⁵⁰ soit une augmentation de 1 630 200 € (4,3 %) par rapport au montant appelé pour 2011 (31 947 000 €).

2. Budget des pensions

Le Budget des pensions comporte en dépenses :

- l'ensemble des prestations à verser au titre des deux régimes de pensions (prévisions),
- les crédits afférents au financement de la structure de gestion du Fonds de réserve pour les pensions et de l'étude actuarielle présentée ci-dessus.

et en recettes une dotation d'équilibre du Fonds de réserve pour les pensions au Budget des Pensions.

Pour information, l'évolution des dépenses (réelles ou prévisionnelles) de pensions sur dix années est la suivante :

2002 (réel)	21 174 700 €
2003 (réel)	22 347 400 €
2004 (réel)	23 712 500 €
2005 (réel)	25 745 000 €
2006 (réel)	27 752 000 €
2007 (réel)	29 821 600 €
2008 (réel)	31 172 500 €
2009 (réel)	34 005 800 €
2010 (réel)	35 658 500 €
2011 (prévisions)	38 070 900 €
2012 (budget)	40 689 100 €
2013 (budget)	42 203 200 €

Budget des Pensions

	Budget 2012	Budget 2013
Dépenses	40 689 100	42 203 200
Recettes	40 689 100	42 203 200

⁵⁰ 38 967 900 € + 600 000 € au titre de l'ajustement salarial 2012.

RECETTES – BUDGET ORDINAIRE

Les Recettes de l'organisation incluses dans le titre III du budget comprennent les éléments suivants :

	2012	2013
Produits financiers	1 450 000	1 450 000
Participations forfaitaires des Accords partiels	4 502 000	4 559 600
Recettes diverses	553 400	553 400
Contributions des États membres	233 511 500	233 465 400
TOTAL	240 016 900	240 028 400

Produits financiers – Cette ligne budgétaire couvre les intérêts perçus sur l'investissement des soldes de trésorerie de l'Organisation.

Participations forfaitaires des Accords partiels – Cette ligne budgétaire couvre la contribution forfaitaire pour couvrir les coûts des frais généraux de l'Organisation par les accords partiels.

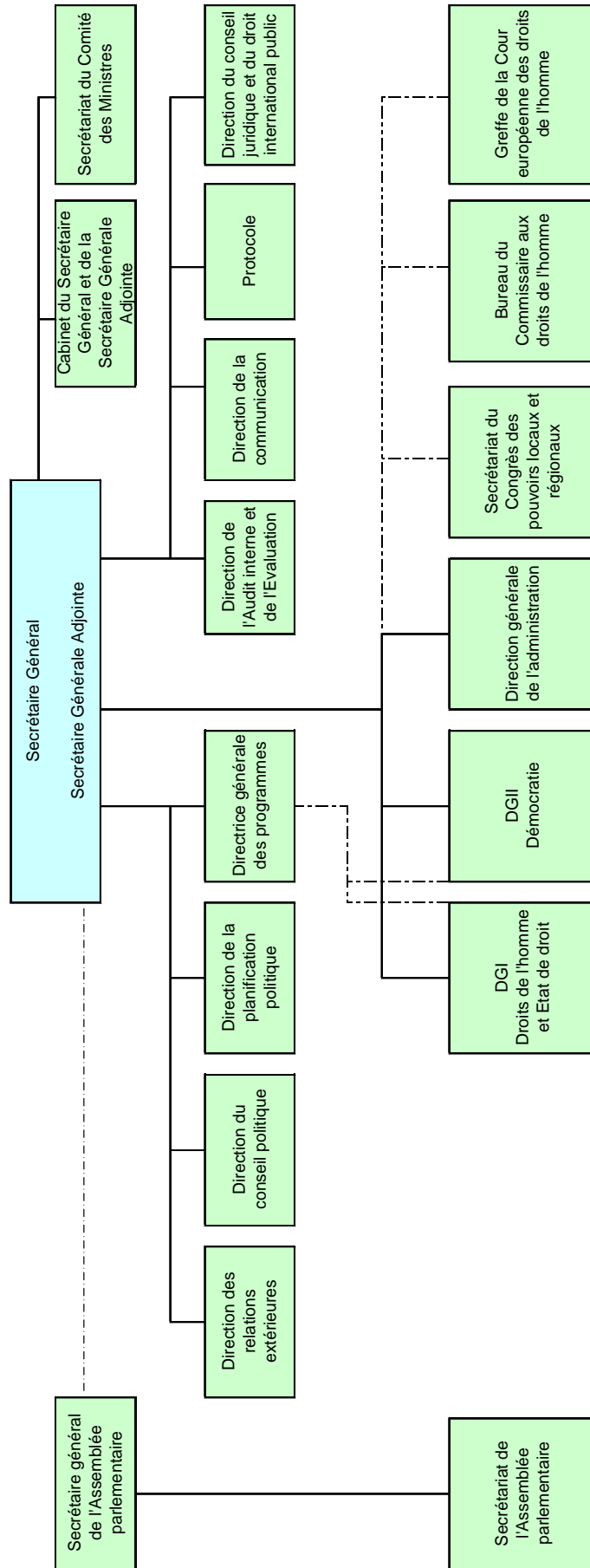
Recettes diverses – Cette ligne budgétaire couvre principalement : les redevances d'utilisation des places de parkings, les remboursements de la sécurité sociale française, la refacturation des services fournis à l'Observatoire de l'audiovisuel.

Contributions des États membres – Lors de sa 1117^e réunion de juin 2011, le Comité des Ministres a fixé le total des contributions des États membres au Budget ordinaire 2012 à 233 598 900 €. Ce montant a été ultérieurement diminué de 87 400 €.



ANNEXES

Annexe I – Organigramme du Secrétariat



Annexe II – Budgets Annexes

INTERPRETATION

Le Service de l'interprétation a pour objectif de fournir à l'ensemble de l'Organisation, de la manière la plus efficace et la plus économique possible, des prestations d'interprétation de qualité.

Le budget de l'interprétation couvre les frais d'interprétation de tous les budgets du Conseil de l'Europe ainsi que ceux refacturés à des tiers. Le budget 2012-13 est basé sur une prévision des besoins en interprétation tels qu'ils ont été estimés par les gestionnaires de budget de l'Organisation.

Les services d'interprétation sont fournis par une équipe composée d'interprètes permanents qui est complétée par des interprètes rémunérés à la journée.

Le nombre de jours d'interprétation est de :

2011 : 3 213 2012 : 3 050 2013 : 3 020

Le coût standard du jour d'interprétation est de :

2011 : 1 922,34 2012 : 1 942 2013 : 1 944,33

Secrétariat : 11 postes (8L 3B) en 2012 et 2013.

Le résultat attendu relatif au budget de l'interprétation est inclus dans le cadre logique (logframe) "Programme, Finance and Services linguistiques".

Budget de l'Interprétation

	Budget 2012	Budget 2013
Dépenses	6 587 900	6 517 300
Recettes	6 587 900	6 517 300
Refacturation de l'interprétation en interne	5 849 300	5 777 700
Refacturation de l'interprétation à des tiers	738 600	739 600

TRADUCTION

Le Service de la traduction a pour objectif de fournir à l'ensemble de l'Organisation, de la manière la plus efficace et la plus économique possible, des prestations de traduction de qualité (la CEDH et la *Pharmacopée* ont leur propre service de traduction).

Le niveau estimé de prestations refacturées correspond à :

- 111 059 pages facturées à un montant fixe de 32,60 € en 2012
- 109 200 pages facturées à un montant fixe de 32,41 € en 2013

Le budget est équilibré à l'aide d'une dotation du Budget ordinaire.

Les pages qui ne peuvent être assurées en interne du fait que les traducteurs internes ne peuvent les assurer ou de l'absence de la combinaison linguistique requise sont confiées à des traducteurs extérieurs rémunérés à la page (au moins 36% des pages en 2011).

Secrétariat : 45 postes (36L 9B) en 2012 et 2013.

Le résultat attendu relatif au budget de la traduction est inclus dans le cadre logique (logframe) "Programme, Finances et Services linguistiques".

Budget de la Traduction

	Budget 2012	Budget 2013
Dépenses	6 371 400	6 290 100
Recettes	6 371 400	6 290 100
Prestations de traduction refacturées et autres	3 620 900	3 539 600
Dotation du Budget ordinaire	2 750 500	2 750 500

DOCUMENTS

Ce budget reprend :

- les coûts directs de fabrication des documents dans les ateliers de l'Organisation
- les coûts d'affranchissement
- les activités de pré-presse (pour 2012-2013 uniquement)

Le budget des documents pour 2012-2013 a été établi sur la base du contrat relatif au système d'impressions signé en 2009 pour une période de 5 ans (allant de 2010 à 2014) et est basé sur les estimations du volume de production suivant :

- 2012: 60,1 millions de pages (-5 millions (7,7%) par rapport au budget 2011)
- 2013: 59,7 millions de pages (-0,4 million (-0,7%) par rapport au budget 2012)

Le coût standard de la page imprimée est de :

- 2011: 0,0273 €
- 2012: 0,03 €
- 2013: 0,03 €

Les activités pré-presse seront refacturées aux services à compter du 1^{er} janvier 2012.

Secrétariat : 33 postes (21B 12C).

Le résultat attendu relatif au budget des Documents est inclus dans le cadre logique (logframe) « Logistique ».

Budget des documents

	Budget 2012	Budget 2013
Dépenses	4 391 900	4 534 700
Recettes	4 391 900	4 534 700
Refacturation : documents	2 002 700	1 988 800
Refacturation : courrier	853 700	1 003 400
Refacturation Pré-presse	570 400	577 400
Dotation du budget ordinaire	965 100	965 100

PUBLICATIONS

Ce budget englobe les crédits destinés à la production, la promotion et la distribution des publications commercialisées, des périodiques et matériels audiovisuels destinés à la vente ainsi que les dépenses de personnel y afférent. Le financement des dépenses de personnel est partiellement assuré par une dotation du Budget ordinaire. Les recettes – en dehors de la dotation du Budget ordinaire – proviennent des ventes, des abonnements, des contrats de coédition et de la diffusion.

Le Résultat attendu relatif au budget des Publications est inclus dans le logframe « Communication ».

Secrétariat : 5 postes (0,5 A, 4,5 B).

Budget des publications

	Budget 2012	Budget 2013
Dépenses	1 102 400	1 104 900
Recettes	1 102 400	1 104 900
Ventes	368 900	368 900
Reliquat positif de l'exercice précédent	374 200	374 200
Dotation du Budget ordinaire	344 300	346 800
Recettes HUDOC	15 000	15 000

CENTRES EUROPEENS DE LA JEUNESSE (CEJ)

Les Centres européens de la jeunesse, outils uniques pour développer la coopération de la jeunesse européenne, sont des établissements éducatifs et résidentiels du Conseil de l'Europe et constituent une base de connaissances sur les politiques, la recherche, l'éducation non formelle et les activités en matière de jeunesse. Ils accueillent la plupart des activités du Conseil de l'Europe consacrées à la jeunesse et contribuent à la mise en œuvre de la politique de jeunesse de l'Organisation.

L'objectif du travail des CEJ est de donner aux jeunes et aux multiplicateurs dans le domaine de la jeunesse les moyens de promouvoir les valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe (droits de l'homme, démocratie et État de droit), en particulier par l'éducation non formelle, d'encourager les jeunes à jouer un rôle actif dans le développement de la société civile et de promouvoir des politiques de jeunesse appropriées avec la participation active des jeunes.

Pour la période 2012-2013, le Conseil mixte pour la jeunesse a identifié des priorités de travail qui contribuent à la mise en œuvre des programmes suivants :

- « Gouvernance démocratique par l'éducation, la culture et les politiques de jeunesse »
- « Répondre aux situations de crise : situations post-confliktuelles et catastrophes naturelles »
- « Promouvoir une société socialement cohésive et durable »
- « Culture et démocratie : diversité culturelle et le dialogue interculturel »
- « Citoyenneté démocratique par les politiques de l'éducation, de la culture et de la jeunesse »

Les activités menées dans les Centres européens de la jeunesse qui sont financées par d'autres ressources que le budget des CEJs dégagent des recettes qui permettent aux CEJs de compléter la dotation annuelle que leur alloue le Conseil de l'Europe de son budget ordinaire.

En cas de recettes supplémentaire en cours d'exercice, dues à un niveau d'activités extérieures « autofinancées » supérieur à celui prévu initialement, les crédits initialement accordés seront ajustés en fonction de ces recettes supplémentaires. Dans ce cas, il est proposé que les crédits soient ajustés en fin d'exercice pour effectuer une dotation sur un compte spécial, à consacrer au financement des activités et installations futures des CEJs.

Les cadres logiques (logframes) relatifs aux activités des CEJs se trouvent sous le programme « Centres européens de la Jeunesse – Fonds Européen pour la Jeunesse – Mobilité des Jeunes par la Carte Jeunes ».

Budget des Centres Européens de la Jeunesse

	Budget 2012	Budget 2013
Dépenses	3 813 600	3 824 000
Recettes	3 813 600	3 824 000
Droits d'inscription	42 300	42 300
Hébergement et location de salles	800 000	800 000
Dotation du Budget ordinaire	2 971 300	2 981 700

Annexe III - Plan d'investissement 2012-2016 – Budget ordinaire
Liste des projets et coûts estimés (K€) (à prix 2012)

N° DE PROJET	TITRE DU PROJET	Programme 2011	Programme 2012	Programme 2013	Programme 2014	Programme 2015	Programme 2016	Coût direct total 2012-2016
PROJETS D'INVESTISSEMENT								
CEDH_002	Mises à niveau et développements des bases de données de la CEDH	115	185	185	330	330	330	1 360
CEDH_003	Nouveaux logiciels et télécommunications de la CEDH	15	15	15	15	15	15	75
P08-014	Programme Web - modernisation des portails internet et intranet	130	100	100	100	100		400
P15-001	Outils de mobilité IT					200	160	360
P11-008	Préservation des archives numériques et physiques et gestion transparent de l'accès	80	50	50	140	70	120	430
P05-004	Enterprise Content management (gestion des connaissances)	200	200	170	175	200	220	965
P12-002	Gestion des connaissances		80	75	175	150	120	600
P13-002	Evolution services Web			120	250	100	160	630
P13-003	Sécurité du système d'information			150	200	145	160	655
P16-001	I-AM Gestion du patrimoine informationnel						610	610
P11-009	Management de la Performance	15	160	150				310
P11-010	Archivage électronique des dossier individuels	80						
P05-020	Développement des systèmes de gestion des compétences et de classification des emplois	49	50	40	40	30		160
P05-008	Améliorer les procédures dans le domaine de la gestion décentralisée des données liées aux RH - Recrutement en ligne	20	50	20	30	20	20	140
RENOUVELLEMENTS ET ADAPTATIONS RELEMENTAIRES								
CEDH_001	Renouvellement des équipements informatiques de la Cour européenne des Droits de l'Homme	370	370	370	370	370	370	1 850
R12-001	Renouvellement de matériel audiovisuel		100	100	100	100		400
R10-003	ERP - Système intégré pour la gestion financière et des Ressources Humaines	150	1 405	880	150	100	120	2 655
R08-001	Renouvellement logiciels bureautiques	300	100	200			310	610
R08-002	Renouvellement des applications	100	70	250	250	275	160	1 005
R08-004	Renouvellement de matériel	95	80	100	205	200	160	745
R08-005	Renouvellement du réseau de stockage			450	100			550
R08-006	Renouvellement du réseau informatique	270	275	100				375
R08-007	Renouvellement du système téléphonique	371	100	195				295
R11-001	Renouvellement du système relatif aux missions et aux experts	150	360					360
R07-010	Sécurité des personnes et des biens au sein des bâtiments	15				100		100
R07-012	Adaptations réglementaires des bâtiments du Conseil de l'Europe et installations	390	510	1 200	2 025	870		4 605
R07-014	Aménagements intérieurs des bâtiments du Conseil de l'Europe					200		200
R07-017	Installations techniques des bâtiments du Conseil de l'Europe	500					540	540
R07-018	Maintien de la valeur du patrimoine immobilier et mesures d'économies d'énergie	615	660		560	1 490	1 560	4 270
R08-013	Equipeement multimédia des salles de réunion et salles de presse	300				300	230	530
R12-003	Changements réglementaires liés à la mise en place d'une échelle unique des grades		150	200	50			400
R05-011	Mise à niveau de PeopleSoft (y compris projet Paie)	100	150	100	100			350
Autres								
P06_030	Etudes de faisabilité	100	100	100	100	100	100	500
	Projets ne continuant pas au-delà de 2011	635						
	Réserve pour investissements préresse		15	15	15	15	15	75
	TOTAL à financer	5 165	5 335	5 335	5 480	5 480	5 480	27 110

FINANCEMENTS DISPONIBLES

(A)	DOTATION DU BUDGET ORDINAIRE POUR LES INVESTISSEMENTS (Pilier 4)	4 665	4 750	4 750	4 750	4 750	4 750	23 750
-----	--	-------	-------	-------	-------	-------	-------	--------

(B)	DOTATION DU BUDGET ORDINAIRE POUR LES INVESTISSEMENTS DE LA COUR EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME (Pilier 1)	500	570	570	715	715	715	3 285
-----	--	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-------

(C)	DOTATION DU BUDGET DES DOCUMENTS (PREPRESSED)		15	15	15	15	15	75
-----	---	--	----	----	----	----	----	----

TOTAL Financement disponible pour les investissements (A) + (B) + (C)		5 165	5 335	5 335	5 480	5 480	5 480	27 110
--	--	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	---------------

**Annexe III (suite) - Plan d'investissement 2012-2015 – DEQM
Liste des projets et coûts estimés (K€) (à prix 2012)**

N° PROJET	TITRE DU PROJET	Programme 2011 €	Programme 2012 €	Programme 2013 €	Programme 2014 €	Programme 2015 €	Total 2012-2015
Achats et renouvellements d'équipement scientifiques et techniques							
N-11-01	Achat d'un spectromètre à résonance magnétique nucléaire (RMN)	470					
R-08-01	Systèmes de chromatographie liquide à haute performance (CLHP)	40	40				40
R-08-06	Achat d'un système de chromatographie en phase gazeuse (CPG) avec auto-échantillonneur d'espace de tête		60				60
R-08-05	Nouvelles machines de remplissage et de lyophilisation Phase 1 - Nouvelle remplisseuse, avec travaux d'aménagement des locaux Phase 2 - Nouveau lyophilisateur, avec travaux d'aménagement des locaux				1000	1000	2 000
N-11-07	Achat de systèmes de chromatographie liquide à ultra-haute performance (CLUHP)			80		80	160
B-08-03	Extension du Laboratoire Phase 1 - Laboratoire répondant aux exigences de sécurité associées aux CMR (substances cancérigènes, mutagènes et/ou reprotoxiques) et extension du laboratoire Phase 2 - Poste d'analyse PCR (amplification en chaîne des acides nucléiques) et extension du laboratoire			725	625		1 350
N-08-10	Nouvelles chambres froides à - 80 °C Phase 1 - Préparation des locaux Phase 2 - Achat et installation des équipements				50	415	465
N-11-06	Système CLHP en PEEK dédié à l'analyse des peptides/aminoglycosides					70	70
N-11-03	Spectromètre de masse ICP (plasma couplé par induction)					200	200
N-12-01	Machine de décontamination		200				200
R-08-11	Autres remplacements planifiés	160	130	120	250	500	1 000
Achats et renouvellements d'outils informatiques							
IT-08-01	ERP - Progiciel de gestion intégrée	50					
IT-11-03	Redéveloppement de la base de données <i>Standard Terms</i>	55	55				55
IT-09-03	Base de données e-TACT (ex Track & Trace). Développement d'un outil permettant d'identifier les contrefaçons jusqu'au niveau du patient Phase 2 - validation de principe Phase 3 - campagne de présentation et développement de l'application finale Phase 4 - mise en œuvre de l'application finale	700	400	200	500		1 100
IT-09-06	Base de données sur les groupes sanguins rares		90				90
IT-11-01	Base de données sur les <i>substances extrêmement préoccupantes</i> (SVHC)					135	135
IT-12-01	Système de comptabilité analytique		150				150
IT-12-02	Base de données KnowX – Contrefaçons		100				100
IT-09-08	Remplacement planifié d'équipements informatiques	75	75				75
Aménagement et adaptation réglementaire des locaux							
B-08-01	Extension de la zone de production et équipements liés Phase 1 - postes (box) de production, infrastructure du bâtiment Phase 2 – plateau ouvert	600	400 350				750
B-12-01	Phase 2 Création de zones supplémentaires d'expédition			600			600
B-11-01	Amélioration du faux plafond du Laboratoire de la DEQM				300		300
B-08-06	Autres investissements futurs pour adaptation réglementaire des locaux	150	200	200	200	200	800
Autres							
G-11-01	Études préliminaires des projets d'investissement de la DEQM	200	100	100	100	100	400
TOTAL A FINANCER		2500	2 350	2 025	3025	2700	10 100

FINANCEMENTS DISPONIBLES

(A)	DOTATION DU BUDGET DE LA DEQM POUR LES INVESTISSEMENTS	2100	2100	2100	2700	2700
(B)	SOLDE DU BUDGET INVESTISSEMENT DES ANNÉES PRÉCÉDENTES	400	500	250	325	
TOTAL des financements disponibles pour les investissements (A) + (B)		2500	2600	2350	3025	2700
SOLDE DISPONIBLE POUR LES INVESTISSEMENTS A VENIR EN EQUIPEMENTS / BÂTIMENT			250	325		

Annexe IV - Taux des honoraires et autres indemnités pour 2012 (en €)

Indemnités journalières		2012
Experts et autres personnes : Pour les représentants des États membres aux Comités d'experts ; les membres des organes directeurs du Centre européen de la jeunesse et du Fonds européen pour la jeunesse, du Comité du Budget ; les experts consultants ; les boursiers des bourses coordonnées ; les bénéficiaires de l'assistance technique accordée dans le cadre de l'échange de personnel pénitentiaire.		175
Journalistes invités à Strasbourg		123
Membres de l'Assemblée Parlementaire et Délégués des Ministres, les juges et les juges ad hoc de la Cour européenne des Droits de l'Homme et Commissaire aux Droits de l'Homme en mission officielle		269
Membres des organes du Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux de l'Europe		
	Réunions sauf pour les réunions de liaison hors Strasbourg	175
	Réunions de liaison en dehors de Strasbourg	269
Membres du Comité européen des Droits sociaux, membres du Tribunal Administratif, Commissaire à la protection des données, membres du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou des traitements inhumains ou dégradants, experts assistant le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou des traitements inhumains ou dégradants, membres du Comité de la Charte européenne sur les langues régionales ou minoritaires, membres de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance, membres et membres additionnels du Comité consultatif de la convention cadre pour la protection des minorités nationales, membres du Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA)		
	Par jour de fonction	323
	Pour les travaux à domicile	147
Forfaits annuels des membres du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants		
Membres (y compris Président et Vice-président)		30 700
Honoraires		
Honoraires des juges ad hoc : Au titre de chaque journée durant laquelle ils exercent leurs fonctions, les juges ad hoc reçoivent une indemnité d'un montant égal au 1/365e du traitement annuel payable aux juges de la Cour en vertu de l'article 1, paragraphe 1, de l'Annexe II de la Résolution Res(2004)50 : Règles régissant les conditions de service des juges ad hoc		
Honoraires des experts assistant le Comité pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants :		
	Une visite d'une durée inférieure à une semaine (maximum)	2 572
	Une visite d'une durée inférieure à deux semaines (maximum)	5 144
	Les visites dont la durée est comprise entre une et deux semaines (maximum)	<i>pro rata</i>
Indemnité kilométrique		
Experts et autres personnes voyageant à la charge du Conseil de l'Europe		0,25

Annexe V - Analyse des crédits 2012 par nature

Nature de la dépense	DROITS DE L'HOMME		ETAT DE DROIT		DEMOCRATIE		ORGANES DIRECTEURS, SERVICES GENERAUX ET AUTRES		TOTAL 2012	
	€	% (1)	€	% (1)	€	% (1)	€	% (1)	€	% (1)
Personnel permanent	62 921 200	69,74%	6 710 200	51,33%	23 099 300	52,81%	35 086 400	46,47%	127 817 100	57,4%
Personnel temporaire	1 723 000	1,91%	281 200	2,15%	1 535 500	3,51%	5 580 500	7,39%	9 120 200	4,1%
Fonctionnaires mis à disposition	221 200	0,25%	50 600	0,39%	296 100	0,68%	488 300	0,65%	1 056 200	0,5%
Frais de recrutement / congés au foyer / Indemnité d'éducation / Stagiaires	606 000	0,67%	-	-	27 000	0,06%	1 456 600	1,93%	2 089 600	0,9%
Sous-Total Personnel	65 471 400	72,56%	7 042 000	53,87%	24 957 900	57,06%	42 611 800	56,44%	140 083 100	62,9%
Ajustement pour futures économies - personnel	-	-	-	-	-	-	-1 700 000	-	-1 700 000	-0,8%
TOTAL - PERSONNEL	65 471 400	72,56%	7 042 000	53,87%	24 957 900	57,06%	40 911 800	54,19%	138 383 100	62,2%
Secrétaire Général / Secrétaire Général Adjoint / Secrétaire Général de l'Assemblée	-	-	-	-	251 500	0,58%	511 600	0,68%	763 100	0,3%
Emoluments/ Frais des Juges/Commissaire	11 328 100	12,55%	-	-	-	-	-	-	11 328 100	5,1%
Indemnité de l'ancien Secrétaire Général	-	-	-	-	-	-	65 000	0,09%	65 000	0,0%
Formation	30 000	0,03%	-	-	-	-	1 142 700	1,51%	1 172 700	0,5%
Missions (Personnel)	411 200	0,46%	232 800	1,78%	684 200	1,56%	574 900	0,76%	1 903 100	0,9%
Consultants	82 900	0,09%	84 600	0,65%	645 400	1,48%	217 600	0,29%	1 030 500	0,5%
Voyages et frais de séjour des membres des comités	755 100	0,84%	1 120 700	8,57%	1 666 800	3,81%	325 200	0,43%	3 867 800	1,7%
Frais de représentation	66 500	0,07%	-	0,00%	15 000	0,03%	111 700	0,15%	193 200	0,1%
Interprétation (2)	1 692 600	1,88%	472 000	3,61%	2 702 300	6,18%	254 300	0,34%	5 121 200	2,3%
Traduction (2)	1 045 900	1,16%	433 200	3,31%	1 161 800	2,66%	3 221 900	4,27%	5 862 800	2,6%
Documents et publications (3)	1 077 800	1,19%	212 600	1,63%	948 000	2,17%	1 656 600	2,19%	3 895 000	1,8%
Bâtiment/Sécurité	-	-	-	-	1 036 100	2,37%	11 593 900	15,36%	12 630 000	5,7%
Matériel / Fournitures / Véhicules / Entretien / Technologie de l'Information	996 100	1,10%	23 400	0,18%	128 800	0,29%	6 298 000	8,34%	7 446 300	3,3%
Média / Communications / Relations Publiques	47 000	0,05%	45 600	0,35%	334 500	0,76%	1 236 900	1,64%	1 664 000	0,7%
Dotation aux Groupes Politiques	-	-	-	-	769 300	1,76%	-	-	769 300	0,3%
Investissements	570 000	0,63%	-	-	-	-	4 750 000	6,29%	5 320 000	2,4%
Autres dépenses de fonctionnement	334 300	0,37%	-	-	322 200	0,74%	1 818 600	2,41%	2 475 100	1,1%
Frais de Réunions / Programmes / Activités d'assistance	6 320 000	7,00%	3 404 600	26,05%	8 115 200	18,55%	804 900	1,07%	18 644 700	8,4%
Total autorisation de dépenses avant la réserve négative	90 228 900	100,00%	13 071 500	100,00%	43 739 000	100,00%	75 495 600	100,00%	222 535 000	100,0%
Réserve négative							-371 000		(371 000)	
Total avant contribution au Fonds de Réserve pour les Pensions	90 228 900		13 071 500		43 739 000		75 124 600		222 164 000	
Contribution au Fonds de Réserve pour les Pensions (4)	8 409 200		896 100		3 271 800		5 275 800		17 852 900	
TOTAL	98 638 100		13 967 600		47 010 800		80 400 400		240 016 900	
Recettes									(6 505 400)	
TOTAL CONTRIBUTIONS DES ETATS MEMBRES									233 511 500	

(1) Le pourcentage des dépenses a pour base le total autorisation de dépenses avant la réserve négative.

(2) Les crédits d'interprétation et de traduction incluent des frais de personnel. Le montant qui apparaît sous la rubrique Organes Directeurs Services Généraux et Autres comprend 2,7 M € au titre de la dotation au Service de la Traduction.

(3) Les crédits documents et publications incluent des frais de personnel. Le montant qui apparaît sous la rubrique Organes Directeurs, Services Généraux et Autres comprend un montant de 0,6 M € correspondant à la dotation au Service de la Préresse.

(4) Y compris ajustement pour augmentation salariale en 2012 (2,4%).

Annexe V - Analyse des crédits 2013 par nature (suite)

Nature de la dépense	DROITS DE L'HOMME		ETAT DE DROIT		DEMOCRATIE		ORGANES DIRECTEURS, SERVICES GENERAUX ET AUTRES		TOTAL 2013	
	€	% (1)	€	% (1)	€	% (1)	€	% (1)	€	% (1)
Personnel permanent	63 250 000	70,16%	6 666 000	53,05%	23 094 200	53,20%	35 111 700	46,14%	128 121 900	57,7%
Personnel temporaire	1 655 500	1,84%	281 400	2,24%	1 400 100	3,23%	5 598 100	7,36%	8 935 100	4,0%
Fonctionnaires mis à disposition	221 200	0,25%	50 600	0,40%	296 100	0,68%	538 300	0,71%	1 106 200	0,5%
Frais de recrutement / Congés au foyer / Indemnité d'éducation / Stagiaires	469 000	0,52%	-	0,00%	27 000	0,06%	1 456 600	1,91%	1 952 600	0,9%
Sous-Total Personnel	65 595 700	72,76%	6 998 000	55,69%	24 817 400	57,16%	42 704 700	56,12%	140 115 800	63,1%
Ajustement pour futures économies - personnel	-	-	-	-	-	-	-2 700 000	-3,55%	-2 700 000	-1,2%
TOTAL - PERSONNEL	65 595 700	72,76%	6 998 000	55,69%	24 817 400	57,16%	40 004 700	52,57%	137 415 800	61,8%
Secrétaire Général / Secrétaire Général Adjoint / Secrétaire Général de l'Assemblée	-	-	-	-	251 500	0,58%	511 600	0,67%	763 100	0,3%
Emoluments / Frais des Juges/Commissaire	11 316 200	12,55%	-	-	-	-	- 100	- 0	11 316 100	5,1%
Indemnité de l'ancien Secrétaire Général	-	-	-	-	-	-	0	0,00%	0	0,0%
Formation	30 000	0,03%	-	-	-	-	1 142 700	1,50%	1 172 700	0,5%
Missions (Personnel)	395 700	0,44%	280 700	2,23%	688 900	1,59%	569 500	0,75%	1 934 800	0,9%
Consultants	59 400	0,07%	45 700	0,36%	534 000	1,23%	217 600	0,29%	856 700	0,4%
Voyages et frais de séjour des membres des comités	731 300	0,81%	1 127 800	8,97%	1 863 600	4,29%	283 200	0,37%	4 005 900	1,8%
Frais de représentation	66 500	0,07%	-	0,00%	15 000	0,03%	111 500	0,15%	193 000	0,1%
Interprétation (3)	1 716 300	1,90%	429 400	3,42%	2 717 200	6,26%	258 400	0,34%	5 121 300	2,3%
Traduction (3)	1 074 500	1,19%	330 000	2,63%	1 163 500	2,68%	3 219 100	4,23%	5 787 100	2,6%
Documents et publications (3)	925 700	1,03%	224 100	1,78%	924 000	2,13%	1 783 300	2,34%	3 857 100	1,7%
Bâtiment/Sécurité	-	-	-	-	1 036 100	2,39%	11 613 900	15,26%	12 650 000	5,7%
Matériel / Fournitures / Véhicules / Entretien / Technologie de l'Information	962 900	1,07%	22 000	0,18%	98 400	0,23%	6 194 500	8,14%	7 277 800	3,3%
Média / Communications / Relations Publiques	36 000	0,04%	44 400	0,35%	374 300	0,86%	1 236 900	1,63%	1 691 600	0,8%
Dotation aux Groupes Politiques	-	-	-	-	769 300	1,77%	-	-	769 300	0,3%
Investissements	570 000	0,63%	-	-	-	-	4 750 000	6,24%	5 320 000	2,4%
Autres dépenses de fonctionnement	334 300	0,37%	-	-	322 200	0,74%	1 818 600	2,39%	2 475 100	1,1%
Frais de Réunions / Programmes / Activités d'assistance	6 337 800	7,03%	3 064 300	24,38%	7 838 300	18,05%	2 376 200	3,12%	19 616 600	8,8%
Total autorisation de dépenses avant la réserve négative	90 152 300	100,00%	12 566 400	100,00%	43 413 700	100,00%	76 091 600	100,00%	222 224 000	100,0%
Réserve négative	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total avant contribution au Fonds de Réserve pour les Pensions	90 152 300		12 566 400		43 413 700		76 091 600		222 224 000	
Contribution au Fonds de Réserve pour les Pensions (4)	8 404 100		887 100		3 249 300		5 263 900		17 804 400	
TOTAL	98 556 400		13 453 500		46 663 000		81 355 500		240 028 400	
Recettes									(6 563 000)	
TOTAL CONTRIBUTIONS DES ETATS MEMBRES									233 465 400	

(1) Le pourcentage des dépenses a pour base le total autorisation de dépenses avant la réserve négative.

(2) Les crédits d'interprétation et de traduction incluent des frais de personnel. Le montant qui apparaît sous la rubrique Organes Directeurs Services Généraux et Autres comprend 2,7 M € au titre de la dotation au Service de la Traduction.

(3) Les crédits documents et publications incluent des frais de personnel. Le montant qui apparaît sous la rubrique Organes Directeurs, Services Généraux et Autres comprend un montant de 0,6 M € correspondant à la dotation au Service de la Prépresse.

(4) Y compris ajustement pour augmentation salariale en 2012 (2,4%).

Annexe VI – Personnel
Postes par grandes entités administratives au 1^{er} janvier 2012

a) Emplois figurant au Budget Général																								
Service	HC	A7	A6	A5	A4	A2/3	L5	L4	L3	L2	B6	B5	B4	B3	B2	C6	C5	C4	C3	C2	R	S	Total	
Services Généraux	2		6	6	12	29					1	15	23	34	9								137	
Secrétariat du Comité des Ministres		1	1	1	3	2						3	4	9	1								25	
Secrétariat de l'Assemblée parlementaire	1	1	2	9	10	23					1	5	12	15	8			1					88	
Directrice générale des programmes		1	1	2	3	6						1	4	5	3								26	
Direction générale I : Droits de l'Homme et Etat de droit		1	4	8	20	64					1	11	14	26	34						4		187	
Direction générale II : Démocratie		1	3	7	20	40						11	16	32	28		1	1	4	1			165	
Direction générale de l'Administration		1	4	5	11	35	3	13	17	11	14	21	55	69	24	4	16	29	38	25			395	
Greffe de la Cour européenne des Droits de l'Homme		1	8	10	38	117	1	4	13		3	36	40	316	28		1	1	8	1			626	
Secrétariat du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe		1	1	2	3	9						3	7	11	4								41	
Bureau du Commissaire des Droits de l'Homme			1		3	9							2	4	2								21	
Comité du personnel													1	1									2	
Tribunal administratif					1									1									2	
Total Budget ordinaire	3	8	31	50	124	334	4	17	30	11	20	106	178	523	141	4	18	32	50	27	4		1715	
S - Postes à supprimer - "Plan Agora" (1)																							-13	-13
S - Autres suppressions de postes (2)																							-10	-10
R - redéploiements internes de postes																					-4		-4	
Total Budget ordinaire																								1688
b) Emplois figurant aux Budgets des Accords partiels																								
Accords partiels	HC	A7	A6	A5	A4	A2/3	L5	L4	L3	L2	B6	B5	B4	B3	B2	C6	C5	C4	C3	C2	R	S	Total	
DGI - GRECO				1		6							1	1	2								11	
DGI - Commission de Venise - Démocratie par le Droit			1	1	4	5						1	1	5	2								20	
DGII - Direction Européenne de la Qualité du Médicament et Soins de Santé			1	4	9	61		3		1	15	38	24	31		1		1	16				205	
DGI - Groupe Pompidou				1	1	2							2	1	1								8	
DGII - Secrétariat Banque Développement				1	1	3							1	1	1								8	
DGII - Centre Langues Vivantes (Graz)					1	2							2		2								7	
DGII - Eurimages				1	1	5						2	2	2	2								15	
DGII - EUR-OPA				1		1							1	1	1								5	
DGII - Lisbonne				1		2						2			1								6	
DGII - Sport					1	1							1		1								4	
DGII - Cartes Jeunes															1								1	
DGII - Itinéraires Culturels																								
DGII - Observatoire Audiovisuel Européen				1	1	1						7		3	2								15	
Total Accords partiels			2	12	19	89		3		1	27	49	39	46		1		1	16				305	
Total général des postes	3	8	33	62	143	423	4	17	33	11	21	133	227	562	187	4	19	32	51	43		-23	1993	

(1) Dans l'attente de l'identification des postes à supprimer, l'ajustement est présenté sous forme d'un total global. Il convient de noter qu'il pourrait être nécessaire de supprimer des fonctions plutôt que des postes pour atteindre l'objectif de suppressions d'emploi. Le nombre exact de postes supprimés dans le « plan Agora » dépendra du profil des agents concernés et pourrait donc être sensiblement différent du nombre indiqué ci-dessus, que ce soit en plus ou en moins.

(2) Il convient de noter qu'il pourrait être nécessaire de supprimer des fonctions plutôt que des postes pour atteindre l'objectif de 10 suppressions d'emploi.

Annexe VI – Personnel (suite)
Fonctions financées par des ressources budgétaires au 1^{er} janvier 2012

2012																				
a) Fonctions figurant au Budget Général																				
Service	A7	A6	A5	A4	A2/3	L5	L4	L3	L2	B6	B5	B4	B3	B2	C6	C5	C4	C3	C2	Total
Services Généraux	1				4						1	3	4	1						14
Secrétariat du Comité des Ministres																				
Secrétariat de l'Assemblée parlementaire					4								1	1						6
Directrice générale des programmes				6	10						5	5	13	17					7	63
Direction générale I : Droits de l'Homme et Etat de droit				1	14									2						17
Direction générale II : Démocratie	1				2									1						4
Direction générale de l'Administration					1						3			1						5
Greffe de la Cour européenne des Droits de l'Homme																				
Secrétariat du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe												2		3						5
Bureau du Commissaire des Droits de l'Homme					3															3
Comité du personnel																				
Tribunal administratif																				
Total Budget général	2			7	38						9	10	18	26					7	117
b) Fonctions figurant aux Budgets des Accords partiels																				
Accords partiels	A7	A6	A5	A4	A2/3	L5	L4	L3	L2	B6	B5	B4	B3	B2	C6	C5	C4	C3	C2	Total
DGI - GRECO																				
DGI - Commission de Venise - Démocratie par le Droit					1															1
DGII - Direction Européenne de la Qualité du Médicament et Soins de Santé					4							8	4	2					9	27
DGI - Groupe Pompidou																				
DGII - Secrétariat Banque Développement																				
DGII - Centre Langues Vivantes (Graz)																				
DGII - Eurimages					2									2						4
DGII - EUR-OPA																				
DGII - Lisbonne (1)											1		1							2
DGII - Sport																				
DGII - Cartes Jeunes																				
DGII - Itinéraires Culturels					1															1
DGII - Observatoire Audiovisuel Européen																				
Total Accords partiels				1	7						1	8	5	4					9	35
Total général des fonctions	2			8	45						10	18	23	30					16	152

(1) 2 fonctions B5 sont financées à 50%

Annexe VI – Personnel (suite)
Postes par grandes entités administratives au 1^{er} janvier 2013

2013																									
a) Emplois figurant au Budget Général																									
Service	HC	A7	A6	A5	A4	A2/3	L5	L4	L3	L2	B6	B5	B4	B3	B2	C6	C5	C4	C3	C2	R	S	Total		
Services Généraux	2		6	6	12	29					1	15	23	34	9								137		
Secrétariat du Comité des Ministres		1	1	1	3	2						3	4	9	1								25		
Secrétariat de l'Assemblée parlementaire	1	1	2	9	10	23					1	5	12	15	8			1					88		
Directrice générale des programmes		1	1	2	3	6						1	4	5	3								26		
Direction générale I : Droits de l'Homme et Etat de droit		1	4	8	20	64					1	10	14	26	33						4		185		
Direction générale II : Démocratie		1	3	7	20	40						11	16	32	27		1	1	4	1			164		
Direction générale de l'Administration		1	4	5	11	35	3	13	17	11	14	21	55	69	24	4	16	29	38	25			395		
Grefe de la Cour européenne des Droits de l'Homme		1	8	10	38	117	1	4	13		3	36	40	315	28		1	1	8	1			625		
Secrétariat du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe		1	1	2	3	9						3	7	11	4								41		
Bureau du Commissaire des Droits de l'Homme			1		3	10							2	4	2								22		
Comité du personnel													1	1									2		
Tribunal administratif					1										1								2		
Total Budget ordinaire	3	8	31	50	124	335	4	17	30	11	20	105	178	522	139	4	18	32	50	27	4		1712		
S - Postes à supprimer - "Plan Agora" (1)																								-30	-30
S - Autres suppressions de postes (2)																								-10	-10
R - redéploiements internes de postes																								-4	-4
Total Budget ordinaire																									1668
b) Emplois figurant aux Budgets des Accords partiels																									
Accords partiels	HC	A7	A6	A5	A4	A2/3	L5	L4	L3	L2	B6	B5	B4	B3	B2	C6	C5	C4	C3	C2	R	S	Total		
DGI - GRECO				1		6							1	1	2								11		
DGI - Commission de Venise - Démocratie par le Droit			1	1	4	5						1	1	5	2								20		
DGII - Direction Européenne de la Qualité du Médicament et Soins de Santé			1	4	9	61		4		1	15	39	24	31		1		1	16				207		
DGI - Groupe Pampidou				1	1	2						2	1	1									8		
DGII - Secrétariat Banque Développement				1	1	3						1	1	1									8		
DGII - Centre Langues Vivantes (Graz)					1	2						2		2									7		
DGII - Eurimages				1	1	5						2	2	2	2								15		
DGII - EUR-OPA				1		1							1	1	1								5		
DGII - Lisbonne				1		2						2			1								6		
DGII - Sport					1	1							1		1								4		
DGII - Cartes Jeunes														1									1		
DGII - Itinéraires Culturels																									
DGII - Observatoire Audiovisuel Européen				1	1	1						7		3	2								15		
Total Accords partiels			2	12	19	89		4		1	27	50	39	46	1	1	16						307		
Total général des emplois	3	8	33	62	143	424	4	17	34	11	21	132	228	561	185	4	19	32	51	43	-40		1975		

(1) Dans l'attente de l'identification des postes à supprimer, l'ajustement est présenté sous forme d'un total global. Il convient de noter qu'il pourrait être nécessaire de supprimer des fonctions plutôt que des postes pour atteindre l'objectif de suppressions d'emploi. Le nombre exact de postes supprimés dans le « plan Agora » dépendra du profil des agents concernés et pourrait donc être sensiblement différent du nombre indiqué ci-dessus, que ce soit en plus ou en moins.

(2) Il convient de noter qu'il pourrait être nécessaire de supprimer des fonctions plutôt que des postes pour atteindre l'objectif de 10 suppressions d'emploi.

Annexe VI – Personnel (suite)
Fonctions financées par des ressources budgétaires au 1^{er} janvier 2013

2013																				
a) Fonctions figurant au Budget Général																				
Service	A7	A6	A5	A4	A2/3	L5	L4	L3	L2	B6	B5	B4	B3	B2	C6	C5	C4	C3	C2	Total
Services Généraux	1			4							1	3	4	1						14
Secrétariat du Comité des Ministres																				
Secrétariat de l'Assemblée parlementaire				4									1	1						6
Directrice générale des programmes			6	10							5	5	13	17					7	63
Direction générale I : Droits de l'Homme et Etat de droit				1	14									2						17
Direction générale II : Démocratie	1			1										1						3
Direction générale de l'Administration				1							3			1						5
Greffe de la Cour européenne des Droits de l'Homme																				
Secrétariat du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe												2		3						5
Bureau du Commissaire des Droits de l'Homme				3																3
Comité du personnel																				
Tribunal administratif																				
Total Budget général	2			7	37						9	10	18	26					7	116
b) Fonctions figurant aux Budgets des Accords partiels																				
Accords partiels	A7	A6	A5	A4	A2/3	L5	L4	L3	L2	B6	B5	B4	B3	B2	C6	C5	C4	C3	C2	Total
DGI - GRECO																				
DGI - Commission de Venise - Démocratie par le Droit				1																1
DGII - Direction Européenne de la Qualité du Médicament et Soins de Santé				4								8	4	2					13	31
DGI - Groupe Pompidou																				
DGII - Secrétariat Banque Développement																				
DGII - Centre Langues Vivantes (Graz)																				
DGII - Eurimages				2										2						4
DGII - EUR-OPA																				
DGII - Lisbonne (1)											1		1							2
DGII - Sport																				
DGII - Cartes Jeunes																				
DGII - Itinéraires Culturels				1																1
DGII - Observatoire Audiovisuel Européen																				
Total Accords partiels				1	7						1	8	5	4					13	39
Total général des fonctions	2			8	44						10	18	23	30					20	155

(1) 2 fonctions B5 sont financées à 50%

Annexe VI – Personnel (suite)
Répartition géographique des emplois de la catégorie A

DISTRIBUTION GEOGRAPHIQUE DES EMPLOIS DE LA CATEGORIE A

Tableau établi en application des Directives adoptées le 20 janvier 1978
par le Comité des Ministres (281^{ème} réunion des Délégués des Ministres)

SITUATION AU 30 JUIN 2011

Etats membres	Situation de fait Cumul du nombre de points correspondant aux postes et fonctions occupés par agents CDI *	Nombre de points attribués	Nombre de points entre lesquels se situe la fourchette comprise entre + 10 % et - 10 % ou entre + 3 et - 3 points de son quota		Situation de fait Nombre de points correspondant aux fonctions occupées par agents CDD **
			plafond	plancher	
Albanie	14,0	8,0	11	5	5,0
Andorre	2,5	8,0	11	5	0,0
Arménie	7,5	8,0	11	5	0,0
Autriche	38,0	34,5	38	31	0,0
Azerbaïdjan	10,0	8,0	11	5	0,0
Belgique	50,0	43,0	47	39	0,0
Bosnie-Herzégovine	7,5	8,0	11	5	2,5
Bulgarie	39,5	8,0	11	5	5,0
Chypre	2,5	8,0	11	5	0,0
Croatie	19,0	8,0	11	5	2,5
République Tchèque	19,0	19,5	23	17	0,0
Danemark	26,5	28,5	32	26	4,0
Estonie	7,5	8,0	11	5	0,0
Finlande	23,0	23,0	26	20	2,5
France	337,5	212,0	233	191	15,0
Georgie	10,0	8,0	11	5	2,5
Allemagne	188,5	212,0	233	191	5,0
Grèce	44,0	31,0	34	28	0,0
Hongrie	17,5	15,5	19	13	5,0
Islande	10,0	8,0	11	5	0,0
Irlande	27,0	23,0	26	20	0,0
Italie	180,0	212,0	233	191	7,5
Lettonie	5,0	8,0	11	5	2,5
Liechtenstein	0,0	8,0	11	5	0,0
Lituanie	5,0	8,0	11	5	0,0
Luxembourg	13,0	8,0	11	5	0,0
Malte	7,5	8,0	11	5	0,0
République de Moldova	20,0	8,0	11	5	2,5
Monaco	0,0	8,0	11	5	0,0
Monténégro	2,5	8,0	11	5	0,0
Pays-Bas	45,0	72,0	79	65	4,0
Norvège	24,0	35,0	39	32	0,0
Pologne	52,5	52,0	57	47	2,5
Portugal	25,0	23,0	26	20	0,0
Roumanie	51,0	22,5	26	20	5,0
Fédération de Russie	118,0	212,0	233	191	5,0
Saint-Marin	0,0	8,0	11	5	0,0
Serbie	10,0	8,0	11	5	0,0
Slovaquie	10,5	8,5	12	6	0,0
Slovénie	10,0	8,0	11	5	0,0
Espagne	119,5	138,5	152	125	5,0
Suède	33,5	41,0	45	37	0,0
Suisse	44,0	40,0	44	36	8,0
« L'ex République Yougoslave de Macédoine »	6,5	8,0	11	5	6,5
Turquie	82,0	80,5	89	72	0,0
Ukraine	47,5	31,0	34	28	0,0
Royaume-Uni	180,0	212,0	233	191	2,5
T O T A U X	1993,0	2006,0			100,0

Annexe VI – Personnel (suite)
Répartition géographique des emplois de la catégorie A (1)

Tableau synoptique de l'évolution de la répartition géographique au cours des dix dernières années (2002-2011)
 [Cf. Directive adoptée par le Comité des Ministres le 20 janvier 1978 – 281^e réunion des Délégués des Ministres]

ETATS MEMBRES	2002 (2)	2003 (2)	2004 (2)	2005 (2)	2006 (2)	2007 (2)	2008 (2)	2009 (2)	2010 (2)	2011 (2)
Albanie	5,00	8,00	5,00	8,00	5,00	8,00	8,00	8,00	11,50	8,00
Andorre	2,50	8,00	2,50	8,00	2,50	8,00	2,50	8,00	2,50	8,00
Arménie	0,00	8,00	2,50	8,00	2,50	8,00	7,50	8,00	7,50	8,00
Autriche	33,00	31,74	36,00	33,28	33,50	31,99	30,00	35,00	38,00	38,00
Azerbaïdjan	0,00	8,00	8,00	8,00	5,00	7,50	10,00	10,00	10,00	10,00
Belgique	51,00	37,75	60,00	40,15	64,50	38,42	54,50	43,00	48,50	50,00
Bosnie-Herzégovine	0,00	8,00	8,00	2,50	5,00	5,00	8,00	5,00	8,00	8,00
Bulgarie	16,50	8,00	21,50	8,00	25,50	8,00	37,00	8,00	39,50	8,00
Croatie	7,50	8,00	7,50	12,50	8,00	15,00	12,50	8,00	16,50	8,00
Chypre	0,00	8,00	8,00	2,50	8,00	2,50	8,00	2,50	8,00	8,00
République Tchèque	17,50	25,86	20,00	26,83	24,00	27,49	16,50	29,00	34,50	28,50
Danemark	5,00	8,00	5,00	8,00	7,50	8,00	7,50	8,00	7,50	8,00
Estonie	16,50	19,21	19,00	20,31	20,00	21,50	22,50	22,50	23,00	23,00
Finlande	232,50	181,08	275,00	187,80	277,00	196,81	315,00	210,00	335,00	212,00
France	5,00	8,00	7,50	8,00	10,00	10,00	8,00	8,00	10,00	10,00
Allemagne	167,00	181,08	173,00	187,80	172,50	196,81	196,50	210,00	203,50	188,50
Grèce	20,50	20,52	23,00	21,27	29,50	22,78	32,00	29,50	37,00	32,00
Hongrie	15,50	9,95	15,50	10,48	18,00	12,55	24,00	24,00	20,00	15,50
Islande	9,00	8,00	10,00	8,00	10,00	8,00	7,50	8,00	9,00	8,00
Irlande	18,50	13,07	26,00	14,88	30,00	18,24	28,00	29,00	29,00	27,00
Italie	153,00	181,08	167,50	187,80	163,50	196,81	165,00	220,00	165,50	180,00
Lettonie	7,50	8,00	7,50	8,00	7,50	8,00	2,50	8,00	5,00	8,00
Liechtenstein	0,00	8,00	0,00	8,00	0,00	8,00	0,00	8,00	0,00	8,00
Lituanie	7,50	8,00	7,50	8,00	7,50	8,00	5,00	8,00	5,00	8,00
Luxembourg	10,00	8,00	10,00	8,00	11,00	8,00	13,00	13,00	13,00	13,00
Malte	5,00	8,00	0,00	8,00	0,00	8,00	2,50	8,00	7,50	8,00
Moldova	2,50	8,00	7,50	8,00	12,50	8,00	15,00	20,00	20,00	20,00
Monaco	-	-	-	-	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Monténégro	-	-	-	-	-	-	0,00	0,00	0,00	0,00
Pays-Bas	38,50	58,37	37,50	61,94	47,50	66,70	49,00	72,50	52,50	72,00
Norvège	20,00	22,44	21,00	15,50	26,63	15,50	27,62	18,00	33,00	24,00
Pologne	28,50	33,99	31,00	36,63	37,50	39,32	38,50	39,55	47,00	52,00
Portugal	21,50	18,40	23,00	19,60	25,00	20,71	26,00	21,00	24,00	25,00
Roumanie	10,00	12,80	12,50	13,40	15,00	13,89	12,50	17,50	19,50	22,50
Fédération de Russie	53,50	181,08	61,00	187,80	63,50	194,76	83,00	111,50	118,00	118,00
Saint-Marin	0,00	8,00	0,00	8,00	0,00	8,00	0,00	8,00	0,00	8,00
Serbie	-	-	0,00	8,00	0,00	8,00	0,00	8,00	0,00	8,00
Slovaquie	6,50	8,00	8,00	8,00	10,50	8,00	10,50	10,50	10,50	10,50
Slovenie	6,50	8,00	6,50	8,00	7,50	8,00	7,50	8,00	8,00	8,00
Espagne	85,00	92,64	90,00	98,98	92,00	104,44	114,50	130,50	118,50	139,00
Suède	33,00	35,68	42,50	37,70	46,00	38,82	43,50	42,00	38,50	42,00
Suisse	33,00	38,29	43,00	39,64	29,00	41,00	44,00	44,00	44,00	44,00
"ex-République yougoslave de Macédoine"	4,50	8,00	7,00	8,00	5,00	8,00	5,00	8,00	6,50	8,00
Turquie	39,00	48,63	40,50	51,63	53,00	51,82	70,50	67,50	77,00	82,00
Ukraine	7,50	22,79	12,50	22,57	20,00	23,15	26,50	28,50	45,00	31,00
Royaume-Uni	191,00	181,08	200,50	187,80	209,50	194,76	203,50	217,50	191,00	180,00
Total :	1397,50	1626,51	1559,50	1698,00	1626,50	1758,48	1893,50	1940,50	1998,50	2006,00

(1) Les emplois et leurs titulaires relevant de la Direction Européenne de la Qualité du Médicament ne sont pas pris en compte dans la répartition géographique en raison du caractère très spécialisé de ces emplois.
 (2) Chaque colonne comprend deux chiffres : le premier représente le nombre de points correspondant aux emplois occupés, le second représente le nombre de points attribués à chaque Etat Membre en fonction du tableau des emplois, conformément à la Directive du 20 janvier 1978.

Secrétaire Général : M. Thorbjørn JAGLAND (Norvège) (depuis le 1^{er} octobre 2009)

Secrétaire Générale Adjointe : Mme Maud de Boer-Buquicochio (Pays-Bas) (depuis le 1^{er} septembre 2002)

Secrétaire Général de l'Assemblée Parlementaire : M. Wojciech Sawicki (Pologne) (depuis le 1^{er} février 2011).

Annexe VI – Personnel (suite)
Informations supplémentaires en rapport avec les dépenses de personnel

PILIER	Nature de dépenses	Crédits 2011 €	Ratio personnel et autres dépenses / Budget	Budget 2012 €	Ratio personnel et autres dépenses / Budget	Budget 2013 €	Ratio personnel et autres dépenses / Budget
DROITS DE L'HOMME							
	Personnel	63 107 900	72,60%	65 471 400	72,56%	65 595 800	72,76%
	Juges	10 788 100	12,41%	11 097 900	12,30%	11 086 000	12,30%
	Commissaire aux Droits de l'Homme	224 800	0,26%	230 200	0,26%	230 200	0,26%
	Autres dépenses (1)	12 800 400	14,73%	13 429 400	14,88%	13 240 300	14,69%
Total DROITS DE L'HOMME		86 921 200		90 228 900		90 152 300	
ETAT DE DROIT							
	Personnel	6 767 300	54,9%	7 042 000	53,9%	6 998 000	55,7%
	Autres dépenses (1)	5 561 200	45,1%	6 029 500	46,1%	5 568 400	44,3%
Total ETAT DE DROIT		12 328 500		13 071 500		12 566 400	
DEMOCRATIE							
	Personnel	25 558 600	57,76%	24 957 900	57,06%	24 817 400	57,16%
	Fonctionnaires hors cadre (2)	261 600	0,59%	251 500	0,58%	251 500	0,58%
	Autres dépenses (1)	18 427 800	41,65%	18 529 600	42,36%	18 344 800	42,26%
Total DEMOCRATIE		44 248 000		43 739 000		43 413 700	
ORGANES DIRECTEURS, SERVICES GENERAUX ET AUTRES							
	Personnel	41 635 200	56,5%	42 611 800	56,7%	42 704 600	56,1%
	Fonctionnaires hors cadre (2)	501 800	0,7%	511 600	0,7%	511 600	0,7%
	Autres dépenses (1) (3)	31 569 500	42,8%	33 701 200	44,9%	35 575 400	46,8%
	Ajustement pour futures économies - personnel			-1 700 000	-2,3%	-2 700 000	-3,5%
Total ORGANES DIRECTEURS, SERVICES GENERAUX ET AUTRES		73 706 500		75 124 600		76 091 600	
Total - Budget Ordinaire		217 204 200		222 164 000		222 224 000	
	Personnel	137 069 000	63,11%	138 383 100	62,29%	137 415 800	61,84%
	Fonctionnaires hors cadre	763 400	0,35%	763 100	0,34%	763 100	0,34%
	Juges et Commissaire aux Droits de l'Homme	11 012 900	5,07%	11 328 100	5,10%	11 316 200	5,09%
	Autres dépenses	68 358 900	31,47%	71 689 700	32,27%	72 728 900	32,73%
Total - Budget Ordinaire		217 204 200		222 164 000		222 224 000	
BUDGETS: Traduction, Interprétation, Documents et Publications							
	Personnel (4)	7 180 200	43,7%	8 142 500	46,8%	8 122 800	46,8%
	Autres dépenses	9 234 600	56,3%	9 253 400	53,2%	9 250 900	53,2%
	Total	16 414 800		17 395 900		17 373 700	
SYNTHESE PAR NATURE DE DEPENSES - y compris traduction, interprétation, documents et publications							
	Personnel hors Cour	99 009 500	45,6%	99 446 900	44,8%	98 377 900	44,3%
	Personnel - Cour	45 239 700	20,8%	47 078 700	21,2%	47 160 700	21,2%
	TOTAL - Décision Plafond	144 249 200	66,4%	146 525 600	66,0%	145 538 600	65,5%
	Fonctionnaires hors cadre (2)	763 400	0,35%	763 100	0,34%	763 100	0,34%
	Juges et Commissaire aux Droits de l'Homme	11 012 900	5,07%	11 328 100	5,10%	11 316 200	5,09%
	Autres Dépenses	61 178 700	28,17%	63 547 200	28,60%	64 606 100	29,08%
	TOTAL	217 204 200		222 164 000		222 224 000	
CONTRIBUTION AU BUDGET DES PENSIONS - Budget Ordinaire				17 852 900		17 804 400	
TOTAL BUDGET DES DEPENSES - Budget Ordinaire				240 016 900		240 028 400	

(1) Cette ligne comprend les éléments de coût du personnel des services refacturés.

(2) Les fonctionnaires hors cadre sont le Secrétaire général, Secrétaire général adjoint et le Secrétaire général de l'Assemblée parlementaire.

(3) Cette ligne inclut la réserve négative.

(4) Ces chiffres n'incluent pas les coûts des interprètes et des traducteurs freelance.

Annexe VII – Contributions volontaires 2012-2013 (en €)

Pilier / Secteur / Programme		Total ¹	2012	2013	Assuré ²
Droits de l'homme		16 755 000	6 945 900	5 248 100	2 401 320
Protection des droits de l'homme		9 077 000	3 713 300	2 368 100	1 282 800
	Cour européenne des droits de l'homme	1 077 000	247 200	50 000	682 800
	Exécution des arrêts de la CEDH	600 000	300 000	300 000	
	Renforcer l'efficacité du système de la CEDH aux niveaux national et européen	7 400 000	3 166 100	2 018 100	600 000
	Comité européen pour la prévention de la torture (CPT)				
Promouvoir les droits de l'homme		5 178 000	1 982 600	1 630 000	718 520
	Commissaire aux droits de l'homme	1 600 000	600 000	600 000	378 050
	Egalité et diversité	733 000	362 600	55 000	240 470
	Racisme et intolérance - ECRI	300 000	100 000	100 000	100 000
	Promouvoir l'intégration sociale et le respect des droits de l'homme : Roms ³ , migrants	1 000 000	500 000	500 000	
	Minorités - Minorités nationales, Langues régionales et minoritaires	45 000	45 000		
	Droits des enfants	1 500 000	375 000	375 000	
Garantir les droits sociaux		2 500 000	1 250 000	1 250 000	400 000
	Charte sociale européenne et Code européen de la sécurité sociale				
	Santé publique et bioéthique - Abus et trafic illicite de drogues (Groupe Pompidou)	2 500 000	1 250 000	1 250 000	400 000
	Direction européenne de la qualité du médicament (DEQM, Pharmacopée)				
Etat de droit		19 679 700	7 489 700	5 778 900	1 794 470
Justice		11 888 200	4 120 200	2 738 900	1 488 970
	Indépendance et efficacité de la justice	10 688 200	3 520 200	2 138 900	1 488 970
	Prisons et Police	1 200 000	600 000	600 000	
Normes et politiques communes		5 801 500	2 669 500	2 250 000	220 000
	Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise)	1 400 400	500 000	500 000	170 000
	Développement et mise en œuvre de normes et de politiques communes	1 260 000	625 800	500 000	
	Société de l'information et gouvernance de l'Internet	3 141 100	1 543 700	1 250 000	50 000
Menaces contre l'Etat de droit		1 990 000	700 000	790 000	85 500
	Corruption - GRECO	90 000		90 000	
	Crime organisé, blanchiment des capitaux - MONEYVAL - terrorisme, cybercriminalité, traite des êtres humains - GRETA - et contrefaçon de produits médicaux	1 900 000	700 000	700 000	85 500
Démocratie		20 992 500	8 822 800	7 276 700	2 039 646
Gouvernance démocratique		11 970 000	4 871 700	4 361 600	712 190
	Assemblée parlementaire	420 000	210 000	210 000	
	Elections et participation dans les institutions démocratiques et la société civile	4 140 000	1 405 500	1 405 400	159 650
	Congrès des pouvoirs locaux et régionaux	1 600 000	800 000	800 000	
	Gouvernance démocratique aux niveaux local et régional	3 970 000	1 566 200	996 200	545 540
	Gouvernance démocratique par les politiques de l'éducation, de la culture et de la jeunesse	1 840 000	890 000	950 000	7 000
Sociétés démocratiques durables		9 022 500	3 951 100	2 915 100	1 327 456
	Répondre aux crises: Gérer les situations post-confliktuelles - Catastrophes naturelles - Risques naturels et technologiques (EUR-OPA)	3 130 000	1 280 200	880 100	127 850
	Promouvoir une société socialement cohésive et durable - Secrétariat de la Banque de Développement du CdE	650 000	265 000	385 000	
	Culture et démocratie : diversité culturelle et le dialogue interculturel - Itinéraires culturels, Centre Nord-Sud, Eurimages et Observatoire européen de l'audiovisuel	1 262 500	497 500	395 000	890 100
	Citoyenneté démocratique par les politiques de l'éducation, de la culture et de la jeunesse - Centre européen pour les langues vivantes	2 700 000	1 153 400	730 000	294 506
	Centres européens de la Jeunesse - Fonds Européen pour la Jeunesse - Mobilité des Jeunes par la Carte Jeunes	880 000	440 000	440 000	
	Sport et éthique - Accord partiel élargi sur le Sport (APES)	400 000	315 000	85 000	15 000
Organes directeurs, Services généraux et autres		500 000	250 000	250 000	500 000
Organes directeurs et Services généraux		500 000	250 000	250 000	500 000
	Comité des Ministres				
	Secrétaire Général, Secrétaire Générale Adjointe et Cabinet				
	Protocole				
	Présence extérieure				
	Communication				
	Conseil politique, Planification politique et Relations extérieures				
	Conseil juridique				
	Audit interne et évaluation	500 000	250 000	250 000	500 000
	Administration, Ressources humaines, Programme, Finances et Services linguistiques				
	Logistique				
	Technologies de l'Information				
TOTAL		57 927 200	23 508 400	18 553 700	6 735 436

(1) Les montants indiqués ont été calculés sur la base du coût total de chaque projet pour lequel des contributions volontaires sont demandées dans le cadre de chaque ligne de programme. Certains de ces projets ont été lancés avant le biennium 2012-2013 et/ou sont destinés à se poursuivre au-delà.

(2) Les montants indiqués incluent les recettes réelles au 1^{er} novembre 2011 ainsi que les engagements au pro rata pour 2012-2013 dont les contrats ont été signés au 1^{er} novembre 2011. Certaines de ces recettes correspondent à des projets lancés avant le biennium 2012-2013 et destinés à se poursuivre pendant le biennium, voir au-delà.

(3) Le terme « Roms » utilisé au Conseil de l'Europe désigne les Roms, les Sintés (Manouches), les Kalés (Gitans) et les groupes de population apparentés en Europe, dont les Voyageurs et les branches orientales (Doms, Loms) ; il englobe la grande diversité des groupes concernés, y compris les personnes qui s'auto-identifient comme « Tsiganes » et celles que l'on désigne comme « Gens du voyage ».

Annexe VIII – Programme conjoints entre le Conseil de l'Europe et l'Union Européenne (en €)

Pilier/Programme	Titre du Programme	Date de début	Date de fin	Contribution EU en €*
Droits de l'homme				20 505 000
Renforcer l'efficacité du système de la CEDH aux niveaux national et européen	Garantir les droits de l'homme au Kosovo** Projet ciblé Peer to Peer II : promouvoir des mécanismes non judiciaires nationaux indépendants pour la protection des droits de l'homme, en particulier pour la prévention de la torture (multilatéral) Renforcer la lutte contre les mauvais traitements et l'impunité (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Moldova, Fédération de Russie, Ukraine) Formation des juges et procureurs militaires aux questions de droits de l'homme (Turquie) Améliorer l'efficacité du système de justice pénale turc Formation de juristes à la lutte contre la discrimination en application de la Convention européenne des droits de l'homme (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Moldova, Fédération de Russie, Ukraine)	01/01/2012 01/03/2010 01/07/2011 03/11/2010 01/12/2011 01/01/2012	30/06/2013 28/02/2012 31/12/2013 02/11/2012 30/11/2013 31/12/2013	1 000 000 (90.91%) 1 200 000 (75.00%) 750 000 (50.00%) 2 000 000 (100.00%) 3 800 000 (95.00%) 980 000 (50.00%)
Egalité et diversité	Droits de l'homme, groupes vulnérables et minorités (projet sur l'inclusion sociale)** (Europe du Sud Est)	01/07/2012	31/12/2014	2 250 000 (90.00%)
Promouvoir l'intégration sociale et le respect des droits de l'homme : Roms****, migrants	Réseau universitaire européen d'études romani 2011-2013 (multilatéral) ROMED, Médiation interculturelle pour les communautés Roms**** I (multilatéral) ROMED, Médiation interculturelle pour les communautés Roms**** II (multilatéral)	01/06/2011 06/07/2011 01/04/2012	31/05/2013 31/03/2012 31/03/2013	200 000 (59.70%) 1 000 000 (50%) 1 000 000 (50%)
Minorités - Minorités nationales, Langues régionales et minoritaires	Soutien à la mise en œuvre d'une législation anti-discrimination et renforcement des capacités de l'Institution du Médiateur*** (Monténégro) Promouvoir les droits de l'homme et protéger les minorités en Europe du Sud-est Minorités en Russie : développer les langues, la culture, les médias et la société civile	01/06/2012 01/12/2011 17/02/2009	30/06/2014 30/11/2014 16/02/2012	225 000 (90.00%) 3 600 000 (100.00%) 2 500 000 (90.91%)
État de droit				40 423 690
Indépendance et efficacité de la justice	Moldova - Efficacité et transparence II*** Introduction de l'appel dans le système judiciaire russe Renforcer le système de gestion des tribunaux II (Turquie) Renforcer le rôle des autorités judiciaires de dernier ressort à l'égard des normes européennes (Turquie) Facilité du Conseil de l'Europe (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Moldova, Ukraine, Bélarus)	01/06/2012 23/12/2010 19/05/2011 09/01/2010 01/03/2011	30/06/2014 22/06/2013 18/05/2013 08/07/2013 31/08/2013	2 250 000 (90.00%) 1 500 000 (93.75%) 5 263 500 (95.70%) 3 172 500 (96.14%) 923 995 (100.00%)
Prisons et Police	Consolidation des capacités des services de police et réforme pénitentiaire** Diffusion des Bonnes pratiques pénitentiaires modèles et promotion de la réforme pénitentiaire en Turquie	01/03/2012 01/03/2009	01/03/2014 31/08/2012	1 500 000 (85.7%) 4 175 589 (100.00%)
Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise)	Assistance aux autorités pour réformer la législation du Kirghizistan à la suite du referendum constitutionnel du 27 juin 2010 Facilité du Conseil de l'Europe (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Moldova, Ukraine, Bélarus)	01/08/2010 01/03/2011	31/01/2012 31/08/2013	80 000 (100.00%) 299 675 (100.00%)
Société de l'information et gouvernance de l'Internet	Promouvoir la liberté, le professionnalisme et le pluralisme des médias dans le Caucase du Sud et en Moldova Promotion des normes européennes dans l'environnement des médias en Ukraine	01/01/2011 01/09/2008	31/12/2012 31/12/2012	750 000 (68.18%) 2 238 026 (90.00%)
Corruption - GRECO	Projet en Fédération de Russie portant sur la lutte contre la corruption*** Projet en Ukraine contre la corruption (UPAC 2)*** Consolidation de l'éthique dans le secteur public (TYEC2) (Turquie) Projet contre la corruption en Albanie (PACA) Facilité du Conseil de l'Europe - Parties relative à la corruption et à la bonne gouvernance (EaP-Corruption) (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Moldova, Ukraine, Bélarus) Renforcer les capacités des services de police et de la justice en Serbie dans la lutte contre la corruption (PACS) Renforcer la coordination des politiques et des pratiques en matière de lutte contre la corruption (TYSAP) (Turquie)	01/05/2012 01/03/2012 01/12/2011 01/09/2009 01/03/2011 01/12/2011 01/12/2011	30/04/2015 31/12/2013 30/11/2013 28/02/2012 31/08/2013 31/03/2014 30/11/2013	1 600 000 (90.91%) 1 380 000 (100.00%) 1 200 000 (80.00%) 2 000 000 (93.90%) 1 126 365 (100.00%) 1 250 000 (89.29%) 1 190 000 (85.00%)
Crime organisé, blanchiment des capitaux - MONEYVAL - terrorisme, cybercriminalité, traite des êtres humains - GRETA - et contrefaçon de produits médicaux	Coopération régionale en matière de justice pénale : renforcer les capacités en matière de lutte contre la cybercriminalité@CyberCrime (Europe du Sud Est) Consolidation des capacités de la Direction pour la gestion des actifs confisqués et amélioration du système de confiscation des produits du crime (CAR-Serbie) Projet dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme en Serbie (MOLI-Serbie) Facilité du Conseil de l'Europe (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Moldova, Ukraine, Bélarus) Projet de lutte contre la criminalité économique au Kosovo** (PECK)	01/11/2010 01/04/2010 15/11/2010 01/03/2011 01/02/2012	31/10/2012 31/03/2013 14/11/2013 31/08/2013 30/07/2013	2 500 000 (90.00%) 2 000 000 (93.46%) 2 000 000 (90.91%) 724 040 (100.00%) 1 000 000 (83.33%)
Démocratie				35 150 108
Elections et participation dans les institutions démocratiques et la société civile	Facilité du Conseil de l'Europe (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Moldova, Ukraine, Bélarus) Assistance électorale – Moldova	01/03/2011 01/01/2012	31/08/2013 31/12/2014	925 925 (100.00%) 2 700 000 (90.00%)
Gouvernance démocratique aux niveaux local et régional	Renforcer l'autonomie locale en Serbie (Phase 2) Démocratie locale – Moldova	29/04/2009 01/01/2013	28/04/2012 31/12/2014	2 000 000 (90.91%) 1 350 000 (90.00%)
Gouvernance démocratique par les politiques de l'éducation, de la culture et de la jeunesse	Journées européennes du patrimoine 2012 – Action conjointe CdE/Union européenne (multilatéral) Accord-cadre de partenariat dans le domaine de la jeunesse, 07/2010-2013 (multilatéral) Harmoniser l'enseignement supérieur en Turquie avec l'Espace européen de l'enseignement supérieur Consolider les capacités dans le secteur culturel (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Moldova, Ukraine, Bélarus) Renforcer les capacités dans le secteur culturel – Culture et échanges touristiques durables (SCATE) (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Moldova, Ukraine, Bélarus)	01/01/2012 01/07/2010 01/12/2012 01/08/2011 01/09/2011	31/12/2012 31/12/2013 30/11/2014 31/08/2013 31/12/2013	100 000 (50.00%) 2 100 000 (50.00%) 4 750 000 (95.00%) 528 000 (80.00%) 560 000 (80.00%)
Répondre aux crises: - Gérer les situations post-conflituelles; - Catastrophes naturelles - Risques naturels et technologiques (EUR-OPA)	Mesures de confiance pour la région Transnistrie*** Soutien de l'Union Européenne et du Conseil de l'Europe à la promotion de la diversité culturelle au Kosovo** - Phase 2*** Recensement en Bosnie-Herzégovine Soutien UE/CdE à la promotion de la diversité culturelle au Kosovo** (PCDK)	01/01/2012 15/04/2012 01/01/2012 15/10/2009	31/12/2013 14/10/2014 30/07/2013 14/04/2012	2 700 000 (90.00%) 2 000 000 (86.96%) 700 000 (87.50%) 2 500 000 (90.09%)
Promouvoir une société socialement cohésive et durable - Secrétariat de la Banque de Développement du CdE	Les droits de l'homme des personnes vivant dans la pauvreté (multilatéral) Accord de partenariat – L'Europe de la protection sociale pour tous (multilatéral)	01/05/2010 01/08/2011	30/04/2012 31/07/2014	629 500 (80.24%) 1 052 463 (77.62%)
Culture et démocratie : diversité culturelle et le dialogue interculturel - Itinéraires culturels, Centre Nord-Sud, Eurimages et Observatoire européen de l'audiovisuel	Accord-cadre de partenariat dans le domaine de la jeunesse, 07/2010-2013 (multilatéral) Cités interculturelles 2011-2013 (multilatéral) Influer sur la perception et les attitudes pour faire de la diversité un avantage (SPARDA) (multilatéral) Programme conjoint 2011-2012 sur les itinéraires culturels européens (multilatéral) Les médias contre le racisme dans le sport (MARS) (multilatéral)	01/07/2010 01/03/2011 31/12/2010 12/08/2011 01/01/2011	31/12/2013 28/02/2013 30/06/2012 11/02/2013 31/12/2012	176 400 (50.00%) 399 600 (60.00%) 902 960 (89.49%) 340 260 (88.17%) 1 000 000 (80.00%)
Citoyenneté démocratique par les politiques de l'éducation, de la culture et de la jeunesse - Centre européen pour les langues vivantes	Apprentissage pour une citoyenneté active en Bosnie-Herzégovine Citoyenneté démocratique et éducation aux droits de l'homme en Turquie Soutien au processus de Ljubljana II – Restaurer notre patrimoine commun (Europe du Sud Est) Programme régional de l'Initiative de Kiev : Projet pilote du Partenariat oriental « Restauration du patrimoine culturel dans des villes historiques » (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Moldova, Ukraine) Éducation des Roms au Kosovo** Développement stratégique de normes portant sur l'enseignement supérieur et les qualifications en Bosnie-Herzégovine	01/06/2012 01/06/2011 19/05/2011 01/01/2012 01/10/2012 01/10/2012	31/05/2014 31/05/2014 18/05/2014 30/12/2013 30/09/2014 30/09/2014	950 000 (95.00%) 5 800 000 (95.08%) 400 000 (79.99%) 600 000 (67.00%) 1 000 000 (89.69%) 985 000 (89.55%)
TOTAL				98 078 798

(*) Contribution de l'UE pour la durée totale du programme conjoint et, entre parenthèses, le pourcentage du coût total du programme que représente la contribution de l'UE. Pour les programmes qui n'ont pas encore été signés, la durée exacte et les montants sont indicatifs et sujets à changement.

(**) Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

(***) En cours de négociation ou projets de propositions qui ne sont pas considérés pour l'affectation de la provision du Conseil de l'Europe ou dans le Tableau 1 ; la durée exacte et les montants sont indicatifs et sujets à changement.

Annexe IX – Financement de l'Union Européenne pour les programmes conjoints avec le Conseil de l'Europe pour 2012-2013, répartition par pays⁽¹⁾

	Albanie	Bosnie-Herzégovine	Moldova	Fédération de Russie	Serbie	Turquie	Ukraine	Multilatéral (2)	Kosovo (3)	Total UE	(4) %
Droits de l'homme											
Protection des droits de l'homme											
Renforcer l'efficacité du système de la CEDH aux niveaux national et européen						4 954 300		1 678 100	890 800	7 523 200	49,8%
Promouvoir les droits de l'homme											
Promouvoir l'intégration sociale et le respect des droits de l'homme : Roms, migrants								1 141 500		1 141 500	2,7%
Minorités - Minorités nationales, Langues régionales et minoritaires				104 200				2 398 600		2 502 800	32,4%
Etat de droit											
Justice											
Indépendance et efficacité de la Justice				900 000		3 616 700		614 700		5 131 400	55,8%
Prisons et Police						794 000				794 000	19,6%
Normes et politiques communes											
Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise)								203 700		203 700	2,6%
Société de l'information et gouvernance de l'Internet							1 806 300			1 806 300	40,0%
Menaces contre l'Etat de droit											
Corruption - GRECO	133 600				1 069 200	2 528 000		749 300		4 480 100	46,5%
Crime organisé, blanchiment des capitaux - MONEYVAL - terrorisme, cybercriminalité, traite des êtres humains - GRETA - et contrefaçon de produits médicaux					2 082 200			2 356 000	874 500	5 312 700	35,9%
Démocratie											
Gouvernance démocratique											
Elections et participation dans les institutions démocratiques et la société civile			1 799 000					616 000		2 415 000	28,6%
Gouvernance démocratique aux niveaux local et régional			1 351 200		221 700					1 572 900	30,3%
Gouvernance démocratique par l'éducation, la culture et les politiques de jeunesse						3 165 000		2 013 200		5 178 200	37,8%
Sociétés démocratiques durables											
Répondre aux situations de crise : situations post-conflituelles et catastrophes naturelles - Risques naturels et technologiques (EUR-OPA)		701 900							291 700	993 600	13,5%
Promouvoir une société socialement cohésive et durable - Secrétariat de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe								806 100		806 100	10,8%
Culture et démocratie : diversité culturelle et le dialogue interculturel - Itinéraires culturels, Centre Nord-Sud, Eurimages et Observatoire européen de l'audiovisuel								1 434 400		1 434 400	2,4%
Citoyenneté démocratique par : les politiques de l'éducation, de la culture et de la jeunesse - Centre européen pour les langues vivantes		903 700				3 864 600		1 066 200	875 700	6 710 200	33,6%
Total	133 600	1 605 600	3 150 200	1 004 200	3 373 100	18 922 600	1 806 300	15 077 800	2 932 700	47 006 100	

(1) Les contributions de l'UE aux PJ sont incluses pro rata temporis de la durée du PJ concerné sur la base des informations disponibles au 10/11/11. Elles doivent être considérées comme indicatives et sont susceptibles d'évoluer. Les contributions respectives du Conseil de l'Europe sont comprises dans les programmes correspondants du budget ordinaire (voir tableau 1). Seuls les pays où la coopération est prévue courant 2012-2013 sont présentés dans ce tableau.

(2) Les activités multilatérales concernent les activités de coopération qui couvrent différents Etats membres ou régions quel que soit le pays où elles ont lieu.

(3) Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

(4) Le pourcentage représente le total des financements de l'UE sur le total des ressources disponibles pour 2012-2013 (BO + autres budgets + UE).

Direction du Programme, des Finances
et des Services Linguistiques
Conseil de l'Europe
F - 67075 Strasbourg Cedex
Tel : +33(0) 3 90 21 51 86
+33(0) 3 88 41 21 05
DGA.DPFL@coe.int
www.coe.int

En janvier 2010, le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe a lancé une réforme en profondeur de l'Organisation, en vue de la redynamiser et d'en faire un acteur de premier plan, innovant et plus flexible dans le but de façonner l'avenir commun de 800 millions d'Européens.

Le Programme et Budget 2012-2013 représente un aspect majeur de la réforme et traduit le passage du Conseil de l'Europe à un cycle de programme et budget bisannuel, comme l'ont fait d'autres organisations internationales telles que les Nations Unies et l'OCDE. Le cycle bisannuel permettra une meilleure planification et gestion des ressources.

Le Programme et Budget 2012-2013 reflète le besoin de maîtriser les dépenses, y compris par une réduction significative du personnel et le redéploiement de ressources vers des secteurs prioritaires dans les domaines des droits de l'homme, de l'Etat de droit et de la démocratie. Une attention particulière a été dévolue aux activités sur le terrain et à l'efficacité des mécanismes de monitoring afin d'obtenir une meilleure coordination des activités, une efficacité accrue et un plus grand impact.

L'adoption du premier programme et budget bisannuel est un jalon pour l'Organisation et pose les bases pour un travail plus efficace dans un monde en constant changement.



COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

www.coe.int